

ASSOCIATION
LUXEMBOURGEOISE
DES UNIVERSITAIRES
CATHOLIQUES

ANNUAIRE
de l'ALUC
1978

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE
DES UNIVERSITAIRES CATHOLIQUES

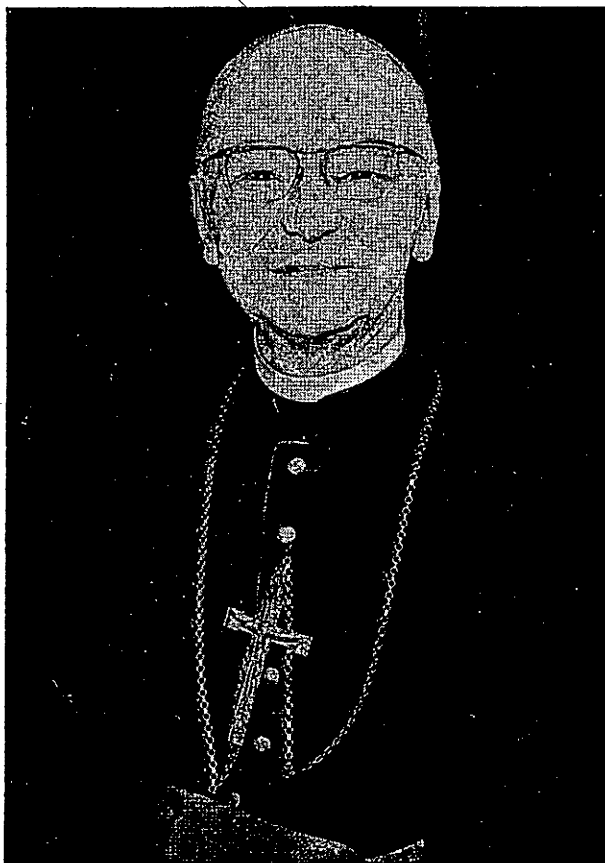
Annuaire de l'ALUC 1978

1978

Imprimé sur les presses de l'Imprimerie Saint-Paul, Société anonyme, Luxembourg

TOUS DROITS RÉSERVÉS

BUREAU DE L'ASSOCIATION: 12, AV. MARIE-THÉRÈSE, LUXEMBOURG
Tél. 47 01 28



Alors que le présent Annuaire se trouve sous presse, nous apprenons la triste nouvelle du décès de

Monseigneur Léon Lommel

ancien évêque de Luxembourg

De 1926 jusqu'à son sacre épiscopal en 1949, le chanoine Lommel s'est consacré avec un dévouement et une compétence inoubliables à l'aumônerie du mouvement des étudiants catholiques du Luxembourg.

L'ALUC gardera de son ancien aumônier un souvenir ému et aura pour lui une gratitude inaltérable.

Dans le prochain annuaire, l'ALUC commémorera le souvenir de son vénéré aumônier.

Sommaire

<i>Jean-Mathias Goerens</i>	Liminaire	7
	DOSSIER CHOMAGE	
<i>Fernand Rau</i>	Le Luxembourg dans la crise	11
<i>Gérard Trausch</i>	Tour d'horizon démographique au Grand-Duché de Luxembourg	17
<i>JPR Strainchamps</i>	L'évolution de l'enseignement, cause de la pléthore?	35
<i>Vicky Weydert</i>	Le chômage chez les professeurs	63
<i>Janine Biver</i>	La pléthore des avocats	89
<i>Dr Guy Scheifer</i>	Chômage en médecine?	95
<i>Robert Weber</i>	Le chômage et le chômage des jeunes	99
	SOCIETE	
<i>Pierre Werner</i>	La conception de l'Etat et l'éthique politique	107
<i>André Heiderscheid</i>	Aspects de notre époque	111
<i>Paul Zimmer</i>	Constatations paradoxales sur les finances publiques	115
<i>Paul-Henri Meyers</i>	La famille, institution dépassée?	127
<i>Roger Molitor</i>	Problèmes de la sidérurgie européenne	129
<i>Armand Clesse</i>	Technischer Fortschritt — Ziehwater oder Totengräber der Demokratie	133
<i>Dr Ernest Faber</i>	Médecine humaine ou scientifique?	137
<i>Dr Brisset</i>	Objet et limites de la psychiatrie	141
<i>Pierre Pescatore</i>	Le Centre universitaire de Luxembourg	149
<i>Carine Braun</i>	Etudes universitaires aux USA	157
	RELIGION	
<i>Joseph Klopp</i>	Justifier la foi	161
<i>Mil Majerus</i>	Une pédagogie chrétienne	165
<i>Pit Reuter</i>	Le Centre Chrétien d'Education des Adultes au Grand-Duché	169
<i>Lucien Olinger</i>	Die Kirche und die Gastarbeiter	179
<i>Lex Langini</i>	Echternach, ville d'art et d'histoire	183
<i>Christophe Berchem</i>	Der wissenschaftliche Atheismus	189
<i>Dr Berger</i>	Ja zum Leben — Nein zur Abtreibung	195
<i>ALUC</i>	Résolution sur l'avortement	207
<i>Catherine Martin</i>	Teilhard de Chardin, un nouveau mysticisme	209
	CULTURE	
<i>Jean-Jacques Flammang</i>	Une visite à Vauclair	221
<i>Emile Schaus</i>	Christin Oriann	223
<i>ALUC</i>	Liste des conférences éditées par l'ALUC	243
<i>Joseph Keup</i>	Poème	245
<i>Paul Lanners</i>	Poème	247
	Liste des comités de l'ALUC	249
<i>Gilbert Hatz</i>	Un mot du président de la section des étudiants	251

Jean-Mathias Goerens
président de l'ALUC

Liminaire

Assurer le relais entre la Nouvelle Revue Luxembourgeoise - Academia et une publication à créer sur une base élargie et destinée à faire rayonner parmi les intellectuels du pays la pensée chrétienne, tel est l'objectif de cet Annuaire 1978 de l'ALUC.

De l'accord des membres du comité de rédaction d'Academia et après avoir pris l'avis de l'assemblée générale, le comité de notre mouvement a cru bon de ne pas continuer la revue de l'ALUC dans son ancienne forme. Le numéro paru en novembre dernier a dès lors achevé la série.

Réalisé sous l'égide d'un comité rajeuni, notre Annuaire, à plus d'un titre, aura été un essai. Essai de recourir au plus grand nombre d'auteurs luxembourgeois sans toutefois renoncer entièrement aux apports de l'étranger. Essai d'en sacrifier du caractère trop académique des contributions dans l'espoir d'en regagner en actualité. Essai de donner un reflet aux activités de l'ALUC et de réaliser la publication des résultats de nos travaux. Essai enfin d'intéresser nos membres aux activités du mouvement et d'offrir à nos lecteurs étudiants et gradués des éléments d'appréciation dans la discussion des questions de notre temps.

Notre programme d'année de 1977 nous a permis de présenter dans les pages qui suivent le dossier du chômage intellectuel. Répondant à de légitimes appréhensions de nos étudiants, des groupes de travail ont tenté de circonscrire la question posée, de la situer dans son contexte économique et sociologique et de proposer des solutions.

Les événements politiques ont appelé l'ALUC à prendre conscience de ses responsabilités morales et d'adopter une position nette en faveur de la valeur chrétienne et humaine fondamentale que constitue la vie humaine.

Donnant suite à un désir souvent exprimé, l'Annuaire a ainsi voulu d'abord se référer à des questions d'actualité concrètes. Puisse-t-il exercer auprès de ceux de nos membres qui ont moins participé jusqu'ici à la vie du mouvement un attrait supplémentaire et être reçu comme une invitation à s'associer activement à nos travaux.

La présentation de notre premier Annuaire serait incomplète si elle ne contenait les remerciements des responsables à tous nos collaborateurs. Que les auteurs des articles comme les membres des groupes de travail qui se sont spontanément mis à la disposition de l'ALUC tout en connaissant les aléas que comporte une initiative qui part de zéro, trouvent ici l'expression de toute notre reconnaissance.

L'Annuaire 1978 vient de paraître. Il s'agit dès ce jour de mettre en chantier son successeur.

Mars 1978.

DOSSIER CHOMAGE

Le Luxembourg dans la crise

Après 30 ans de croissance économique continue, le Luxembourg se trouve confronté depuis 1975 avec des défis d'un ordre nouveau. Des évidences typiquement luxembourgeoises, ou considérées comme telles dans le passé, ne sont désormais plus aussi évidentes. Elles risquent, hélas, de l'être encore moins à l'avenir.

Il s'agit des phénomènes auxquels tous les citoyens de ce pays, y compris les hommes politiques, les syndicalistes et les chefs d'entreprises s'étaient progressivement habitués depuis la fin de la dernière guerre et qui de ce fait ont été considérés comme des «droits acquis». Nous pensons essentiellement à une situation de plein-emploi chronique, une stabilité relative des prix, une balance commerciale positive, un budget national équilibré, une amélioration permanente du niveau de vie de toutes les couches de la population et, enfin, aux investissements industriels d'origine étrangère, surtout américaine.

Or, jamais au cours des dernières décennies les perspectives à court et moyen terme n'ont été aussi moroses qu'elles le sont à l'heure actuelle. Il ne se passe guère un jour où les problèmes d'emploi ne sont mis en exergue dans nos quotidiens. Il ne se passe guère un conseil de gouvernement hebdomadaire où les problèmes économiques et sociaux ne font l'objet d'un examen de la part de nos ministres.

Et si les soucis du même type reviennent comme un refrain dans le volumineux rapport sur la situation économique, sociale et financière de la nation fait à la tribune de la Chambre des Députés le 9 mars dernier par le Premier Ministre, M. Gaston Thorn, cela ne confirme qu'une réalité reconnue par d'aucuns depuis des années, mais ignorée par d'autres, à savoir : qu'un chapitre nouveau vient d'être entamé dans l'histoire économique et sociale de notre pays.

Une période de prospérité d'une longueur et d'une intensité jamais connues auparavant touche ainsi à sa fin.

LES DONNÉES DU PROBLÈME

Ci-après quelques particularités de notre structure économique et sociale permettant d'apprécier la précarité de notre situation.

Actuellement 37% de notre population doivent subvenir aux besoins de la population toute entière. En raison de notre pyramide des âges caduque, cette proportion risque de tomber encore davantage dans les prochaines années, même si une amélioration temporaire pourrait infléchir pendant quelques années cette tendance.

Sur 100 unités de personnel, 85 travaillent pour l'exportation. Cela signifie qu'au Grand-Duché le plein-emploi est fonction de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise sur

les marchés étrangers. Quiconque connaît l'âpreté de la concurrence pour la conquête des marchés en ce temps de crise, se rend compte de la précarité de notre situation d'emploi.

Parmi tous les pays industrialisés, le Luxembourg a, de loin, la proportion la plus élevée de son Revenu National liée automatiquement à l'indice des prix. Il s'ensuit que dans notre pays la hausse des prix a des conséquences nettement plus néfastes sur la croissance qu'à l'étranger.

A l'heure actuelle environ deux fois plus de jeunes entrent sur le marché de l'emploi que de vieux le quittent. Cela veut dire que le seuil critique de 2.500 chômeurs prévu dans les accords de la Tripartite sera beaucoup plus vite atteint que prévu.

Pour la troisième année consécutive, nos exportations ne couvrent plus nos importations, ce qui porte à 25 milliards de francs le déficit cumulé de notre balance commerciale depuis 1975. Traditionnellement, le solde de nos échanges avec l'étranger était, en effet, positif. Ceci essentiellement en raison des exportations croissantes de produits sidérurgiques, grâce auxquelles le Luxembourg pouvait se procurer les devises servant à payer les importations massives de voitures, de téléviseurs, de souliers, bref tous les produits de consommation fabriqués à l'étranger. Or, depuis 1974, les exportations sidérurgiques ont regressé de 30% alors que nous continuons à pulvériser chaque année les records d'achats de voitures, de téléés, etc.

Enfin, pour la troisième année consécutive, l'ARBED a enregistré une perte importante. Pour l'exercice 1977 elle a atteint le chiffre-record de 4,5 milliards de francs. Sur une base cumulée, cela fait une perte supérieure à 9 milliards de francs en trois ans!

Implacable ironie du sort ou inéluctable revers de la médaille: le Luxembourg tout entier pâtit de la crise structurelle qui s'est abattue sur le secteur industriel qui l'a propulsé dans le peloton de tête des nations du point de vue niveau de vie: la sidérurgie. L'hyperconcentration industrielle sur ce secteur, l'hyperconcentration géographique des ventes dans les pays industrialisés et l'absence d'un marché intérieur suffisamment important sont les raisons fondamentales pour lesquelles notre pays devait, forcément et tout naturellement, être plus profondément affecté par la crise que n'importe quel autre pays. Une crise, dont beaucoup, — y compris nos dirigeants politiques —, n'ont que fort tardivement décelé les multiples causes, reconnu la vraie nature et la gravité de ses conséquences sur le plan social, notamment la situation de l'emploi.

LES CAUSES EXTERNES

Parmi les facteurs exogènes expliquant l'origine des difficultés actuelles et la précarité de notre situation, il y a lieu de citer les suivants:

- 1) *Le Luxembourg est profondément touché par des décisions prises en dehors de la sphère d'influence de sa politique nationale.*

Dans cet ordre d'idées, on peut énumérer la fixation des parités monétaires, celle des prix énergétiques, agricoles, et des matières premières, les prix de l'acier et la politique d'investissement des entreprises étrangères implantées au Grand-Duché.

En raison de l'importance très élevée du commerce extérieur dans son Produit National Brut (85%), il paraît évident que le petit Grand-Duché est plus directement affecté que les autres pays industrialisés par des décisions prises soit au niveau international soit dans des pays étrangers. Vu son faible poids politique et économique sur l'échiquier mondial,

le Luxembourg n'a que des moyens très limités pour influencer des décisions qui, en revanche, le concernent très directement et très profondément. Car, les intérêts du Grand-Duché ne sont pas nécessairement concomitants avec ceux de ses partenaires ou ceux des sociétés multinationales établies sur son territoire. Or, il n'est guère pensable que les autres agencent leur politique, conçue en vertu de leurs intérêts propres, en fonction des nôtres, voire Cattenom.

2) *La nouvelle distribution des cartes sur le plan mondial.*

Dans le cadre du «dialogue Nord-Sud» on assiste à une controverse entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement pour une distribution plus équitable des richesses. Jusqu'au début de cette décennie, les matières premières étaient disponibles en abondance et à bas prix. L'objectif des Nations Unies pour l'an 2000 consiste à réduire de moitié les inégalités existant actuellement entre les nations. Il est envisagé de réduire le coefficient reflétant l'écart du Revenu Moyen qui était de 12 à 1 en 1970, à 7 à 1 en l'an 2000. Dans cette même optique, la production industrielle des pays en voie de développement devrait être multipliée par 25, celle des pays industrialisés seulement par 5; donc une croissance nettement plus lente.

Le «Nouvel Ordre Économique» a déjà produit les «nouveaux riches» du pétrole: le Koweït, l'Arabie Séoudite, l'Iran, etc. Les nations dépourvues de matières premières, telles le Luxembourg, risquent d'être reléguées dans le peloton des «nouveaux pauvres», si elles omettent d'adapter leur appareil de production aux nouvelles réalités économiques mondiales.

3) *Le parallélisme conjoncturel entre les États-Unis et l'Europe*

Jusqu'au début de cette décennie, l'on a observé un certain parallélisme dans l'évolution conjoncturelle entre les deux blocs économiques. Si, dans le passé, l'économie américaine était prospère, les investissements industriels en Europe purent être financés par l'investissement des bénéfices réalisés sur le marché américain, stimulant ainsi la conjoncture européenne. Or, depuis l'éclatement de la crise, on observe deux phénomènes:

- a) un parallélisme entre l'évolution conjoncturelle des deux côtés de l'Atlantique,
- b) une régression très nette des investissements américains en Europe et, inversement, une implantation massive de firmes européennes sur le marché américain, comme par exemple Volkswagen, Siemens, Ciba/Geigy, etc.

Les raisons en sont d'ordre économique et monétaire, d'une part, notamment la hausse accélérée des coûts de production unitaires européens et la faiblesse du dollar. Elles sont également d'ordre politique, à savoir, le piétinement de l'intégration européenne. De ce fait, le Luxembourg a perdu une grande partie de son attrait sur les investisseurs américains, qui préfèrent s'implanter dans les pays disposant de matières premières et à coût salarial moins élevé.

4) *La dislocation de l'économie mondiale dans des zones de préférence et la recrudescence du protectionnisme.*

Pour éviter les risques de change inhérents à l'instabilité monétaire et combattre la crise sur le dos des autres, tous les grands blocs économiques ont eu recours à la promotion des échanges dans leur propre sein, causant ainsi un préjudice au principe du libre-échange qui a caractérisé les relations commerciales du monde libre depuis la dernière guerre mondiale.

On observe ainsi une intégration de plus en plus forte des économies américaine et canadienne, constituant une «zone dollar». Dans la région du Sud-Est asiatique, des pays comme le Japon, la Corée du Sud, T'ai-Wan, la Malaisie, les Philippines, l'Indonésie et l'Australie renforcent les liens commerciaux entre-eux.

Dans le cadre du COMECON, les pays communistes essaient également d'intensifier leurs échanges en raison des difficultés d'écouler leurs produits sur les marchés des pays capitalistes. Enfin, il ne reste que l'Europe, dépourvue de matières premières, concurrencée fortement sur les marchés-tiers par des pays comme aujourd'hui le Japon, et demain le Brésil, l'Inde, la Corée du Sud, le Mexique, etc.

En raison de son imbrication dans le Marché Commun, le Luxembourg écoule 80% de ses exportations dans la Communauté où la concurrence entre nations industrielles est particulièrement vive.

5) *Les nationalismes économiques et la concurrence accrue sur les marchés internationaux*

Suite à la hausse des prix du pétrole et de ceux de la plupart des autres matières-premières, les pays ne disposant pas de ces produits se voient obligés de consacrer une portion accrue de leur produit national à leurs achats. Si la facture pétrolière d'un pays représentait par exemple 5% du P.N.B. avant le renchérissement du prix, elle représente facilement 10 à 15% depuis lors. Pour couvrir leurs importations, tous les pays industrialisés sont ainsi forcés d'augmenter la quote-part de leurs exportations, s'ils veulent éviter des déficits dans leurs balances des paiements.

Ils le font en promouvant leurs ventes à l'étranger par des mesures artificielles telles les manipulations des parités monétaires, la mise à la disposition des clients de crédits à l'exportation à des conditions de taux et de temps très généreuses, par la prise de mesures fiscales en faveur des exportateurs, notamment des ristournes, enfin, en lançant des slogans contre la concurrence étrangère, comme «buy British», «achetez français».

Il est évident que les moyens financiers dont dispose le Grand-Duché pour favoriser ses exportations et lutter contre la recrudescence des nationalismes économiques sont très limités. En revanche, le degré élevé de sa dépendance des marchés extérieurs a pour effet que les contraintes énumérées ci-dessus lui causent un tort plus grand qu'aux pays dont la quote-part d'exportation fluctue entre 15% et 20% par exemple, comme la France, la R.F.A., le Royaume-Uni, le Japon, etc.

LE BIEN-ÊTRE N'EST PAS UN «DROIT ACQUIS» ÉTERNEL

Après avoir évoqué un certain nombre de facteurs dont l'accumulation a dévoilé la fragilité de notre métabolisme économique, il s'agit d'élucider dès à présent la thérapeutique.

Il ne fait plus l'ombre d'un doute que la passe difficile que nous traversons actuellement n'est pas une crise conjoncturelle ou de courte durée. Il s'agit bel et bien d'un phénomène structurel, dont seul un effort de longue haleine, en profondeur, et basé sur la solidarité nationale de toutes les classes et de toutes les professions permettra de sortir.

Or, trop souvent nos hommes politiques oublient que dans le domaine économique, plus que dans tout autre, les bonnes intentions et les propos moralisateurs ne suffisent pas s'ils ne sont pas accompagnés de moyens propres à les rendre effectifs. C'est le grand reproche qu'on se voit obligé d'adresser au dernier Rapport sur la situation de la nation.

Fondamentalement il n'y a pas 36 façons différentes pour vaincre une crise de nature structurelle.

Selon le rapport Léontieff, réalisé à la demande des Nations Unies et s'efforçant de déterminer l'impact futur des politiques économiques dans les pays industrialisés et dans ceux en développement, les contraintes d'ordre politique, social et institutionnel sont beaucoup plus redoutables que les contraintes liées à la rareté des ressources ou à la croissance démesurée de la population.

Contrairement à l'étude du fameux «Club de Rome», le rapport Léontieff considère que l'obstacle majeur pour le développement dans les prochaines 25 années sont avant tout l'organisation politique, les mentalités et les règles du jeu actuelles dans les relations internationales.

Ne voulant pas changer notre organisation politique et ne pouvant pas amender les règles du jeu des relations internationales, il ne reste qu'au Luxembourg de changer sa mentalité. Une mentalité qui consiste à croire que le bien-être de 350.000 Luxembourgeois est un «droit acquis» éternel dans un monde de 4,5 milliards d'habitants peuplant le globe.

Le Luxembourg est relativement mal loti du point de vue richesses de son sous-sol. Notre pays n'a ni pétrole, ni or, ni gaz naturel, ni uranium. Il n'a pas non plus de côtes maritimes.

POUR UNE POLITIQUE HARDIE DE RÉNOVATION ET DE RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE

Le niveau de vie de notre population est d'autant plus aléatoire qu'il dépend de facteurs exogènes, notamment de la demande étrangère pour les produits luxembourgeois. Certaines des difficultés actuelles de notre pays ne résultent-elles pas du fait que le développement d'une industrie sidérurgique propre représente pour la plupart des pays du Tiers-Monde la première étape de leur décollage économique?

Pays à hauts revenus, donc à coûts de production élevés, mais devant exporter l'écrasante majorité de sa production pour assurer le plein-emploi de sa main-d'oeuvre, il ne reste au Grand-Duché qu'à faire valoir davantage ses avantages comparatifs dans le facteur de production dont il dispose: son «capital humain».

Dans le cadre d'une politique de restructuration et de rénovation industrielle, le Luxembourg doit progressivement renouveler son outil de production tout en l'adaptant aux exigences de la demande et de la concurrence internationale. Le redressement de la situation de l'emploi et le maintien, respectivement l'amélioration, du niveau de vie de notre population sont fonction de la capacité future de notre pays de fabriquer à meilleur prix les produits d'une qualité égale ou supérieure à la concurrence étrangère.

Pour maintenir ou accroître à terme sa part dans la prospérité globale, notre pays devra préalablement réussir la maîtrise de sa politique structurelle et de son efficacité industrielle. Pour concilier sa compétitivité extérieure et son progrès social intérieur, il lui faut favoriser dans la mesure du possible les secteurs industriels incluant d'importants éléments d'innovation et une technologie de pointe dans leurs fabrications.

Cette adaptation en profondeur de notre politique économique risque évidemment de se heurter à une série de tabous ou de rigidités qui actuellement inhibent encore notre structure économique et sociale. Certaines contraintes politiques, doctrinales, juridiques et psychologiques s'y opposent également.

Or, le Luxembourg ne réussira à s'affranchir des contraintes extérieures décrites ci-avant que dans la mesure et au fur et à mesure qu'il sera disposé à infléchir les contraintes intérieures. Car se serait une erreur fatale que de s'imaginer la possibilité de construire un paradis social sur un champ de ruines économique!

Tour d'horizon démographique au Grand-Duché de Luxembourg

Chapitre I: LA MORTALITÉ

A) Évolution générale

Tout au long du 19^e siècle la mortalité reste supérieure à 20 ‰; ce n'est qu'à partir de 1904 qu'elle reste toujours inférieure à cette limite. Dès la fin de la seconde guerre mondiale elle oscille autour de 12 ‰ tout en présentant une certaine irrégularité.

La mortalité par âge a évolué comme suit:

Groupes d'âge	Décès en ‰ p. r. au total sexe masculin		%tage de varia- tion en + et en —
	1900-1905	1969-1971	
moins de 1 an	265	24	— 91
1- 4 ans	72	3	— 96
5- 9	19	4	— 79
10-14	13	3	— 77
15-19	27	6	— 78
20-24	34	9	— 74
25-29	28	9	— 68
30-34	30	10	— 67
35-39	31	15	— 52
40-44	34	24	— 29
45-49	34	27	— 21
50-54	41	43	+ 5
55-59	50	84	+ 68
60-64	63	120	+ 90
65-69	67	151	+125
70-74	73	155	+112
75-79	63	131	+108
80-84	39	102	+162
85-89	14	54	+286
90-94	3	21	+600
95-99	1	5	+400
Total	1.000	1.000	

tableau 1

Groupe d'âge	Décès en ‰ p. r. au total sexe féminin		%tage de varia- tion en + et en —
	1900-1905	1969-1971	
moins de 1 an	239	21	— 91
1- 4 ans	89	4	— 96
5- 9	26	3	— 89
10-14	18	3	— 83
15-19	27	5	— 81
20-24	26	4	— 85
25-29	26	4	— 85
30-34	23	7	— 70
35-39	24	9	— 63
40-44	26	16	— 38
45-49	26	22	— 15
50-54	33	29	— 12
55-59	46	45	— 2
60-64	69	91	+ 32
65-69	75	120	+ 60
70-74	84	145	+ 73
75-79	74	175	+136
80-84	45	157	+249
85-89	18	96	+433
90-94	5	47	+640
95-99	1	7	+600
Total	1.000	1.000	

tableau 2

L'évolution de la mortalité par âge peut être caractérisée par les traits suivants :

- 1° Déplacement de la mortalité vers les âges élevés : la mortalité des jeunes baisse considérablement, celle des personnes âgées augmente.
- 2° La mortalité infantile, c'est-à-dire la mortalité des enfants de moins d'un an bénéficie d'une baisse spectaculaire. La mortalité juvénile suit elle aussi une évolution favorable.
- 3° La mortalité augmente à partir du groupe de 50-54 ans pour le sexe masculin et à partir du groupe de 60-64 ans pour le sexe féminin. C'est là une expression du *vieillessement* de la population.

B) Tables de mortalité

Un examen plus approfondi de la mortalité nous amène aux quotients de mortalité.

$$t_x = \frac{d(x, x+1)}{P_x}$$

$$q_x = \frac{d(x, x+1)}{S_x}$$

où: t_x est le taux de mortalité à l'âge x ,

P_x est la population moyenne à l'âge x ,

$d(x, x+1)$ est le nombre des décès entre les anniversaires x et $x+1$,

S_x est l'effectif initial à l'âge x ,

q_x est le quotient de mortalité à l'âge x ; il mesure le risque de mourir entre x et $x+1$ ans.

On fait parcourir à un groupe fictif de nouveau-nés (10 000 dans notre cas) tous les âges de la vie jusqu'à extinction complète, en appliquant à chaque groupe d'âge les risques de mortalité (c'est-à-dire les quotients de mortalité) qui sont propres aux années d'établissement de la table de mortalité.

Les deux tableaux suivants présentent des tables de mortalité pour les périodes 1900-1905 et 1969-1971. Pour ne pas alourdir ces tables on a procédé à des groupes quinquennaux, sauf pour la première année et pour le groupe 1 à 4 ans.

Tables de mortalité de la population totale
1900-1905

groupe d'âge	q_x		S_x		d_x		e_x	
	H	F	H	F	H	F	H	F
0	0,172663	0,143764	10000	10000	1727	1438	45,6	48,7
1-4	0,061527	0,066916	8273	8562	509	673	54,1	55,8
5-9	0,017982	0,022137	7764	7989	140	177	53,5	55,7
10-14	0,013814	0,016473	7624	7812	105	129	49,4	51,9
15-19	0,026971	0,027171	7519	7683	203	209	45,1	47,7
20-24	0,035359	0,028182	7316	7474	259	211	41,2	44,0
25-29	0,030861	0,030483	7057	7263	218	221	37,7	40,2
30-34	0,039245	0,031331	6839	7042	268	221	33,8	36,4
35-39	0,048500	0,036564	6571	6821	319	249	30,1	32,5
40-44	0,060705	0,043292	6252	6572	380	282	26,5	28,6
45-49	0,070499	0,047576	5872	6287	414	299	23,0	24,8
50-54	0,091512	0,064894	5458	5988	499	389	19,6	20,9
55-59	0,123951	0,098331	4959	5599	615	551	16,3	17,2
60-64	0,177191	0,168465	4344	5048	770	850	13,2	13,8
65-69	0,245926	0,231829	3574	4198	879	973	10,1	11,0
70-74	0,354949	0,340696	2695	3225	957	1099	8,2	8,6
75-79	0,484527	0,461893	1738	2126	842	982	6,3	6,8
80-84	0,631578	0,581947	896	1144	566	666	4,9	5,4
85-89	0,778629	0,743988	330	478	257	356	3,9	4,5
90-94	0,883763	0,864412	73	122	65	105	3,2	3,5
95-99			8	17				

tableau 3

1969-1971

groupe d'âge	q_x		S_x		d_x		e_x	
	H	F	H	F	H	F	H	F
0	0,024761	0,018596	10000	10000	248	186	66,4	72,9
1-4	0,002420	0,003378	9752	9814	24	33	67,1	73,3
5-9	0,003411	0,001968	9728	9781	33	19	63,3	69,5
10-14	0,002431	0,002013	9695	9762	24	20	58,5	64,7
15-19	0,006138	0,003753	9671	9742	59	37	53,5	59,8
20-24	0,009381	0,003106	9612	9705	90	30	48,9	55,0
25-29	0,009263	0,003653	9522	8675	88	35	44,4	50,2
30-34	0,009940	0,005758	9434	9640	94	56	39,8	45,3
35-39	0,013528	0,007244	9340	9584	126	69	35,1	40,6
40-44	0,021790	0,012185	9214	9515	201	116	30,6	35,9
45-49	0,031331	0,017923	9013	9393	282	168	26,2	31,3
50-54	0,057182	0,030575	8731	9231	499	282	22,0	26,8
55-59	0,093654	0,040042	8232	8949	771	358	18,2	22,6
60-64	0,139388	0,079356	7461	8591	1040	682	14,8	18,4
65-69	0,209950	0,116162	6421	7909	1348	919	11,8	14,8
70-74	0,302877	0,181351	5073	6990	1536	1268	9,2	11,4
75-79	0,410409	0,317578	3537	5722	1452	1817	7,1	8,3
80-84	0,561213	0,483283	2085	3905	1170	1837	5,4	6,1
85-89	0,729515	0,675121	915	2018	668	1362	4,0	4,4
90-94	0,856327	0,825942	247	656	212	542	3,2	4,4
95-99			35	114				

tableau 4

Les fonctions d'une table de mortalité peuvent être résumées comme suit:

$$q_x = \frac{2 \times t_x}{2 + t_x}$$

Il s'agit de la formule de transformation d'un taux de mortalité en un quotient de mortalité.

$$S_{x+1} = S_x(1 - q_x) = S_x - d_x,$$

$$d_x = q_x \times S_x = S_x - S_{x+1}.$$

La série des d_x indique les décès des tables, celle des e_x correspond à l'espérance de vie, définie de la manière suivante:

$$e_x = 0,5 + \frac{1}{S_x} \times \sum_{y=x+1}^{100} S_y.$$

L'espérance de vie est le nombre moyen d'années qui restent à vivre à compter du milieu de chaque groupe d'âge. Elle a été estimée pour les années où aucune table de mortalité n'a été dressée; la méthode utilisée est celle de J. Bourgeois-Pichat (Population 1966, n° 6, pp. 1123-1134).

année	espérance de vie à la naissance
1900/05	47,2
1930	57,8
1935	60,0
1947	64,8
1960	67,6
1966	68,1
1969/71	69,7
1974	71,0

tableau 5

C) *Mortalité infantile*

La mortalité infantile, c'est-à-dire celle des enfants de moins d'un an, est définie comme étant le quotient des décès de moins d'un an par les naissances vivantes.

La mortalité infantile est décomposée en :

- mortalité endogène, due à des facteurs antérieurs à la naissance ou à cette naissance elle-même (p. ex. malformation congénitale, tare héréditaire, traumatisme dû à l'accouchement);
- mortalité exogène, due aux décès liés au milieu où l'enfant vit (p. ex. infection microbienne ou alimentaire, accidents divers, ...).

Les décès liés à la mortalité endogène suivent d'assez peu le moment de la naissance, c'est-à-dire jusqu'à un mois au plus après cette naissance. Les décès exogènes se répartissent sur toute l'année.

Le tableau n° 6 indique les taux en pour mille de la *mortalité infantile* en général et de la mortalité infantile exogène et endogène.

Moyenne ou année	Taux de mortalité en ‰		
	exogène	endogène	total
1901-05	131,4	27,2	158,6
1906-10	128,6	27,5	157,1
1911-15	122,7	23,4	146,1
1916-20	98,6	29,1	127,7
1921-25	82,0	28,3	110,3
1926-30	85,3	22,4	107,7
1931-35	63,3	22,2	85,5
1936-40	49,5	21,7	71,2
1941-45	62,2	23,2	85,4
1946-50	34,7	22,0	56,7
1951-55	22,3	19,8	42,1
1956-60	18,7	17,0	45,7
1961-65	14,3	13,6	27,9
1966-70	9,2	12,3	21,5
1971-75	7,2	8,8	16,0
1970	10,2	14,7	24,9
1971	7,6	14,9	22,5
1972	7,7	6,4	14,0
1973	7,6	7,7	15,3
1974	6,4	7,1	13,5
1975	6,6	8,2	14,8

tableau 6

La baisse d'environ 90% de la mortalité infantile depuis le début du siècle résulte principalement d'une diminution de la mortalité exogène. Au fur et à mesure des progrès en médecine, en hygiène, etc. la part de la mortalité endogène augmente. Actuellement cette dernière, beaucoup plus résistante au progrès médical, dépasse la mortalité exogène. La diminution des décès endogènes exige d'ailleurs des investissements substantiels et la mise en œuvre d'un important appareil médico-social de prévention et d'intervention. Il n'est donc pas étonnant que la baisse de la mortalité exogène (95%) entre 1901/05 et 1971/75 soit plus rapide que celle de la mortalité endogène (68%). Il existe d'autres indices de la mortalité infantile que l'on peut résumer dans le schéma suivant :

	mortalité infantile classique	
	158,6 (14,8)	
mortalité	mortalité endogène + mortalité exogène	
29,8 (7,3)	27,2 (8,2)	131,4 (6,6)
	mortalité périnatale	
	57,0 (15,5)	

Les indications numériques (en pour mille) concernent les premières la période 1901/05, celles entre parenthèses sont relatives à l'année 1975.

D) Causes de mortalité

Le tableau n° 7 donne une idée, sur un demi-siècle, de l'évolution des causes de décès.

Causes de décès	1902	1972
Tuberculose en général	14,3	0,3
Bronchite	1,4	2,8
Cancer	1,9	20,2
Pneumonie	9,1	1,3
Rougeole	0,7	0
Coqueluche	3,1	0
Maladies du cœur	2,2	23,5
Cirrhose du foie	0,7	2,8
Anomalies congénitales	8,5	0,4
Sénilité	17,4	(4,1)
Mortalité violente	3,7	7,4
Autres maladies	37,0	37,2
Total	100	100

tableau 7

Les maladies épidémiques ont pratiquement disparu comme cause de décès. Par contre les décès dus au cancer ont augmenté en flèche. Mais il est possible que des questions de méthodologie ou de techniques de détection ont joué un certain rôle.

La mortalité entraînée par les maladies de l'appareil circulatoire a atteint un niveau encore plus élevé. Avec les cancers, ces maladies sont la cause d'environ 60% du total des décès. La mortalité violente — revers de la médaille du progrès technique — va croissant, phénomène dû surtout aux accidents de la route et aux suicides, lesquels représentent en moyenne un pour cent du total des décès. La circulation de la route est responsable de 2 à 3% du total des décès.

Chapitre II: LA NATALITÉ ET LA FÉCONDITÉ

A) La natalité en général

Tout au long du 19^e siècle la natalité est encore élevée, elle dépasse 30‰, mais la baisse est déjà amorcée et à partir de 1931 elle reste inférieure à 20‰.

Pour suivre l'évolution statistique du taux de natalité on peut consulter les publications du STATEC (p. ex. le dernier Annuaire statistique 1977, p. 37). Le taux de natalité dans notre pays représente les caractéristiques suivantes:

1^e caractéristique. Dès la fin du 19^e siècle notre taux de natalité est inférieur à celui des autres pays européens (sauf la France). Mais contrairement à celle-ci notre taux ne se relève plus.

2^e caractéristique. La tendance à la baisse du taux de natalité est transformée en une chute importante par la première guerre mondiale, époque constituant une sorte de césure dans notre histoire démographique. Au début des années trente la dénatalité prend l'allure d'un véritable effondrement. La période entre les deux guerres mondiales est donc caractérisée par un régime de basse natalité.

3° caractéristique. Après la seconde guerre mondiale une reprise générale de la natalité se manifeste en Europe occidentale, sauf au Luxembourg.

4° caractéristique. Une baisse sensible de la natalité n'est pas compensée ni par une simple récupération (après la première guerre mondiale) ni par un changement de comportement (années suivant la seconde guerre mondiale).

B) La fécondité

Le taux de fécondité a évolué comme suit depuis le début du siècle.

Année	Taux de fécondité pour 1.000 femmes
1900	126
1910	140
1922	75
1930	81
1935	58
1947	53
1960	66
1966	66
1968	58
1970	52
1974	46

tableau 8

groupe d'âge	1905	1907	1922	1930	1935	1947	1960	1966	1968	1970	1974
15-19	22	20	15	21	16	13	23	28	27	28	25
20-24	137	158	97	121	86	86	143	154	147	132	101
25-29	231	237	144	153	109	124	149	152	136	127	108
30-34	224	217	129	119	86	100	90	84	73	65	57
35-39	172	177	88	76	51	50	38	39	31	33	22
40-44	73	76	35	26	20	13	12	10	9	9	5
45-49	7	9	5	2	1	1	1	—	—	0,5	0,4
taux moyen	128	133	74	81	58	53	66	76	68	54	46

tableau 9

Groupe d'âge	Variation de la fécondité de 1905/07 à 1970/74 (en %)
15-19	+24%
20-24	-21%
25-29	-50%
30-34	-72%
35-39	-84%
40-44	-91%
45-49	-94%
15-49	-62%

tableau 10

Ces tableaux permettent de dégager les caractéristiques suivantes :

1. D'une manière générale la fécondité a baissé sensiblement; cette baisse — d'ailleurs inégale selon les différents groupes d'âge — est accompagnée d'un changement de la structure de la fécondité.
2. L'augmentation de la fécondité du premier groupe d'âge est due au fait que l'on se marie plus jeune au Luxembourg.
3. Au lendemain de la première guerre mondiale la fécondité de *tous* les groupes d'âge diminue; le niveau d'avant-guerre ne sera plus atteint.
4. Plus on avance dans la série des groupes d'âge, plus la baisse de la fécondité est rapide.
5. L'allure générale de la fécondité est la suivante: elle augmente d'abord, passe par un maximum, puis diminue. Le maximum situé au début du siècle à l'intérieur du troisième groupe a tendance à se déplacer vers le deuxième groupe, surtout depuis les années soixante.
6. Les groupes d'âge (20-29 ans) d'où proviennent le plus de naissances voient leur effectif abaissé de 33 à 27% du total de la population féminine en âge de procréer.

C) Les taux de reproduction

Le taux brut de reproduction se définit comme étant le nombre moyen de filles nées vivantes qu'auront 1.000 femmes, d'après les caractéristiques de fécondité de l'année concernée et si aucune femme ne meurt avant et pendant les âges féconds. Si l'on tient compte de la mortalité (par des tables de mortalité) on obtient le taux net de reproduction. Si le taux net de reproduction est inférieur à l'unité, le remplacement des générations n'est pas assuré. Tel est pratiquement le cas depuis un demi-siècle.

Année	Taux brut de reproduction	Taux net de reproduction
1900		1,47*
1907	2,17	1,54
1922	1,24	0,85
1930	1,26	1,06
1935	0,89	0,81
1947	0,93	0,85
1960	1,13	1,08
1966	1,13	1,08
1968	1,03	0,99
1970	0,96	0,93
1972		0,86*
1974		0,80*

(*) Estimation

tableau 11

D) Perspectives d'avenir

Quelle peut être l'évolution future du taux de natalité? Entre 1952 et 1965 il y a un léger relèvement de la natalité; entre 1957 et 1965 il oscillait autour de 16‰ avec un nombre absolu de naissances dépassant entre 1959 et 1966 le cap des 5.000 unités. Lorsque ces générations, plus nombreuses, arriveront à l'âge de la fécondité, une légère reprise peut raisonnablement être prévue. A la base d'une telle reprise il y a donc une cause structurelle et non pas une hausse de la fécondité. Le creux de la vague est peut-être atteint, les classes plus nombreuses après 1952 et surtout après 1957 pourront améliorer la situation. Mais il ne faut pas se faire d'illusions, «l'hypothèque» des classes creuses depuis 1965 pèse déjà sur la natalité. On peut se demander si après ces divers mouvements de la natalité — de faible amplitude probablement — une certaine stabilité ne sera pas atteinte à long terme.

Sur cette stabilité à long terme — correspondant plus ou moins au remplacement des générations — se greffe probablement un régime cyclique de fécondité. Ce régime est caractérisé par un mouvement alternatif du taux de fécondité au-dessous et au-dessus du seuil de remplacement. Les conséquences d'un tel régime sont graves (cf. population active, population scolaire, etc.). Il sera peut-être nécessaire à l'avenir de limiter l'amplitude des cycles de la fécondité.

Chapitre III: LA POPULATION ACTIVE

A) La population active dans le temps

Recensement	Population totale		Population active		Taux d'activité en %
1871	197 528	100	83 600	100	42,3
1907	249 882	127	123 116	147	49,3
1935	296 913	150	134 847	161	45,4
1947	290 992	147	135 139	162	46,4
1960	314 889	159	128 475	154	40,8
1966	334 790	169	130 687	156	39,0
1970	339 841	172	129 255	155	38,0

tableau 12¹

Population totale et population active évoluent différemment. Entre 1871 et 1907 la croissance de la population active (47%) dépasse sensiblement celle de la population totale (27%). C'est là un aspect de notre révolution industrielle qui fait appel à la main-d'œuvre étrangère. De 1907 à 1935 l'accroissement se ralentit bien qu'il reste important: la «maturité» économique et la grande crise économique en sont des éléments d'explication.

A partir du recensement de 1947 la population totale augmente mais la population active diminue et le taux d'activité est en régression.

La répartition de la population active par secteur économique (agriculture, industrie, services) est indiquée dans le tableau suivant:

Secteurs	1871	1907	1935	1947	1960	1966	1970
primaire: agriculture	60,4	43,2	30,2	26,1	15,1	11,1	7,5
secondaire: industrie	20,2	38,4	38,4	39,7	44,1	44,9	43,5
tertiaire: services	19,4	18,4	31,4	34,2	40,8	44,0	49,0

tableau 13

Ces quelques chiffres soulignent bien le cheminement de la vie socio-économique au Luxembourg: baisse spectaculaire de la population active agricole, développement soutenu de notre industrie, «explosion» récente du secteur tertiaire.

B) La population active par catégories sociales et professionnelles

La population active est une notion «globale» dont l'évolution séculaire cache des mutations intérieures. Le tableau² suivant indique les parts respectives des ouvriers, employés et fonctionnaires, aidants et patrons.

¹ in: G. Als, La population du Grand-Duché de Luxembourg, p. 127.

² in: G. Als, op. cit., p. 142.

Année	ouvriers	employés et fonctionnaires	Aidants	Patrons	Population active
1907	45,8	4,5	22,3	27,4	100
1935	43,8	13,6	20,2	22,4	100
1947	46,2	16,4	18,1	19,3	100
1960	46,4	26,1	10,1	17,4	100
1966	46,1	30,6	7,9	15,4	100
1970	47,1	35,0	4,0	13,9	100

tableau 14

La part des ouvriers dans la population active est remarquablement stable, tandis que la population totale augmente de 35% : par rapport à la population totale le nombre des ouvriers est en régression. Le groupe des employés et fonctionnaires a augmenté considérablement, témoignant ainsi de l'importance prise par le secteur tertiaire. Parallèlement à ce mouvement mais de sens inverse évoluent les groupes des aidants et des patrons. Par aidants on entend «des membres de famille actifs dans l'entreprise agricole, artisanale ou commerciale»¹. Le mouvement de baisse des deux derniers groupes est en relation avec la concentration dans l'artisanat, le commerce et l'agriculture.

Ainsi le nombre des entreprises artisanales diminue de 20% entre 1962 et 1976, tandis que le nombre des ouvriers par entreprise artisanale passe de 3,0 à 4,4. Les entreprises du commerce de gros voient leur nombre baisser de 23% entre 1960 et 1976. En agriculture le processus de concentration n'est pas moins important : de 1960 à 1976 le nombre des exploitations de moins de cinq hectares baisse de 68%, mais le nombre total des exploitations baisse de 56%. Parallèlement à cette évolution la superficie moyenne par exploitation augmente de 115%.

L'évolution à l'intérieur des trois secteurs économiques est caractérisée par les traits suivants :

- 1° Le secteur primaire présente un nombre croissant de patrons ce qui correspond à un type familial d'exploitation. Le nombre des ouvriers agricoles a baissé sensiblement depuis le début du siècle; il en est de même du groupe des aidants bien que sa part dépasse largement celle des ouvriers.
- 2° Le secteur secondaire est dominé par le groupe des ouvriers dont la proportion oscille autour de 75% du total de la population active de ce secteur. Seul le nombre des employés a augmenté tandis que celui des patrons a baissé. La part des aidants reste insignifiante.
- 3° Le secteur tertiaire est celui des employés et fonctionnaires, tous les autres groupes sont en régression.

¹ G. Als, op. cit., p. 141.

	ouvriers	employés	aidants	patrons	total
Secteur primaire					
1907	19,9	0,4	48,0	31,7	100
1970	9,5	0,5	29,7	60,3	100
Secteur secondaire					
1907	74,1	4,7	0,5	20,7	100
1970	75,9	18,7	0,4	5,0	100
Secteur tertiaire					
1907	47,7	13,6	7,5	31,2	100
1970	28,1	55,4	1,8	14,7	100

tableau 15¹

En résumé l'agriculture est le secteur des patrons-exploitants, l'industrie est celui des ouvriers et les services sont le domaine des employés et fonctionnaires.

Le tableau suivant renseigne sur les modifications du nombre des salariés depuis 1960.

Salariés dans

	agriculture		industrie		services		Total
1960	1 800	100	54 500	100	37 900	100	94 200
1965	1 300	72,2	58 500	107,3	42 500	112,1	102 000
1970	1 000	55,6	59 700	109,5	49 300	130,1	110 000
1975	800	44,4	67 800	124,4	59 100	155,9	127 700
1976	800	44,4	65 200	119,6	59 900	158,0	125 900

tableau 16

L'accroissement plus rapide des services s'explique par un nombre de salariés moins élevé en 1960 par rapport à celui de l'industrie. Il est évident que l'extension considérable des établissements de crédit a favorisé le secteur tertiaire.

¹ selon G. Als, op. cit., p. 147.

	emplois dans les	
	banques	assurances
1907	80	35
1960	1 321	315
1970	3 756	495
1971	4 214	510
1972	4 675	522
1973	5 121	520
1974	5 448	497
1975	5 703	521
1976	5 921	566

tableau 17

La part des ouvriers dans la population totale active peut être appréciée par le tableau suivant:

ouvriers sidérurgie et mines			
	total	nombre absolu	%tage
1907	56 392	11 244	20
1935	59 001	17 559	30
1947	62 480	17 811	29
1960	59 578	24 120	41
1966	60 302	23 772	39
1970	60 962	22 911	38

tableau 18

Jusqu'aux années 70 la part des ouvriers des industries sidérurgiques et minières est croissante, témoignant ainsi de la structure «monolithique» de notre industrie.

C) La situation de l'emploi

En 1977 — selon les estimations du STATEC¹ —, le nombre des salariés a baissé légèrement (—1,3%); cette régression générale cache toutefois des mouvements spécifiques différents. Le recul dans l'industrie s'élève à 2,9% et celui du bâtiment est de 5% tandis qu'il y a une augmentation de 0,8% dans les services et de 1,4% dans les administrations.

La diminution moyenne de 1,3% (correspondant environ à 1 600 personnes) ne s'est pas répercutée entièrement sur le chômage qui n'a augmenté que de 400 unités. La cause en est probablement une émigration de travailleurs étrangers (dans le bâtiment) et la retraite anticipée.

La situation du chômage total se présente comme suit²:

¹ La situation économique au Grand-Duché, STATEC, déc. 1977, p. 11 et suivantes.

² Ibid., p. 61.

	offres d'emploi non satisfaites	demandes d'emploi non satisfaites
moyenne 1974	584	57
moyenne 1975	236	265
moyenne 1976	266	457
moyenne 1977*	200	771

* sans le mois de décembre

tableau 19

Les perspectives pour l'année en cours sont plutôt mauvaises et ceci essentiellement pour les raisons suivantes :

- 1° l'accès au marché du travail de générations encore nombreuses, nées entre 1956 et 1965;
- 2° la pression exercée sur le marché de l'emploi par les deux départements «anticrise» (concernant 3 000 personnes) qui limitent les possibilités de placer les 900 demandeurs d'emplois officiellement enregistrés.
- 3° ralentissement «naturel» des départs à la retraite en temps de crise, à moins que des mesures officielles ne soient prises.

Si l'on tient compte des effectifs des départements «anticrise» et si l'on y ajoute les demandeurs d'emplois ainsi que les chômeurs partiels, le chômage atteint 4 300 personnes. Le taux de chômage théorique qui correspond à la part excédentaire de la main-d'œuvre par rapport à la population active, se situe au début de l'année à environ 3%.

D) Divers

1) La population active féminine

La part de la population active féminine depuis le début du siècle a évolué comme suit¹ :

année	population active féminine (en %)
1907	29,8
1935	28,6
1947	29,4
1960	26,9
1966	27,1
1970	26,2

tableau 20

¹ in: G. Als, op. cit., p. 135.

La part du travail féminin est relativement peu élevée¹; R. Kirsch avance les explications suivantes²:

- les mœurs en général et l'opposition en particulier au travail féminin du parti de la droite et des syndicats ouvriers,
- le niveau de salaires élevé n'exigeant pas un travail salarié de l'épouse,
- le système fiscal qui pénalise le travail de la femme mariée,
- le manque d'institutions sociales permettant à la femme mariée de rester active du point de vue professionnel.

2) La population «étudiante»

Le tableau suivant³ donne une idée de la population «étudiante» du Grand-Duché.

	Étudiants luxembourgeois à l'étranger		Cours universitaires	
1965/66	1 069	(181)	/	/
1971/72	1 689	(499)	168	(62)
1973/74	1 835	(559)	148	(44)
1975/76	2 077	(672)	195	(68)
1976/77	2 055	(682)	242	(83)

tableau 21

Entre parenthèses le nombre des étudiantes comprises dans le total; la part des étudiantes est d'ailleurs croissante. Il est particulièrement intéressant de calculer «le taux d'obtention du baccalauréat», c'est-à-dire le quotient (en pourcentage) du nombre de bacheliers par l'effectif moyen des générations de 18, 19 et 20 ans (de 17, 18 et 19 ans pour la France).

Année	taux d'obtention du baccalauréat	
	Luxbg	France
1960	7,7	11,8
1970	13,8	19,7

tableau 22

La répartition par disciplines est résumée dans le tableau suivant⁴:

¹ En 1974 elle est de 38% en France et même de 51% en URSS.

² La croissance de l'économie luxembourgeoise, STATEC, 1971, p. 76.

³ Annuaire statistique 1977, p. 262 et p. 263.

⁴ Selon Informations statistiques n° 23, juillet 1975 (ministère de l'Éducation nationale).

Discipline	en nombres absolus			en %tage			
	M	F	Total	M	F	Total	
Sciences pures Ingénieurs Sciences médicales Lettres Sciences sociales Droit Autres Total	20	4	24	10	8	16	
	63	—	63	30	—	30	
	27	9	36	13	19	32	
	24	19	43	12	39	51	
	13	7	20	6	15	21	
	26	7	33	12	15	27	
	36	13	49	14	33	47	
	36	27	63	14	26	40	
	61	—	61	24	—	24	
	39	13	52	15	13	28	
	255	102	357	100	100	100	
	356	191	547	(72)	(53)	(65)	
Nombre de bacheliers							
Sciences pures Ingénieurs Sciences médicales Lettres Sciences sociales Droit Autres Total	35	18	53	15	11	26	
	43	5	48	18	3	21	
	57	40	97	24	24	48	
	38	60	98	16	36	52	
	30	31	61	13	19	32	
	18	7	25	7	4	11	
	237	166	403	100	100	100	
	343	259	602	(69)	(64)	(67)	
	Nombre de bacheliers						
	Sciences pures Ingénieurs Sciences médicales Lettres Sciences sociales Droit Autres Total	39	20	59	13	12	25
		62	1	63	21	1	22
		58	35	93	20	20	40
54		61	115	19	38	57	
31		27	58	11	17	28	
31		9	40	11	6	17	
289		162	451	100	100	100	
342		251	593	(85)	(65)	(76)	
Nombre de bacheliers							

Discipline	en nombres absolus			en %tage		
	M	F	Total	M	F	Total
	1974			1974		
Sciences pures	33	20	53	12	12	13
Ingénieurs	41	—	41	15	—	10
Sciences médicales	63	41	104	24	25	24
Lettres	34	53	87	13	33	20
Sciences sociales	37	27	64	14	17	15
Droit	34	8	42	13	5	10
Autres	23	13	36	9	8	8
Total	265	162	427	100	100	100
Nombre de bacheliers	348	304	652	(76)	(53)	(65)

tableau n° 23

Les quelques données statistiques précédentes permettent quelques réflexions :

1° Vu le niveau peu élevé du taux d'obtention du baccalauréat au Grand-Duché de Luxembourg par rapport à la France, on peut s'attendre à une augmentation du nombre relatif des bacheliers, au moins à long terme, tendance accentuée probablement par l'existence d'un «baccalauréat technique» (École de Commerce et de Gestion, École Technique).

2° Le rythme des inscriptions aux Universités s'est ralenti :

année	inscriptions aux Universités		
	M	F	total
1965	209	48	257
1966	223	76	299
1967	255	102	357
1968	275	123	398
1969	268	148	416
1970	237	166	403
1971	296	158	454
1972	289	162	451
1973	292	136	428
1974	265	162	427

tableau n° 24

3° La part des étudiantes par rapport au total des inscriptions est croissante. Pour les Lettres elles dépassent la moitié de l'effectif total. En sciences sociales, médicales et en sciences pures elles ont pris une place très importante; seules les études d'ingénieurs les rebutent encore. Ce qui peut étonner c'est la part relativement limitée des étudiantes en Droit.

L'évolution de l'enseignement, cause de la pléthore ?

I. INTRODUCTION

A l'origine, l'École est fille du Loisir¹, dit-on. C'est vrai dans la mesure où les prestigieuses écoles grecques ont eu pour élèves de jeunes oisifs, curieux d'en savoir plus long sur l'univers et sur l'homme.

Mais déjà avant la création de l'Académie, les anciens s'étaient rendu compte que savoir = pouvoir: pouvoir religieux (écoles druidiques²), pouvoir politique (écoles des sophistes du V^e s. aCn), pouvoir médical (écoles de médecine, longtemps rattachées aux écoles religieuses), pouvoir juridique (écoles de droit, surtout à l'époque byzantine).

Ainsi l'École était, ou est devenue, fille de l'Utilité. Utilité pour l'individu qui grâce à son savoir acquiert un certain pouvoir, comme nous venons de le dire, pouvoir qui lui permet au moins de s'assurer une place spéciale, une place à part, dans la société ou dans l'État ou, plus tard, dans l'Église, quand celle-ci commencera à se structurer. Le savoir assure à l'individu sa subsistance dans la mesure où il en fait profiter ses concitoyens moyennant rémunération.

Utilité aussi pour les sociétés constituées et pour l'État policé, qui peu à peu comprennent qu'en achetant ce savoir des individus, ils acquièrent des instruments indispensables à l'exercice de leur propre pouvoir. Ainsi l'État byzantin a usé de «technocrates» et de «grands commis», mais, en Occident du moins, la première société constituée à saisir cet aspect de l'École semble avoir été l'Église. Les États occidentaux tenteront d'imiter l'initiative de l'Église, comme le fera Charlemagne p. ex., mais généralement ils se contenteront de profiter des écoles du clergé (écoles monastiques, Universités, écoles des Jésuites) pour le recrutement des spécialistes dont ils auront besoin. Ce n'est qu'à partir du XVIII^e s., et plus particulièrement à partir de la révolution française, que les États songeront à créer des écoles propres, d'État, «laïques» pour pouvoir échapper à la tutelle de l'Église.

Ainsi, petit à petit, au cours d'une évolution de près de deux mille ans, l'École est devenue la fille de la Nécessité: nécessité politique d'abord, nécessité économique ensuite, nécessité sociale enfin.

II. ÉVOLUTION HISTORIQUE

Voyons ces nécessités à l'œuvre au cours de *l'évolution historique de l'enseignement en Luxembourg*.

¹ Συχολή ne semble avoir acquis le sens d'école qu'au IV^e s. aCn, après la création de l'Académie et du Lycée.

² César, De bello gallico, XI, 13-14.

A. NÉCESSITÉ POLITIQUE

D'abord, nous l'avons dit, c'est l'Église qui, la première, reconnaît l'utilité des savants, des gens instruits, des clercs, pour l'aider à installer et à conserver son pouvoir; quoi d'étonnant dès lors que dès le Haut Moyen Age nous assistions à l'éclosion des prestigieuses écoles monastiques³ qui ont pour but de former des missionnaires d'abord, des juristes, des théologiens et des administrateurs ensuite. Vers le XIII^e s., ces écoles ne sont plus en mesure de garantir une spécialisation assez poussée, adaptée au développement et à la centralisation de l'Église; c'est alors, à l'aube du XIII^e s., qu'elle créera les Universités, celles de Paris et d'Oxford d'abord, les autres à mesure que le besoin s'en fera sentir.

Mais entre-temps, les États, et particulièrement les États français et anglais, se sont développés et se sont centralisés de manière que la force militaire ne suffit plus à garantir leur autorité, surtout face à l'Église qui depuis longtemps fourbit d'autres armes. Leurs rouages politiques, financiers, administratifs et judiciaires se sont compliqués de sorte que s'ils veulent échapper à la domination absolue des clercs, auxquels ils confient généralement ces tâches⁴, il faut qu'ils puissent compter sur un personnel d'État, laïque, si possible, et pour le moins aussi qualifié que le personnel de l'Église. Ils amèneront donc l'Église à ouvrir ses écoles aux laïcs et à accepter ainsi de former le personnel de l'État. Solution de compromis entre deux puissances puisque, de cette façon, l'État s'émancipe partiellement et l'Église garde un certain contrôle sur l'État, ne fût-ce que par le biais de ses employés.

Tous ces faits, à vrai dire, ont probablement peu touché notre Luxembourg. Et pourtant, même ici, bien des choses ont changé à l'aube du XVII^e s. Quoi?

Il serait téméraire d'affirmer qu'on pense à créer une administration digne d'un État moderne, mais déjà une certaine centralisation se fait sentir, tant dans le domaine de l'administration que dans celui de la justice. La médecine moderne est née il y a près d'un siècle. Il est normal qu'on fasse appel à un nombre sans cesse croissant de «techniciens»: avocats, juges, médecins, administrateurs,...

Mais surtout, il y a la Réforme qui menace l'Église et par contrecoup aussi l'État de sa Majesté Très Catholique. Ici surtout, il faut d'urgence des spécialistes pour défendre et l'Église et l'État. Et pas question de les importer d'ailleurs, d'Espagne p. ex.: d'abord ailleurs, ils n'en ont pas de trop et puis, la cause du trône et de l'autel, dans notre région, sera le mieux défendue par des gens du terroir.

Quoi d'étonnant, étant donné le besoin de lutter contre la Réforme, que notre Conseil Provincial fasse appel aux spécialistes de la Contre-réforme, aux Jésuites, pour qu'ils viennent éduquer nos jeunes gens.

Le Collège des Jésuites, ouvert le 1^{er} octobre 1603, remplira à merveille, jusqu'à sa fermeture le 21 septembre 1773, sa double mission: il formera des administrateurs et des employés pour l'État ou il préparera ses élèves aux études universitaires, que la plupart d'entre eux feront à l'Université Catholique de Louvain, mais non seulement il pourvoira l'État et l'Église de «techniciens» très capables, mais encore de défenseurs de la foi religieuse et étatique⁵.

³ Le bas-clergé séculier était formé de façon «artisanale» par un curé en place, et cela pratiquement jusqu'à la fin de l'ancien régime.

⁴ Le danger que court l'État en employant des clercs, même quand ceux-ci sont créés par lui, est illustré par le cas de Thomas Becket.

⁵ Si, dans la première moitié du XVII^e s., ces deux buts se trouvent encore en harmonie, sur un pied d'égalité, bientôt l'État va essayer non seulement de secouer la tutelle de l'Église, mais d'asservir les ecclésiastiques à ses fins; pour servir le gallicanisme, Louis XIV adjointra en 1686 des cours de philosophie et certains cours de théologie au Collège et Joseph II maintiendra les cours de philosophie et créera le Séminaire de Luxembourg au service du jansénisme.

Et Joseph II, pour s'émanciper totalement de l'emprise de l'Église sur l'État, pourra faire chasser les Jésuites, il devra remplacer aussitôt (le 1^{er} novembre 1773) leur Collège par le Collège Royal et le Séminaire qui continueront l'œuvre fondamentale des Jésuites, former des spécialistes, mais ils le feront avec un personnel acquis aux idées josphistes, avec des membres du clergé séculier. Et ainsi feront les Français: ils changeront encore le nom (École Centrale en 1797, puis École secondaire en 1804) et l'orientation (révolutionnaire ou impériale), mais non la chose, sauf qu'ils dégraderont quelque peu le niveau de l'école parce que pour les «techniciens en chef», ils préféreront recourir soit à des Français, soit à des Luxembourgeois formés en France.

Les Hollandais qui n'auront pas cette méfiance, de toute façon le Luxembourg n'est que leur XVIII^e province, rétabliront l'ancienne école dans tout son éclat, en ouvrant le 19 février 1817 leur Athénée Royal dans les vénérables murs du Collège des Jésuites.

La seule nécessité politique de l'Église et de l'État semble donc suffire pour expliquer l'évolution, ou plutôt la continuité, de l'enseignement en Luxembourg⁶. Et pourtant il convient de ne pas en sous-estimer un certain aspect social qui est présent dès la naissance d'écoles sur notre territoire.

En effet, les écoles perçoivent toutes un minerval et généralement une pension dans les internats. Assurer une certaine instruction à un adolescent coûte donc de l'argent, mais lui garantit en revanche, nous l'avons dit, une place de choix dans la société, dans l'Église ou dans l'État. En principe, en raison du coût relativement élevé des études, les enfants des classes moins aisées resteraient exclus des bénéfices de l'instruction si des cœurs généreux ne pensaient à leur venir en aide. Ce sont d'abord les monastères qui acceptent de former gratuitement, (ou de payer la formation), de jeunes gens pauvres, mais dotés d'une intelligence exceptionnelle. Ce sont ensuite des gens riches qui, par philanthropie ou pour assurer le salut de leur âme, fondent des bourses d'études pour des élèves nécessiteux⁷. Ce sont enfin des religieux et des religieuses qui se consacrent entièrement à l'enseignement, faisant payer ceux qui peuvent payer, enseignant gratuitement les autres. En Luxembourg s'établiront seulement deux de ces ordres religieux: le 15 juillet 1627, la Congrégation de Notre-Dame et au XIX^e s., les frères des Écoles. Retenons surtout la première fondation: comme le comte de Mansfelt avait encouragé l'installation des Jésuites en 1603, ainsi sa fille légitimée Anne de Mansfelt, conquise par l'idéal de Pierre Fourier, contribua grandement à l'installation de la Congrégation qui pendant plus de 250 ans allait, elle seule, assurer une éducation plus poussée aux filles de notre pays, et cela, pour la première fois dans l'histoire de notre enseignement, sans exclure personne pour «chicheté»⁸.

Ajoutons cependant que si ici nous touchons pour la première fois l'aspect social de l'enseignement, c'est de charité sociale qu'il s'agit et non de cette nécessité sociale dont nous parlions dans l'introduction. Si nous voulions voir ces entreprises généreuses sous l'angle de la nécessité, c'est encore de nécessité politique qu'il faudrait parler; en effet, les élèves nécessiteux, éduqués grâce à la générosité, constitueront des agents d'autant plus fidèles de l'Église

⁶ L'enseignement primaire ne servira guère qu'à apprendre à lire et à calculer, moins souvent à écrire. L'enseignement artisanal se fait dans le cadre des corporations au niveau de la pratique.

⁷ Citons quelques fondateurs de bourses qui sont encore accordées aujourd'hui: Mathieu APPERT (13 déc. 1604), Sébastien de TYNNER (1629), Henri STERPENICH dit GADERIUS (21 avril 1631), Pierre PENNINGER (4 juin 1632), Pierre TANDEL (24 mai 1633), Christophe WILTHEIM (5 janv. 1633), Guillaume et Henri LES GERMAI DE LAMORMENIL (6 janv. 1648), Jean PUTZ D'ADLERSTHURN (6 janv. 1648), etc. v. *L'enseignement secondaire et supérieur au GD de Luxembourg*, Recueil de Législation scolaire publié par Michel SCHMIT, Luxembourg 1962, pp. 401-423.

⁸ V. les travaux de J. P. BELCHE, *Anne-Marie de Mansfelt* et de P. MARGUE, *Margareta Busbach* in: Hémécht (29), 1977, 3.

et de l'État que leur seul pouvoir est celui que leur accordent ces sociétés constituées, et que, hors d'eux, ils n'ont ni alliés, ni richesses, ni même moyens de subsistance. Et les filles éduquées par la Congrégation contribueront dans leurs familles à maintenir les hommes fidèles aux principes qui leur ont été inculqués, aux filles par la Congrégation, aux hommes par les Jésuites.

B. NÉCESSITÉ ÉCONOMIQUE

A la nécessité politique s'ajoutera, à partir de la première moitié du XIX^e s., *la nécessité économique* et c'est elle qui va dominer le développement de notre enseignement jusque dans les années soixante du XX^e s.

En effet, à mesure que se développera l'économie industrielle dans notre pays, elle aura besoin d'un personnel toujours plus nombreux et toujours plus qualifié pour assurer la réalisation et la progression permanente de ce développement.

L'industrie elle-même aura besoin de travailleurs de plus en plus spécialisés, dirigés par des ingénieurs toujours plus qualifiés, qui à leur tour, devront pouvoir compter sur une administration (des employés) sans cesse plus compétente.

Mais aussi le développement industriel causera le développement du secteur financier, bancaire et commercial, qui, lui aussi, aura besoin d'un personnel compétent. Et enfin l'État d'un pays industrialisé devra augmenter et spécialiser son administration, d'où besoins nouveaux en personnel qualifié.

Vu qu'à deux exceptions près⁹, le secteur économique ne créera pas ses propres écoles, les augmentations successives des besoins en personnel qualifié provoqueront un développement toujours plus considérable des écoles existantes, voire la création de nouvelles écoles.

Insistons ici sur les conséquences du fait que l'économie abandonne la formation du personnel qualifié, dont elle a besoin, aux écoles existantes, c'est-à-dire avant tout à l'État. De cette façon elle reste en-dehors de l'enseignement, quitte à faire peser sur lui ses exigences, elle ne s'engage nullement, ni pour contribuer directement aux frais de ces écoles, ni surtout pour garantir des débouchés aux jeunes qu'elle incite aux études. Ce non-engagement se fera sentir surtout aux périodes de stagnation ou de crise économique: les jeunes qui ne trouveront pas d'emploi, faute de pouvoir s'en prendre à l'économie, devront faire pression sur l'État qui les a formés pour que celui-ci assure leur avenir.

Dans l'histoire de notre enseignement, nous notons l'œuvre de cette nécessité économique à trois époques qui correspondent toutes à une évolution sensible de notre économie: 1841-1856, 1890-1911, 1965-1968. Et pour chaque époque, les efforts du gouvernement portent sur trois plans: perfectionnement de l'enseignement primaire (pour élargir la base de recrutement), réforme de la formation des maîtres (pour pouvoir améliorer la formation des élèves) et création de nouvelles écoles ou réforme des écoles existantes.

Dès 1825, on avait essayé de fonder des Collèges à Echternach et à Diekirch: la tentative à Diekirch échoua dans l'œuf, le Collège communal d'Echternach qui avait ouvert ses portes le 28 juin 1825 dut fermer en 1827, faute de combattants. Signe que l'Athénée Royal de Luxembourg satisfaisait amplement les besoins de l'administration hollandaise et de l'économie embryonnaire de l'époque.

Les choses vont changer après la révolution belge.

⁹ L'Institut Emile Metz de Dommeldange et le Centre d'Apprentissage de l'usine de Differdange.

Au niveau du primaire, l'État reprendra les efforts des Belges pour généraliser l'école permanente¹⁰. Pour assurer la formation des maîtres, on ne se contentera plus des cours d'été de l'École de Pédagogie¹¹, mais on créera l'École Normale pour instituteurs (inaugurée le 6 janvier 1845) et pour institutrices (14 mai 1855). L'État essayera de stimuler le développement de l'agriculture par l'ouverture de l'École Agricole d'Echternach, le 10 septembre 1856. Mais pour satisfaire les besoins de l'économie et de l'administration, il faudra créer les progymnases de Diekirch et d'Echternach en 1841, il faudra renoncer à l'orientation exclusivement classique (latin et grec) de nos écoles secondaires en créant la section industrielle¹², il faudra rétablir les cours supérieurs que la réforme Friedmann avait supprimés en 1837¹³.

Ce premier développement de l'économie luxembourgeoise moderne influence donc le développement de notre enseignement, mais il est faible à en juger par le fait que l'Athénée suffit toujours pour parachever la formation secondaire du personnel qualifié dont a besoin l'économie pré-industrielle.

Aussi, quand le Luxembourg entrera dans l'ère industrielle, il faudra opérer des changements plus substantiels: L'enseignement primaire deviendra obligatoire: loi Kirpach du 20 avril 1881 et loi Braun du 25 juin 1912. Les écoles techniques et professionnelles vont naître: l'École agricole d'Ettelbruck (28 février 1883), l'École ménagère du Fieldgen (1894), l'École des Arts et Métiers (loi du 10 mars 1896; transfert au Limpertsberg en 1911), l'École des Mines à Esch-sur-Alzette (1910)¹⁴, l'Institut Emile Metz à Dommeldange (pose de la première pierre le 20 octobre 1913), les Cours techniques supérieurs (1916), L'enseignement primaire supérieur, créé le 23 août 1878 garantit le recrutement des employés de la carrière inférieure. Ceux de la carrière moyenne seront fournis par les écoles secondaires qui connaîtront une extension spectaculaire: le 6 octobre 1892 est créée l'École Industrielle et Commerciale qui se séparera de l'Athénée le 23 mai 1904 et s'établira au Limpertsberg en 1907. Une deuxième École Industrielle est ouverte le 1^{er} octobre 1901 à Esch-sur-Alzette. Le progymnase de Diekirch deviendra gymnase en 1891 et se verra adjoindre le cycle inférieur de l'école industrielle et commerciale en 1901, tout comme le gymnase d'Echternach créé en 1900 pour prolonger le progymnase¹⁵. Enfin l'État consentira à s'occuper de l'instruction des filles, reprenant à son compte les efforts des particuliers¹⁶ en créant par la loi du 30 juin 1911 les lycées de Jeunes Filles de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette. Les filles auront donc droit

¹⁰ Jusque là n'existaient guère que des écoles d'hiver et même dans la suite, dans les campagnes, de nombreux parents retirèrent leurs enfants des écoles permanentes en été pour le travail des champs.

¹¹ Ces cours étaient organisés à partir de 1818 grâce au concours bénévole de certains professeurs de l'Athénée.

¹² Dès 1773, le Collège Royal semble avoir accordé une certaine place à l'enseignement des langues modernes, et ainsi fera l'Athénée Royal. Dès 1817, l'étude du français et du hollandais est obligatoire, celle de l'allemand facultative. La réforme Friedmann qui fera de l'allemand la première langue moderne ne fera pas long feu. Mais surtout, jusqu'à la loi du 23 juillet 1848 pratiquement, l'étude du grec et du latin est obligatoire. Ce n'est qu'avec l'introduction de la section industrielle que l'État créera un type de formation qui exclut l'étude des langues classiques au profit de l'anglais, des mathématiques et des sciences.

¹³ Les cours supérieurs de philosophie avaient été créés en 1686. Supprimés à l'époque française, ils avaient été rétablis en 1817. Supprimés de nouveau en 1837, ils seront rétablis définitivement par la loi de 1848 qui établira la section philosophie et lettres et la section sciences physiques et mathématiques. Que ces cours aient contribué à faciliter l'accès à l'université à nos élèves tombe sous les sens.

¹⁴ De cet embryon naîtra, le 1^{er} mars 1914, l'École préparatoire aux études professionnelles et, le 4 mai 1925, l'École Professionnelle d'Esch.

¹⁵ L'école moyenne et industrielle d'Echternach était devenue progymnase en 1869. Dès cette époque elle comprenait les classes jusqu'à la 4^e comprise. A partir de 1891, on avait adjoint la 3^e.

¹⁶ Un gymnase de jeunes filles avait été créé en 1909 avec l'aide de Mme Mayrisch de Saint-Hubert et grâce au concours d'enseignants bénévoles.

à l'éducation secondaire dans les anciens pensionnats ou dans les nouveaux lycées¹⁷, mais leur admission dans la carrière supérieure ne s'effectuera pas sans heurts: elles ne prendront place parmi les professeurs que vers 1919, parmi les avocats qu'à partir du 23 juillet 1923 et parmi les juges à partir de 1961¹⁸.

A l'aube du premier grand conflit mondial se trouvent donc en place en Luxembourg les grandes structures de l'enseignement qui vont remplir fidèlement leur mission jusque vers le milieu des années soixante où d'autres nécessités commenceront à se faire sentir.

Après la 2^e guerre mondiale, l'économie s'est rétablie peu à peu, puis elle se développera constamment, malgré l'alarme de 1967, jusqu'à la crise actuelle.

C. NÉCESSITÉ SOCIALE

Les nécessités économique et politique vont donc jouer et provoquer une dilatation et une amélioration de notre enseignement. Mais l'effet des nécessités traditionnelles sera renforcé et multiplié par une force contraignante toute nouvelle: *la nécessité sociale*. Cette dernière trouve son origine dans le développement économique et les contraintes qu'il exerce sur l'enseignement. D'abord l'économie a un besoin croissant de bras et de cerveaux: il faut donc étendre les bases du recrutement en poussant un nombre sans cesse accru de jeunes à faire des études: et cela ne pourra se faire qu'en ouvrant notre enseignement aux enfants des couches moins aisées, en supprimant le minerval, en allouant des bourses et des subsides toujours plus nombreux, en créant de nouveaux types d'écoles ou en réformant les anciens, afin de pouvoir donner une instruction adéquate à un très grand nombre de jeunes. Ceci aura pour conséquence directe un manque considérable de bras qu'on essaiera de combler en stimulant l'immigration de travailleurs étrangers, italiens et portugais surtout.

Mais d'un autre côté aussi, le développement de l'économie, et ses retombées socio-politiques, créeront un certain bien-être, même dans les couches moins aisées de la population. Libérés des soucis les plus pressants concernant leur subsistance, les petits employés, les ouvriers spécialisés, les agriculteurs, les ouvriers mêmes, pourront disposer de l'argent nécessaire¹⁹ pour faire donner à leurs enfants une instruction plus ou moins longue. Cela se produira d'autant plus facilement que ces parents prendront conscience que, pour leurs enfants, faire des études, c'est s'assurer un avenir meilleur et plus sûr, et dès lors ils multiplieront leurs efforts pour atteindre ce but, par des sacrifices financiers bien-sûr, mais aussi par des revendications sociales, qui seront reprises par les syndicats et par les partis politiques: c'est la première phase de la lutte pour «la démocratisation des études», c'est-à-dire pour l'abolition de toutes les barrières économiques qui pourraient se dresser devant les études pour les enfants issus des couches moins aisées.

¹⁷ Cependant, jusqu'à la réforme de 1968, les études faites par les filles ne seront pas identiques à celles que font les garçons. En effet, l'enseignement du latin ne commence qu'en 4^e, l'enseignement du grec est exclu: à l'époque, et à de nombreuses universités jusque vers 1960, une bonne formation gréco-latine est un atout majeur pour la réussite des études universitaires, spécialement dans le domaine des lettres, du droit et de la médecine. Sont exclues également des études mathématiques et des études commerciales plus poussées.

¹⁸ M. Wester a évoqué les difficultés de Mlle Anne Beffort pour pénétrer dans le corps enseignant du Lycée de Jeunes Filles de Luxembourg dans sa nécrologie de cette enseignante distinguée, publiée dans: le Journal des Professeurs, 1968, n° 47, pp. 289-291. Les femmes étaient admises depuis longtemps aux fonctions d'institutrices, à condition cependant qu'elles restent célibataires.

¹⁹ L'abolition du minerval, les bourses, les subsides constituent autant de pas vers la gratuité de l'enseignement, mais ne la réalisent pas. La famille gardera la charge de nourrir et de vêtir l'élève au-delà de l'obligation scolaire.

Sur ce point, nous venons de le voir, nécessité économique, nécessité politique et nécessité sociale se conjugueront et, à la faveur de l'évolution démographique, provoqueront une véritable explosion scolaire.

L'État réagira par des réformes profondes de notre enseignement. L'obligation scolaire sera étendue à 9 ans, et, pour garantir une meilleure formation des maîtres, le 7 juillet 1958, sera créé l'Institut Pédagogique. Puis, à l'intérieur du primaire, on créera les classes spéciales et le complémentaire. De plus, pour assurer une instruction adéquate aux enfants handicapés, on créera l'enseignement différencié. De ce fait la scolarisation des enfants de 6 à 15 ans montera rapidement à 100%. Ainsi l'État assure une base de recrutement très large pour les écoles postprimaires.

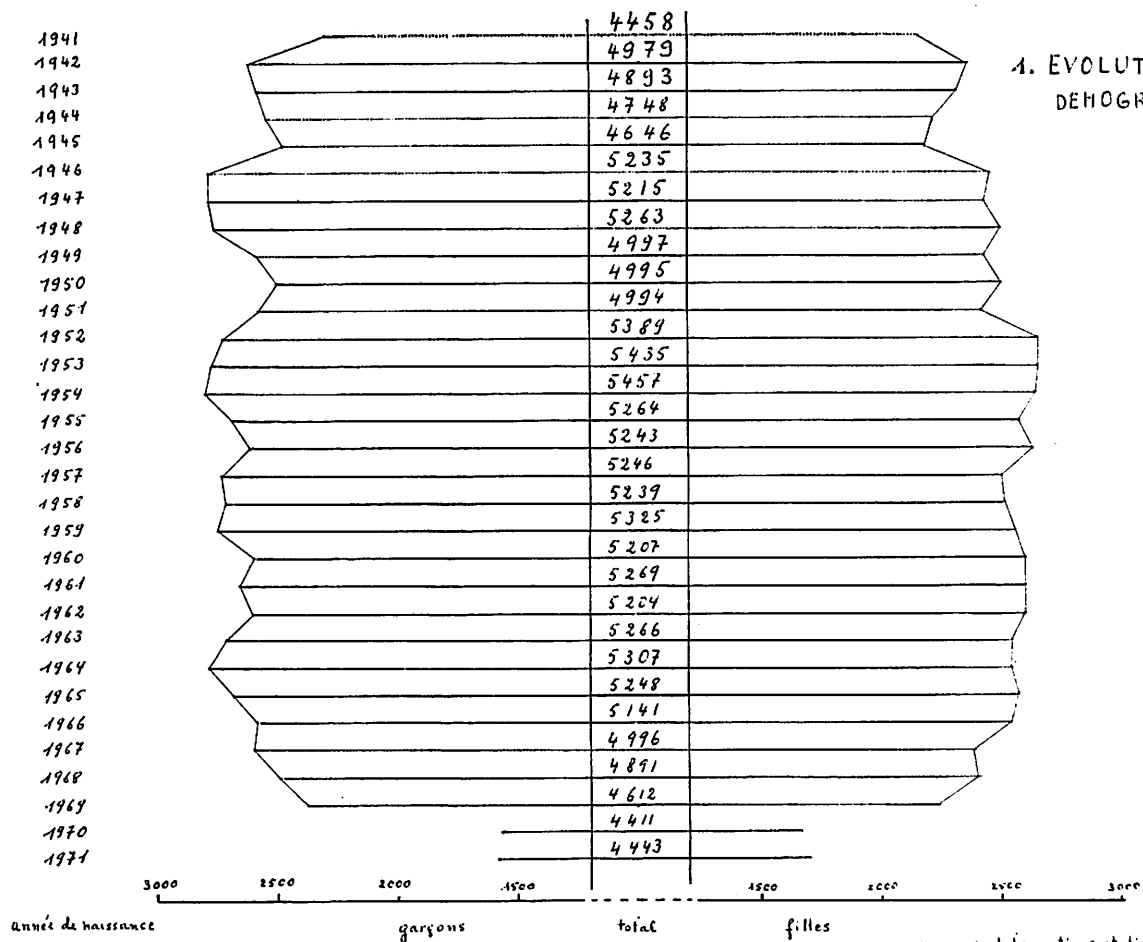
La réorganisation de ces dernières se fera en plusieurs étapes: refonte de l'enseignement professionnel par la loi du 1^{er} décembre 1953; création de l'École Moyenne par la loi du 16 août 1965 et de l'École de Commerce et de Gestion par la loi du 25 avril 1974; création de l'École Technique le 10 novembre 1958; réforme de l'enseignement secondaire par la loi du 10 mai 1968; réorganisation de l'enseignement universitaire à partir de 1969.

L'évolution démographique (v. graphique 1) et les mesures dont nous venons de parler feront que les écoles se rempliront rapidement (voir graphiques 2 et 3). Cette poussée se fera sentir d'abord dans l'enseignement secondaire où l'on passe de 4.313 élèves en 1954/1955 à 7417 élèves en 1965/1966. La création de l'enseignement moyen peut être vu comme une tentative de décongestionner cet ordre d'enseignement. Elle ne donnera que peu de résultats et il faudra agrandir les lycées (le lycée de garçons à Luxembourg, le lycée de garçons à Esch-sur-Alzette, le nouvel Athénée, le lycée de jeunes filles à Esch-sur-Alzette, le lycée classique à Diekirch) et même en créer un nouveau (l'actuel Lycée Michel Rodange, par la loi du 5 août 1968). Pour le moyen seront créés les Collèges de Luxembourg, de Pétange et de Dudelange.

Mais si le secondaire draine la majeure partie des élèves du postprimaire (56,45% en 1965/66, année de l'introduction du moyen; 48,11% en 1969/1970 et 47,4% en 1970/71, années où l'école moyenne fonctionne pleinement), l'enseignement technique et professionnel ne progresse que très lentement (4698 élèves en 1960/61; 5354 en 1964/65): l'industrie et l'artisanat risquent de manquer d'ouvriers qualifiés. Aussi va-t-on stimuler activement cette formation, ce qui va provoquer un renversement de la situation décrite plus haut: en 1975/76, 64,22% des élèves du postprimaire fréquenteront l'enseignement moyen, technique et professionnel et seulement 35,78% le secondaire. L'enseignement technique et professionnel s'est diversifié et tant l'État que les Ordres religieux ont multiplié les écoles. Des collèges d'enseignement moyen et professionnel seront créés à Ettelbruck, dans l'Est (Grevenmacher-Remich), dans le Nord (Wiltz, Clervaux, Troisvierges) en 1969, puis à Echternach à partir de 1974. De cette façon, l'enseignement moyen et professionnel se trouve à la portée de la quasi totalité des élèves²⁰ et puisque de toute façon obligation scolaire il y a, ils profitent volontiers des facilités qu'on leur offre.

La démocratisation des études, telle que nous l'avons décrite plus haut, semble donc réalisée dans de larges proportions au début des années soixante-dix. Cependant à ce moment joue une deuxième acception de la démocratisation des études qui initiera une nouvelle phase de réformes et de réorganisations qui est loin d'être terminée actuellement.

²⁰ Tous les cantons possèdent leur école postprimaire à l'exception du canton de Vianden (très petit et très proche de Diekirch-Ettelbruck) et de celui de Redange-sur-Attert (ici la scolarisation postprimaire est la plus basse et bon nombre de jeunes recourent aux services des écoles belges les plus proches: écoles d'Arlon ou Athénée Royal de Martelange).

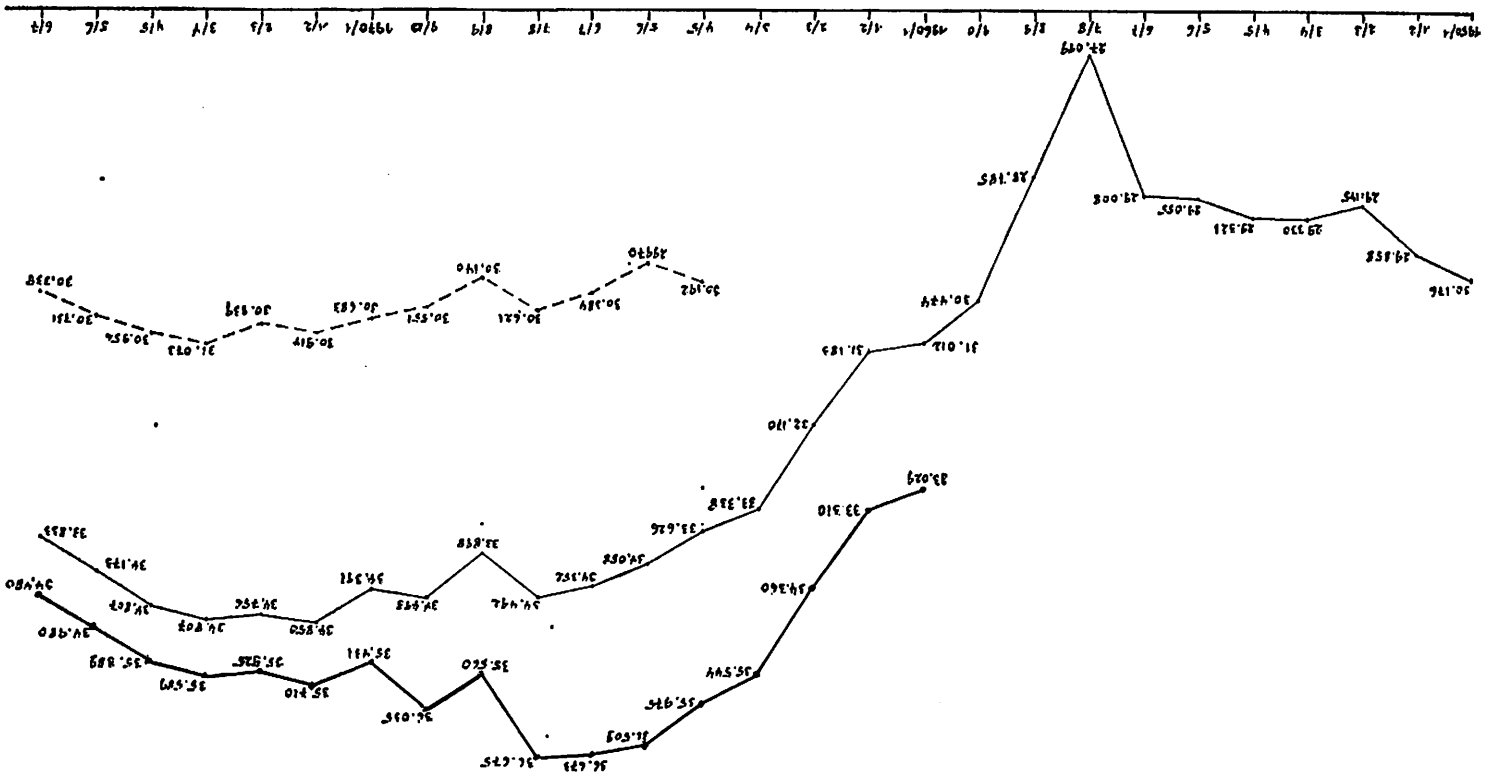


Sources: Informations statistiques (IEM)
N° 22 (il. 1975) et 33 (nr. 1976)
(les chiffres utilisés sont des moyennes)

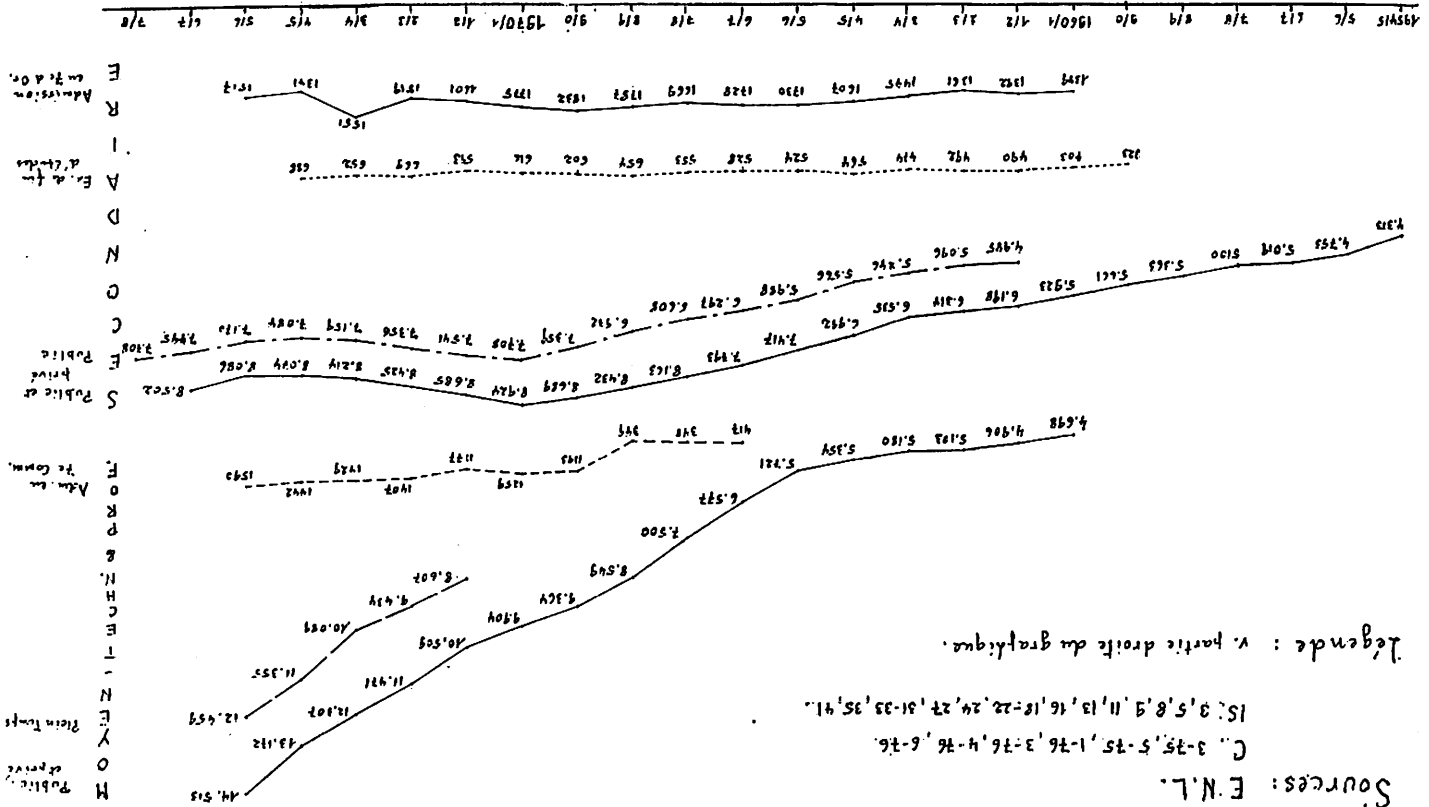
2. EVOLUTION DU PRIMAIRE

Sources: L'Éducation Nationale au Luxembourg (E.N.L.)
 Courrier de l'E.N. B 5-76, 4-77, 2-77, 3-77, 4-77, (C.)
 Info. Stat. n° 7, 12, 18, 21, 26, 29, 30, 32-40, 42, (IS)

——— ens. public (sans comp.)
 ——— ens. public
 ——— ens. public et privé
 Légende:



3. EVOLUTION DE L'ENS. POSTPRIMAIRE



Sources: E.N.L.
 C. 3-75, 5-75, 1-76, 3-76, 4-76, 6-76.
 15: 3, 5, 8, 9, 11, 13, 16, 18-22, 24, 27, 31-33, 35, 41.
 Légende: v. partie droite du graphique.

Pour les tenants de cette conception, abolir les barrières économiques qui se dressent devant les études, ne sert à rien. En effet, disent-ils, 40% de nos enfants restent sans formation professionnelle (courte, moyenne ou longue); ils seront les victimes prédestinées des crises économiques, ce seront eux les premiers à subir le chômage, souvent même au sortir de l'école. D'autre part, les divers ordres d'enseignement restent des domaines de chasse gardée pour les enfants issus de couches sociales bien déterminées: enseignement universitaire et secondaire pour la bourgeoisie (grande, moyenne et petite), l'enseignement moyen pour les petits employés ou les ouvriers spécialisés, l'enseignement professionnel pour les ouvriers. Notre enseignement serait donc conçu de manière à perpétuer les structures sociales existantes et, pour atteindre ce but, dresserait devant les enfants des autres couches sociales des barrières culturelles autrement redoutables, parce que autrement efficaces, que les barrières économiques. Il faudrait donc réformer notre enseignement de manière à abolir ces barrières culturelles. De cette façon, et de cette façon seulement, on arriverait

- 1° à donner une formation professionnelle à la quasi-totalité de nos enfants et à les mettre ainsi à l'abri du chômage;
- 2° à faire en sorte que les proportions des couches sociales de la population réelle se trouvent fidèlement reproduites dans tous les ordres d'enseignement et qu'ainsi soit réalisée une grande mobilité sociale, fruit de la justice sociale de l'enseignement.

Nous aurons à revenir sur la thèse que plus de qualification = moins de risque de chômage. Elle semble vraie dans la situation actuelle, elle est sans objet dans une période de plein emploi et elle risque d'être fautive dans une crise économique encore plus grave que celle que nous connaissons actuellement.

Quant au deuxième but formulé par les tenants de la nouvelle démocratisation, il repose sur des vues bien dogmatiques de l'intelligence humaine. Au fond, il y a le dogme rousseauiste qu'à la naissance toutes les intelligences sont égales et que les différences ne seraient produites que par le milieu et par l'éducation. Subsidiairement, on accorde que s'il y avait des différences d'intelligences à l'origine, elles devraient se retrouver en des proportions égales dans toutes les couches de la population. Et comme les deux dogmes sont contredits par des scientifiques éminents, on critique le concept d'intelligence et de quotient intellectuel qui serait défini par rapport aux valeurs existantes et qui privilégierait donc de façon intolérable l'aspect cognitif de l'intelligence. Cette dernière position révèle admirablement les visées idéologiques, politiques et sociales de ces gens: faire de l'école un instrument pour réaliser de façon pacifique une réforme de la société. Quoi d'étonnant que ces vues aient été reprises par les syndicats et les partis politiques de gauche, les socialistes, les communistes, les libéraux et les socio-démocrates dans la mesure où ces deux derniers partis veulent se donner un air «de gauche». Toute discussion de ces thèses et de ces buts devra donc se faire sur le terrain idéologique et c'est pourquoi nous l'abandonnons ici. Les prochaines élections devront tirer au clair si les Luxembourgeois approuvent ces choix idéologiques ou non.

Comment ces idées se manifestent-elles dans l'évolution de notre enseignement depuis 1970?

L'enseignement moyen, technique et professionnel, nous l'avons dit, connaît une véritable explosion scolaire: 9904 élèves en 1970/71, 14513 en 1976/77. A l'intérieur de cet enseignement, les préférences des élèves vont vers la formation à plein temps; en effet, les effectifs de cette formation passent de 2676 en 1963/64 à 7506 en 1970/71 et à 9712 en 1973/74 (graphique 4). La formation à temps partiel, malgré l'introduction du C.C.P.²¹, stagne autour

²¹ Certificat de Capacité Pratique qui est décerné aux candidats du Certificat d'Aptitude Pratique (C.A.P.) qui réussissent aux épreuves pratiques tout en échouant aux épreuves plus théoriques (langues et mathématiques). Cette formation a été attaquée vigoureusement par les syndicats de gauche.

4. ENS. MOYEN, TECHNIQUE & PROFESSIONNEL

Sources: E.N.L

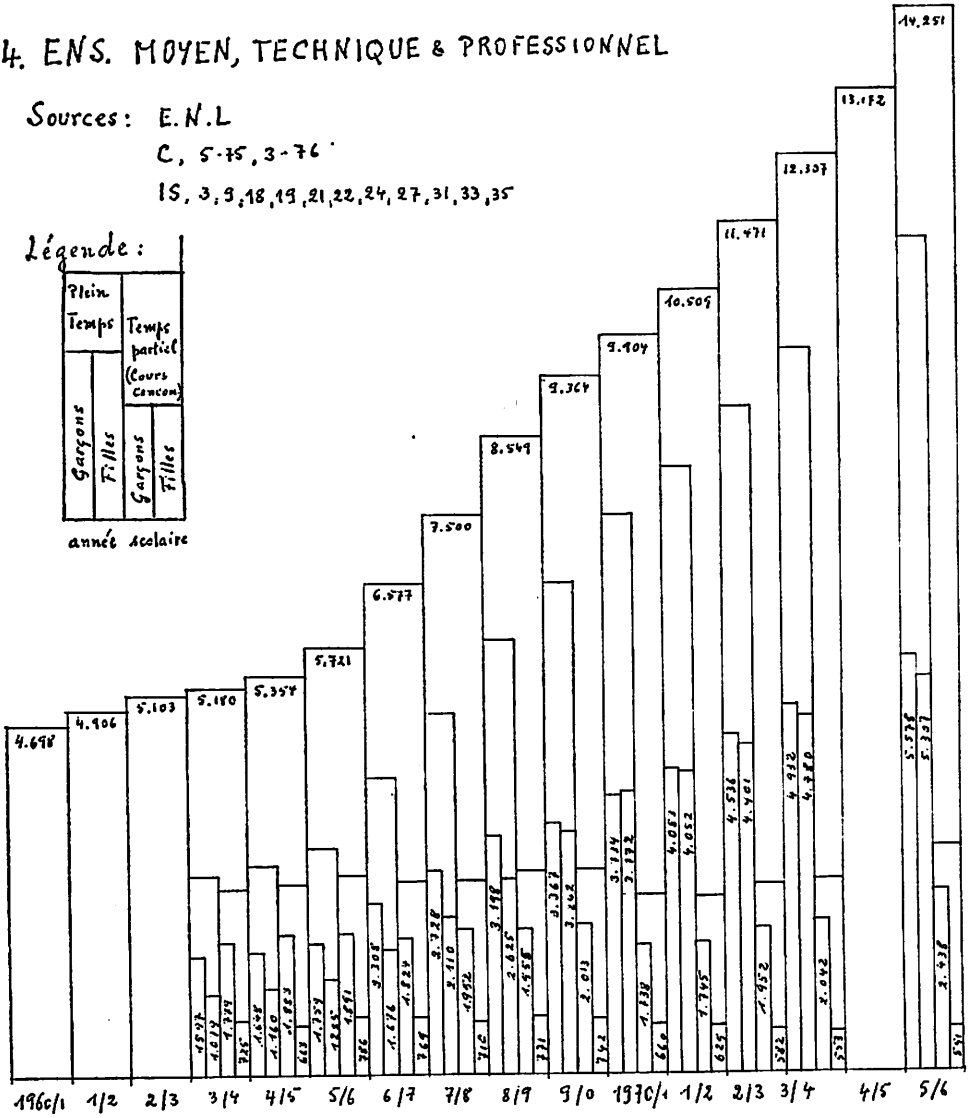
C, 5-75, 3-76

IS, 3, 9, 18, 19, 21, 22, 24, 27, 31, 33, 35

Légende:

Plein Temps		Temps partiel (Cours Canon)	
Garçons	Filles	Garçons	Filles

année scolaire



de 2500 élèves (2504 en 1963/64, 2398 en 1970/71, 2595 en 1973/74). La proportion des filles y est en diminution, alors qu'elle augmente considérablement dans la formation à plein temps.

Ceci s'explique par la grande diffusion de ce type d'écoles: en effet nous avons décrit la multiplication des collèges moyens autour de 1969. Dans les années soixante-dix, tous ces collèges, sauf celui de Luxembourg, seront dotés de classes professionnelles, ce qui facilitera le recrutement des élèves. Et la formation des élèves recrutés est facilitée par le grand choix que ces écoles sont à même de leur offrir (graphique 9): formation moyenne (CCP, CAP), et diplôme de fin d'études moyennes (avec trois spécialisations possibles: administrative et commerciale, biologique et sociale, technique et industrielle), formation «secondaire» (diplôme de l'École de Commerce et de Gestion et diplôme de technicien) et formation supérieure (ingénieur-technicien et formation courte en droit et en sciences économiques au C.U.L.). De plus, l'organisation de l'Enseignement des Adultes permet une formation continuée.

Depuis le début des années soixante-dix, le Collège de Pétange a organisé des classes de l'enseignement secondaire (cycle inférieur) et cette pratique a été reprise par la plupart des Centres d'Enseignement Moyen et Professionnel.

Dans cinq établissements (Pétange, Dudelange, Nord, Est et Echternach) se trouve ainsi réalisée, au niveau du cycle inférieur, l'école globale additive, c'est-à-dire ces établissements offrent aux élèves du cycle inférieur toutes les études post-primaires que prévoient nos lois scolaires. Le Collège de Pétange vient de faire, en 1976/77, un des derniers pas dans cette direction en assumant les classes du complémentaire de la commune de Pétange. Dès lors tous les élèves, sauf ceux de l'enseignement différencié, se retrouvent entre 12 et 15 ans dans une même école qui pourra les orienter vers l'ordre d'enseignement qui leur convient.

Du fait de la revalorisation de l'enseignement moyen, technique et professionnel, depuis 1969/70, l'enseignement secondaire a perdu la première place dans l'enseignement post-primaire et depuis 1971/72 ses effectifs diminuent. Cependant le nombre de ceux qui obtiennent un diplôme de fin d'études secondaires augmente constamment. Ce fait conditionnera l'évolution du nombre des étudiants de l'enseignement supérieur et universitaire.

Ici il convient de souligner un fait important de l'évolution récente des effectifs du postprimaire: la proportion des élèves féminins est en augmentation constante dans tous les ordres d'enseignement, sauf dans la formation professionnelle à temps partiel, comme nous l'avons dit. Généralement, la proportion des filles dans les classes d'âge de la population réelle est légèrement inférieure à 50% (env. 48,5%). Cette proportion se retrouve au primaire (graphique 5) où le taux de scolarisation atteint pratiquement 100%.

Dans le postprimaire, on note l'évolution suivante (graphiques 4 et 6):

	1964/65	1969/70	1973/74	1975/76
Moyen, Techn. et Prof.				
Plein temps	41,31%	49,05%	49,22%	
Temps partiel	23,68%	26,93%	21,31%	
Secondaire	42,71%	45,06%	48,25%	50,01%
Moyenne	36%	43,75%	45,30%	

Cet état de choses montre clairement, à notre sens, l'interaction des nécessités économique-politique et sociale dans notre enseignement. A partir des années soixante, les garçons ne suffisent plus à satisfaire les besoins en personnel qualifié de l'économie et des administra-

5. ENS. PRESCOLAIRE et PRIHAIRE

5.1. PRESCOLAIRE

Sources: E.N.L. { 18-20
C. 3-TI, 1-3/77.
IS. 11, 17, 21

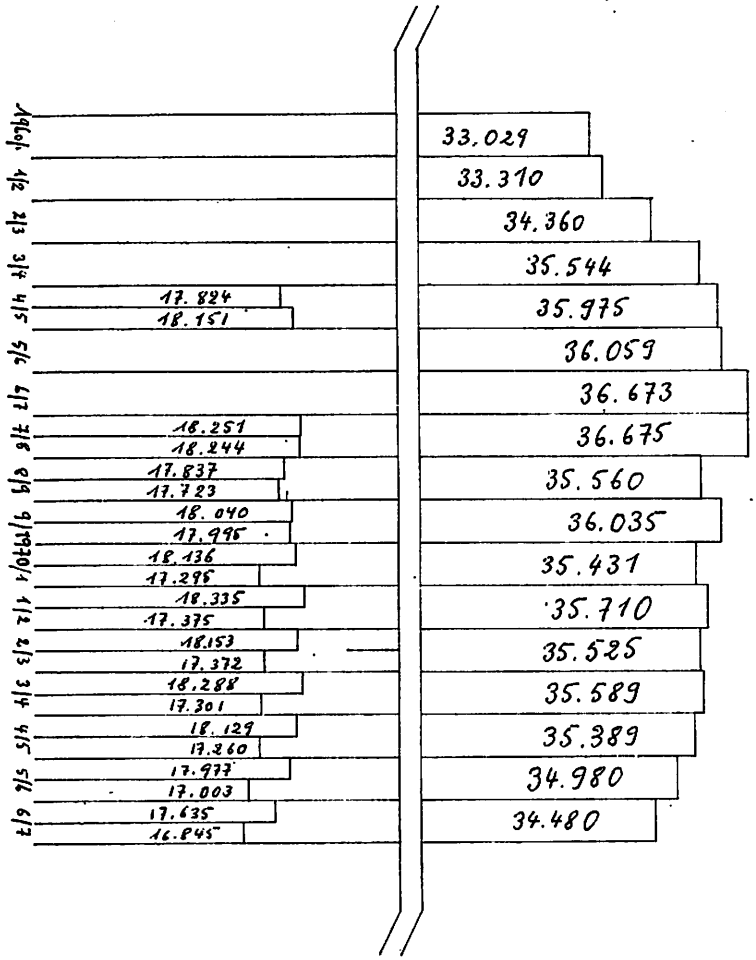
Date	Value	Value	Value
1/9601	4.922	5.093	6.207
1/2	4.922	5.093	6.207
2/3	4.922	5.093	6.207
3/4	4.922	5.093	6.207
4/5	4.922	5.093	6.207
5/6	4.922	5.093	6.207
6/7	4.922	5.093	6.207
7/8	4.922	5.093	6.207
8/9	4.922	5.093	6.207
9/10	4.922	5.093	6.207
10/11	4.922	5.093	6.207
11/12	4.922	5.093	6.207
12/13	4.922	5.093	6.207
1/14	4.922	5.093	6.207
2/15	4.922	5.093	6.207
3/16	4.922	5.093	6.207
4/17	4.922	5.093	6.207
5/18	4.922	5.093	6.207
6/19	4.922	5.093	6.207
7/20	4.922	5.093	6.207
8/21	4.922	5.093	6.207
9/22	4.922	5.093	6.207
10/23	4.922	5.093	6.207
11/24	4.922	5.093	6.207
12/25	4.922	5.093	6.207
1/26	4.922	5.093	6.207
2/27	4.922	5.093	6.207
3/28	4.922	5.093	6.207
4/29	4.922	5.093	6.207
5/30	4.922	5.093	6.207
6/31	4.922	5.093	6.207
7/32	4.922	5.093	6.207
8/33	4.922	5.093	6.207
9/34	4.922	5.093	6.207
10/35	4.922	5.093	6.207
11/36	4.922	5.093	6.207
12/37	4.922	5.093	6.207
1/38	4.922	5.093	6.207
2/39	4.922	5.093	6.207
3/40	4.922	5.093	6.207
4/41	4.922	5.093	6.207
5/42	4.922	5.093	6.207
6/43	4.922	5.093	6.207
7/44	4.922	5.093	6.207
8/45	4.922	5.093	6.207
9/46	4.922	5.093	6.207
10/47	4.922	5.093	6.207
11/48	4.922	5.093	6.207
12/49	4.922	5.093	6.207
1/50	4.922	5.093	6.207
2/51	4.922	5.093	6.207
3/52	4.922	5.093	6.207
4/53	4.922	5.093	6.207
5/54	4.922	5.093	6.207
6/55	4.922	5.093	6.207
7/56	4.922	5.093	6.207
8/57	4.922	5.093	6.207
9/58	4.922	5.093	6.207
10/59	4.922	5.093	6.207
11/60	4.922	5.093	6.207
12/61	4.922	5.093	6.207
1/62	4.922	5.093	6.207
2/63	4.922	5.093	6.207
3/64	4.922	5.093	6.207
4/65	4.922	5.093	6.207
5/66	4.922	5.093	6.207
6/67	4.922	5.093	6.207
7/68	4.922	5.093	6.207
8/69	4.922	5.093	6.207
9/70	4.922	5.093	6.207
10/71	4.922	5.093	6.207
11/72	4.922	5.093	6.207
12/73	4.922	5.093	6.207
1/74	4.922	5.093	6.207
2/75	4.922	5.093	6.207
3/76	4.922	5.093	6.207
4/77	4.922	5.093	6.207
5/78	4.922	5.093	6.207
6/79	4.922	5.093	6.207
7/80	4.922	5.093	6.207
8/81	4.922	5.093	6.207
9/82	4.922	5.093	6.207
10/83	4.922	5.093	6.207
11/84	4.922	5.093	6.207
12/85	4.922	5.093	6.207
1/86	4.922	5.093	6.207
2/87	4.922	5.093	6.207
3/88	4.922	5.093	6.207
4/89	4.922	5.093	6.207
5/90	4.922	5.093	6.207
6/91	4.922	5.093	6.207
7/92	4.922	5.093	6.207
8/93	4.922	5.093	6.207
9/94	4.922	5.093	6.207
10/95	4.922	5.093	6.207
11/96	4.922	5.093	6.207
12/97	4.922	5.093	6.207
1/98	4.922	5.093	6.207
2/99	4.922	5.093	6.207
3/100	4.922	5.093	6.207

5.2. PRIHAIRE ET. COMPLEMENTAIRE

Sources : E.N.L

C. 3-71

15. 7, 11, 17, 21, 29, 39.



tions. Puisqu'ici on ne peut guère recourir à l'immigration²², il faut recruter le personnel manquant chez les filles. En même temps change la conception du rôle de la femme dans la société: on récuse de plus en plus l'idéal de la femme au foyer, à l'origine sans doute plus parce qu'on a besoin des femmes dans les entreprises et dans les administrations, que parce qu'on voudrait de cette façon réaliser l'égalité des sexes. Les femmes iront donc travailler, jusqu'au mariage, pour se constituer une dot, dans une première phase, puis jusqu'à la naissance du premier enfant, pour faire les acquisitions fondamentales du ménage (une maison p. ex.) et enfin, et c'est la phase que nous commençons, jusqu'à la pension, pour augmenter ainsi les revenus de la famille. Travailler, pour la femme, est en train de devenir une nécessité économique et sociale avant tout, plus qu'une conséquence de la propagation des idées féministes.

L'évolution des effectifs de l'enseignement post-primaire, conditionnée aussi, comme nous venons de le voir, par l'explosion des effectifs féminins, va avoir des répercussions sur le nombre des étudiants de l'enseignement supérieur et universitaire.

En effet, alors que le nombre des diplômés de l'École Technique et de l'École des Arts et Métiers reste relativement stable, alors que les diplômés des écoles moyennes et de l'École de Commerce et de Gestion ne se multiplient peut-être qu'en raison de l'introduction récente de ces écoles²³, le nombre des élèves qui obtiennent un diplôme de fin d'études augmente lentement, mais sûrement. Et surtout, puisqu'à partir de la réforme de 1968, l'enseignement secondaire prépare les élèves exclusivement aux études universitaires, le nombre des bacheliers qui entreprendront des études supérieures ou universitaires augmentera considérablement jusqu'au début de la crise économique²⁴. (Pour cette question des diplômés, voir le graphique 3 et aussi le graphique 7).

Le nombre des étudiants augmente rapidement: il passe de 826 en 1960/61 à 1771 en 1970/71 et à 2505 en 1975/76. (Nous retrouvons le phénomène signalé plus haut: la proportion des filles augmente: 22,5% en 1965/66, 32,24% en 1970/71 et 34,96% en 1975/76. (Graphique 8). Puisque l'évolution du secondaire ne se répercute qu'à retardement sur le supérieur et l'universitaire, il faut s'attendre à ce que cette croissance s'accroisse encore dans les années à venir.²⁵

III. PERSPECTIVES D'AVENIR

Avant de terminer notre description de l'évolution de notre enseignement, jetons un coup d'œil sur l'avenir prévisible. Dans les tiroirs du Gouvernement ou de la Chambre, attendent deux projets de loi: l'un vise à réformer l'enseignement technique et professionnel²⁶, l'autre à compléter les quatre sections du secondaire (langues, mathématiques, sciences

²² L'administration publique n'admet que des employés et des fonctionnaires luxembourgeois. Les autres secteurs admettent du personnel qualifié étranger, mais il n'y a guère que le secteur bancaire et le secteur hospitalier qui en trouvent.

²³ Au début, il n'y avait que peu d'écoles et elles étaient mal connues. C'est ce qui pourrait expliquer le petit nombre de diplômés des premières années.

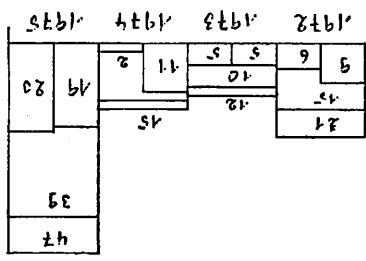
²⁴ Désormais les carrières universitaires n'offrent plus des débouchés assurés. Un certain nombre de jeunes préféreront donc saisir l'emploi qui s'offre à eux ou se diriger vers l'Institut Pédagogique. De plus, il faudrait voir les effets de la nouvelle loi sur les Subsidés sur l'évolution du nombre des étudiants.

²⁵ En effet, l'étude attentive des graphiques 2, 3 et 8 montre clairement qu'il y a entre les points culminants des courbes un décalage d'environ 6 ans entre le primaire et le secondaire, entre le secondaire et l'universitaire.

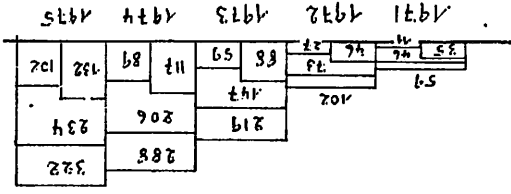
²⁶ Il semble qu'on veuille retenir ce projet jusqu'après que la Chambre ait accepté la loi sur le tronc commun.

7. EXAMENS

7.1. Ex. de fin d'études secondaires



7.2. Ex de fin d'études de l'École de Commerce et de Gestion.

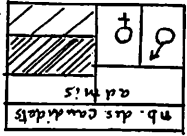


7.3. Examen de fin d'études moyennes.

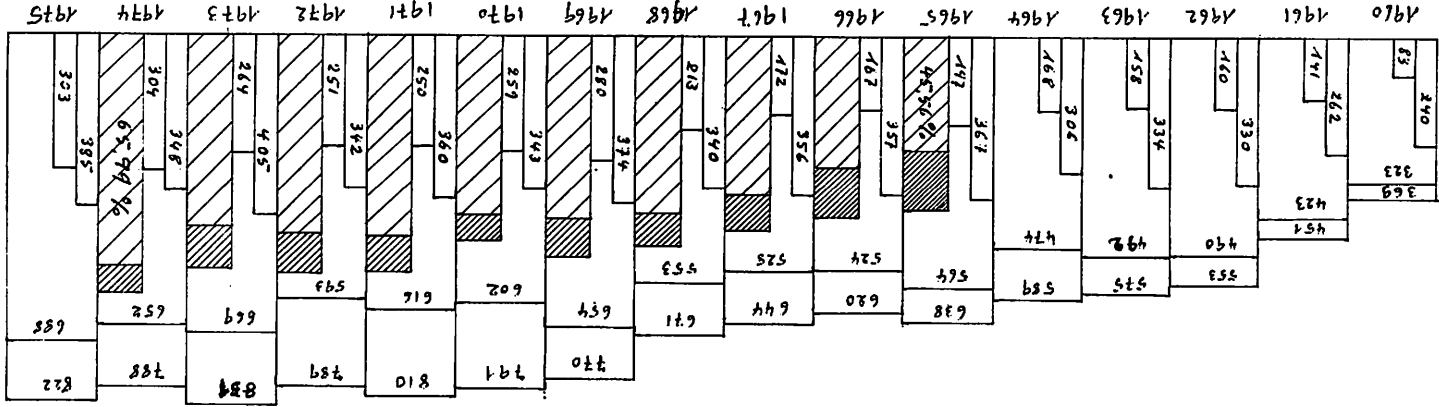
Sources :

- C. 3-75, 4-76, 4-76
- 15. M. a. a.

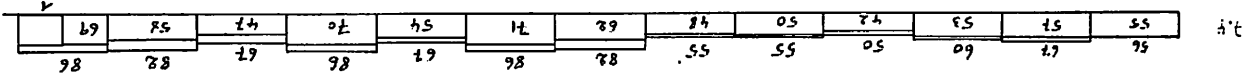
Légende :



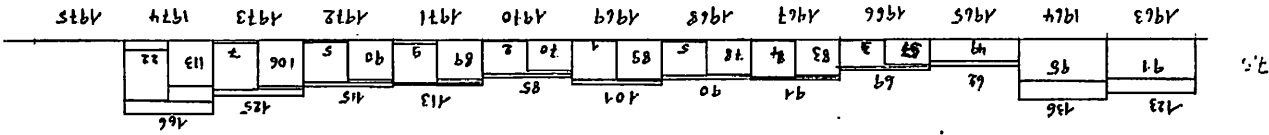
ne poursuivent pas
admis
font des ét. supérieures
font des ét. universitaires



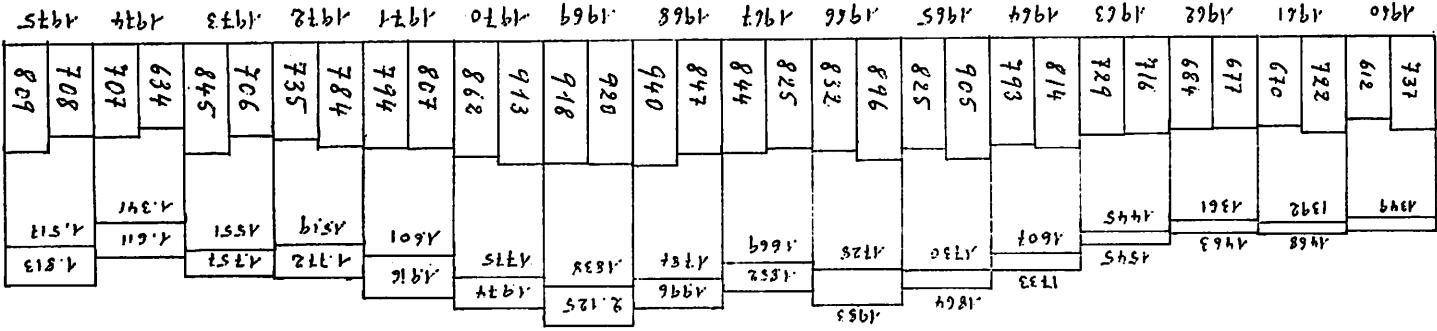
7.4. EXAMEN de fin d'études de l'Ecole Technique



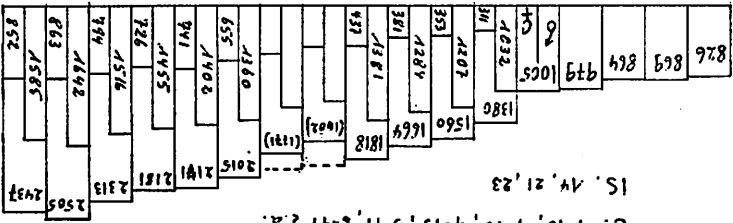
7.5. Examen de fin d'études de l'Ecole des Arts et Métiers.



7.6. Examen d'admission en 7^e d'orientation



1950/1 1/2 2/3 3/4 4/5 5/6 6/7 7/8 8/9 9/10/11/12 2/3 3/4 4/5 5/6 6/7



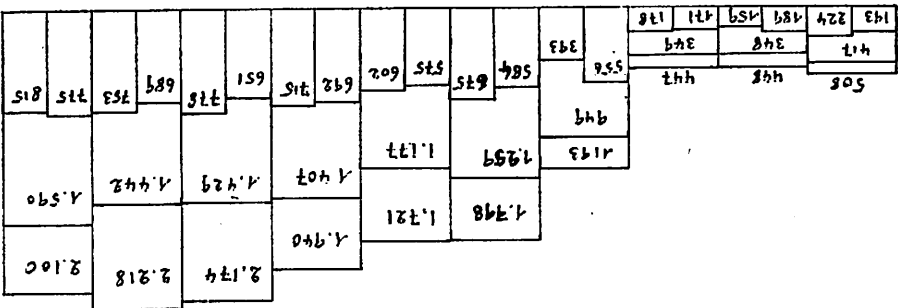
15. 14, 21, 23

C. 7-70, 4-75, 9-75, 5-77, 6-77 et a.

Sources: E.N.L.

8. ENS. SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975



7.7. Examen d'admission en 7e comment.

naturelles et sciences économiques) par une section artistique (beaux-arts et musique). De plus, sous l'influence de l'exemple de nos pays voisins, d'aucuns voudraient voir la création d'une section d'éducation physique.

Par ailleurs, le gouvernement actuel est convaincu de la nécessité d'une réforme plus fondamentale et le ministère de l'Éducation nationale a déclaré qu'il entendait déposer sous peu un projet de loi portant l'introduction de l'école globale intégrée (tronc commun) à titre d'expérience(s). Cette réforme modifierait considérablement notre enseignement (graphique 9). Elle attaque notre système scolaire par le milieu (elle vaudrait pour les élèves de 12 à 15 ans), et cette attaque aura pour conséquence des modifications substantielles tant du 1^{er} cycle (primaire) que de la partie supérieure du 2^e cycle (secondaire, moyen, technique et professionnel). Les buts de ce projet seraient :

- 1° d'économiser de l'argent: il n'y aurait pratiquement plus de redoublants, donc plus de professeurs à payer pour leur enseignement;
- 2° de réaliser une orientation plus précise et d'éviter ainsi une perte de temps à l'élève, une perte d'argent à l'État, en évitant des réorientations parfois tardives;
- 3° réaliser la justice sociale à l'école, en donnant une formation professionnelle adéquate à la grande majorité des élèves et en poussant vers des formations plus longues des élèves qui en étaient exclus jusqu'ici.

Il ne nous appartient pas de discuter le bien-fondé de cette réforme dans le cadre de cet article. En tout cas, le but déclaré est de donner une formation professionnelle à un plus grand nombre d'enfants, d'où augmentation du nombre des diplômés et donc du personnel qualifié disponible. En ce qui concerne les formations longues, deux hypothèses sont envisageables :

- 1° les écoles qui préparent aux formations longues (lycées et écoles techniques) appliqueront des critères de recrutement très sélectifs: alors le nombre de ceux qui bénéficieront d'une formation supérieure ou universitaire restera stable ou il diminuera même.
- 2° ces écoles acceptent de travailler avec les élèves issus du tronc commun, sans modifier fondamentalement leurs critères de sélection²⁷, alors le nombre de ceux qui obtiendront un diplôme supérieur ou universitaire augmentera sensiblement.

A en juger d'après la mentalité des partis au pouvoir, à supposer qu'ils y restent, et d'après la pratique courante des lycées au moins, la deuxième hypothèse est infiniment plus vraisemblable.

IV. L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT, CAUSE DE LA PLÉTHORE ?

Après avoir décrit l'évolution de notre enseignement, il nous reste à répondre à l'épineuse question de savoir *si cette évolution peut causer la pléthore*, si concrètement elle est en train de créer la pléthore.

Cette question est épineuse parce que nous manquons d'éléments sûrs pour y répondre. En effet, jusqu'ici nous avons connu une situation du plein emploi où les écoles avaient de la

²⁷ Les statistiques, publiées dans les Informations statistiques 30, 32 et 38, montrent que la sélectivité du lycée n'est guère plus élevée que celle qui se pratique dans le primaire et de plus, elle semble diminuer d'année en année. Voir aussi les graphiques concernant les résultats à l'examen.

9.1. L'ENSEIGNEMENT HIER

UNIVERSITAIRE	

SECONDAIRE

	GARÇONS					FILLES		
	classique	moderne	classique	moderne	latine	moderne	latine	
1 ^{re}	latine	math.	sciences nat.	industr.	Comm.	minagier		
2 ^e								
3 ^e								
4 ^e								
5 ^e								
6 ^e								
7 ^e								

EC. NORMALE

EC. TECHNIQUE

H	E	G
L	L	B.
E	E	C
C.	R.	V
		L

TECHNIQUE & PROF.

Plein	
temps	temps
	part.

PRIMAIRE SUPÉR.

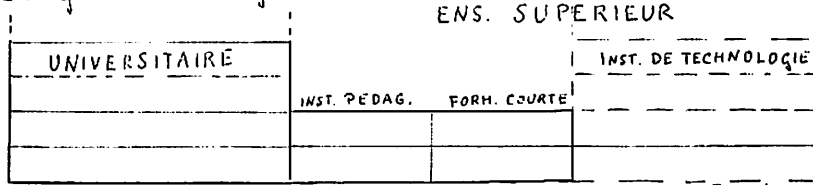
	6
	5
	4
	3
	2
	1

PRIMAIRE

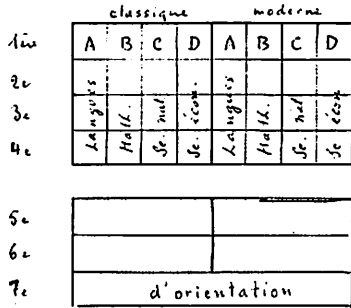
PRESCOLAIRE	
-------------	--

9.2. L'ENSEIGNEMENT AUJOURD'HUI

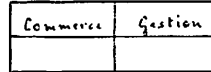
ENS. SUPERIEUR



SECONDAIRE



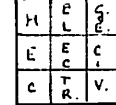
Ec. de Comm. et de Gestim



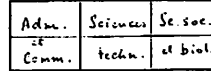
Technicien



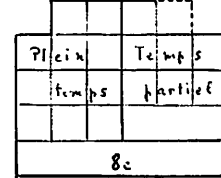
Ecole technique



MOYEN



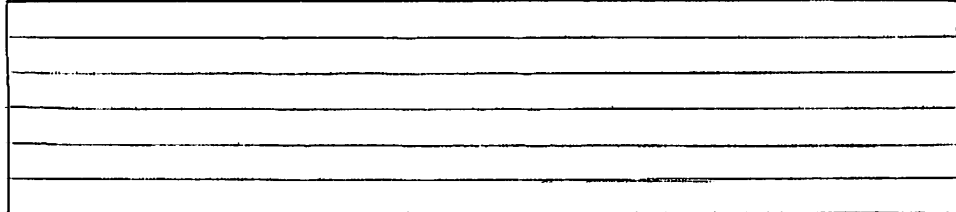
TECHNIQUE & PROFESSIONNEL



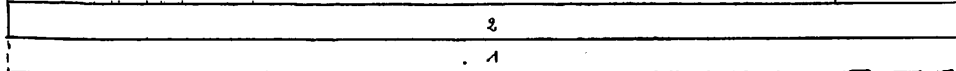
COMPLEMENTAIRE 9^e



PRIMAIRE

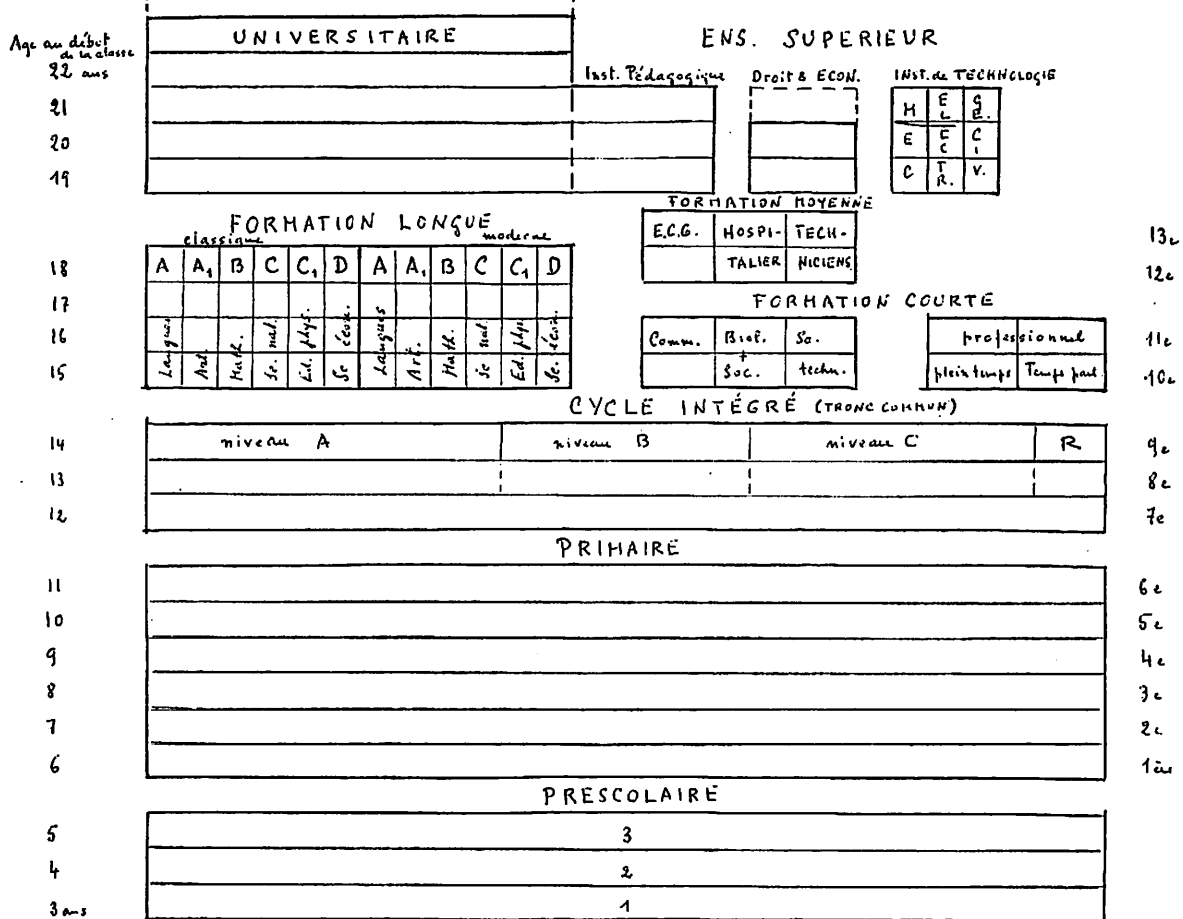


PRÉSCOLAIRE



- 12^e
- 11^e
- 10^e
- 9^e
- 4^e
- 8^e
- 7^e
- 6^e
- 5^e
- 4^e
- 3^e
- 2^e
- 1^{er}

9.3. L'ENSEIGNEMENT DEMAIN ?



peine à produire le personnel qualifié requis. Il y aurait bien un point de référence: la crise économique des années trente où il y a eu un semblant de pléthore. Mais outre que nous manquons de statistiques précises, le développement de l'enseignement d'alors n'était en rien comparable à celui que nous connaissons aujourd'hui.

A notre avis, il y a deux facteurs qui risquent davantage que l'enseignement de produire une pléthore:

1° l'évolution démographique: pour l'instant sont en train d'arriver dans la vie professionnelle des classes d'âge relativement fortes, gonflées encore par l'apport des familles immigrées. Cet afflux, prévisible, mais non prévu, crée un bouchon sur le marché de l'emploi qui se maintiendra probablement jusqu'en 1980, au moins. Après, si l'immigration restait bloquée et si les classes d'âge continuaient à perdre d'importance, nous aurions sans doute une pénurie de travailleurs, qualifiés ou non. Cependant spéculer sur les classes d'âge à venir, à scolariser ou à naître, est une entreprise fort hasardeuse. On peut argumenter sans doute que lorsque les fortes classes d'âge des années 1946-1954 ou même de 1945-1964 auront fondé une famille et auront procréé des enfants, nous remonterons la pente et nous aurons de nouveau des classes d'âge plus fortes²⁸. Mais c'est peut-être méconnaître le fait que depuis un certain temps les vues des familles sur le nombre idéal d'enfants ont changé, suite partielle de la diffusion des contraceptifs²⁹, et qu'il n'est pas sûr quelle sera l'attitude des jeunes familles actuelles et futures. Peut-être reviendront-elles aux conceptions d'antan, peut-être aussi la conception de la famille sans enfant ou avec un seul enfant trouvera-t-elle plus d'adeptes. Cette dernière hypothèse nous semble plus probable. De toute façon, l'évolution démographique ne peut causer de pléthore que dans une situation économique donnée.

2° l'évolution de l'économie et du marché de l'emploi: une économie florissante aura toujours besoin de personnel, et plus il y aura de personnel disponible, plus l'économie pourra se développer et avec elle le secteur tertiaire. Dans cette situation, on peut même se payer le luxe d'engager du personnel surqualifié³⁰. Dans une telle situation, on voit mal comment soit nos parents luxembourgeois, soit nos écoles pourraient produire une pléthore.

Cependant que l'économie stagne ou qu'elle soit en crise, alors viennent les mesures de rationalisation: on n'engage plus que le personnel qualifié strictement nécessaire, on essaye de se débarasser du personnel superflu, qu'il soit qualifié ou non³¹. Le marché de l'emploi est engorgé, tant dans le secteur économique que dans le secteur tertiaire. Il y a pléthore, il y a chômage du personnel non-qualifié d'abord, du personnel qualifié ensuite, tout dépend de la gravité de la crise.

L'enseignement, lui, doit produire le personnel qualifié. Jusqu'ici il l'a fait fidèlement, en ne tenant compte que des capacités des élèves qui venaient à lui. L'État, qui a le monopole des diplômes chez nous³², a suivi une pratique libérale: parfois il a stimulé les jeunes à faire des études, parfois, par ses examens, il en a empêché certains de faire des études déter-

²⁸ C'est la thèse que défend le CLEC dans son dossier publié dans sa «Revue pédagogique et culturelle», 1976, 8, p. 63.

²⁹ C'est ce que les Allemands désignent du nom pittoresque de «Pillenknicks».

³⁰ Par exemple, des ingénieurs qui font des travaux purement administratifs.

³¹ C'est dans ce sens que je mettais en doute plus haut la valeur absolue de l'équation: plus d'études = moins de risques de chômage.

³² A part les CCP et CAP, et certains diplômes universitaires. Pour les carrières de la fonction publique, ces diplômes ne sont valables qu'avec le diplôme de fin de stage, délivré par l'État.

minées, mais jamais, malgré les racontars de certains candidats malheureux, il n'a songé à continger le nombre des admis, à organiser des examens-concours, sauf pour le recrutement du personnel de ses propres administrations, mais ces examens se passent en-dehors des écoles.

Or il est un fait que l'État devrait tenir compte de l'évolution économique et de l'évolution démographique, dans la mesure où celles-ci sont prévisibles. Mais, nous l'avons dit, ces prévisions sont extrêmement délicates parce qu'il s'agit de prévisions à long terme, la formation d'un universitaire requérant en moyenne près de vingt années d'études.

Naturellement si un gouvernement devait généraliser un système d'éducation qui manifestement produirait une inflation de personnel qualifié, pour réaliser ses visées idéologiques, il serait blâmable et les électeurs lui feraient payer la note. Malheureusement ce ne sera plus lui qui devra redresser la situation.

Mais en fait le problème réel n'est pas tant qu'un gouvernement puisse créer un enseignement qui produirait une pléthore certaine, vingt ans plus tard, le problème réel est le fait que tout gouvernement subit des pressions de la part de ses électeurs. Or que veut la majorité des électeurs?

- 1° Maintenir un système capitaliste aussi libéral que possible où l'État interviendrait tout au plus pour aider l'économie à poursuivre son développement³³.
- 2° Avoir un marché du travail stable où il y aurait du travail pour tout le monde (hommes et femmes) et où les salaires, ou du moins le pouvoir d'achat, seraient en croissance permanente.
- 3° Avoir une législation sociale qui mette tous les travailleurs, indépendants ou salariés, à l'abri de toutes les difficultés.

En deux mots, il s'agirait de socialiser le système capitaliste, ce qui veut dire, à la limite, créer un système socialiste, tout en maintenant le système capitaliste. Or cette exigence est absurde. Car un système socialiste ne peut fonctionner que grâce au dirigisme étatique dans tous les domaines, donc aussi dans le domaine économique; et comme le capital ne se laissera jamais asservir par l'État, il faudrait que, tôt ou tard, l'État nationalise tous les secteurs de l'économie.

Et même alors s'il veut garantir le droit au travail pour tout le monde, l'évolution économique étant ce qu'elle est, quand l'afflux du personnel, qualifié ou non, est supérieur aux besoins, il n'y aura pas trente-six façons de trancher le problème:

- 1° si l'État respecte les exigences économiques, alors
 - ou bien il se comportera en patron, soucieux de la rentabilité de ses entreprises: dans ce cas, il n'engagera que le personnel nécessaire et il abandonnera les autres au chômage
 - ou bien il se comportera en État, soucieux de la justice sociale, et il répartira équitablement le travail entre tous les citoyens. Ceci implique une réduction des heures du travail, donc aussi une répartition, (c'est-à-dire une réduction), des salaires.
- 2° si l'État néglige les exigences économiques, et ne considère que les exigences sociales, alors
 - ou bien il maintiendra les heures de travail, il engagera le personnel superflu du point de vue strictement économique pour l'employer dans le secteur tertiaire ou

³³ Les partisans de la nationalisation de l'économie luxembourgeoise semblent peu nombreux: une minorité socialiste (certains jeunes socialistes surtout) et les partis communistes (PCL et l'évanescence LCR).

social, et dans ce cas, ses dépenses excéderont ses revenus et il sera ruiné à brève échéance

ou bien il diminue les heures de travail; dans ce cas, il se sauvera de la ruine, mais la répartition équitable du gâteau des revenus entraînera une diminution générale du pouvoir d'achat.

Voilà donc les perspectives qui se dressent devant un État qui ménagerait la chèvre (capitaliste) et le chou (socialiste): le chômage, la ruine des finances de l'État ou la diminution des salaires et du pouvoir d'achat. Il est évident que tout gouvernement, en définitive, préférera la dernière solution et il devra l'imposer, au besoin par la force, à ses électeurs. Reste à voir si alors la majorité des citoyens sera d'accord avec des mesures qui pourtant auront été provoquées par ses exigences contradictoires.

En conclusion nous dirons qu'il est grand temps que nos gouvernants et les forces politiques du pays, partis et syndicats, ouvrent les yeux devant les réalités politiques, économiques et sociales de notre pays. Mais aussi qu'ils trouvent le courage d'expliquer aux citoyens combien leurs exigences fondamentales sont inconciliables. Qu'ils aient la clairvoyance de leur proposer des solutions viables et de les réaliser. Il est grand temps de revenir de la démagogie vers la démocratie!

Le chômage chez les professeurs

I. CAUSES

Depuis plus de trente ans, dans les pays industrialisés, a cours le dogme que celui qui a fait le plus d'études court les moindres risques de ne pas trouver d'emploi. Son corollaire, que l'emploi des universitaires est garanti, vient d'être battu en brèche par l'évolution réelle du marché de l'emploi, et, chose plus inattendue encore, les premiers touchés sont les fonctionnaires de l'État, et plus particulièrement, les professeurs.

Quand nous essayons de dégager les causes de cette évolution, surprenante à première vue, force nous est de constater que la situation des professeurs s'insère dans la situation générale des universitaires qui elle-même dépend de l'évolution générale du marché de l'emploi.

Or cette évolution est conditionnée en tout premier lieu par la situation économique. Dans la situation actuelle de crise économique, le marché de l'emploi dans le secteur privé est saturé, voire même engorgé; les chances d'y trouver un emploi stable sont minimes. Le jeune, qui vise à obtenir un emploi stable, songera tout naturellement à obtenir un poste de fonctionnaire. En effet, jusqu'ici du moins, l'État n'a jamais licencié des fonctionnaires par mesure de «rationalisation», car l'État n'est pas un patron comme les autres: il n'a pas à s'occuper uniquement d'efficacité et de rentabilité, mais avant tout, il a intérêt à faire une politique du plein emploi. On admet implicitement que, lorsque le secteur privé est saturé, il incombe à l'État d'assurer l'avenir des jeunes, soit en incitant le secteur privé à créer de nouveaux emplois, soit en les créant lui-même.

Or jusqu'ici, dans l'enseignement, non seulement il était facile de créer de nombreux emplois, mais l'État était obligé d'en créer un grand nombre, et cela à tous les niveaux. Pourquoi?

D'une part, pour des raisons que nous avons analysées ailleurs¹, tous les ordres d'enseignement ont connu une véritable explosion scolaire:

- le préscolaire a été généralisé et il a été étendu à deux années;
- le nombre des effectifs du primaire a augmenté constamment jusqu'en 1967/68, suite en partie à l'immigration de familles étrangères, mais aussi à une politique de scolarisation toujours plus poussée (classes spéciales, enseignement différencié);
- les effectifs du secondaire ont doublés en 15 ans et ils n'ont commencé à décroître que très lentement à partir de 1971/72.

¹ V. *L'évolution de l'enseignement, cause de la pléthore?*

- les effectifs du moyen, technique et professionnel ont triplé en 15 ans;
- la formation supérieure et universitaire a connu une diversification considérable.

Cette explosion scolaire à tous les niveaux exige aussi une explosion des effectifs du personnel enseignant.

Mais ce besoin primaire a été renforcé encore par la réorganisation et la modernisation des différents ordres d'enseignement:

- nous avons déjà fait état de la diversification qui progresse sans cesse dans tous les ordres: classes spéciales et enseignement différencié (primaire), création du moyen et de l'École de Commerce et de Gestion, intégration progressive des 3 dernières années du primaire dans le postprimaire (surtout moyen, technique et professionnel)
- ajoutons que les progrès pédagogiques ont amené peu à peu les responsables à diminuer les effectifs des classes.

	Rapport enseignant/élèves			
	1960/61	1965/66	1970/71	1975/76
préscolaire	1:36,95	29,57	26,05	21,89
primaire	26,85	24,34	22,20	19,91
moyen, techn. et prof.		15,67	15,71 ²	13,27
secondaire	14,57 ³	14,06	12,73	10,01 ⁴

Ce tableau reflète clairement la diminution des effectifs des classes qui continue à jouer⁴. Or si les effectifs des classes diminuent, et tant que le nombre des élèves sera constant, il faudra plus d'enseignants pour assurer la bonne marche des cours.

Tous ces facteurs, augmentation du nombre des élèves, diversification des types de formation pour les élèves, diminution des effectifs des différentes classes, ont créé, à partir du milieu des années soixante, une véritable pénurie des enseignants.

Pour remédier à cette pénurie, les gouvernements successifs ont pris une série de mesures destinées à produire un plus grand nombre d'enseignants:

1. revalorisation de la carrière de l'instituteur de l'enseignement préscolaire et primaire en leur assurant une formation supérieure de deux ans. Il est probable que cette formation sera étendue à trois ans dans un avenir très proche.
2. création des fonctions d'instituteur de l'enseignement professionnel et d'instituteur de l'enseignement moyen. Cette formation n'a attiré qu'un très petit nombre de candidats⁵.
3. revalorisation de la formation des professeurs de l'enseignement technique et professionnel;
4. création de la formation de professeur de l'enseignement moyen⁶.

² 1969/70 Ces chiffres ne peuvent être qu'indicatifs parce que

³ 1961/62 — nous n'avons pas trouvé des statistiques précises concernant l'évolution des effectifs des classes (voir aussi indications p. 83).

⁴ 1974/75 — dans le post-primaire, l'équation enseignant = classe ne vaut évidemment pas.

De plus nous avons dû porter en compte le total des enseignants, sans pouvoir distinguer entre enseignants à plein temps et enseignants à temps partiel (chargés de cours).

⁵ La plupart des candidats possibles ont probablement préféré s'orienter vers une des deux formations suivantes.

⁶ Étant donné l'afflux massif de candidats pour la fonction de professeur de l'enseignement secondaire et supérieur, ces deux dernières formations ont été supprimées à partir de 1976/77, sauf pour ceux qui avaient entamé leurs études avant cette date.

5. revalorisation de la formation pédagogique des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur.

Ad 1. L'admission à l'Institut Pédagogique se fait sur base d'un concours entre les candidats d'après leurs résultats à l'examen de fin d'études secondaires. Pour avoir plus d'instituteurs, il suffira d'augmenter le nombre des étudiants admissibles («*numerus clausus*»).

Ad 2. Cette formation n'a jamais bénéficié, à notre connaissance, d'un encouragement particulier.

Ad 3. et 4. Ici des instituteurs ont bénéficié de congés payés pour pouvoir faire les études complémentaires exigées par la loi. De plus, à mesure qu'augmente le nombre d'étudiants qui se préparent au professorat de l'enseignement secondaire, des réorientations, en cours d'études, vers le moyen ou le professionnel se font plus nombreuses (ces études étant les mêmes au départ, mais plus courtes dans leur durée).

Ad 5. L'afflux massif vers cette formation s'explique par les réformes tant de l'enseignement secondaire que des conditions d'admissibilité au stage.

Comme ce dernier secteur est le plus menacé de la pléthore, il convient d'insister sur ces changements, qui feront tomber, à partir de 1968, l'une après l'autre les barrières majeures qui empêchaient jusque là bon nombre d'élèves de penser à cette carrière.

1. L'équivalence entre les sections classique et moderne créée de facto par la réforme de l'enseignement de 1968^{6bis}.

Avant cette date, seuls les élèves de la section latine avaient accès au professorat de l'enseignement secondaire. Logiquement, après cette réforme, il n'y a plus de raison pour en tenir éloignés les élèves de la section moderne, ce qui triplera au moins le nombre des intéressés possibles.

Joignons à cette raison, l'explosion des effectifs du secondaire et l'augmentation du nombre des diplômés. De cette façon, même si le pourcentage des bacheliers qui commencent des études en vue du professorat était resté constant, nous aurions eu, de ce seul fait, une augmentation sensible des candidats.

En ce qui concerne les Lettres, il faut ajouter le fait que, suite à la création de la sous-section A (Langues), les élèves qui ont choisi cette formation sont incités à considérer comme débouché sûr presque exclusivement la carrière de professeur de langues et de sciences humaines.

2. Les changements, dont nous venons de parler, seront entérinés par l'abolition de la Collation des Grades et la promulgation des Loi et Règlements sur l'Homologation des Grades étrangers.

a. Par l'abolition de la Collation des Grades, le gouvernement perd le seul moyen efficace dont il disposait pour maîtriser le flot des candidats. Il faut ajouter cependant que tout ceci s'est fait à un moment où il y avait pénurie d'enseignants, où personne ne songeait à une crise économique qui pourrait freiner les recettes,

^{6bis} Ajoutons l'équivalence de la formation des garçons et des filles.

et donc les dépenses de l'État et où surtout on ne voyait nulle part un flot de candidats⁷.

- b. En acceptant d'homologuer certains grades étrangers, le gouvernement abandonnait aux universités étrangères la formation des futurs professeurs et le contrôle de cette formation.

Or depuis lors, la plupart de ces Universités ont connu une évolution sensible:

- pratiquement toutes ont accepté l'équivalence entre les sections classique et moderne; mais de plus, après les contestations de 1968, certaines allaient s'ouvrir à des étudiants qui ne sont pas en possession du diplôme de fin d'études secondaires⁸;
- bon nombre d'entre elles (en France surtout) abandonnaient l'encyclopédisme tant horizontal que vertical: en effet, elles n'exigent plus que l'étude d'une seule branche et, à l'intérieur de cette branche, elles concentrent leurs efforts non plus sur un apprentissage aussi complet que possible de cette branche, mais sur l'étude de certaines tranches de matière, considérées comme exemplaires. De plus, dans une large mesure, elles abandonnent à l'étudiant le soin de choisir les tranches de matière à étudier⁹.

Ces mesures vaudront aux universités un tel afflux d'étudiants qu'il faudra agrandir les universités existantes et en créer d'autres (p. ex. Trèves, Metz, les universités de Paris, ...). Un certain nombre d'entre elles se trouveront confrontées avec un afflux soit trop important, soit trop faible d'étudiants. Dans les deux cas, les universités risquent d'adapter les méthodes d'enseignement et les exigences au nombre des étudiants, les premières pour ne pas être décriées comme étant trop sélectives, les autres pour ne pas perdre leur raison d'être.

3. La pénurie d'enseignants, qui est patente à la fin des années soixante, constitue un vide qui va attirer un grand nombre de candidats, et cela d'autant plus facilement que le secteur privé commence à être saturé.

Les conséquences de toutes ces transformations se montrent clairement de nos jours: le corps enseignant s'est dilaté (v. graphique 1), la pénurie des enseignants est en voie de résorption¹⁰, les étudiants continuent à se décider pour le professorat, et cela dans des proportions alarmantes.

Cette proportion est alarmante pour quatre raisons:

1. Le durcissement de la crise économique pourrait amener notre gouvernement à freiner, voir même à arrêter ses efforts de modernisation de notre enseignement. Par exemple, il pourrait freiner la diminution des effectifs des classes, il pourrait limiter l'enseignement des adultes, il pourrait restreindre l'organisation des cours facultatifs et des cours de soutien. Un observateur attentif de notre enseignement remarquerait déjà de nos jours une certaine tendance, mitigée encore, heureusement, mais réelle, dans ce sens.

⁷ En fait, la Collation des Grades était une barrière artificielle qui empêchait souvent nos étudiants de participer d'une manière efficace au travail des universités. Les effets de son abolition ne sont devenus délétères qu'en raison des transformations subies par certaines universités.

⁸ Les Universités belges admettent les étudiants qui ont réussi à l'examen de maturité (belge) quel que soit leur diplôme de fin d'études. D'autres universités admettent les étudiants sans diplôme. Il semble que le MEN soit disposé à entériner cette dernière disposition.

⁹ Elles se contentent de fixer un minimum de cours à choisir.

¹⁰ Cette tendance s'accroîtrait si effectivement la diffusion des pratiques anticonceptionnelles et l'arrêt du flux des immigrants devaient réduire sensiblement notre potentiel d'élèves.

2. La structure de notre corps enseignant, du point de vue de l'âge, est de type nettement pyramidal (pour le secondaire, v. graphiques 2): en 1974/75, près de 38% des professeurs ont moins de 30 ans, plus de 56% ont moins de 35 ans; pour 1975/76, ces pourcentages sont respectivement près de 44% et près de 61%. Face à eux, les professeurs âgés respectivement de plus de 55 ans et de plus de 60 ans représentent pour 1974/75, environ 9% et environ 5%, pour 1975/76, environ 7% et environ 3,5%¹¹. Ceci veut dire que dans les 10-15 années à venir, il n'y aura chaque année que 5-12 postes qui deviendront vacants par mise à la retraite ou par décès des professeurs en fonction.
3. Pour les fonctionnaires de niveau universitaire, notre État n'applique pas le mode de recrutement des autres fonctionnaires de l'État, le concours.
4. Le travail du Service d'Orientation reste sans effets et ceci pour plusieurs raisons:
 - a) la mission de ce service est purement informative: dans notre système libéral, en l'absence de tout concours, ce service ne peut pratiquer une orientation contraignante¹².
 - b) ce service n'est pas équipé pour faire une orientation valable: il peut, au mieux, noyer le futur étudiant dans un flot de documents; quand il s'agit de donner un avis plus précis aux élèves courageux, qui insistent, le fonctionnaire ne peut que se fier à son «pifomètre» alors qu'il devrait pouvoir se baser sur des études statistiques sérieuses et sur une planification à court et à moyen terme¹³.
 - c) En l'absence de techniques scientifiques sérieuses, ce service a subi les contre-coups de la situation politique. Malgré les appels pressants de certains groupements professionnels (de l'APESS, notamment), le ministère ne s'est rendu compte que tardivement du danger de l'évolution amorcée. Quand finalement ses services ont sonné l'alarme, les adversaires politiques du ministre Dupong n'ont pas manqué de l'accuser de menées sombres contre l'enseignement en général et contre les (rares) étudiants issus des couches laborieuses en particulier. Comble du sort, ce seront les paladins de la non-pléthore qui auront à assumer, après les élections, et le ministère et la direction du service d'orientation. Avant qu'ils ne conviennent de leur erreur, de précieuses années se seront écoulées.

La situation étant ce qu'elle est, il incombe donc à l'État une double mission:

¹¹ Nous donnons des pourcentages approximatifs parce que les statistiques dont nous disposons ne se prêtent guère à un calcul de ce genre, du moins quand on ne dispose pas d'un ordinateur.

¹² Le seul biais pour contraindre les étudiants à choisir une certaine orientation serait celui des sub-sides. Il semble que le gouvernement entend utiliser ce biais, d'une manière voilée, pour réduire le nombre global des étudiants.

¹³ L'appendice nasal de nos fonctionnaires a dû être sérieusement enrhumé les dernières années, car ils se sont contentés d'orienter les étudiants vers des branches où, à première vue, il y avait peu d'enseignants, philosophie, italien et espagnol d'abord, puis sciences naturelles et éducation physique et plus récemment, mathématiques et physique, suscitant dans ces disciplines des pléthores sectorielles quasiment insolubles. Quant à la planification, elle s'est annoncée timidement au début de 1977 dans un «Avant-projet sur la planification des besoins en personnel», mais jusqu'ici, l'entreprise ne semble pas près d'aboutir. Il semble qu'au ministère, on se fasse des illusions sur les besoins en personnel que susciterait la Grande Réforme. En effet, il n'est pas sûr que le gouvernement accorde beaucoup de crédits supplémentaires pour cette entreprise, en tout cas, le «Tageblatt» l'a citée, à plusieurs reprises, parmi les réformes qui ne coûtent rien. De plus, au tronc commun seraient admis à enseigner les instituteurs, ce qui, joint à une répartition plus rationnelle des effectifs des classes (suppression des classes-naines du complémentaire), annulerait presque complètement les besoins en personnel provoqués par l'introduction de la journée continue (qui porterait la semaine scolaire de 30 à 37 leçons).

1. enrayer la pléthore dans l'enseignement, tout en ouvrant aux étudiants des voies qui les conduiront à un emploi stable.
2. maîtriser le flot des candidats au professorat qui ont terminé ou qui sont en train de terminer leurs études à la suite de l'incurie ou des erreurs de ses ministres.

Cette mission, il faut en convenir, est hérissée de difficultés :

1. Pour enrayer la pléthore, il faudrait renoncer à une pratique libérale aussi vieille que le Grand-Duché et introduire le concours.
2. Parallèlement, le gouvernement devra obtenir une relance économique apte à augmenter sensiblement les débouchés pour les universitaires, mais aussi pour les autres catégories socio-professionnelles qui, ne l'oublions pas, sont, ou commencent à être, touchés par les mêmes problèmes.
3. Il devra trouver la force politique, et les moyens financiers, indispensables pour imposer une amélioration considérable de notre enseignement qui, elle seule, pourrait créer des places pour la majeure partie des candidats engagés actuellement sur la voie du professorat.

II. LA SITUATION ACTUELLE

1. L'organisation du stage

Notre stage repose sur une tradition vieille de plus d'un siècle. En effet si, d'après la loi du 23 juillet 1848, seulement les dix professeurs enseignant le latin, le grec, la philosophie et les sciences devaient être 'gradués', la loi du 17 mai 1874, exige déjà pour ces enseignants le doctorat. Il semble que, dès cette époque, il y eut un stage, qui consistait, comme c'est le cas encore aujourd'hui pour le licencié-agrégé belge, à prêter de «bons et loyaux services» pendant un certain nombre d'années: pendant ce temps, le candidat était répétiteur de 2^e, puis de première classe. Après un service de quatre ans au moins, le répétiteur-docteur pouvait être nommé professeur de 3^e classe¹⁴. Par la suite, il pouvait être nommé professeur de 2^e classe, puis de 1^{re} classe, mais le nombre de postes disponibles pour ces grades était limité respectivement à 12 et à 8.

Déjà l'arrêté royal-grand-ducal du 30 septembre 1874, introduit un véritable examen de stage que le candidat peut passer au plus tôt une année après le doctorat. Puis il sera nommé répétiteur de 2^e classe. Après avoir exercé ces fonctions pendant une année au moins, il pourra être nommé répétiteur de 1^{re} classe, puis une année après, au plus tôt, professeur de 3^e classe.

Par arrêté ministériel du 1^{er} octobre 1885 seront mises en place les structures de l'examen de fin de stage qui persistent, quoique modifiées et adaptées, encore de nos jours.

Après un stage pratique de deux ans, fait sous l'égide du directeur de l'établissement où le stagiaire est attaché, le candidat remet, pour le 1^{er} mai de la 2^e année de stage, une dissertation pédagogique et une dissertation scientifique, rédigées l'une en français et l'autre en allemand.

¹⁴ Les enseignants qui n'étaient pas docteurs pouvaient devenir professeurs de 3^e classe, si, pendant dix années au moins, ils avaient été chargés exclusivement de cours, en tant que répétiteur de 1^{re} classe.

Puis selon sa spécialité, il sera examiné par une des deux commissions d'examen de cinq membres (une pour l'ordre des lettres, une pour l'ordre des sciences). Il passera les épreuves suivantes: discussion des deux dissertations, examen oral sur la méthodologie, la didactique, la pédagogie générale et l'hygiène scolaire, correction de trois séries de devoirs, trois leçons. Pour cette dernière épreuve, il bénéficiera d'un délai de vingt-quatre heures pour se préparer s'il n'a pas enseigné dans la classe où il doit faire la leçon.

Les adaptations de ces structures ne s'effectueront que très lentement: à partir de 1919, la formation pédagogique théorique est assurée par les séminaires pédagogiques qui sont organisés dans chaque établissement qui a des stagiaires, sous la direction du chef de l'établissement et avec la collaboration d'un certain nombre de professeurs nommés.

L'instruction ministérielle du 13 décembre 1937, fixera l'importance relative des épreuves:

dissertation scientifique		60 points
leçons	$3 \times 60 =$	180
dissertation pédagogique		40
corrections	$3 \times 40 =$	120
oral	$5 \times 20 =$	100
		500

Pour peu que le candidat ait obtenu au moins 66 points à l'oral, il aura, s'il n'a pas été ajourné, la mention assez bien (66,5% aux autres épreuves), bien (80%) ou très bien (90%)¹⁵. La mention est annoncée au candidat, mais non le détail, ni le total non plus, des points obtenus¹⁶.

L'instruction ministérielle du 18 février 1969 apporte quelques allègements pour le candidat:

- les candidats qui ont plusieurs spécialités¹⁷ pourront opérer un certain choix en ce qui concerne les leçons à faire dans les branches secondaires;
- pour chaque leçon, la commission proposera au choix du candidat deux sujets; de plus, si le sujet comporte une méthode didactique imposée, elle est indiquée au candidat;
- le candidat disposera de 48 heures pour préparer sa leçon; la commission lui communiquera une bibliographie sommaire si le sujet l'exige;
- après la leçon, le candidat pourra fournir des explications complémentaires sur sa leçon;
- pendant la leçon, le candidat peut utiliser des notes (plan sommaire de la leçon, citations) qu'il doit remettre à la commission après la leçon.
- si le candidat est ajourné pour une leçon, la commission attire son attention sur les principaux défauts qui ont entraîné l'ajournement.

Le stage actuel est réglementé par les Règlements Grand-ducaux du 17 janvier 1974, du 19 décembre 1975, du 24 novembre 1976 et du 26 février 1977, ainsi que par les Règlements Ministériels du 5 février 1976 et du 16 novembre 1976.

¹⁵ L'instruction ministérielle du 9 mai 1940 remplace ces mentions par les mentions suivantes: Grande distinction — Distinction — Bien — Satisfaisant — Insuffisant.

¹⁶ Comme pour l'examen de fin d'études secondaires avant la réforme, les décisions des membres des commissions d'examen sont secrètes.

¹⁷ Les docteurs en philosophie et lettres avaient trois spécialités dont une (au moins) était une langue ancienne.

Un premier fait à relever, c'est que les conditions du stage sont les mêmes pour tous les aspirants-professeurs du secondaire (professeurs de lettres, de sciences, de sciences économiques, d'éducation artistique, musicale ou physique)¹⁸.

Deuxième innovation: les épreuves sont séparées en trois groupes: Ces épreuves s'étalent sur une période de près de deux ans. A cela s'ajoutent un certain nombre d'innovations majeures et mineures que nous signalerons en analysant les dispositions des Règlements.

1. Le stage de formation pédagogique générale.

Il se fait au Centre Universitaire et il comporte des cours communs pour tous les candidats: problèmes pédagogiques, psychologiques et sociologiques de l'enseignement; structures de l'enseignement et législation scolaire; méthodologie générale. A l'intérieur de ces matières, différentes options sont présentées aux candidats (p. ex. micro-teaching, les méthodes audio-visuelles, ...).

Dans chaque spécialité sont organisés des cours de méthodologie spéciale. En principe, le candidat ne suit que les cours de sa spécialité principale¹⁹.

A la fin de cette formation, les candidats font des examens dans tous les cours qu'ils ont suivis. Les résultats obtenus sont portés en compte de la manière suivante: cours généraux, max. 10 points, cours spéciaux, max. 10 points. Au total: max. 20 points.

Signalons que, en principe, pendant cette année, le candidat n'est attaché à aucune école, il n'est chargé ni d'un enseignement, ni d'une surveillance. Pendant cette année, il perçoit une indemnité de stage.

2. Le travail de recherche (ancien mémoire scientifique).

Le sujet du mémoire doit être approuvé par les enseignants de la méthodologie spéciale. Il est rédigé, sous la direction d'un patron de recherche²⁰, dans la langue de la spécialité du candidat²¹. Si le candidat a présenté à une université un travail de recherche d'un niveau supérieur à celui qu'il a dû faire pour l'obtention du grade requis pour l'admission au stage, c'est-à-dire concrètement s'il a passé un doctorat à une université étrangère, il peut être dispensé du mémoire²².

Ce travail sera remis pour le 1^{er} février de la 2^e année de stage (1^{er} mai pour la 2^e session). Il sera soutenu publiquement devant une commission de trois membres. Le patron de recherche (luxembourgeois ou étranger) fait normalement partie de cette commission.

La commission notera le travail sur un maximum de 20 points. Si elle le juge insuffisant le candidat devra le remanier ou en entreprendre un autre. Dans ce cas, la note définitive sera la moyenne des deux notes (1^{er} travail - 2^e travail) sans qu'elle puisse être supérieure à 10/20.

Signalons encore que deux exemplaires du travail devront être déposés à la Bibliothèque Nationale²³.

¹⁸ Cette revalorisation de la formation n'a pas encore été honorée par une revalorisation des traitements pour le dernier groupe.

¹⁹ Si le candidat a une 2^e spécialité, il peut suivre les cours de méthodologie de cette spécialité, mais il ne passe pas d'examens pour ces cours. En effet, ce texte entérine la pratique de la spécialité unique dont nous parlions plus haut.

²⁰ Avant cette réforme, le candidat devait faire ce travail sans l'aide (illicite) d'autrui. L'aide d'un patron était illicite.

²¹ Ceci ne vaut que pour les professeurs de langues. Les autres choisiront entre le français et l'allemand, ou même l'anglais si le sujet choisi rend utile l'emploi de cette langue.

²² En principe, on acceptera alors la note obtenue à l'université.

²³ Avant cette réforme, le mémoire était déposé au Ministère et ne pouvait être consulté qu'avec l'accord de l'auteur.

3. Le stage de formation pratique

Il se fait dans les établissements de l'enseignement secondaire et il dure 5 trimestres. Il est organisé par le directeur et les deux conseillers pédagogiques (un pour l'ordre des lettres, un pour l'ordre des sciences). Les stagiaires sont initiés à la pratique de l'enseignement (leçons, série de leçons, corrections) par des patrons de stage.

Au cours du 5^e trimestre (1^{re} session)²⁴, le candidat passe, devant une commission de cinq membres²⁵, un examen de fin de stage qui comporte les épreuves suivantes :

- a) deux visites d'inspection : la commission indique au candidat deux séries de leçons, dans les classes où il enseigne depuis le début de l'année scolaire²⁶. Elle assistera à une leçon de chaque série, sans que le candidat en soit avisé autrement.
- b) deux leçons d'examen : elles se feront, en principe, l'une dans la division supérieure, l'autre dans la division inférieure, dans une classe choisie par la commission. Celle-ci proposera deux sujets au candidat qui disposera de 48 heures pour préparer le sujet choisi.
- c) Correction de deux séries de deux devoirs. En principe, on propose les mêmes devoirs à tous les candidats d'une même spécialité.

Précisons que toutes ces épreuves se font dans la spécialité principale du candidat.

La commission note ces six épreuves chacune sur un max. de 10 points. Ensuite, elle fait le bilan de toutes les épreuves passées par le candidat :

formation pédagogique générale :	max.	20 points
travail de recherche :		20
formation pédagogique pratique :	$6 \times 10 =$	60
Total max.		100 points

Si le candidat a obtenu la moitié des points dans chacune des épreuves pratiques, il est admis²⁷ avec la mention satisfaisant. S'il a obtenu 66 % des points, il sera admis avec la mention bien, et avec la mention très bien, s'il a obtenu 80 % des points.

S'il a obtenu une note insuffisante dans l'une des six épreuves pratiques, sans qu'elle soit inférieure à trois, et qu'il ait obtenu au moins 60 % du total des points, il sera admis avec la mention „satisfaisant”.

Il en sera de même pour les candidats qui ont été ajournés et qui ont réussi à l'ajournement. Dans ce cas, un maximum de 5 points sera porté en compte pour chaque épreuve où il y avait ajournement.

Ces nouvelles dispositions apportent des allègements considérables pour les candidats :

— ils ne sont examinés que dans leur seule spécialité principale;

²⁴ C'est-à-dire le 2^e trimestre de la 3^e année de stage. Une 2^e session est organisée au cours du 6^e trimestre de la formation pratique.

²⁵ En principe, deux membres seront étrangers au lycée où le candidat est attaché. Normalement le directeur ou le conseiller pédagogique font partie de la commission.

²⁶ S'il enseigne dans une classe d'un autre ordre d'enseignement, une des visites d'inspection se fera nécessairement dans cette classe.

²⁷ Pour pouvoir se présenter aux épreuves pratiques, le candidat doit avoir réussi aux épreuves antérieures (formation pédagogique générale et travail de recherche).

- les épreuves sont étalées sur près de deux ans;
- ils bénéficient de tous les allègements introduits en 1969 (deux sujets, délai de 48 heures, explications possibles, utilisation de notes pendant les cours);
- la pratique courante est prise en considération (visites d'inspection);
- la correction a été réduite à 2 séries de deux devoirs (au lieu de trois séries de trois);
- une certaine compensation, timide à vrai dire, est possible;
- leur formation pédagogique générale a été considérablement améliorée, et elle continue à s'améliorer d'année en année;
- leur formation pratique a été améliorée en ce sens que leurs patrons de stage bénéficient d'une décharge pour pouvoir leur consacrer plus de temps.

Malheureusement les effets de ces allègements ont été diminués par deux facteurs:

1. les besoins de notre enseignement et les besoins financiers des stagiaires ont fait que la plupart d'entre eux sont surchargés de travail du fait qu'ils assument une tâche (cours et/ou surveillance) trop étendue pour leur laisser suffisamment de temps pour préparer les différentes épreuves²⁸.
2. Le premier règlement stipule qu'après avoir réussi l'examen, les stagiaires pourront être nommés directement aux fonctions de professeur, mais il ajoute prudemment «selon les besoins et dans l'ordre de leur classement».

Or les besoins ont diminué, à en croire le gouvernement, et dans certaines spécialités, ils sont nuls.

En conséquence, seulement un nombre assez restreint de candidats peuvent obtenir une nomination. L'incertitude de leur avenir et l'existence du classement les empêcheront, dans une large mesure, d'apprécier les progrès réalisés.

Ce classement, cause principale du malaise qui existe parmi les stagiaires actuels, est introduit par l'article 34 du Règlement Grand-Ducal du 17 janvier 1974, modifié par le Règlement Grand-Ducal du 26 février 1977²⁹. La base du classement est constituée, pour chaque spécialité, par les points obtenus par le candidat à l'examen de fin de stage. Diverses majorations sont prévues: 1,5 point pour les candidats qui ont été reçus à la 1^{re} session; 1,5 point pour ceux qui ont été reçus sans ajournement; 5 points par année d'attente, c'est-à-dire par année où le candidat attend une nomination, jusqu'à un maximum de 15 points; 1 point par année passée à enseigner, avec l'accord du gouvernement, dans le Tiers-Monde (max. 3 points)³⁰.

²⁸ A partir de cette année, on a enlevé, en principe, aux stagiaires de 1^{re} année toute tâche. Vu l'existence de l'indemnité, cette mesure a eu des effets néfastes sur leur situation financière.

²⁹ Ce règlement a paru près d'une année après la 1^{re} session du nouveau stage. C'est ce qui a amené les professeurs des deux premières promotions à protester devant le Conseil d'État parce que cette réglementation s'applique à eux de façon rétroactive. En effet, jusqu'à ce Règlement, le principe d'ancienneté semblait être le seul critère appliqué chez les fonctionnaires de l'État. Le jugement du Conseil d'État sera sans doute difficile à établir, ne fût-ce que parce que ce même Conseil avait émis un avis favorable au Règlement même.

³⁰ Signalons que le candidat qui refuse une nomination ne bénéficie pas de la majoration d'attente de 5 points; celui qui refuserait la nomination une deuxième fois serait rayé de la liste des candidats. Le candidat non-nommé pourra rester indéfiniment sur la liste des candidats, mais à partir de la 4^e année d'attente, il devra faire une demande dans ce sens.

Quand le gouvernement décide de procéder à des nominations dans une spécialité donnée, il accordera ces nominations aux candidats les mieux classés, sans égards pour leur ancienneté éventuelle.

Dès lors, la nomination ne dépend plus de la seule réussite à l'examen de fin de stage, mais encore de l'évolution des besoins, et sur ce point ni les stagiaires, ni le public, ni même peut-être le ministère ne disposent de données exactes, et de l'arrivée et du classement des candidats des autres promotions. De sorte que le jeune enseignant se trouve dans l'incertitude la plus complète en ce qui concerne son avenir. Et la politique du gouvernement, dans cette question, nous semble d'autant plus cruelle qu'il repousse toute décision tant qu'il a besoin de ces enseignants pour assurer les cours dans les divers ordres de l'enseignement.

Quelles sont les perspectives qu'offre l'avenir en ce qui concerne l'évolution de l'organisation du stage?

- à partir de cette année déjà, au cours de la formation générale, on insiste sur le lien entre la théorie et la pratique en organisant des exercices pratiques dans tous les ordres de l'enseignement post-primaire;
- le gouvernement pense à subordonner l'admission au stage à la réussite d'un examen d'admission; il semble penser à un examen d'orientation après la 1^{re} année des études universitaires et à un examen d'admission après la fin des études universitaires;
- de nombreux professeurs voudraient voir le rétablissement du doctorat luxembourgeois; dans ce cas, les études universitaires s'allongeraient d'une année, mais en revanche, les candidats disposeraient de cette année pour préparer leur mémoire. De plus ce travail de recherche leur permettrait d'acquérir un titre académique appréciable.

Donc, pour l'avenir prévisible, nous pouvons noter des tendances à améliorer encore la formation de nos futurs professeurs. Mais aucun signe à l'horizon ne permet de s'attendre à une modification radicale ou à une abolition du stage actuel.

Quant à l'épineux problème du classement, il restera sans doute tant que le gouvernement n'aura pas réussi à endiguer l'afflux des candidats et à améliorer sensiblement notre enseignement postprimaire. De ce côté, on dénote cependant une tendance à obtenir l'uniformisation des exigences de l'examen de stage grâce à la création de commissions communes pour tous les candidats d'une même spécialité³¹.

Pour ce qui est de l'avenir plus lointain, il faut noter les conséquences possibles de deux mouvements de revendication: celui des autres catégories d'enseignants qui voudraient obtenir une revalorisation de leur formation (et de leur traitement) et celui de nombreux stagiaires qui voudraient obtenir l'abolition du travail de recherche.

Derrière toutes ces revendications, il y a une poussée idéologique vers l'enseignant unique. A cette exigence, d'ordre plus idéologique que pédagogique, les gouvernements présent et futurs pourront répondre de plusieurs façons:

³¹ Sur proposition de M. Paul Schiltz, le Conseil du Stage a recommandé au ministre d'introduire une telle uniformisation: pour chaque spécialité, il y aurait une commission de cinq membres, et non plus, comme maintenant, pour chaque candidat: trois membres de la commission seraient permanents (les mêmes pour tous les candidats), deux membres seraient choisis parmi les patrons de stage du candidat (ils varieraient donc d'après les candidats).

1. accepter d'introduire une catégorie unique d'enseignants qui pourraient enseigner aux différents niveaux de l'enseignement, selon les besoins³².
2. réduire les catégories d'enseignants à deux : enseignants du primaire (avec suppression progressive des rangs?) et enseignants du post-primaire. Pour ce qui est de la dernière catégorie, l'unification sera réalisée bientôt puisqu'après la suppression des formations de professeur d'enseignement moyen et de professeur d'enseignement technique et professionnel, il ne reste que les professeurs d'enseignement secondaire et supérieur et les professeurs-ingénieurs, deux catégories qui bénéficient d'une formation équivalente. Pour ce qui est de l'unification de la première, elle se heurte aux exigences des instituteurs qui voudraient conserver une certaine ouverture à leur carrière.
3. suivre l'exemple de certains pays voisins en créant quatre types de formation clos, correspondant aux quatre niveaux de l'enseignement :
 - a) l'instituteur du primaire formé à l'Institut Pédagogique, éventuellement après 1-2 années d'études universitaires.
 - b) le professeur de la section inférieure du post-primaire : quatre années d'université et stage de 2-3 années, mais ne comportant pas de travail de recherche.
 - c) le professeur de la section supérieure de l'enseignement post-primaire : même formation que le précédent, mais avec travail de recherche (conférant éventuellement le grade de docteur);
 - d) le professeur de l'enseignement supérieur : même formation que le précédent, mais travail de recherche supplémentaire (publications) ou grade étranger (doctorat d'État français, agrégation de l'enseignement supérieur belge, ...).

Quelles sont les probabilités de voir se réaliser l'une de ces solutions?

Très faibles pour la première, car d'une part, l'opération serait très onéreuse pour l'État et d'autre part, les candidats-instituteurs n'accepteraient pas de bon cœur un allongement aussi démesuré de leur formation.

La seconde se heurterait à l'opposition des instituteurs qui verraient ruiner la carrière ouverte.

La troisième nous semble fort judicieuse parce qu'elle offre un certain choix aux étudiants et qu'en plus, elle réaliserait la carrière ouverte pour l'enseignant. Elle se heurterait sans doute à l'opposition de ces instituteurs qui préfèrent la promotion quasi automatique et de ces professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur qui se font encore des illusions sur la valeur actuelle de la dernière partie de leur titre. Reste à voir si les gouvernants, en réformant la formation des enseignants, auront assez de force et assez de clairvoyance pour imposer une solution équitable de ce genre.

2. Les besoins et les candidats

Il est extrêmement difficile de traiter cette matière parce que, sur ce point, les statistiques ou bien font totalement défaut (les besoins) ou bien sont fort imprécises (les candidats).

a. Les besoins

Les seules données du problème sont fournies par des statistiques incomplètes; notre calcul se base sur le nombre des classes multiplié par le nombre des leçons hebdomadaires.

³² Éventuellement, dans une forme mitigée, le stage pourrait être différent selon les niveaux où les candidats auraient à enseigner.

année scolaire	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77
	classes élèves moy.	classes élèves moy.	classes élèves moy.	
7 ^e commune	59 1366 23,15	65 1487 22,87	78 1884 28	
techn.-prof.	245 4264 17,40	281,5 5005 17,77	349 6672 19,10	
moyen	95 1925 20,26	94,5 1977 20,92	106 2348 21,32	
Total MTP	399 7555 18,93	441 8469 19,20	533 10904 20,46	
public			448 9075 20,26	
privé			85 1829 21,52	
corrections (publ.-priv.)	12307	13172	14513	
Secondaire				
public	315 7159 22,80	313 7084 22,63	319 7170 22,48	
privé	37	39	41	
Total secondaire	352 8214 23,34	352 8074 22,94	360 8086 22,46	
Total post-prim.	751 15769 23	793 16543 20,86	893 18990 21,16	
leçons hebdom.	22530	23790	26790	25800
enseignants besoins nombre réel	1252	1305 1547	1466 1603	1433

Les derniers chiffres s'expliquent peut-être par la divergence des données statistiques sur les effectifs de l'enseignement moyen, technique et professionnel: si le premier chiffre (Total MTP) est exact, alors nous occupons déjà actuellement trop d'enseignants. Cependant il faut tenir compte du fait que le nombre des enseignants contient également les chargés de cours (stagiaires ou personnel non qualifié) qui n'ont qu'un nombre limité de leçons (une dizaine en moyenne). Mais enfin, si l'on devait passer à la nomination des nombreux stagiaires, il y aurait sans doute un excédent en personnel qualifié.

Mais si le deuxième chiffre (corrections) était exact, il faudrait augmenter le nombre des besoins de 250-350 unités. Dans ce cas, il y aurait encore actuellement pénurie d'enseignants et l'on pourrait nommer les stagiaires en cours de formation, mais non plus les candidats futurs, à moins que notre enseignement et les conditions de travail des enseignants ne subissent des modifications appréciables³³.

En conclusion, on ne peut que souhaiter que le ministère consente enfin à publier des statistiques sérieuses et détaillées, sur le nombre de leçons hebdomadaires à assurer dans les divers ordres d'enseignement et sur la façon dont elles sont assurées effectivement. Cela

³³ Pour tous ces calculs, nous nous sommes basés sur les données des Informations Statistiques n° 11, 24 et 35. Pour l'année 1976/77, sur des indications fournies par le Secrétaire d'État à l'E.N. Le calcul des leçons hebdomadaires à assurer peut être vicié par le fait que nous n'avons pu tenir compte de la différence entre classes à plein temps et classes à temps partiel. Le calcul des besoins est sujet à caution pour deux raisons: probablement les indications des classes MTP est incomplète et de plus nous avons supposé (et c'est au mieux une supposition vraisemblable) qu'un enseignant assumait en moyenne une tâche de 18 leçons (en fait, elle est d'environ 15 leçons dans le secondaire et 20 leçons dans les autres ordres d'enseignement).

tirerait au clair cette matière pour le public et pour le ministère. Sinon on pourra toujours soupçonner le ministère et le gouvernement de menées sombres, et peut-être n'aura-t-on pas tort.

b. Les candidats

Depuis quelques années, le ministère publie des statistiques fort détaillées dans cette matière. Leur établissement est compliqué par le fait qu'elles reposent sur les indications bénévoles des étudiants qui sont inscrits à des universités étrangères. De ce fait, puisque certains étudiants ne sont pas prêts à fournir ce petit effort, elles sont sans doute incomplètes. Pour ce qui est des futurs enseignants, qui sont soumis à l'obligation du stage d'orientation (préstage, à faire au cours des deux premières années), en principe, elles devraient être assez fidèles.

De ces statistiques, les services du ministère ont dégagé des prévisions en ce qui concerne le nombre des stagiaires à venir.

Que peut-on tirer de ces données?

D'abord que les prévisions du ministère sont parfois légèrement trop pessimistes: un certain nombre d'étudiants ne continuent pas leurs études, surtout dans les branches menacées de pléthore, d'autres les abandonnent après la 3^e année, se contentant d'une formation plus courte. Ce dernier phénomène cependant pourrait disparaître bientôt si ces étudiants se destinent, comme nous le supposons, aux fonctions de professeur d'enseignement technique et professionnel ou d'enseignement moyen.

Ensuite le nombre des étudiants qui s'engagent dans les branches les plus menacées de pléthore diminue fortement les dernières années, par contre ils s'engagent en grand nombre dans les branches où actuellement il y a pénurie (mathématiques, physique p. ex.). Mais, de toute façon, le nombre des candidats probables dépasse, dans toutes les branches, le nombre des postes qui deviendront vacants dans les prochaines années.

De sorte que, si on ne change rien à notre enseignement et aux conditions de travail des enseignants, il y aura bientôt pléthore dans toutes les branches. Elle existe déjà dans les langues, particulièrement dans celles qui disposent d'un nombre limité de leçons hebdomadaires dans les différents ordres de l'enseignement: latin (une cinquantaine de professeurs en place), grec (en 76/77, il y avait 2 leçons hebdomadaires à assurer), en espagnol (une trentaine de leçons à assurer), italien (moins d'une centaine de leçons); puis en philosophie (env. 20 titulaires en place pour quelques 150 leçons); en chimie, en histoire, en sciences économiques, la situation est semblable. Elle risque de s'installer bientôt en éducation physique et artistique. Vers 1985, elle pourrait atteindre même les mathématiques et la physique.

Quels changements utiles le gouvernement pourrait-il apporter pour améliorer à la fois la qualité de l'enseignement et les perspectives des jeunes enseignants?

Supprimer toutes les tâches supplémentaires, aussi dans le moyen, technique et professionnel, enlever progressivement leur tâche à tous les chargés de cours, d'après nos estimations, pourrait créer une cinquantaine de postes vacants.

Réaliser la semaine de 40 heures pour les enseignants rapporterait une centaine de postes vacants.

Réduire les effectifs des classes jusqu'à 15 élèves par classe pourrait rapporter jusqu'à 500 postes vacants, à condition toutefois que les effectifs globaux du post-primaire ne diminuent pas sensiblement et que le taux de scolarisation reste stable ou augmente.

Intégrer l'enseignement privé devrait rapporter au moins une cinquantaine de postes, même si l'on respecte les droits acquis du personnel qui y enseigne actuellement.

Étendre l'organisation des activités péri-scolaires, généraliser les activités de soutien pourrait représenter la création d'une centaine de nouveaux postes.

Enfin, en dernière ressource, on pourrait penser à enlever aux stagiaires leur tâche d'enseignement et de surveillance. Cette opération libérerait quelques deux cents postes. Elle donnerait aux stagiaires le temps de se consacrer entièrement à leur formation, mais elle leur enlèverait leurs revenus, à moins qu'on ne consente à leur payer une indemnité de stage nettement renflouée. En tout cas, s'il n'y avait pas d'autre moyen pour procurer des postes aux jeunes enseignants, cela nous semblerait encore préférable au chômage, qui coûterait autant à l'État et qui serait traumatisant pour les jeunes enseignants.

Voilà autant de possibilités dont dispose le gouvernement pour assurer une nomination à la grande majorité des jeunes engagés sur la voie du professorat. Naturellement pour l'avenir il devra prendre des mesures pour enrayer la pléthore à la base, soit en orientant mieux les étudiants, soit en leur faisant passer un concours avant l'admission au stage.

Espérons que le gouvernement saura prendre conscience de la gravité du problème: il y va non seulement de l'avenir d'un millier de candidats au professorat, mais il y va de l'avenir de notre enseignement lui-même.

Les gouvernements, l'actuel et le futur, ensemble avec les forces politiques et syndicales du pays, devront donc

- faire une analyse sérieuse et correcte des besoins réels de notre enseignement;
- adapter notre enseignement aux besoins nouveaux, non d'après des vues idéologiques, mais d'après des critères pédagogiques et éducatifs, et cela pour en faire un enseignement capable d'affronter le XXI^e siècle;
- repenser la formation et les conditions de travail des enseignants pour mieux les armer à leur lourde tâche;
- enfin, en deux mots, consentir à voir plus loin que leur nez, et prendre sur eux de planifier le futur autant que faire se peut.

Espérons que ceux qui prétendent nous gouverner auront la clairvoyance et le courage de réaliser enfin des réformes qui traînent depuis près d'une dizaine d'années. Ce seront ces réformes-là qui nous donneront un enseignement meilleur et plus juste.

J. P. R. Strainchamps

III. NOS PROPOSITIONS

En tenant compte de la situation actuelle de l'enseignement, les quelques mesures prises par le gouvernement s'avèrent nettement insuffisantes pour répondre aux nombreuses demandes d'emploi et, d'autre part, ne sauront guère résoudre le problème à long terme. Une étude plus approfondie du système d'enseignement luxembourgeois nous met en droit de revendiquer, dans tous les secteurs d'enseignement, des améliorations et des rénovations tenant compte des besoins nouveaux.

Certes, les propositions que nous allons faire, ne sont que des mesures à court terme, mesures qui s'imposent d'emblée dans une période de crise économique non encore sur-

montée, mais qui tout comme les mesures déjà prises par le gouvernement, ne pourront guère améliorer la condition du flot d'enseignants à venir.

Pour résoudre le problème de la pléthore, il faudrait agir directement ou indirectement sur les causes premières qui l'ont engendré, et ce par le moyen d'une sélection plus systématique et plus rigoureuse au début par des études universitaires. Cette sélection pourra se faire par une réforme du stage dont une année sera déplacée vers le début des études et entraînera l'obligation, après les deux premières années d'études, de passer devant un jury national un examen scientifique et pédagogique, examen que les candidats pourront préparer au Centre Universitaire où la durée des études serait portée à deux ans, le programme se composant nécessairement d'une partie théorique et d'une partie pratique de sorte que l'on puisse établir des critères de sélection sur la base et scientifique et pédagogique.

De cette façon on pourra freiner la course vers l'université, dans des carrières où il sera impossible de garantir, après les études, un emploi adapté au niveau universitaire et au diplôme préparé.

Inutile de préciser qu'il est plus facile de se réorienter au début des études qu'après 4 années d'études et 3 années de stage.

Nous allons proposer un paquet de mesures parmi lesquelles figure en premier lieu :

L'abolition des tâches supplémentaires dans tous les ordres de l'enseignement : parmi elles, l'intégration dans la tâche de toutes les prestations supplémentaires comme les cours du soir, qu'ils soient organisés par l'État ou par les communes, qu'ils comportent l'enseignement des langues ou des sciences.

D'autre part, une mise en œuvre systématique de cours de soutien et de rattrapage permanents, actuellement organisés dans certains établissements, mais réservés à une minorité d'élèves dans l'une ou l'autre branche (langues vivantes et mathématiques au 1^{er} cycle), satisfera un besoin réel de nos élèves. De plus ces leçons seraient alors intégrées dans la tâche réglementaire du professeur.

Ce sera également le cas pour le travail fourni pour la formation des stagiaires tant dans les lycées (patrons de stage) qu'au Centre Universitaire (Cours de Docimologie générale et spéciale).

En outre, les commissions d'examen (de fin d'études et de fin de stage) devront être nommées dès le début de l'année scolaire. Leurs membres, quand ils n'auront pas à examiner des candidats, s'occuperont de l'élaboration des programmes et du choix des manuels scolaires, activités à compléter par des travaux de recherche. Dès lors rien ne s'opposera à ce que cette activité soit intégrée dans leur tâche.

Une autre réforme qui s'impose depuis de nombreuses années est un *réaménagement des conditions de travail en fonction d'une restructuration fondamentale, essentiellement pédagogique, de l'enseignement.*

Cette réforme ira dans le sens d'une meilleure adaptation du système éducatif aux exigences de notre temps.

A cet égard, il s'agit de stimuler des activités négligées jusqu'à présent :

Afin de garantir un enseignement meilleur, où les élèves puissent être traités individuellement, il importe de réduire les effectifs des classes dont bon nombre excèdent encore le maximum souhaitable.

Pour adapter enfin les conditions de travail propres aux enseignants à celles des autres travailleurs (ouvriers ou employés, publics ou privés), il faudra réduire la tâche hebdoma-

taire des professeurs à 40 heures (soit 20 leçons par semaine) afin de leur garantir un temps suffisant pour la préparation des cours, la correction des devoirs et leur propre formation continue.

Une mise à la retraite plus flexible répondra également aux besoins d'une réforme dans l'intérêt de l'enseignement et des enseignants.

Toutefois bon nombre de *structures nouvelles* seront indispensables dans l'Éducation nationale pour remédier aux motifs d'insatisfaction et aux points sombres de notre système éducatif:

Une première mesure qui s'impose dans cette voie est la reprise de tous les enseignants privés par l'État; notamment aussi les cours du soir organisés par les Communes ou par des Sociétés privées, les cours de formation continue, . . . devront être assurés par des professeurs diplômés, qualifiés dans les branches qu'ils enseignent. Même si le gouvernement vient de relancer les efforts dans le domaine des recherches scientifiques et pédagogiques, bon nombre de chercheurs nous manquent encore, même au Centre Universitaire où l'enseignement est toujours purement théorique.

Pour moderniser l'enseignement, il faudra étudier d'autres innovations, notamment l'extension de la demi-tâche et le droit, pour chaque enseignant, à un recyclage périodique dont les modalités seront à fixer. Et comme l'enseignement préscolaire et primaire dispose depuis plusieurs années de remplaçants permanents, pourquoi ne pas les introduire aussi dans l'enseignement post-primaire?

Et pourquoi d'ailleurs ne pas aussi qualifier des professeurs luxembourgeois pour enseigner tant aux universités étrangères qu'au Centre Universitaire?

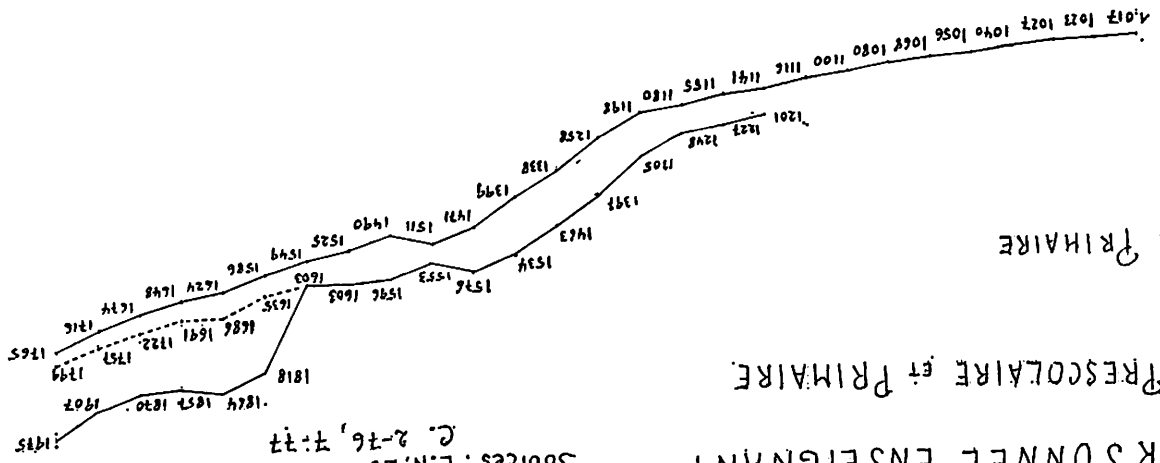
Enfin reste à étudier et à préciser un dernier projet, celui qu'ont approuvé et suivi une minorité de jeunes enseignants «aventureux», mais devant lequel la plupart hésitent puisque l'idée n'a été qu'ébauchée: faire consister en partie notre aide au Tiers Monde dans le fait que nous lui fournissons et lui payons des enseignants dont il a si grand besoin.

Vicky Weydert

PERSONNEL ENSEIGNANT

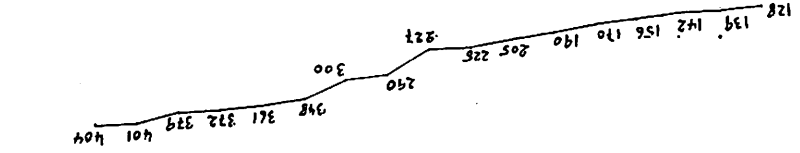
A. PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE

A. A. PRIMAIRE



Sources: E.N.L.
C. 2-76, 7-77

Public et Privé
Pers. ense. effective



A. A. PRESCOLAIRE

1950 1/2 2/3 3/4 4/5 5/6 6/7 7/8 8/9 9/10 11/12 12/13 13/14 14/15 15/16 16/17 17/18 18/19 19/20 20/21 21/22 22/23 23/24 24/25 25/26 26/27 27/28 28/29 29/30 30/31 31/32 32/33 33/34 34/35 35/36 36/37 37/38 38/39 39/40 40/41 41/42 42/43 43/44 44/45 45/46 46/47 47/48 48/49 49/50

2. POSTPRIMAIRE:

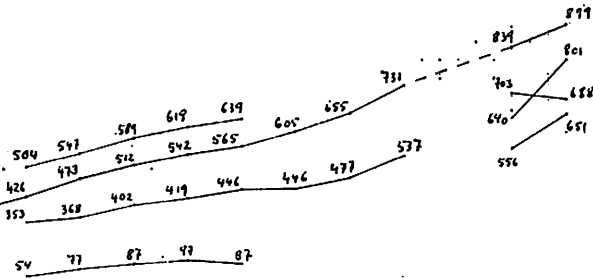
2.1. SECONDAIRE

Public et privé

Public 339 342 346 377 384

Personnel nommé

stagiaires



Prof.-docteurs
Pers. ens. effectifs
Prof.-doct. ens. effectifs

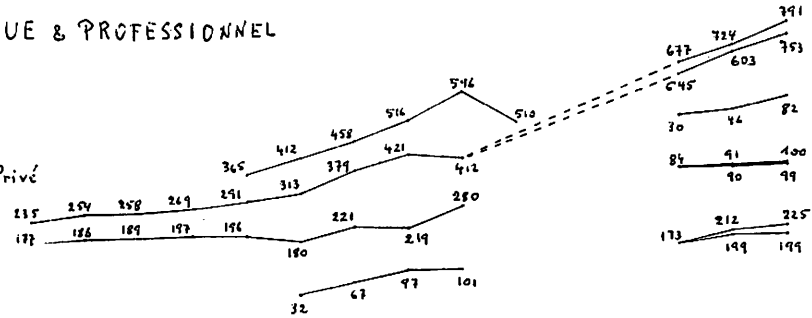
2.2. TECHNIQUE & PROFESSIONNEL

Public et Privé

Public

Pers. nommé

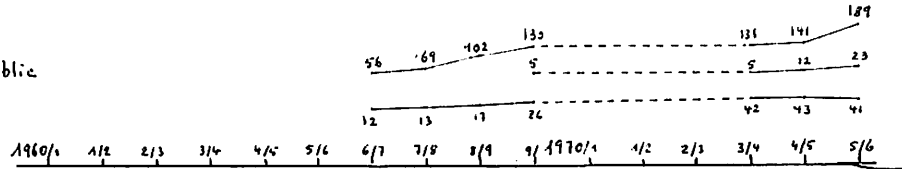
Stagiaires



Personnel ens. (total)
Pers. ens. effectifs
Prof.-doct. (défectifs)
Prof. ing. (total) (ens. eff.)
Prof. d'ens. prof. (total) (ens. effectifs)

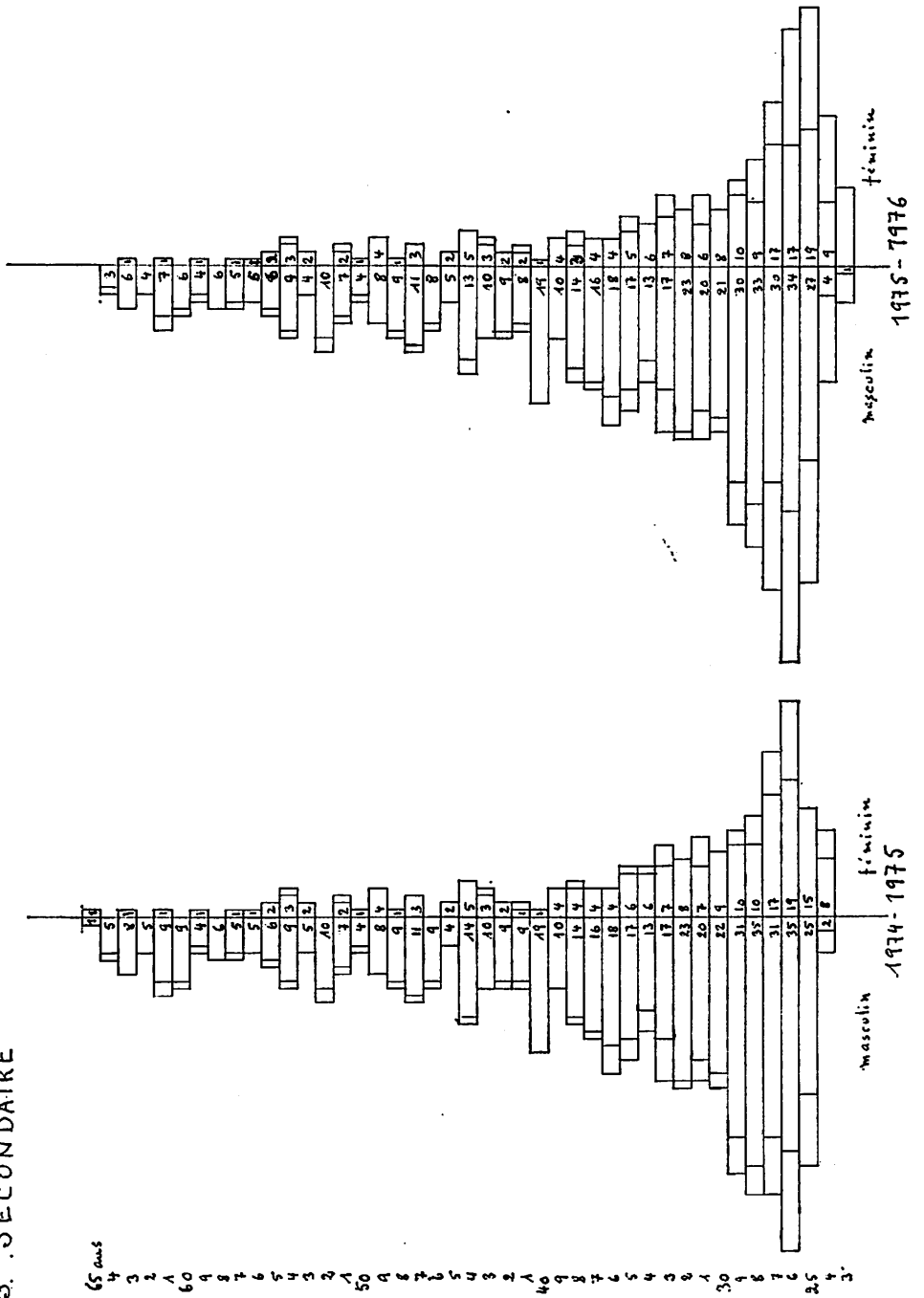
2.3. MOYEN

Public



Prof.-doct.
Prof. d'ens. moyen

B. SECONDAIRE



Note: Les cases qui ne portent pas de chiffre indiquent le personnel en congé et le personnel détaché.

4. ETUDIANTS — STAGIAIRES — PROFESSEURS

Début des études année de réf. p. les ens. en service	Étudiants (année d'études)							Stagiaires			examen		Enseign. en service	
								début du stage			nmb. adm.	année		nmb. adm.
	début du stage	prévisions												
	1. Lettres													
1965/6							2							
1966/7														
1967/8				43	13									
1968/9			59	57	7									
1969/0		85	81	71	20			1973		3/1E ¹	1976	3/1E		
				5 ²										
1970/1	74	65	59	54	20			1974		—	1977			
				3	2									
1971/2	84	70	63	58				1975		1	1978			
			2	3	3	1								
1972/3	76	61	60					1976		—/2	1979			
		8	4	5	7	6								
1973/4	46	45						1977		3/1	1980			
		5	2	1										
1974/5	38							1978			1981		52 7 11 ³	
		2	2	2										
1975/6	4	1						1979			1982		48 5 12	
1976/7	8							1980			1983			
	2. Lettres romanes (français)													
1968/9				1	1	1								
1969/0			33	33	2	2		1973			1976	21		
1970/1	26	24	26	24	3	2		1974		15	1977	11		
1971/2	33	33	29	28	2			1975	27	21	1978			
1972/3	30	21	21	16	2			1976	15 19	14	1979			
1973/4	16	17	18	13				1977	2 5 5	3	1980			
1974/5	12	10	10					1978	7 8 7		1981		122	
1975/6	13	11						1979	6 5		1982		145	
1976/7	11							1980		2	1983			

¹ Le premier chiffre indique les candidats en latin (et, le cas échéant, en grec), le deuxième les candidats en italien ou en espagnol (E).

² A partir de 1969/70, les statistiques du ministère de l'Éducation nationale divisent le groupe des lettres en lettres romanes, germaniques et anglaises, réservant le terme de lettres pour le latin, le grec, l'italien, l'espagnol et le russe. Pour les années 1969-1975, la première ligne porte les chiffres correspondant à l'ancienne acceptation du terme de lettres, la deuxième, ceux qui correspondent à la nouvelle acceptation.

³ Le premier chiffre indique les professeurs de latin, le deuxième les professeurs de grec et le troisième les professeurs de lettres autres que ceux qui sont portés en compte sous les rubriques 3-4 et sous latin-grec.

Début des études année de réf. p. les ens. en service	Étudiants (année d'études)							Stagiaires			examen		Enseign. en service
								début du stage			année	nmb. adm.	
	début du stage	prévisions	nmb. adm.	année	nmb. adm.								
3. Lettres germaniques (alle.)													
1968/9				66	3			1973					
1969/0			31	16	3	3		1974	10	1976	10		
1970/1	16	16	19	17	—	2		1975	15	1977	15		
1971/2	26	24	24	19	10			1976	20	1978			
1972/3	34	27	26	18	19			1977	22 21	1979			
1973/4	16	14	15	15				1978	21 27 21	1980			
1974/5	16	14	14					1979	11 14 21	1981		79	
1975/6	16	9						1980	13 9	1982		92	
1976/7	7								7				
4. Lettres anglaises (anglais)													
1969/0				7	2	1		1973		7	1976	6	
1970/1			17	11	—	1		1974		10	1988	8	
1971/2		11	10	6	2	1		1975	7	6	1978		
1972/3	12	13	13	13	1			1976	12 15	12	1979		
1973/4	14	14	11	10				1977	13 13 13	7	1980		
1974/5	10	10	9					1978	8 7 7		1981	79	
1975/6	14	9						1979	13 9		1982	82	
1976/7	6							1980	7		1983		
5. Mathématiques													
1967/8				10									
1968/9			14	11	3								
1969/0		15	14	12	3			1973		8	1976	6	
1970/1	25	12	13	13	7	2		1974		5	1977	5	
1971/2	18	8	8	8	4		1	1975	8	4	1978		
1972/3	27	26	23	20	7	2		1976	17 18	9	1979		
1973/4	23	15	9	9				1977	10 12 13	8	1980		
1974/5	21	17	13					1978	12 11 10		1981	70	
1975/6	32	11						1979	14 9		1982	72	
1976/7	25							1980	17		1983		

Début des études année de réf. p. les ens. en service	Étudiants (année d'études)							Stagiaires			examen		Enseign. en service
								début du stage			année	nmb. adm.	
	début du stage	prévisions	nmb. adm.	année	nmb. adm.								
6. Physique													
1967/8				6	1	2	2						
1968/9			3	3	2	1	1						
1969/0		3	3	2	2	—	1	1973	2	1976	1		
1970/1	9	5	3	2	2	4		1974	1	1977	2		
1971/2	13	5	5	5	6	3		1975	1	1978			
1972/3	6	6	5	3				1976	8	8	6		
1973/4	5	5	5	4				1977	3	3	4		
1974/5	3	3	4					1978	2	5	3		
1975/6	8	7						1979	11	10			
1976/7	12							1980		8			
											34		
											34		
7. Chimie													
1967/8				8	2	1	1						
1968/9			13	13	3	2	2						
1969/0		17	14	16	1			1973		7	1976	8	
1970/1	24	18	18	15	2			1974		4	1977	2	
1971/2	23	14	14	14	6			1975	10	7	1978		
1972/3	31	17	13	13	5	4		1976	9	9	6	1979	
1973/4	17	10	10	10				1977	4	1	4	1980	
1974/5	24	14	9					1978	2	1	2	1981	
1975/6	13	11						1979		3	1	1982	
1976/7	10							1980			3	1983	
												45	
												50	
8. Biologie													
1967/8				7	2	1	1						
1968/9			3	5	1	1							
1969/0		3	3	4	—	2		1973		9	1976	8	
1970/1	5	3	2	3	3	—	1	1974		9	1977	7	
1971/2	9	8	7	7	5	1		1975	9		7	1978	
1972/3	7	6	5	5	3			1976	7	8	5	1979	
1973/4	11	5	5	5				1977	4	7	6	1980	
1974/5	14	3						1978	14	10	8	1981	
1975/6	11	7						1979		12	8	1982	
1976/7	3							1980			3	1983	
												45	
												52	

Début des études année de réf. p. les ens. en service	Étudiants (année d'études)							Stagiaires			examen		Enseign. en service
								début du stage			année	nmb. adm.	
	début du stage	prévisions	nmb. adm.	début du stage	prévisions	nmb. adm.							
9. Géographie													
1969/0		2	2	2	1			1983		1	1976	—	
1970/1	1	1	1	1	2			1974		1	1977	2	
1971/2	1	1	1	—	1	1		1975	1	—	1978		
1972/3	1	—	1	1	1			1976	1	—	1979		
1973/4	3	—	—	—				1977	—	1	1980		
1974/5	7	7	6					1978	5	4	1981		6
1975/6	9	2						1979		7	1982		6
1976/7	3							1980		1	1983		
10. Philosophie													
1966/7					1								
1967/8				1	—	1							
1968/9			2	2	1	1							
1969/0		2	2	5	1			1973		—	1976	2 ⁴	
1970/1	5	4	4	6	3	3	1	1974		4	1977	3	
1971/2	12	5	5	4	3	1		1975	1	—	1978		
1972/3	7	4	4	3	2			1976	8	7	1979		
1973/4	3	3	3	2				1977	1	2	1980		
1974/5	4	1	1					1978	3	4	1981		39
1975/6	15	8						1979		6	1982		38
1976/7	4							1980		3	1983		
11. Histoire													
1967/8				5	2	1							
1968/9			7	7	1								
1969/0		18	20	22	4	1		1973		15	1976	10	
1970/1	13	14	14	14	7	3	1	1974		6	1977	3	
1971/2	17	15	15	14	5	3		1975	12	—	1978		
1972/3	23	17	14	14	1			1976	18	19	1979		
1973/4	7	8	8	10				1977	5	6	1980		
1974/5	12	7	6					1978	8	8	1981		
1975/6	14	14						1979		10	1982		67
1976/7	12							1980		5	1983		76

⁴ Se sont présentés à l'examen en 1976, outre les candidats qui ont commencé leur stage en 1973, également des candidats de l'ancien régime.

Début des études année de réf. p. les ens. en service	Étudiants (année d'études)							Stagiaires			examen		Enseign. en service	
								début du stage			nmb. adm.	année		nmb. adm.
	début du stage	prévisions		année										
	1	2	3	4	5	6	7							
	12. Sciences économiques⁵													
								1973		4	1976	5 ⁴		
								1974		4	1977	3		
								1975	3	5	1978			
								1976	15 17	7	1979			
								1977	18 18 18	10	1980			
								1978	10 13 16		1981		46	
								1979	27 18		1982		62	
								1980	21		1983			
	13. Education physique													
1967/8					5									
1968/9				7	4									
1969/0		6	6	4				1973		5	1976	5		
1970/1	11	8	10	11	1			1974		8	1977	6		
1971/2	6	2	1	2				1975	4	6	1978			
1972/3	8	8	8	8				1976	6 7	5	1979			
1973/4	9	4	3	3				1977	4 3 5	2	1980			
1974/5	5	6	4					1978	5 6 4		1981		52	
1975/6	10	7						1979	12 8		1982		54	
1976/7	12							1980	12		1983			
	14. Education artistique⁵													
								1973		3	1976	1		
								1974		2	1977	2		
								1975	4	4	1978			
								1976	3 5	3	1979			
								1977	4 5 6	3	1980			
								1978	11 11 11		1981		44	
1974/5								1979	4 6		1982		48	
1975/6								1980	10		1983			

⁵ Seulement une faible proportion de ces étudiants se destinent à l'enseignement. C'est pourquoi il ne nous a pas paru opportun d'en rapporter le nombre.

Début des études année de réf. p. les ens. en service	Étudiants (année d'études)							Stagiaires			examen		Enseign. en service
								début du stage			nmb. adm.	année	
	début du stage	prévisions		début du stage	prévisions	nmb. adm.							
1	2	3	4	5	6	7							
	15. Education musicale ⁵⁾												
							1973		—	1976	—		
							1974		—	1977	—		
							1975	1	—	1978	—		
							1976	2 2	—	1979	—		
							1977	— 1	—	1980	—		
							1978	1 1 1		1981		9	
1974/5							1979	— 1		1982		8	
1975/6							1980	1		1983			

Sources:

Courrier de l'Éducation Nationale, série B, en particulier 4-75, 9-75, 2-76, 5-77, 6-77 et 7-77.

Informations statistiques (du MEN) n° 14 (2-75), 15 (id.), 23 (7-75), 28 (12-75), 34 (s. d.), 37 (3-77).

Informations recueillies auprès du C.U.L. — Département: Formation Pédagogique.

Nous rappelons que les statistiques du MEN reposent sur les informations que fournissent les étudiants. Certaines anomalies peuvent donc s'expliquer par le fait que parfois des étudiants oublient de fournir les informations qu'on leur demande. Pour ce qui est des prévisions du nombre de stagiaires, elles reposent également sur les déclarations d'intention des étudiants.

La pléthore des avocats

*Exposé tenu le 10 juin 1977 par Me Janine Biver,
Président de la Conférence du Jeune Barreau, au Banquet de la Fête de St Yves*

Cela semble paradoxal: Au même moment où nous entendons déclarer, par exemple dans le «Monde» du 18 mai 1977 par Monsieur le Bâtonnier André Damien, que le Barreau est mort, nous constatons que du point de vue numérique, et à un moment où l'on se lamente partout d'une régression démographique, le Barreau se porte mieux que jamais. Voilà donc un mort bien prolifique!

Ce n'est pas seulement chez nous que le Barreau s'agrandit avec une rapidité déconcertante.

On n'a qu'à ouvrir une publication d'un Barreau étranger, qu'à lire un rapport d'un congrès d'avocats, pour constater que le problème est le même presque partout dans le monde occidental. Il se pose avec une acuité déconcertante tant au Québec qu'à Paris et à Bruxelles et dans nombre d'autres pays.

Permettez-moi d'abord de vous exposer brièvement et de manière forcément sommaire la situation actuelle de notre Barreau:

A l'impression du tableau des avocats pour l'année judiciaire 1976-1977 nous étions 122 avocats inscrits et 67 avocats stagiaires. Quelques mois après ont été assermentés devant la Cour Supérieure de Justice 27 avocats stagiaires supplémentaires, une promotion qui, par son nombre dépassait tout ce que nous avons vu jusque là. Inutile de dire que tout le monde a été impressionné!

D'après les renseignements recueillis par la Conférence du Jeune Barreau et auxquels il faut se référer faute de statistiques sur ce point, le Barreau aura à absorber, et surtout à former dans les 4 ou 5 années à venir, quelque 250 avocats stagiaires, ce qui revient à dire que le nombre total des avocats aura plus que doublé en cinq ans.

Encore faut-il préciser que ces chiffres ne tiennent compte que des étudiants qui, dès le début, avaient envisagé de faire leurs études en droit. Il n'est pas possible de prédire l'impact qu'aura sur le marché des juristes — si vous me permettez cette expression — l'initiative du ministère de l'Éducation nationale de reconvertir en juristes d'administration, en techniciens du droit, des (je cite des extraits des publications du ministère parues dans les journaux) «stagiaires de l'enseignement et des étudiants ayant accompli deux années d'études universitaires dans les disciplines pour lesquelles l'enseignement constitue, en fait, l'unique débouché et qui, en raison de la pléthore de candidats au professorat, envisagent de se reconvertir». Si je suis d'accord à dire que cette initiative ne devrait pas, à première vue, inquiéter le Barreau, alors qu'il n'aura pas à absorber et à former ces juristes, il n'en reste pas moins que ces juristes reconvertis concurrenceront les jeunes avocats, qui, par goût ou par tempérament, s'étaient destinés à une autre carrière que le Barreau ou la Magistrature.

La situation, même si actuellement encore elle n'est pas catastrophique, est cependant inquiétante. Cette inquiétude se traduit par un malaise très prononcé chez les jeunes stagiaires

et ceux qui font leurs études de droit. J'ai en effet appris qu'il y a de ces étudiants, qui, dès leur première ou seconde année de droit, cherchent à se procurer un patron pour deux à trois ans plus tard!

A quoi tient cet afflux, quelles sont les causes de cette pléthore?

Au Congrès de Gand de l'Union des avocats belges le rapporteur, Maître Jacques Henry, a été d'avis que c'était parce que notre profession reste un pôle d'attraction, l'avocat ayant conservé une auréole dont ne bénéficient pas beaucoup d'autres professions. Il ajoute qu'on ne compare plus l'avocature à un sacerdoce, mais qu'il reste une certaine image idéalisée du plaideur qui combat non plus pour la veuve et l'orphelin mais pour l'individu isolé, pour en conclure que cette profession conserve toute sa puissance de séduction - idée qu'il qualifie d'ailleurs lui-même de «fantasme collectif». D'un autre côté cependant, il faut constater que l'image du Barreau n'est dans beaucoup de classes de la population pas entièrement positive. En 1899 déjà un certain Thorstein Veblen dans son livre intitulé «Theory of the leisure class» a porté sur le métier d'avocat un jugement plus accablant. Il dit en effet: «... bien que le métier d'avocat n'est d'aucune utilité si ce n'est pour des fins de concurrence, il est cependant tenu en haute estime. L'avocat s'occupe uniquement des manoeuvres raffinées de la fraude rapace, en employant lui-même des trucs et des chicanes ou en combattant ceux des autres: le succès dans cette profession est un signe d'un grand talent dans l'astuce barbare». Ce sentiment, il faut s'en rendre compte, est, actuellement encore, partagé par bon nombre de nos concitoyens.

On parle beaucoup aussi de la «médiocrisation» de notre profession et Maître André Damien que j'ai déjà cité, craint que l'avocat ne devienne — à coup de réformes qui se succèdent — auprès du juge ce qu'était hier auprès du médecin le préparateur en pharmacie. Piètre satisfaction donc pour un intellectuel d'une certaine formation.

Il ne semble donc pas que ce soit l'attrait spécifique de notre profession qui attire les jeunes. Mais qu'est-ce que cela pourrait être d'autre?

Je crois que c'est tout simplement, vu les longueurs comparées des diverses études classiques, le fait que l'enseignement universitaire n'offre plus de débouchés suffisamment sûrs et qu'il n'existe pas encore de diversifications suffisantes connues par les jeunes qui s'apprennent à entamer des études universitaires. D'un autre côté il reste toujours le sentiment que le dicton «le droit mène à tout à condition d'en sortir» conserve toute son actualité.

Or voilà justement un point que je devrai sinon traiter en profondeur du moins effleurer dans le cadre de cette petite causerie.

Occupons-nous d'abord des facilités de sortir de cette profession d'avocat.

Si, il y a un certain temps encore, beaucoup de jeunes trouvaient facilement, s'ils le désiraient, une position soit dans le secteur privé soit dans l'Administration, il faut se rendre à l'évidence que tel n'est plus le cas à l'heure actuelle. On pourrait même dire que le marché des juristes est sursaturé. Il n'est pas rare en effet de voir pour un seul poste dans l'Administration ou dans le secteur privé jusqu'à 15 candidats faire leur demande. Certaines grandes entreprises ont même fait savoir plus ou moins publiquement que pour les prochaines années elles n'envisageaient plus d'engager des juristes purs.

Constatons donc d'abord que le tableau sera de plus en plus encombré par de jeunes avocats, qui, à contre-coeur souvent, restent au Barreau pour y accomplir leur stage et même pour y rester plus longtemps qu'ils ne l'avaient envisagé. On constate qu'ils sont insatisfaits et d'une situation qu'ils n'ont pas librement choisi, et de leur situation matérielle.

Un appel presque dramatique a été lancé dans une publication du Barreau du Québec par Monsieur le Bâtonnier André Brossard qui intitule son article de façon presque choquante: «La société a-t-elle besoin d'avocats chômeurs?»

Si nous n'en sommes pas encore là actuellement, on constate cependant que nombre de jeunes voient leur avenir avec un certain désarroi.

Citons comme éléments du problème la concurrence plus ou moins directe que livrent à l'avocat traditionnel les experts comptables et fiscaux, les fiduciaires, les «conseillers juridiques» libres, les sociétés de recouvrement. Citons l'évolution qui tend à limiter les champs de pratique, traditionnelle de l'avocat, notamment par la création envisagée de ce qu'il est convenu d'appeler un «ombudsman», dont le modèle a été créé dans les pays scandinaves.

Dans le même article, le Bâtonnier du Barreau de Québec critique amèrement une société, qui, dit-il, se permet de bercer ses jeunes d'illusions, de leur faire miroiter les plus brillantes perspectives d'avenir dans une profession donnée, et qui est incapable de les faire vivre décemment par la suite. Selon lui, une telle société est pour le moins déséquilibrée, sinon malade. Il faudrait, toujours selon lui, cesser de jouer à l'apprenti-sorcier et réaliser qu'il incombe à l'État d'ouvrir de nouveaux débouchés pour la pratique du droit au lieu de viser à en réduire les champs d'exercice au nom de pseudo-considérations sociales.

Si tout cela est dit en termes un peu violents, il faut constater que les jeunes, dans un milieu dans lequel les plus forts réussiront, se sentent de plus en plus insatisfaits, pour ne pas dire laissés pour compte.

On a bien sûr cherché à imaginer des solutions devant cette invasion alarmante, allant d'une sensibilisation des particuliers et de certaines moyennes et petites entreprises à leurs besoins en matière de conseils juridiques à une création du monopole des avocats.

Faut-il, pour endiguer l'afflux de jeunes avocats, songer à introduire un *numerus clausus*? La Barreau de Liège par exemple en est à se demander sérieusement s'il ne conviendrait pas de le faire. Je crois cependant que le sentiment prédominant est toujours celui que, la profession d'avocat étant une profession libérale, on ne saurait songer à limiter le nombre des avocats comme celui des notaires ou des pharmaciens.

Il faut aussi prendre garde de ne pas introduire, comme cela est le cas dans divers Barreaux belges, un *numerus clausus* discret en n'admettant au stage que des licenciés en droit présentés par un patron effectif ou en limitant par exemple à trois le nombre des stagiaires de chaque patron. D'autres Barreaux envisagent de contraindre les patrons à payer à leurs stagiaires une rémunération d'un minimum relativement élevé par exemple 25.000 francs par mois. On aperçoit ce que cette règle aurait de dissuasif à l'égard d'un grand nombre de patrons...

Maître Jacques Henry du Barreau de Liège a écrit dans son rapport qu'il trouve ces formules désolantes; ce qui est vrai: elles ne sont pas franches, elles relèvent d'un protectionnisme dangereux, elles sont discriminatoires et font penser à une espèce de cooptation corporative.

On pourrait même, je l'ajoute, se demander si de telles mesures seraient légales.

Ne faudrait-il pas commencer par informer le public des problèmes qui pourraient se poser par l'affluence massive de juristes à l'instar des informations relatives à la pléthore des professeurs? Je crois que si. En effet, si les jeunes sont avertis de la situation avant d'entamer leurs études juridiques, il y aurait peut-être un grand nombre qui se dirigerait vers d'autres études. En effet, il faudrait cesser de les bercer d'illusions, leur dire qu'insuffisam-

ment formé par l'université, ignorant presque tout de la pratique de son métier, se sentant pour longtemps inférieur à ses aînés, incapable de gagner sa vie pendant plusieurs années, enfermé dans le Palais où il est imprudemment entré, le stagiaire actuel, qui se croyait avocat le jour de son serment, joyeuse entrée dans la profession, risque de se sentir berné, trompé, prisonnier.

Il faut le dire!

Il ne sera cependant, et je dirai heureusement, pas possible de freiner totalement l'expansion que connaît notre Barreau.

Alors il faut songer et dès l'ingrès à la formation de ces jeunes.

Il ne faut pas en effet que l'Ordre, que les avocats ne donnent au public une impression d'inexpérience. Il est un fait que les avocats rajeunissent et qu'ils donnent à leur clientèle déjà une image plus dynamique et moins bourgeoise qu'il y a encore un quart de siècle.

Mais comment y parvenir?

Déjà au début de cette année les 27 stagiaires qui ont été présentés à l'assermentation, avaient quelque mal à trouver un patron. Cette difficulté ira en s'accroissant, alors qu'il est à prévoir que dans une ou deux années le nombre des stagiaires dépassera celui des avocats inscrits. Il faut encore tenir compte du fait que tous les avocats inscrits ne participent pas à la vie du Palais et de la circonstance encore qu'il est de plus en plus répandu de voir deux ou plusieurs avocats-avoués travailler ensemble dans une même étude.

Faute de locaux suffisants, faute de temps aussi à consacrer à un nombre élevé de stagiaires, les patrons, partiellement aussi devant les revendications en matière de rémunération des stagiaires, préfèrent ne prendre qu'un nombre limité de stagiaires, nombre qu'ils fixeront en fonction du travail qu'ils pourront leur confier, et du temps qu'ils pourront consacrer à leur formation.

Ceci est normal et légitime.

Mais que faire des autres, de ceux qui peut-être, à l'avenir, ne trouveront plus de patron qui pourra effectivement s'occuper d'eux, leur apprendre le métier d'avocat et encore leur fournir des moyens de subsistance décents?

Dans des discussions parallèles, le Conseil de l'Ordre et le Comité de la Conférence du Jeune Barreau étaient parvenus indépendamment l'un de l'autre, à des conclusions presque identiques que je voudrais vous soumettre pour terminer mon exposé.

Ensemble nous étions d'avis qu'il ne saurait être question de renforcer le degré de difficulté de l'examen d'avoué, d'en faire même une sorte de concours, alors qu'il serait malsain et en tout cas incorrect de n'opérer une sélection qu'après 7 ans d'études et de stage.

Pourquoi ne pas s'attarder à l'idée d'utiliser les actuels cours complémentaires pour non seulement donner aux jeunes licenciés en droit la possibilité de se familiariser avec les particularités du droit luxembourgeois, — car il y a des particularités, en doctrine comme en jurisprudence — mais pour leur donner l'occasion de se familiariser avec la pratique du droit, pratique qui est souvent — avouons-le — loin des hautes idées de philosophie du droit et même souvent des grands raisonnements juridiques. Si très souvent encore on enseigne aux universités étrangères les principes du droit, il faudrait en venir à une étude des cas, à une étude des actes de la vie juridique courante, procès simulés pour apprendre à dépouiller un dossier complexe, à exposer clairement et de façon intelligible (ce qui n'est pas toujours le cas) les idées maîtresses d'une affaire...

Pourquoi ne pas aussi saisir cette occasion pour étoffer notre doctrine sur certains points, où elle fait défaut ?

Pourquoi encore ne pas en profiter pour enseigner une matière aride, comme le droit fiscal, qui est vraiment spécifique à notre pays, et dont beaucoup de jeunes avocats ont à peine entendu parler ?

Pourquoi enfin ne pas intensifier et étoffer les stages auprès des Tribunaux et du Parquet ?

Reste à demander s'il faudrait, à l'issue des cours, que les candidats se soumettent à un examen pour être admis à la prestation de serment. Peser le pour et le contre d'une telle mesure me mènerait trop loin cependant.

Je n'ai pas trouvé la solution miracle pour les problèmes qui se posent, mais je n'en avais pas la prétention. Le sujet est trop vaste et le temps trop court . . .

Tout ce que je voulais, c'est rendre attentif au problème qui commence à se poser chez nous, souligner sa gravité et émettre quelques idées, qui, bien sûr, sont discutables — du moins je l'espère.

Chômage en médecine?

Il paraît paradoxal de parler de «chômage» en médecine au Luxembourg, pays avec une médecine libérale traditionnelle. Que signifie «chômage» en médecine libérale: une pléthore de médecins, des difficultés d'installation, le manque de travail pour ceux qui sont installés ou toutes ces choses désagréables à la fois et plus encore? Pour élucider ce problème complexe et toujours mouvant il faut préciser d'abord les données connues à savoir:

- A) La liberté d'installation dans notre système de médecine.
- B) Les données démographiques récentes de 1971-1977.

Nous nous permettons enfin de tirer une conclusion qui sera hypothétique par le fait que l'avenir devra prouver les thèses avancées.

A) LA LIBERTÉ D'INSTALLATION DANS NOTRE SYSTÈME DE MÉDECINE

Tout ressortissant d'un pays membre du Marché Commun ayant reçu, après contrôle de ses titres et diplômes, l'autorisation d'exercer la profession de médecin-généraliste ou de médecin-spécialiste de la part du ministère de la Santé publique, est libre de s'installer au Grand-Duché de Luxembourg où bon lui semble. Ce principe général permet à l'heure actuelle de définir en gros la liberté d'installation dans notre système de médecine. Ce principe cache cependant des modes très différents d'installation, allant de celle en cabinet privé jusqu'à l'entrée dans un cadre de médecins-fonctionnaires en passant par tous les degrés intermédiaires.

Pour le médecin-généraliste l'installation en cabinet privé reste la règle. La tendance actuelle est l'association à deux ou plusieurs confrères. Le but d'une telle association consiste dans une planification et une organisation rationnelle du travail et du service de garde face à une astreinte de plus en plus pesante et certainement imposée un jour par voie législative. L'installation du généraliste se subordonne uniquement à une demande locale ou régionale. Elle répond à des besoins médicaux exprimés par une collectivité locale ou régionale. Le choix de l'implantation est libre aux risques et périls de celui qui s'installe.

Pour le médecin-spécialiste une considération essentielle détermine son installation: la nécessité ou non d'un hôpital comme lieu d'exercice de sa spécialité. En effet, pour le spécialiste non hospitalier ou peu hospitalier (exemple le dermatologue) les problèmes d'installation sont les mêmes que pour le médecin-généraliste.

Par contre pour le spécialiste hospitalier, nécessitant soit des lits d'hospitalisation, soit une infrastructure médico-technique lourde, le problème d'installation, c'est-à-dire l'accès à l'hôpital est compliqué pour différentes raisons. En effet suivant le «patron» de l'hôpital et les structures internes de l'établissement les modalités d'accès et d'entrée changent pour le spécialiste hospitalier.

Il existe d'abord les hôpitaux et cliniques privés, appartenant à des particuliers ou à des congrégations. Ici le «patron» décide seul de l'accès des nouveaux médecins. Ainsi chaque spécialité médicale a ses titulaires qui se trouvent de fait en situation de monopole à l'intérieur de l'établissement. Des considérations de convenance personnelle, d'exploitation rationnelle et de monopole, limitent l'accès dans ces établissements.

Ensuite il y a les hôpitaux et cliniques appartenant à des collectivités: hôpital municipal, centre hospitalier régional, gérés par un conseil d'administration. Ici le conseil d'administration décide de l'agrégation des nouveaux médecins en accord ou sur proposition de l'éventuel directeur ou conseil médical. L'accès des médecins-spécialistes est donc également limité, réglementé et subordonné à des impératifs d'exploitation et de structuration des différents services internes.

Finalement, il y a les hôpitaux et établissements appartenant à l'État. Ici la loi prévoit un cadre de médecins-fonctionnaires de nationalité luxembourgeoise. Les nominations ne se font qu'en fonction des postes vacants à pourvoir. La titularisation est effectuée par le ministre de la Santé publique.

De tous ces faits et en dehors de toute considération démographique se dégage une première conclusion importante: si l'installation du généraliste est simple, l'accès à l'hôpital du spécialiste peut être difficile, voire impossible.

Nous connaissons malheureusement déjà de ces cas où un jeune médecin-spécialiste, faute d'accès dans un hôpital pour exercer sa spécialité, est réduit de faire de la médecine de clientèle en cabinet privé.

B) DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES RÉCENTES DE 1971 à 1977

	1971	1973	1975	1977
1) Nombre de médecins-généralistes	130	126 — 4	124 — 2	130 + 6
2) Nombre de médecins-spécialistes	230	245 +15	253 + 8	300 +47
3) Nombre total des médecins*	360	371 +11	387 + 6	430 +53
4) Population du Luxembourg	340.000	345.000	345.000	358.000
5) Densité médecin/habitants	1/944	1/929	1/915	1/832

* Statistiques annuelles de l'Association des médecins et médecins-dentistes.

Jusqu'en 1975 le nombre total des médecins au Luxembourg reste relativement constant aux environs de 370, dont un tiers environ de généralistes (130) et deux tiers de spécialistes (230). A partir de 1975 le nombre total augmente pour atteindre 430 en 1977. L'augmentation en effectifs a affecté exclusivement le secteur des spécialistes (300 en 1977), le secteur des généralistes restant pratiquement inchangé et insuffisant (130 en 1977). La densité médicale qui était de 1 médecin sur 944 habitants en 1971 est arrivée à un médecin sur 832 habitants en 1977.

Dans ces considérations de densité il ne faut pas comparer nos chiffres luxembourgeois avec les chiffres globaux des pays voisins et ceci pour beaucoup de raisons.

La première raison est que le Luxembourg n'a pas de faculté de médecine et donc n'a pas de médecins dans la recherche et dans l'enseignement. Ce facteur augmente la densité médicale chez nos voisins.

Une autre raison consiste dans le fait que tous nos jeunes médecins qui effectuent leurs stages de spécialité à l'étranger ne comptent pas dans nos statistiques, tandis qu'à l'étranger ils comptent comme diplômés en médecine. Ce facteur diminue également notre densité médicale d'une façon importante si l'on sait qu'en novembre 1977 il y avait 86 jeunes médecins-stagiaires en cours de spécialisation à l'étranger.

Encore faudra-t-il comparer notre densité médicale surtout à celle de nos régions frontalières, celle de la province du Luxembourg, celle du département de la Moselle ou celle de l'Eifel. Par rapport à ces régions notre densité médicale est au-dessus de la moyenne régionale.

Finalement il faut rappeler qu'à l'heure actuelle plus de 400 jeunes Luxembourgeois sont engagés dans des études de médecine à l'étranger.

CONCLUSION

Nos voisins, l'Allemagne, la France et la Belgique se font des soucis graves quant à leur démographie médicale. D'une part il existe actuellement une liberté concrète de circulation et d'installation pour les médecins des pays du Marché Commun. D'autre part, chacun de nos pays voisins a installé de fait ou de droit une limitation du nombre des nouveaux diplômés en médecine.

L'Allemagne connaît le système du «numerus clausus» à l'entrée des facultés de médecine depuis longtemps.

En France où la sélection de facto s'effectue en première et deuxième année du premier cycle il existe un projet de réforme des études médicales. Ce projet Fougères prévoit, outre une promotion du médecin-généraliste et un nouvel accès aux spécialités par un internat qualifiant national, une limitation du nombre annuel des nouveaux diplômés en médecine à 6.000, dont deux tiers de généralistes et un tiers de spécialistes. Le but de ce projet est d'arriver en France en 1985 à une densité médicale globale de un médecin par 500 habitants.

En Belgique la sélection se fait au cours des deux premières années de médecine, sans qu'il y ait encore à l'heure actuelle un «numerus clausus» pour les nationaux et les Luxembourgeois.

Quelle est la situation au Luxembourg? Depuis l'abolition de la collation des grades luxembourgeois en médecine, il n'existe aucune possibilité de limitation d'accès de nos étudiants aux facultés de médecine étrangères dans le but de régulariser l'accroissement de notre effectif en médecins, comme le font nos voisins. Il n'existe pas de numerus clausus de médecins au Luxembourg.

Notre densité médicale devra donc s'équilibrer avec celle de nos régions voisines et le chiffre de un médecin par 500 habitants paraît à l'heure actuelle déjà vraisemblable pour le début des années 80.

Que se passera-t-il en fait? L'accès des médecins-spécialistes aux hôpitaux, lieu réservé à l'exercice de leur profession, est limité pour les raisons que nous avons expliqué. Le nombre des spécialistes se stabilisera, faute de débouchés.

Le secteur de médecine générale accuse à l'heure actuelle une pénurie relative dans certaines régions du pays. Les jeunes se tourneront davantage vers la médecine générale si le secteur hospitalier ne peut plus les accueillir.

Dans les années à venir nous assisterons peu à peu, et par la force des choses, à un renversement du recrutement: il y aura davantage de nouveaux généralistes que de spécialistes. Il est intéressant de noter que le nouveau projet de réforme français propose ouvertement de former deux fois plus de généralistes que de spécialistes. La philosophie sous-jacente à cette proposition est que le recours direct de plus en plus fréquent au spécialiste est dommageable à la santé publique et à l'équilibre du corps médical. Il est regrettable que le corps médical se stratifie de plus en plus en se spécialisant selon les classes d'âge et les organes, le généraliste devant ainsi le parent pauvre du corps médical, son rôle étant réduit à celui d'un agent trieur. Pour revaloriser son rôle il faudrait que le rôle du spécialiste se modifie en évoluant vers celui du consultant, tandis que le généraliste redeviendra le pilier de l'édifice médical .

Quel sera finalement le résultat d'un nombre accru de médecins?

Une meilleure médecine, peut-être, mais sûrement une médecine plus chère par une demande accrue d'actes médicaux et médico-techniques. Il est en effet prouvé que les besoins en services médicaux augmentent dans la population presque proportionnellement avec l'augmentation du nombre des médecins.

La nationalisation du secteur médical serait-elle une solution au problème de démographie médicale? Partiellement dans la mesure où un cadre serait défini, qui fixerait le nombre de médecins-fonctionnaires destinés à assurer l'encadrement sanitaire de la population. Mais cette fonctionnarisation des médecins, en dehors de ses aspects économiques douteux et discutables, ne résoudra absolument pas le problème du chômage chez les jeunes médecins. En effet, une fois le cadre rempli il n'existe pas d'autre alternative aux jeunes médecins que d'attendre la vacance d'un poste. Ce serait un gâchis monstre, un *numerus clausus a posteriori*, condamnant à coup sûr les jeunes au chômage comme nous le voyons déjà actuellement dans le secteur d'éducation nationale.

A la différence des enseignants une pléthore en médecins n'apparaîtra qu'après 1980, le rush sur les études médicales ayant commencé plus tard et surtout les études de médecine durant plus longtemps.

Mais le danger du chômage en médecine grandit à vue d'œil.

Le chômage et le chômage des jeunes

LES FAITS

Vers la fin de 1975, le chômage global, dans les 24 pays de l'OCDE, était de l'ordre de 17 millions, soit 5,3% de la main-d'œuvre totale. 7 millions de ces chômeurs (soit 41%) étaient âgés de moins de 25 ans. Ce groupe d'âge ne représentait que 22% de la population active.

En 1976, plus d'un tiers de tous les chômeurs des 9 pays de la Communauté Européenne (C.E.) avait moins de 25 ans.

En 1977, au Luxembourg, il y avait à la fin de l'année 1242 demandes d'emploi dont 730 jeunes chômeurs en-dessous de 25 ans (soit 58,77%).

LES CAUSES

Les raisons principales qui expliquent le chômage des jeunes :

- 1) la diminution de l'emploi entraînée par la récession;
- 2) le fossé qui sépare le monde de l'éducation du monde de travail;
- 3) la préférence donnée par les employeurs aux personnes âgées de plus de 25 ans;
- 4) la sécurité de l'emploi des personnes ayant un certain âge et garantie par une législation et une pratique discriminatoire vis-à-vis des jeunes, et enfin:
- 5) l'attitude des jeunes à l'égard du travail;
- 6) l'évolution générale de la situation démographique d'un pays.

DÉFINITIONS

Parler de sous-emploi (chômage) est se référer à une notion implicite de plein-emploi pour laquelle il n'est pas de définition permanente.

(Exemple: Lord Beveridge a défini le plein-emploi comme une situation où le taux de chômage est inférieur à 3%).

Du point de vue statistique, ils existent plusieurs indicateurs pour définir et observer le chômage:

- La population se déclarant disponible et à la recherche d'un emploi.
- La population de demandeurs d'emploi inscrits dans les services publics de l'emploi.
- La population bénéficiaire d'une aide ou d'une assurance chômage.

Du point de vue économique, Michel Stewart nous dit que d'une façon générale, un pays jouit du plein emploi si pratiquement tous ceux qui désirent un travail en ont un, ou peuvent en trouver un sans grande difficulté.

Fernand Baudhuin distingue plusieurs espèces de chômage :

- le chômage saisonnier ;
- le chômage accidentel ;
- le chômage conjoncturel ;
- le chômage apparent ;
- le chômage invisible et
d'une manière générale, le chômage en tant que inactivité involontaire totale ou partielle d'un ensemble ou d'un individu.

Aujourd'hui, on adopte généralement sous la rubrique du «chômage» encore une sous-catégorie, «le chômage des jeunes».

(Certaines idées qui suivent maintenant sont tirées d'un rapport préparé par l'équipe des titulaires des bourses de recherches coordonnées 1970 du Conseil de l'Europe).

Définition :

«Le chômage des jeunes est défini comme la situation des jeunes depuis l'âge minimal d'admission au travail jusqu'à l'âge de 25 ans qui sont à la recherche d'un emploi (chômeurs indemnisés, demandeurs d'emploi inscrits, demandeurs d'emploi non inscrits).»

LES DIFFICULTÉS

Les difficultés pour connaître la réelle ampleur du chômage, surtout des jeunes, sont d'ordre statistique et proviennent du fait que dans beaucoup de cas — avant tout pour les jeunes — il s'agit de personnes qui n'ont encore jamais travaillé à la suite de leurs études ou apprentissages ou qui n'ont pas encore eu de contacts avec les services publics de l'emploi.

Par conséquent les chiffres du chômage réel seraient donc sensiblement plus élevés. D'après la Commission des C.E., on constate également qu'un nombre croissant de jeunes restent maintenant sans travail pendant des périodes de plus en plus longues.

De toute évidence, on peut affirmer que la situation des jeunes âgés jusqu'à 25 ans a une tendance (*structurelle*) à s'aggraver.

L'IDÉE D'UN INVENTAIRE

En combinant certains facteurs structurels et conjoncturels on constate depuis quelques années (et même pour une plus longue période antérieure à l'actuelle crise) les effets du vieillissement de nos industries et de la détérioration de nos secteurs traditionnels. Les mesures de rationalisation ont conduit ou conduisent à des compressions de main-d'œuvre ainsi qu'à la disparition massive d'emplois existants et même d'unités de production toutes entières et cela sans faire apparaître à court terme des effets compensatoires.

Même en analysant très brièvement la situation de l'emploi par secteur d'activité, on peut déjà saisir les causes du problème.

En agriculture, on constate une situation caractérisée par une décroissance continue de l'emploi. Ce phénomène a débuté

- lors des modifications structurelles qui se poursuivent encore de nos jours et
- avec le fantastique développement du progrès technique et de la mécanisation dans ce secteur.

Pour ne citer qu'un exemple; l'exode de la main-d'œuvre agricole n'est pas seulement l'un des aspects les plus significatifs de la situation économique et sociale de notre pays, mais ce phénomène se poursuit encore bien au-delà des frontières de ce qu'on pourra appeler (probablement) plus tard les «États-Unis d'Europe».

Quelques chiffres permettent d'illustrer ce phénomène pour le Luxembourg.

Années	1871	1960	1970	1975	1976
Population active totale		132.000	135.300	149.900	147.700
Population active par secteur en %					
Agriculture	60	16,59	8,64	6,20	6,02
Industrie	20	44,77	46,56	47,16	46,10
Services	20	38,63	44,78	46,63	47,86

Ces changements contribuent à la disparition lente mais sûre des emplois traditionnels. Seule une politique massive de «revalorisation du travail manuel» peut encore contrebalancer ce processus.

Néanmoins, ces modifications structurelles n'expliquent que partiellement ce qu'on peut appeler «le crime du 20^e siècle», c'est-à-dire le chômage et avant tout, le chômage des jeunes.

Les statistiques nous montrent qu'en période de conjoncture économique défavorable, ce sont avant tout les jeunes qui sont les premiers frappés par les mesures de rationalisation que prennent les entreprises.

D'un autre côté, en période d'expansion économique, l'emploi des jeunes ne pose pas de problème, si ce n'est celui relatif à l'état et à la nature de leur formation. Or, à côté du facteur conjoncturel, ce facteur est essentiel!

Il croît en ampleur, notamment lorsque l'éducation est mal adaptée ou même complètement déconnectée des besoins de la société d'aujourd'hui et en particulier si l'enseignement (la formation professionnelle incluse) ne suit pas la voie qualitative, mais uniquement la voie quantitative.

Ce phénomène du chômage s'aggrave encore du fait que l'enseignement permet de camoufler (à moyen terme) une partie du chômage. Il est vrai que beaucoup de jeunes n'apparaissent pas tout de suite sur le marché du travail en raison de la prolongation de leurs études.

Des études prolongées diminuent les statistiques du chômage tandis qu'il n'est pas moins vrai que le chômage menace surtout les jeunes qui ont suivi un enseignement général, de courte durée (durée obligatoire).

Mais, une meilleure éducation — à elle seule — ne réduit pas pour autant le chômage parmi les jeunes. Ici intervient encore un autre facteur, le manque de spécialisation dans le travail.

C'est ainsi que dans le secteur bancaire, la population étrangère est inférieure à la population luxembourgeoise, pour les catégories «ouvriers» et «employés», sauf dans la catégorie des «cadres».

Voici les chiffres pour l'année 1976.

	Cadres			Employés			Ouvriers		
	Masc. (M)	Fém. (F)	Total (T)	M	F	T	M	F	T
Luxembourgeois	197	11	208	2216	1795	4011	54	34	88
Étrangers	289	6	295	605	780	1385	11	44	55
Total	486	17	503	2821	2575	5396	65	78	143

Source: bulletin trimestriel 77/1 du Commissariat au Contrôle des Banques

Ceci ne provient-il pas d'une divergence «fondamentale» existant entre l'éducation et la formation professionnelle, la première constituant une préparation insuffisante pour la seconde?

Ce qui manque, c'est un système post-scolaire et post-secondaire de formation et de recyclage avant tout pour les jeunes sans qualification.

Bien que les facteurs économiques soient très importants, les aspects sociologiques sont néanmoins prépondérants en raison de l'influence que peut avoir une situation de chômage sur le développement du caractère du jeune chômeur.

N'est-il pas moins vrai que beaucoup de jeunes prennent leurs décisions en fonction du niveau socio-économique (milieu familial p. ex.)?!

A ce sujet, Michel Carter écrit: «Les garçons et les filles risquent d'emprunter à leurs frères et sœurs, à leurs camarades de classe et aux enfants de leur voisinage comme à leurs parents leur conception de la vie professionnelle.»

En fait, le milieu social est plus déterminant que le chômage!

Pour remédier à ceci, il faudrait observer de plus près chacun des jeunes chômeurs qui n'a encore jamais occupé un emploi stable.

Les statistiques plus détaillées et régulières serviraient à décrire les antécédents professionnels de chacun de ces jeunes chômeurs. Car, c'est avant tout cette catégorie-ci qui demande une observation particulière.

CONCLUSION

D'après Daniel Chabanol, «deux types de situations se présentent:

— la collectivité ne produit pas le plus grand produit qu'il lui est possible d'envisager.

Le chômage est la cause d'un mauvais fonctionnement de l'économie. Alors, indemniser les chômeurs par des systèmes de transferts, ou réduire artificiellement leur nombre en diminuant la population active, constituent des mesures qui, si certaines ont évidemment leur vertu sociale, ne portent pas atteinte au mal.

— la collectivité a la croissance maximum qui lui est permise, mais le chômage persiste.

Le chômage change alors de sens: il est le signe que la production du travail augmente, et que la machine remplace l'homme.

La question est en réalité de 'digérer' le progrès technique de telle sorte que disparaisse son coût humain, de faire en sorte que le chômage devienne vécu comme une diminution de la durée du travail. C'est une question de partage sur laquelle la réflexion ne s'est encore qu'insuffisamment portée.

- A) Le partage du produit en premier lieu et
- B) Le partage des emplois en second lieu.»

SOCIÉTÉ

La conception de l'État et l'éthique politique

Notre époque met en question bien des valeurs et bien des attitudes morales du passé! Dans un élan presque irréprensible — et sans doute excessif — de libération personnelle, nos contemporains font preuve d'une large tolérance à propos de la morale individuelle. Par contre la transparence accrue de la vie publique, due en grande partie aux mass media, les amène à serrer de plus près et à surveiller scrupuleusement les normes d'action de l'homme politique. On peut dire d'une façon générale que le grand public, la presse et particulièrement la jeunesse sont devenus plus critiques, plus sensibilisés, non seulement quant aux attitudes des hommes politiques pris individuellement, mais encore quant au comportement des nations les unes envers les autres.

Dès lors resurgit une question qui a agité les hommes de tous les siècles, de l'Antiquité à nos jours, celle de savoir si les États souverains ainsi que les hommes qui participent au pouvoir obéissent à une éthique particulière, différant des règles normatives générales du comportement des hommes en société. Le fonctionnement de l'État, le maintien de sa souveraineté, n'exigent-ils pas l'acceptation de certaines dérogations aux lois de l'honnêteté courante?

Il va de soi que la réponse à la question se nuance suivant la conception même que l'on se fait de l'État et de ses devoirs. Or cette conception diffère de pays en pays, et à l'intérieur des nations elle varie selon les familles idéologiques. Si l'État démocratique s'arroge moins de moyens de pression sur l'individu et lui laisse plus de liberté d'action selon son libre arbitre, il comporte cependant des règles de jeu ou de fonctionnement qui prêtent à certaines tentations de facilité et de laisser-aller moral. Quant à l'État autocratique, il expose les tenants du pouvoir à l'arrogance et au manque d'égards vis-à-vis de valeurs humaines éprouvées, les sujets à l'avilissement obséquieux et à l'hypocrisie.

Pour les hommes au pouvoir dans les deux régimes se pose cependant le même problème fondamental d'une règle d'action pour réaliser l'objet même de l'existence de l'État, qui est l'Ordre et la Sécurité dans la Justice et par la Justice.

Le régime démocratique, fondé sur la compétition et l'émulation d'hommes et d'organisations libres, fait évidemment un appel plus pressant au sens moral des participants à l'exercice du pouvoir. Aussi nous sommes-nous habitués à le considérer, tout compte fait, comme le moins mauvais des régimes politiques.

Mais revenons à notre interrogation sur la spécificité de l'éthique politique!

Par rapport à la gestion des affaires personnelles, la gestion de l'État comporte, certes, une particularité: l'État assume le maintien et la défense d'une société émanant d'une pluralité de personnes dont les expressions de pensée et les orientations d'intérêt sont multiples et diverses, mais qui finalement doivent être réduites à une position unique et cohérente. L'organisation de l'État est faite pour trancher les conflits existant à l'intérieur de la collectivité. Cela signifie que l'État a des opinions et défend des intérêts qui ne sont pas purement

et simplement l'addition des opinions et des intérêts particuliers. Le bien public est une tierce valeur qui se superpose aux autres et peut s'opposer aux intérêts particuliers, même aux intérêts de la majorité. Gambetta a déjà dit : «Il ne faut pas un Gouvernement créé uniquement pour la majorité. Il y a une différence entre le bien public et le bien du plus grand nombre.» Il est vrai, selon d'autres, que le pouvoir en place tend à être toujours représentatif de l'état moral de la nation et qu'il ne saurait se maintenir s'il était en contradiction avec l'état moral de la majorité.

Alors, ces décisions autonomes, censées s'inspirer du bien commun, échappent-elles à la loi morale commune?

La pensée antique à ce sujet était faite de confiance dans l'État. Elle inclinait aussi à l'universalité de la loi morale. La loi comme telle était bonne. Platon, Aristote, Cicéron, avaient une vision optimiste de l'homme et de l'État. Le dernier p. ex. va jusqu'à affirmer dans son ouvrage «Des devoirs» que si «certains hommes politiques ont fait des promesses à l'ennemi sous la pression des circonstances, ils sont tenus de les tenir.» Quel défi à la règle «*rebus sic stantibus*»!

Le contrepied de cette opinion a été mis en pratique par d'innombrables détenteurs du pouvoir. Elle a trouvé son plus illustre théoricien dans le fameux Machiavel. Celui-ci affirme carrément que l'action politique transcende la morale individuelle. Non pas qu'il conteste la valeur propre de cette dernière, mais il ne lui reconnaît pas d'utilité vis-à-vis des réactions de la masse. Machiavel a une vue extrêmement pessimiste sur les réactions de la foule, expression qui aujourd'hui serait équivalente pour nous à l'opinion publique, ou mieux encore au corps électoral.

Quelques citations pour illustrer la pensée de celui qui est devenu en quelque sorte le parangon de la «Realpolitik».

«Celui qui s'évertue à agir constamment selon le bien, s'expose à succomber sous la grande masse, qui ne s'en préoccupe guère. C'est pourquoi le Prince qui veut se maintenir doit savoir, le cas échéant, ne pas agir selon le bien et ne faire ou omettre que ce qui découle de la nécessité.»

C'est ainsi encore que, d'après lui, «le Prince prudent ne saurait tenir sa parole donnée, si l'exécution de cette promesse se retournait contre lui-même et si les causes ont cessé qui l'ont déterminé à la donner. Si tous les hommes étaient bons, ce conseil ne vaudrait rien. Mais comme ils ne valent pas grand-chose et comme à leur tour ils ne tiennent pas leur parole, on n'a pas besoin de l'observer à leur égard.

Le Prince n'a donc qu'à concentrer son action sur la victoire et la conservation de l'État : les moyens d'y parvenir seront toujours considérés comme honorables et seront loués par tout le monde, parce que la grande masse s'en tient toujours à l'apparence et à l'issue.»

Il ose même affirmer «qu'il serait désavantageux d'être toujours honnête; mais il est très utile de *paraître* pieux, fidèle, humain, craignant Dieu et honnête.»

Si l'on fait abstraction de l'état un peu spécial des mœurs politiques du temps de la Renaissance et du penchant de l'auteur du «Prince» pour la pointe cynique, il n'en reste pas moins vrai qu'il a posé un problème, auquel les dirigeants des nations sont constamment confrontés.

Leur devoir de conservation de la nation vers l'extérieur et vers l'intérieur les oblige-t-il à faire fi de la qualité éthique des moyens dont ils usent pour réaliser le bien dit commun? Encore faut-il savoir quel est ce bien commun! Trop souvent l'ambition et le prestige prennent

le pas sur le bien commun, c.-à-d. le bien de la généralité des citoyens qu'il n'est d'ailleurs pas toujours facile de bien situer.

Ici je voudrais traiter successivement de la situation de ceux qui effectivement sont les gérants de l'entité morale abstraite qu'est l'État, d'autre part de ceux qui luttent pour le devenir.

La conscience morale de l'homme chargé du pouvoir doit porter ses jugements intérieurs, non seulement sur ses actes personnels où il n'engage que lui-même, mais également sur les actes qu'il pose au nom de l'État c.-à-d. de cette somme de volontés nombreuses réduites à une seule.

Or c'est ici que l'on doit invoquer le phénomène que Machiavel a signalé dans des termes peut-être dédaigneux et conformes à l'état des mœurs de son temps, à savoir la masse du peuple et les tendances qui y prévalent à un moment donné.

Tout d'abord la prévision du lendemain est rarement le propre de la masse des citoyens qui est portée à épuiser les données du moment, à jouir ou à pâtir de l'état présent, sans entrevoir les symptômes qui annoncent des changements futurs inéluctables. Prenez à titre d'exemple la difficulté qu'on éprouve à pratiquer une politique économique anticyclique.

Gouverner, c'est prévoir! La prévision est le devoir et la vocation des Gouvernements. Mais il y a plus. Il leur incombe de préparer psychologiquement la population à des changements ou des retournements futurs. Ici intervient le facteur du temps, car les mouvements d'opinion, et plus encore les conceptions ancrées dans l'habitude et la tradition, les idées héritées des ancêtres ou enfoncées dans l'esprit par l'école, sont lents à bouger.

C'est ainsi que le «je vous ai compris» du Général de Gaulle, adressé aux Algériens français après la prise du pouvoir peut paraître après coup non seulement ambigu, mais trompeur. Et cependant il fallait, encore après cette déclaration, que l'administration française procédât par étapes en faisant semblant de s'accrocher à un système établi.

Ceci inspire à M. Jobert dans ses «Mémoires d'avenir» la réflexion suivante: «Ah! servitudes de l'homme d'État, dont l'action appartient au temps présent et dont la réflexion lui fait entrevoir déjà l'avenir incertain.»

Il en résulte que l'homme politique qui entrevoit une perspective future inéluctable croit souvent devoir attendre pour révéler le fond de sa pensée et qu'il n'entrera en action qu'au moment où la mutation de l'opinion de la masse se sera faite. Qu'il use dans ce cas de quelques réserves mentales ou emploie des formules vagues ou ambiguës, peut-on réellement le lui reprocher? Autre chose est naturellement le mensonge pur et simple, qui à la longue n'est jamais payant.

A l'encontre de l'opinion de Machiavel je crois à la possibilité de l'éducation des masses et à de plus saines réactions de sa part, à condition que les actions des dirigeants politiques eux-mêmes dérivent d'une philosophie publique élevée et désintéressée. L'éducation civique est une exigence fondamentale de nos démocraties.

Or l'impressionnisme moral qui domine la scène de nos jours rend le choix des hommes politiques particulièrement difficile, comme le prouvent p. ex. les débats actuels sur l'avortement.

Lorsqu'il faut choisir entre deux biens, lequel est le plus digne à obtenir la préférence? Quand on hésite entre deux maux, lequel est le moindre d'entre eux?

Le choix que l'on est amené à faire dans ces circonstances risque souvent d'être mal compris ou discuté, et certes, dans bien des cas il peut être discutable.

Il faut dire également un mot de l'éthique dans la lutte pour le pouvoir. Au stade de civilisation politique auquel nous sommes arrivés en Europe occidentale, le choix du Souverain ne se décide plus à coup d'attentats, de conquêtes ou d'asservissements. Mais l'État démocratique connaît une course au pouvoir et a dégagé des méthodes pour la désignation des porteurs de ce pouvoir. Certains extrémistes diraient cependant que l'exercice de tout pouvoir avilit ou du moins prête à l'abus. Montesquieu l'a dit: «L'expérience montre que chaque homme investi de pouvoir est susceptible d'en abuser. C'est pourquoi le pouvoir doit être balancé par un autre pouvoir.» C'est la raison de la séparation des trois pouvoirs. C'est aussi la raison des combats entre la majorité et la minorité parlementaires.

Chaque aspirant au pouvoir cherchera à gagner la partie. A ce propos sa conscience peut être aux prises avec les moyens qu'il y consacrerá.

Ici encore il faut distinguer entre ce qui est le propre du jeu démocratique, ses joutes forcément partisans, ses parades, ses tactiques, et — une fois de plus — ses méthodes de conditionnement de l'opinion publique d'une part, l'emploi de moyens déshonnêtes, comme les calomnies personnelles, d'autre part. Autant les premières font partie du système, autant les secondes sont condamnables. Si d'autre part il est incontestable que des courants et des groupes d'intérêts essaient de s'insinuer dans ces combats d'idées, l'homme politique est souvent exposé à des sollicitations sinon à des chantages tendant à le faire dévier de sa vertu politique. Conformément à la sentence de La Rochefoucauld, selon laquelle «les vertus se perdent dans l'intérêt comme les fleuves se perdent dans la mer.»

Le même auteur pessimiste a signalé une autre pierre d'achoppement possible, à savoir quand la sagesse politique s'exerce dans un milieu qui ne s'y prête guère: «C'est une grande folie, dit-il, de vouloir être sage tout seul.» Cela arrive à des hommes politiques.

Voici mes conclusions personnelles:

A mon avis, les préceptes moraux généralement acquis s'appliquent aux États comme aux hommes politiques. La fin ne justifie pas les moyens. L'acte objectivement mauvais réalisé pour un bon motif, reste mauvais.

D'autre part le bien public est une valeur propre qui entre souvent en conflit avec d'autres biens généraux ou individuels. Des questions de choix entre plusieurs biens ou plusieurs maux se posent souvent. Les hommes politiques doivent les résoudre sur la base d'une philosophie politique et morale transcendant leurs intérêts propres, les intérêts de leur groupe et leur avidité personnelle de pouvoir ou de prestige.

Leurs choix dépendent aussi, comme je l'ai montré, de leur devoir de prévision des développements futurs, de leur devoir de conduire les affaires et de ne pas se laisser conduire par elles, d'influencer l'opinion publique et de la faire changer d'orientation si la nécessité s'impose.

Quant au comportement des États, tant qu'un ordre pacifique universel n'est pas établi, ils risquent de se conduire «selon le rapport des forces», selon le mot de Michel Debré.

C'est dire que si l'éthique politique est claire dans ses principes, elle opère dans un champ hérissé d'embûches et de traquenards.

Les meilleures garanties du comportement moral de l'homme chargé de responsabilité politique sont dès lors sa propre liberté intérieure, son accord moral avec lui-même ainsi que son détachement vis-à-vis de ses fonctions et de ses ambitions.

Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut se faire l'arbitre de l'intérêt général, qui de nos jours, bien plus que naguère, déborde les frontières des nations.

Aspects de notre époque

Quand j'ai marqué mon accord de collaborer à cet «Annuaire» de l'ALUC, je pensais tout d'abord traiter de quelques particularités de la presse luxembourgeoise. Mais voici que les responsables de l'ALUC m'assignent un sujet d'autant plus fascinant qu'il mène en quelque sorte au centre même de tous les débats d'aujourd'hui et aux racines de cette pléthore de problèmes qui agitent notre monde et dont la solution préoccupe tant les responsables et des sociétés civiles et des communautés religieuses.

«Aspects de notre époque»! Sujet captivant s'il en est, sans doute — mais sujet non moins complexe aussi et qu'il est certes difficile de cerner et impossible de traiter de façon exhaustive. Il serait présomptueux de ne pas admettre ou de ne point voir ces limites dès le départ de nos réflexions.

Aussi me bornerai-je à deux aspects seulement, qui me semblent effectivement marquer notre époque par le fond. Cela implique que mon souci ne porte pas sur une énumération des traits qui composent le visage de notre temps et que je risque d'oublier ou de laisser de côté des phénomènes importants. Mais ce que je pense, c'est que les aspects qui seront évoqués, s'avèrent des éléments déterminants et décisifs, qui engendrent à leur tour de nombreuses conséquences que les contemporains pourraient facilement interpréter comme des faits isolés, alors qu'en réalité ils ne font que découler logiquement de données préalables ou superposées.

Ainsi je ne m'étendrai nullement sur des aspects aussi dominants de notre temps que le développement du tertiaire, la troisième révolution industrielle, la discussion des problèmes énergétiques, et notamment de l'emploi de l'atome, dans le domaine économique, ou la révolution sexuelle et l'avortement, au niveau de la morale et des mœurs. Je les considère en effet avec beaucoup d'autres phénomènes, qu'il serait fastidieux d'énumérer, comme découlant plus ou moins normalement de quelques prémices décisives. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, je me limite à en évoquer deux.

L'un de ces aspects est du domaine des structures, l'autre relève des modes de penser ou de la formation de l'opinion; en adoptant la terminologie marxiste, je dirais encore que le premier rentre dans la catégorie de l'infrastructure, l'autre dans celle de la superstructure de notre société.

LE RÈGNE DE L'AUTO...

Un premier aspect fondamental de notre époque me semble être l'éclatement des structures sociologiques qui, pendant des millénaires, depuis que le chasseur et le cueilleur sont devenus sédentaires, ont contribué à façonner l'homme dans son comportement quotidien

et jusque dans ses conceptions métaphysiques. Ce bouleversement me semble lourd des plus graves conséquences.

Il en résulte tout d'abord un déracinement radical de l'homme, déracinement qui s'avère d'une telle profondeur et d'une telle ampleur qu'il s'étend jusqu'au monde rural et ne s'arrête pas devant le plus enraciné qui soit, le paysan, l'agriculteur au sens strict du terme.

Qui dit déracinement, dit en même temps mobilité sur tous les niveaux, et désorientation sur tous les plans, puisque le déracinement des temps modernes implique qu'il n'y a enracinement nouveau nulle part.

Cette révolution fondamentale, plus silencieuse que spectaculaire, mais aux conséquences presque incalculables, porte toutes les marques de l'irréversibilité. Elle a fait éclater ou menace d'éclatement toutes les communautés naturelles et traditionnelles, dans lesquelles l'homme de jadis se sentait chez lui ou en sécurité, puisqu'elles étaient à sa mesure, calquées sur lui ou en tout cas sur ses besoins essentiels et ses aspirations les plus profondes.

De tout cela résulte certes une plus grande liberté individuelle, dans la mesure où les entraves des structures traditionnelles ont disparu, et une mobilité individuelle encore jamais connue, puisque les barrières d'antan sont tombées et que la vie moderne elle-même est à ce prix.

En fin de compte, nous assistons à la naissance de l'individu, au phénomène où l'homme, de personne qu'il était, devient ou redevient individu, sinon simple numéro, repoussé dans la solitude, l'isolement et l'appauvrissement de son «ego», puisque les sociétés modernes, loin d'être des communautés portées par la chaleur des relations interpersonnelles, voire l'amour, n'arrivent plus à cacher qu'elles se composent de plus en plus, sinon exclusivement, d'individus simplement juxtaposés. La juxtaposition a remplacé la communauté et les structures traditionnelles.

Liberté et mobilité nouvellement acquises ou reconquises ne se manifestent évidemment pas sur le seul plan des réalités «terrestres», géographiques, économiques, sociales, professionnelles, etc., mais finissent par mettre en question toutes les valeurs héritées, y compris les valeurs morales et religieuses. La soi-disant révolution sexuelle, la désaffection religieuse, la perte d'une foi et le recul d'une pratique souvent simplement sociologiques en sont quelques signes évidents.

Ajoutez à cela l'absence de guerre, au moins en Europe occidentale, pendant plus de trois décennies — phénomène qui ne s'était pas produit depuis plusieurs siècles —, un essor économique inouï et un pouvoir d'achat sans précédent, et vous aurez quelques aspects caractéristiques essentiels et décisifs de notre temps, du moins en ce qui concerne le monde occidental. Le reste s'ensuit presque automatiquement, comme la conclusion se dégage de ses prémisses.

S'il fallait illustrer cet éclatement de nos structures anciennes et l'écllosion de la nouvelle liberté individuelle, de la mobilité et de la désorientation, je parlerais volontiers du règne de l'auto comme de ce signe distinctif nouveau dans lequel se concrétise le changement de notre infrastructure sociale.

Par ailleurs, l'automobile, manifestation concrète de notre standard de vie et de nos mentalités changées, peut parfaitement servir d'illustration typique des progrès, des problèmes et des contradictions de notre époque. N'est-elle pas, en effet, comme un point de cristallisation, où se rencontre et s'entremêle tout ce qui préoccupe l'homme, de l'économique à l'écologique, en passant par tous ses soucis personnels, familiaux et sociaux, voire philosophiques, moraux et théologiques?

... ET DE LA «TÉLÉ»

Mais les temps modernes ne reposent pas seulement sur une infrastructure nouvelle, ce monde nouveau a encore donné naissance à une superstructure inédite qui, une fois née, agit à son tour sur son substrat et influe profondément sur la société et ceux qui la composent, les hommes.

Je veux parler de la «télévision» dont nous commençons à peine à entrevoir et à comprendre l'effet qu'elle peut exercer et qu'elle exercera toujours davantage sur l'homme. La «télé», enfant chéri de notre époque, est effectivement devenue un des phénomènes majeurs de ce temps, aux conséquences encore incalculables.

Ainsi, en parlant simplement du «règne» de la télévision, nous restons probablement au-dessous de la réalité, et on doit se demander très sérieusement, s'il ne faudrait pas d'ores et déjà qualifier ce règne de domination et de contrainte, de dictature et de diktat, de tyrannie et de carcan. Convenons-en pour le moins que nous risquons à tout moment de sous-estimer son véritable poids et de sous-évaluer le rôle réel qu'elle joue et qu'elle continuera de jouer dans la vie des générations actuelles et de celles qui nous suivront.

La télévision est, bien entendu, un produit de notre temps, un enfant né de la science et de la technique modernes. Mais une fois née, elle se comporte en élément autonome, d'une puissance énorme, qui contribue à son tour à façonner le monde nouveau et l'homme moderne, comme rien ne l'a encore fait et n'aurait pu le faire avant elle.

Car, contrairement à ce qui est vrai pour l'éclatement des structures traditionnelles, qui se limite plus ou moins au monde occidental, industrialisé, la «télé» et son influence sont d'ores et déjà un phénomène mondial et universel, contribuant comme aucune force ne l'a réussi jusque-là, à ce que le monde devienne vraiment un. L'enjeu est inouï. Il s'agit bel et bien de savoir comment nous échapperons au formidable brassage qu'on peut entrevoir, à l'uniformisation qui pèse sur nous tous, au schéma unique de pensée, de jugement, de réflexion et de comportement qui nous guette et qui envahit peu à peu toutes les dimensions de la condition humaine, sans exclure les dernières questions auxquelles, jusque-là, seule la religion savait donner une réponse, tout en offrant à l'homme une raison de vivre et d'espérer.

Le règne de la télévision est comparable à une situation barométrique ou météorologique unique, valant pour le globe entier et qui conditionnerait donc le temps de la même manière n'importe où dans le monde.

Il s'ensuit en premier lieu un système de communication ou du moins d'information, comme il n'a encore jamais fonctionné depuis que l'humanité existe. Qui dit communication, ou simplement information, dit aussi rapprochement des hommes et unification du monde. Le temps et l'espace sont comme mis entre parenthèses ou inexistantes, ce qui crée de nouvelles conditions et un nouveau style de vie pour les téléspectateurs dont beaucoup passent désormais des heures entières devant leur petit écran. Le rapprochement des hommes et de leurs problèmes, la confrontation immédiate et visuelle avec tout ce qui se passe à n'importe quel point du globe, situent l'homme différemment par rapport aux dimensions de vie des générations antérieures.

En sortira-t-il un homme nouveau? C'est difficile à dire. Mais il est évident qu'un danger certain nous guette, à savoir la création d'un homme standard, uniformisé, atrophié, disposant des mêmes informations que tous ses semblables, mais ayant aussi les seules idées et les seuls réflexes, les seuls besoins et les seules aspirations, la seule morale, la seule philosophie et la seule religion que lui communique et propose à longueur de séance le cinéma à domicile.

Car, qu'elle le veuille ou non, la «télé» est aussi médium de valeurs et de leur hiérarchie, bref de toute une conception de la vie, de l'homme et du monde. Elle est de nature à communiquer des images et à inspirer tout un comportement personnel qui, dans une large mesure, sera finalement le comportement standard, calqué sur la loi du moindre effort, de tous les téléspectateurs. Ainsi tout se passe, une fois de plus, comme si le quantitatif devait définitivement, et sur un plan mondial, primer le qualitatif, le brassage anonyme et son amalgame tout fait, supplanter l'effort personnel. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la télévision propose et impose d'ores et déjà ses concepts et ses conceptions, ses motifs conducteurs et ses «idéaux», ses «saints» à imiter, son jugement et ses valeurs à un nombre toujours croissant de contemporains. Ces «directives» viennent de loin et d'en haut, elles sont mondiales et ne respectent aucune barrière régionale, nationale, continentale, culturelle, morale ou idéologique, et s'installent au centre même de nos familles. La «télé» omniprésente est en train de devenir l'éducateur officieux, et des jeunes et des adultes.

Quiconque, sur un plan local ou dans un cadre régional et national, veut être présent parmi les hommes, y trouver de l'écoute et susciter des échos, doit tenir compte du phénomène mondial qu'est la «télé» et de son emprise sur tous les téléspectateurs.

* * *

Voilà, à mon avis, deux aspects fondamentaux de notre époque, le règne de l'auto, et le règne de la «télé»!

Que faut-il penser, en fin de compte, de ces deux dimensions nouvelles, inédites, de la condition humaine? Faut-il se féliciter ou désespérer de la marche du monde et du devenir de l'homme?

Tâcher de répondre exhaustivement à nos questions, dépasserait le propos de cet article. Voilà pourquoi je me limiterai à ceci: l'homme d'aujourd'hui subit des épreuves d'une envergure extraordinaire, auxquelles il n'a nullement été préparé. Cela ne peut évidemment pas servir d'alibi, mais ne nous autorise pas non plus à nous résigner. Que les plus forts ou les plus lucides d'entre nous relèvent le défi que lancent à l'homme d'aujourd'hui les bouleversements de notre époque, et nous trouverons tous des motifs nouveaux d'espérer!

Constatations paradoxales sur les Finances Publiques

I. LES DISCUSSIONS SUR LES FINANCES PUBLIQUES:

BIAISÉES DÈS LE DÉPART

Les discussions sur la situation des Finances Publiques, — au parlement, dans les chambres consultatives, auprès des forces vives de la nation, dans la presse et ailleurs — partent le plus souvent du projet de budget annuel, c'est-à-dire de prévisions qui plus tard se révéleront plus ou moins éloignées des réalités, mais que l'on compare aux budgets définitifs et aux comptes généraux des exercices antérieurs, c'est-à-dire à des chiffres qui ne lui sont nullement comparables.

Ce n'est qu'après avoir été discuté exhaustivement dans les forums les plus divers que le projet initialement déposé devant le parlement se voit modifié par le gouvernement de façon plus ou moins substantielle, et ceci souvent à quelques jours seulement de son vote par la Chambre des Députés. Les amendements en question, et surtout l'allure générale modifiée qu'ils impriment à l'ensemble du projet, ne sont hélas pas toujours étudiés avec la même vigilance et la même minutie: c'est ainsi que les chambres professionnelles n'ont pratiquement pas l'occasion de se prononcer à leur sujet, tandis que les parlementaires s'intéressent tellement au contenu concret de ces amendements qu'ils en oublient généralement les répercussions sur l'allure générale du budget.

La loi budgétaire finalement adoptée par le parlement, que nous appellerons «le budget voté», ne sera pas immuable non plus. En cours d'exercice le gouvernement et le parlement sont libres d'adopter de nouvelles dispositions législatives ayant des répercussions financières: de modification en modification nous passons alors du «budget voté» à ce qu'on désigne par le nom de «budget définitif». Tous ces changements tardifs parcourent certes le même processus de législation, mais il est incontestable qu'ils ne sont guère examinés et discutés dans leurs implications proprement budgétaires.

Le «budget définitif» à son tour n'est — malgré son nom — qu'une simple prévision. Si le budget en lui-même représente en fait l'autorisation pour le gouvernement de faire des dépenses, il serait erroné de croire que les montants inscrits au budget constituent toujours et en tout le plafond maximal de ces dépenses. Il y a en effet un grand nombre d'articles budgétaires qui portent la mention «crédit non limitatif»: il s'agit entre autre de permettre à l'État de toujours pouvoir faire face à des engagements découlant de dispositions légales, préexistantes ou non, qui sont difficilement chiffrables par avance. Mentionnons par exemple que tous les postes relatifs aux traitements de la fonction publique sont non-limitatifs. Dans de nombreux cas les crédits inscrits au budget des dépenses sont donc purement indicatifs

et peuvent être dépassés sans trop de formalités. Il existe d'autre part, bien entendu, la faculté de ne pas épuiser complètement ou de ne pas entamer du tout un crédit accordé; au cas assez rare où les besoins effectifs ont été surestimés de façon considérable, l'administration concernée essaye normalement, à moins que des limitations institutionnelles ne l'interdisent, d'opérer un transfert vers un autre article dont les crédits sont déjà épuisés. Quant au volet des recettes, l'ensemble des montants inscrits peut être considéré comme purement indicatif. La Constitution exige bien que tous les ans le gouvernement se fasse habiliter à prélever des impôts; cette autorisation parlementaire ne réside pas toutefois dans le montant des recettes cité dans le budget, mais plutôt dans les taux d'imposition fixés par la même loi budgétaire et dans les dispositions sur les bases imposables auxquelles ces taux s'appliquent. Les montants précis concernant les recettes ne sont donc rien d'autre que de simples pronostics, calculés sur base des taux d'imposition choisis, compte tenu des attentes relatives à l'évolution des bases d'imposition — donc: compte tenu des attentes relatives à l'évolution de l'économie nationale.

Tous les facteurs qui viennent d'être énumérés créent une situation où les flux effectifs du trésor public dépassent, souvent considérablement, les diverses prévisions. C'est le Compte Général de l'État qui constate toutes les recettes et dépenses effectives: après vérification par la Chambre des Comptes, le Compte Général est définitivement arrêté, normalement avec un retard considérable, par une loi votée au parlement. Cette image des finances publiques, qui établit ex post les chiffres précis, est trop souvent considérée comme moutarde après dîner, et l'opinion publique, hélas, n'en prend guère acte. Toutes ces circonstances, et d'autres encore, sont à l'origine d'une déformation systématique de l'image que nous nous faisons de l'évolution de nos finances publiques.

La sous-estimation considérable et persistante de toutes les estimations concernant les recettes et dépenses de l'État peut être dégagée à l'aide du tableau 1 qui montre en détail l'importance des décalages qui séparent, pour les derniers exercices fiscaux, le projet de budget initial, base de discussion de la plupart des analyses, du compte définitif, image vraie de l'évolution des finances publiques. Pour le budget des dépenses de 1974 par exemple nous avons eu un «projet initial» de 19.484 millions de francs, un «budget voté» de 20.057 millions (+573 millions), un «budget définitif» de 20.598 millions (+1.114 millions par rapport au projet) et un «compte général» de 23.543 (+4.059 millions par rapport au projet, soit une différence de plus de 20%). Pour le budget des recettes de la même année la différence entre le projet initial et le compte définitif a même été de 6.195 millions, soit près de 32% du projet.

AMENDEMENTS ET DÉPASSEMENTS DU BUDGET

en milliards de francs

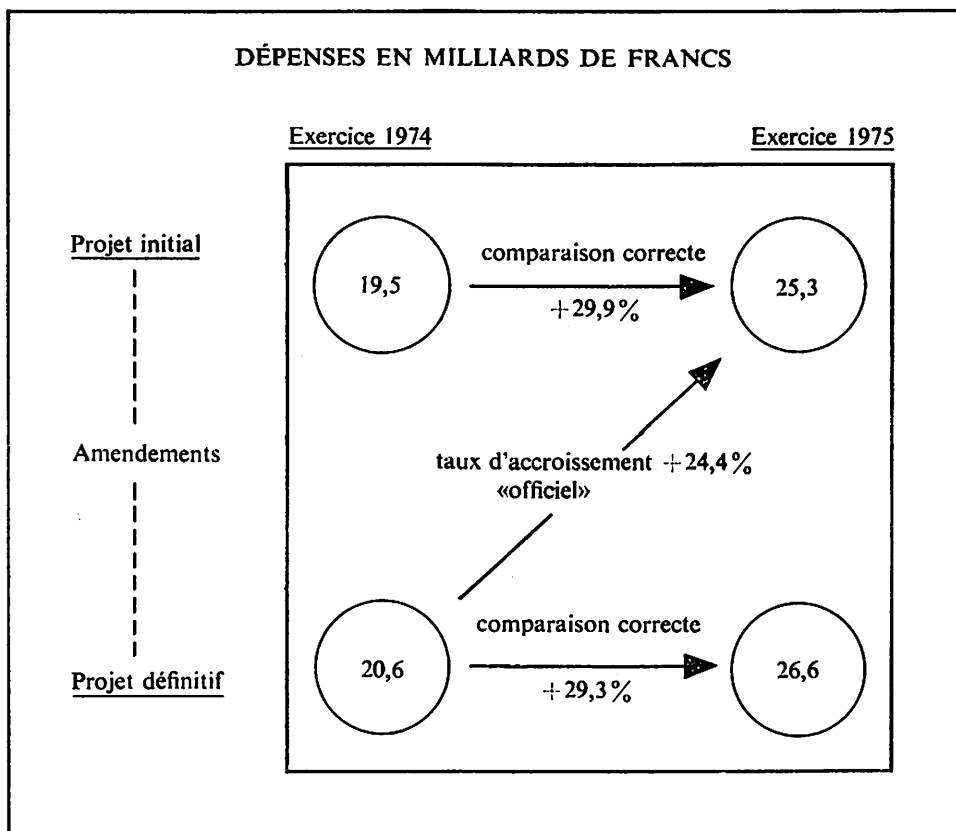
Exercice	Projet de budget initial	Amendements du projet ou de la loi	Dépassements nets de la loi	Amendements et dépassements (3) + (4)	Compte Général définitif* (2) + (5)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
<i>A) Dépenses</i>					
1971	13,3	0,2	1,4	1,6	14,9
1972	14,5	0,2	1,8	2,0	16,5
1973	17,0	0,3	2,4	2,7	19,7
1974	19,5	1,1	2,9	4,1	23,5
1975	25,3	1,3	1,3	2,7	28,0
1976	30,6	0,6	1,6	2,2	32,8
1977	35,6	1,0	0,8	1,8	37,4
<i>B) Recettes</i>					
1971	13,3	0,2	2,0	2,2	15,5
1972	14,3	0,0	3,0	3,1	17,4
1973	16,8	0,1	4,1	4,2	21,0
1974	19,5	0,7	5,5	6,2	25,7
1975	25,7	0,7	2,0	2,7	28,4
1976	30,3	0,3	2,4	2,8	33,1
1977	35,4	0,5	2,5	3,0	38,4

* * *

Au cours des discussions sur le budget, son taux de croissance annuel fait l'objet d'une attention et d'une publicité toutes particulières. Or, les taux de croissance « officiels » — ceux que le gouvernement avance lors de la présentation de son projet et qui deviennent de ce fait le premier sujet de discussion pour tous les intéressés — ne donnent pas une image correcte de l'accroissement annuel des dépenses et des recettes publiques. Ils ne comparent pas, en effet, des grandeurs comparables, puisqu'ils mettent en rapport le nouveau *projet* de budget avec le budget *définitif* de l'exercice antérieur; par ce procédé on perd, dans le calcul du taux d'accroissement annuel, la différence considérable qui existe entre chaque projet de budget et le budget définitif qui se dégage de ce projet. Pour l'exercice 1975 le gouvernement faisait p. ex. état d'une augmentation annuelle de 24,4 % des dépenses publiques, comparant le projet pour 1975 de 25.301 millions de francs au budget définitif pour 1974 de 20.598 millions de francs. Si l'on fait des comparaisons correctes il devient évident que de 1974 à 1975 le projet de budget a augmenté de 29,9 % (25.301 millions contre 19.484) et que le budget définitif s'est accru de 29,3 % (26.640 millions contre 20.598). Ceci peut être illustré à l'aide du diagramme suivant:

* Pour 1976 et 1977: Compte Général provisoire

DÉPENSES EN MILLIARDS DE FRANCS



L'erreur de raisonnement est évidente et la «ficelle», qui permet de présenter au public un taux modéré, est même assez grossière. Et pourtant des dizaines, — excusez-moi — des centaines de «personnalités» et «d'experts» ne la remarquent pas en se penchant sur le budget et en confectionnant des articles de presse et des discours parlementaires, des prises de position et des avis officiels*, que ce soit pour défendre ou pour démolir ce taux d'expansion «officiel», pour le juger trop élevé ou trop bas ou «tout juste ce qu'il faut».

Les protagonistes sont réellement à côté du sujet et se battent pour un chiffre purement fantaisiste. Et dire que le gouvernement présente un projet de budget avec une hausse réelle de 10,6%, tout en prétendant que celle-ci n'est que de 8,8%, et s'acharne ensuite à prouver — pour ainsi dire «scientifiquement» — que ces 8,8% représentent le seul taux raisonnable puisqu'il correspond à :

- primo une «possibilité de croissance à moyen terme du produit intérieur brut en volume (à prix constants)» de 2,75%;
- secundo une «hausse du niveau moyen de l'échelle mobile des salaires» de 5,31% et

*Les auteurs de l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics font exception, il est vrai.

— tertio une «élasticité des recettes ordinaires par rapport à la croissance du produit intérieur brut en valeur (à prix courants)» de 0,55%*.

Allons donc!

Le tableau 2 donne une comparaison, pour les derniers exercices, entre le taux «officiel» avancé par le gouvernement et le taux correct, celui-ci étant calculé une fois sur base du budget définitif et une seconde fois au niveau du compte général. On doit hélas constater que la même erreur se reproduit chaque année; et les effets, plutôt que de s'additionner simplement, se multiplient en fait d'exercice en exercice. De 1971 à 1977 le budget définitif des dépenses a augmenté de 172%: en additionnant cumulativement les différents taux «officiels» successifs, on n'aboutit toutefois qu'à une croissance apparente, pour cette période, de 125%. De la sorte, celui qui part du budget des dépenses de 1971 (13.458 millions) et se fie pleinement à la croissance «officielle» doit avoir l'impression que ce chiffre s'est monté en 1977 à environ 30.300 millions seulement, et non pas à 36.637 millions de francs comme ce fut le cas en réalité. Le tableau 3 présente l'évolution relative du budget, celui de 1971 étant pris comme point de repère (indice 100), d'une part — à la colonne 3 — comme elle s'est produite effectivement, et d'autre part — à la colonne 2 — telle qu'elle se calcule en appliquant simplement les taux de croissance «officiels» successifs (croissance apparente pour qui se fie aux taux avancés par le gouvernement).

Tableau 2

TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL DU BUDGET

en pourcent

Exercice	Taux de croissance «officiel»	Taux de croissance réel	
		Budget définitif	Compte Général**
(1)	(2)	(3)	(4)
<i>A) Dépenses</i>			
1972	7,5	9,1	10,9
1973	16,0	18,2	19,4
1974	12,3	18,7	19,8
1975	24,4	29,3	18,7
1976	13,0	17,1	17,3
1977	14,2	17,5	14,2
<i>B) Recettes</i>			
1972	6,4	6,8	12,3
1973	16,8	17,2	20,4
1974	15,7	19,9	22,6
1975	27,0	30,5	10,4
1976	11,8	16,3	16,7
1977	15,5	17,1	16,1

* Pour les citations: cf. Projet de Budget 1978, Vol. I, p. 39.

** Pour 1976 et 1977: Compte Général provisoire

ÉVOLUTION RÉELLE ET APPARENTE DU BUDGET

1971 = 100

Exercice	Évolution calculée selon le taux officiel	Évolution effective du budget définitif
(1)	(2)	(3)
<i>A) Dépenses</i>		
1971	100,0	100,0
1972	107,5	109,1
1973	124,7	129,0
1974	140,0	153,1
1975	174,2	197,9
1976	196,9	231,8
1977	224,8	272,2
<i>B) Recettes</i>		
1971	100,0	100,0
1972	106,4	106,8
1973	124,3	125,2
1974	143,8	150,1
1975	182,6	195,9
1976	204,2	227,8
1977	235,8	266,7

* * *

Les deux exemples présentés ci-dessus — d'une part la méconnaissance des sous-estimations systématiques des recettes et dépenses, et d'autre part le biais présenté par les calculs officiels du taux de croissance du budget — suffisent amplement, si l'on tient compte de l'ordre de grandeur des erreurs qui peuvent en découler, pour illustrer que beaucoup de Luxembourgeois peuvent avoir une vision tout à fait déformée des réalités budgétaires. Ainsi l'état actuel de nos finances publiques ne doit-il pas forcément correspondre à l'image qu'en ont la plupart de nos concitoyens, et même les personnes généralement bien informées.

* * *

II. LA SITUATION ACTUELLE DES FINANCES PUBLIQUES: EXCEPTIONNELLEMENT BRILLANTE

Nos finances publiques, nous affirme-t-on avec une rare obstination, seraient dans une situation terriblement difficile: aussi serait-il pure démagogie que de réclamer la réalisation des promesses électorales, la «crise» ayant vidé les caisses de l'État. Qu'en est-il réellement?

Au cours des dernières années l'évolution budgétaire a régulièrement été marquée par des sous-estimations considérables, les recettes et les dépenses effectives dépassant de très

loin les prévisions (cf. tableau 1). Il n'en est pas moins vrai que les plus-values ont été — heureusement — bien plus importantes du côté des recettes que du côté des dépenses. C'est ainsi que les recettes effectives ont dépassé les estimations de la loi budgétaire de 2 milliards en 1971, de 3 milliards en 1972, de 4,1 milliards en 1973 et de 5,5 milliards en 1974, alors que les trois années «de crise» 1975 à 1977 n'ont apporté «que» 2 à 2,5 milliards de plus-values de recettes; les dépassements des dépenses ont atteint leur maximum en 1973 et 1974 avec 2,4 respectivement 2,9 milliards de francs.

Les conséquences de ce développement sont évidentes: des budgets ex ante en dés-équilibre ou à peine équilibrés ont en réalité dégagé ex post un excédent substantiel, comme le montre le tableau 4. L'exemple le plus marqué est celui de 1974, année pour laquelle le «budget voté» prévoyait un surplus de 151 millions de francs, alors que le Compte Général fait finalement état d'un surplus de 2.149 millions, de sorte que le solde a donc dépassé les attentes d'un montant de 1.998 millions de francs.

Les surplus qui ont été ainsi réalisés depuis 1969 s'élèvent à un total de l'ordre de 7 milliards de francs et ont servi à constituer une «réserve budgétaire», dont l'évolution est illustrée par la colonne (2) du tableau 5. Ces fonds, qui se sont élevés fin 1976 à 5.907 millions de francs, sont effectivement liquides dans leur majeure partie, environ 1,5 milliards étant toutefois engagés dans le financement du stockage public des produits agricoles et dans des opérations de crédit d'équipement*. Au cours de 1977 la réserve budgétaire a selon le compte provisoire augmenté une nouvelle fois de plus de 979 millions de francs; dont 565 millions seront toutefois versé à différents fonds spéciaux.

Tableau 4

EXCÉDENTS ET DÉFICITS BUDGÉTAIRES

en milliards de francs

Exercice	prévus selon budget voté	constatés selon compte général**	dépassement des attentes**
(1)	(2)	(3)	(4)
1968	-0,3	-0,1	0,2
1969	-0,1	+0,3	0,4
1970	-0,3	+0,2	0,5
1971	+0,0	+0,6	0,6
1972	-0,2	+0,9	1,1
1973	-0,5	+1,2	1,7
1974	+0,2	+2,1	2,0
1975	+0,0	+0,4	0,4
1976	-0,3	+0,3	0,6
1977	-0,7	+1,0	1,7

* Il nous mènerait trop loin de discuter, dans le cadre de la présente étude, la liquidité de la trésorerie publique; qu'il nous suffise de souligner que celle-ci est très grande. En plus de la réserve budgétaire le gouvernement dispose notamment de plusieurs milliards de dépôts auprès des comptes-chèques postaux ainsi que d'une ligne de crédit non-utilisée de 1.250 millions auprès de la Banque Nationale de Belgique, en vertu des accords monétaires avec la Belgique.

** = Pour 1976 et 1977: Compte Général Provisoire

+ = excédent

- = déficit

AVOIRS FINANCIERS DE L'ÉTAT ET DETTE PUBLIQUE

en milliards de francs

Exercice	Réserve budgétaire en fin d'exercice	Avoirs en Fonds spéciaux en fin d'exercice	Avoirs financiers en fin d'exercice (2) + (3)	Dettes publiques au 31 décembre
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1968	—0,2	1,2	1,0	13,1
1969	0,1	1,4	1,5	14,3
1970	0,3	1,9	2,2	14,7
1971	0,9	2,5	3,4	15,5
1972	1,8	2,8	4,6	15,6
1973	3,0	3,9	6,9	16,4
1974	5,2	4,0	9,2	16,4
1975	5,6	4,0	9,6	16,5
1976	5,9	4,3	10,2	18,9
1977	6,7*

Ces réserves seraient néanmoins encore bien plus élevées si le gouvernement n'avait pas affecté une portion appréciable des plus-values fiscales à la dotation de différents fonds spéciaux. Les avoires de ces fonds ont de ce fait augmenté considérablement, malgré des dépenses accrues, pour passer entre 1968 et 1976 de 1,2 milliards de francs à 4,3 milliards de francs, comme l'expose la colonne (3) du tableau 5. Il s'agit plus particulièrement du Fonds de Crise avec une valeur comptable de 1,4 milliards — mais une valeur réelle plus élevée, étant donné notamment qu'une partie non-négligeable de ses actifs ont été investis en or, dont le cours boursier a plus que triplé depuis cet investissement —, le Fonds de Chômage créé en 1976, les différents fonds d'investissements: le Fonds des Routes et les trois Fonds d'Investissements Publics (Administratifs, Scolaires et Sanitaires et Sociaux), ainsi que les différents fonds à mission spécifique: le Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture, le Fonds pour le logement social, le Fonds pour la réforme communale et le Fonds pour les monuments historiques.

Ces fonds sont alimentés par des dotations, lesquelles sont soit prévues dans la loi budgétaire, soit décidées en fin d'exercice pour affecter les plus-values réalisées; le Fonds des Routes peut également émettre des emprunts. Comme principale raison d'être de ces fonds et de la «débudgétisation» des dépenses engagées par leur intermédiaire, il faut sans doute citer la nécessité d'une gestion pluriannuelle, soit qu'il s'agit de prévoir des situations exceptionnelles ou à forte incidence cyclique (crises de tout genre, récession économique et chômage), soit que la nature des dépenses (vastes chantiers de construction, mesures structurelles de longue haleine) ne permet pas de les faire entrer dans un schéma annuel ou de prédire exactement le moment du déboursement.

* avant nouvelle dotation des fonds spéciaux

L'État a donc sû accroître considérablement les actifs financiers disponibles, comme le documente la colonne (4) du tableau 5. En 1971 et 1972 les réserves totales se sont accrues chaque fois de 1,2 milliards et en 1973 et 1974 chaque fois même de 2,3 milliards: aussi les «milliards de Monsieur Werner», comme les a baptisés le grand public, se sont élevés fin 1974 à 9,2 milliards (5,2 milliards de réserve budgétaire et 4 milliards d'avoirs en fonds spéciaux) sans considérer les réserves cachées comme p. ex. la plus-value non réalisée du Fonds de Crise. Au cours des années de stagnation et de récession qui ont suivi il n'a pas été nécessaire d'entamer ces réserves: au contraire, elles ont continué à s'accroître, mais à un rythme plus modéré.

Le tableau qui vient d'être brossé serait incomplet si l'on ne parlait pas d'une réserve cachée dont l'ampleur est très difficile à estimer: il s'agit des impôts à percevoir. C'est notamment dans le domaine des impôts sur le revenu des collectivités que les décomptes ne se font qu'avec des retards importants. Si l'évolution conjoncturelle a sans doute réduit l'importance des montants à percevoir auprès des firmes industrielles et commerciales, le développement extraordinaire de la place financière de Luxembourg a augmenté, et bien plus considérablement, ceux à collecter auprès des banques. Les réserves cachées de l'État de ce genre atteignent pour le moment sans aucun doute plusieurs milliards de francs; elles sont probablement même comparables en volume à la réserve budgétaire. Comme il s'agit en fait de fonds revenant à l'État mais laissés, souvent durant des années, aux mains des sociétés, et ceci sans paiement d'intérêts, l'équité vis-à-vis des autres contribuables exigerait l'accélération de leur enrôlement.

* * *

Le budget et le surplus budgétaire doivent être vus également dans le contexte de la dette publique. Il faut en effet bien se garder de tomber dans l'erreur assez répandue selon laquelle un budget en déficit serait un budget accroissant la dette publique, tandis qu'un budget en excédent serait un budget diminuant cette dette: il est tout au contraire possible d'améliorer l'équilibre d'un budget donné en accroissant l'endettement, puisque les recettes de tout emprunt constituent des revenus pour l'État et renforcent de ce fait le budget des recettes. Aussi convient-il de vérifier si la constitution de réserves décrite ci-dessus n'est pas simplement le fruit d'un gonflement correspondant de la dette publique.

Un rapide coup d'œil sur la colonne (5) du tableau 5 nous apprend que l'endettement de l'État ne s'est accru que très modérément au cours des dernières années, et que son augmentation est notamment bien inférieure à l'augmentation des avoirs financiers de l'État montrés à la colonne (4) du même tableau. Une analyse plus approfondie à l'aide du tableau 6 révèle que l'évolution de la dette publique a été bien plus lente que celle du budget des recettes: aussi les engagements de l'État n'atteignent-ils fin 1976 que 57 % des recettes de l'exercice en question contre des moyennes de 158 %, 165 % et 141 % pour les périodes quinquennales de l'immédiat après-guerre, et vers les 116 à 118 % au cours des années 1960. Comparée au Produit National, la dette publique a baissée très considérablement au cours des dernières années; sa croissance a même été — et de très loin — en-deça de la hausse des prix.

DETTE PUBLIQUE

Période ou Exercice	Dettes publique au 31. 12.* (en milliards)	Recettes annuelles de l'État selon Compte Général* (en milliards)	Dettes publique (en % des recettes annuelles respective- ment en mois de recettes publiques)
(1)	(2)	(3)	(4)
46/50	5,9	3,7	158 % ou 19,0 mois
51/55	7,3	4,4	165 % ou 19,8 mois
56/60	7,7	5,5	141 % ou 16,9 mois
61/65	8,9	7,5	118 % ou 14,2 mois
66/70	13,0	11,2	116 % ou 13,9 mois
71	15,5	15,5	100 % ou 12,0 mois
72	15,6	17,4	90 % ou 10,8 mois
73	16,4	21,0	79 % ou 9,4 mois
74	16,4	25,7	64 % ou 7,7 mois
75	16,5	38,4	58 % ou 7,0 mois
76	18,8	33,1**	57 % ou 6,8 mois

Cette dette publique, fortement amoindrie en termes relatifs mérite du reste qu'on l'examine de plus près. Au 31 décembre 1976 elle se décomposait comme suit :

- a) 8.708 millions de dette à long terme, surtout des émissions d'emprunts en francs, la dette extérieure ne représentant que 609 millions de francs. En raison de l'évolution extrêmement favorable des recettes fiscales, l'État a pu renoncer en 1974 et 1975 à toute émission nouvelle, tandis que les emprunts de 1976 et 1977 ne correspondaient pas à des besoins de trésorerie (cf. ce qui a été dit plus haut sur la liquidité du Trésor public), mais à diverses autres considérations, dont notamment la nécessité de fournir des titres aux compagnies d'assurance et aux organismes d'assurances sociales, qui tiennent à investir en fonds publics une certaine proportion de leurs réserves.
- b) 7.787 millions de dette à terme non défini, exclusivement des certificats établis au profit de l'Établissement d'Assurance contre la Vieillesse et l'Invalidité, de la Caisse de Pension des Artisans et de la Caisse de Pension Agricole.
- c) 2.341 millions de dette flottante, représentée par différentes catégories de bons du trésor, dont notamment 1.847 millions de bons spéciaux ne portant aucun intérêt. Il est à noter que l'émission de ces bons spéciaux n'était pas tellement motivée par la nécessité de se procurer des fonds mais plutôt par d'autres motifs : c'est ainsi que

* entre 1946 et 1970 il s'agit des moyennes annuelles sur cinq ans.

** pour 1976 il s'agit du Compte Général provisoire.

notre contribution au Fonds Monétaire International a dû être payée en majeure partie par des bons spéciaux, en vertu des statuts de cette organisation, tandis que les autres bons spéciaux ont été émis en contrepartie des dépôts aux CCP (300 millions), respectivement dans le cadre de la dette monétaire (1.060 millions). Parmi les autres bons du trésor on peut citer notamment ceux (50 millions) émis pour la Banque Internationale en relation avec son droit d'émission de billets de banque.

Il est donc évident qu'une certaine portion de notre dette publique n'est pas régie par des circonstances budgétaires ou de trésorerie, mais par diverses dispositions ou pratiques comme la réglementation sur les établissements d'assurance et les mécanismes monétaires. Même si l'on voulait donc réduire à zéro la dette publique, on serait dans l'impossibilité pratique de le faire.

* * *

De tout ce qui précède, il faut retenir qu'au cours de la dernière décennie l'État a su accumuler des actifs financiers considérables sous forme de réserves budgétaires, d'avoirs en fonds spéciaux et de réserves invisibles diverses, et qu'en même temps il a su réduire considérablement l'endettement public, du moins en valeur réelle. Les tout derniers exercices n'étaient d'ailleurs pas des années «de vaches maigres» pour le ministre des Finances, puisque loin de devoir entamer les «milliards de Monsieur Werner» il a continué à accumuler de nouvelles réserves, mais dans des proportions moindres que dans les exercices de haute conjoncture.

* * *

Les faits sont les faits; ceux qui sont dégagés par la présente recherche ne pourront certainement pas être écartés par quiconque se sentirait gêné de les voir révélés et discutés. Mais les faits ne sont en revanche que des données brutes, qui nécessitent des interprétations politiques à la lumière des différentes options sociales et idéologiques.

La présente contribution a délibérément évité d'entamer déjà ce débat pourtant indispensable, pour la bonne raison qu'un tel dialogue, pour être vraiment fructueux, présuppose la connaissance précise des faits objectifs. Mais ce sont ces faits objectifs eux-mêmes qui inspirent les premières questions à soulever :

- Puisque les tiroirs du grand argentier sont remplis au point de déborder, avec quoi justifie-t-on la non-réalisation de toutes les réformes, grandes et petites, — d'ailleurs des réformes onéreuses et des réformes sans coûts notables — qui nous avaient été annoncées et promises?
- Puisque le trésor se porte à merveille, alors que beaucoup d'entreprises et de ménages ont accusé des moins-values de recettes fort appréciables du fait de la récession économique, comment justifie-t-on la ponction supplémentaire opérée sous forme d'«impôt de solidarité»?
- Au vu de l'état des finances publiques, le maintien de cet impôt se justifie-t-il toujours ou ne vaudrait-il pas mieux de l'abolir au plus vite, d'une part pour stimuler l'économie en encourageant ainsi la demande de biens d'investissement et de consommation des entreprises et des ménages, et d'autre part pour arrêter la hausse des prix et améliorer la compétitivité internationale de nos entreprises en allégeant le coût de production constitué par la fiscalité?

- Puisque le gouvernement dispose des fonds nécessaires, pourquoi se contenter de gérer la crise et d'en soigner les symptômes par des mesures sociales — fort honorables du reste — au lieu de développer une stratégie offensive s'attaquant tant aux problèmes conjoncturels qu'aux problèmes structurels?
- Étant donné que les recettes et dépenses croissent plus vite que l'économie dans son ensemble — et même plus vite que nous ne le pensons —, quand est-ce que la part de l'État au Produit National atteindra-t-elle le plafond de ce qui est jugé acceptable? Quand l'État commence-t-il à nous coûter trop?

A d'autres de donner les réponses à toutes ces questions; à d'autres d'en soulever davantage!

Pour terminer, une petite mise en garde. Il y a près de quatre ans, on a annoncé une nouvelle philosophie budgétaire reposant sur le principe de l'alignement des dépenses publiques sur les recettes publiques; les surplus budgétaires constants prouvent que le principe n'a pas été mis en application. Tant que la base d'imposition est en expansion, le principe pourrait néanmoins être réalisable; mais gare au moment où les recettes viendront à couler moins abondamment! Actuellement environ 15% des recettes de l'État proviennent du secteur bancaire: notre place financière n'est certes pas bâtie sur du sable, mais il ne faut pourtant pas trop d'imagination pour en envisager un ralentissement, voire un recul relatif, en raison de circonstances échappant complètement à notre contrôle. Il faut donc se garder de délapider par des dépenses de consommation les réserves accumulées: mais il ne fait pas non plus de sens de les garder dans le «bas de laine», alors que le pays connaît des problèmes sérieux, conjoncturels et surtout structurels, qui, s'ils ne sont pas attaqués dès aujourd'hui, compromettent sérieusement l'avenir économique du pays.

Luxembourg, le 17 mai 1978.

La famille: institution dépassée?

Au cours des dernières décennies la famille se fait l'objet d'âpres discussions et de critiques souvent sévères qui sont allées jusqu'à mettre en doute la nécessité de son existence.

La famille est devenue pour les uns le dernier bastion d'une société caduque qui a jeté par-dessus bord tous les principes de moralité; pour les autres elle fait partie des institutions dépassées et désuètes, dernier obstacle sur le chemin d'une société en pleine évolution qui vise l'émancipation totale de l'homme.

La mise en cause de la famille, les contestations sur sa structure, sa valeur, sa place et ses fonctions dans notre société, peuvent prendre des formes diverses allant jusqu'à la détestation et à la haine.

Certes, l'on peut se demander si le transfert progressif des fonctions familiales à des institutions sociales ne va pas se solder par la dissolution et la disparition de la famille. A-t-elle encore une chance réelle de survivre?

La famille se heurte de nos jours à de nombreuses difficultés. Les changements sociaux qui mettent au premier plan des préoccupations l'égalité des droits entre l'homme et la femme, le partnership, l'élimination de discriminations et l'aspiration vers une égalité des chances ne manquent pas d'affecter la vie familiale. La famille ne peut pas se soustraire aux effets des transformations de notre société. Elle doit céder nécessairement certaines fonctions sociales, économiques, culturelles à des institutions publiques ou privées.

En dépit de ces changements, il n'y a eu, jusqu'à ce jour, aucune alternative à la famille. Dans une société soucieuse de rendement et imprégnée d'esprit de compétition et de rentabilité, c'est encore vers la famille que l'individu se tourne pour y trouver compréhension, protection, sécurité et soutien.

La 15^e Conférence des ministres de la famille qui vient de se tenir à Bonn au cours du mois de septembre 1977, constate que «la famille demeure la communauté humaine la plus intime et la plus stable. Sa tâche essentielle, aujourd'hui, consiste à satisfaire le désir de procréer dans le cadre d'un planning familial responsable, à élever les enfants, à les intégrer dans la société, à leur donner un appui affectif et à les aider à développer leur identité socio-culturelle».

Il se dégage de ce qui vient d'être dit que la famille, institution irremplaçable, continue à remplir notamment une triple fonction:

- elle est le milieu dans lequel naît l'enfant et dans lequel sont posés les premiers jalons décisifs de son éducation;
- elle est la communauté où dans un esprit de solidarité et d'amour l'individu peut trouver l'appui nécessaire à son épanouissement;

— elle est la cellule de la société au sein de laquelle s'accomplit le processus d'intégration sociale qui aboutit à la formation de structures et d'attitudes fondamentales (émotionnelles, mentales et sociales) de la personnalité, attitudes indispensables pour l'existence de notre société actuelle.

Un premier rôle de la famille, qui est d'ordre biologique et psychologique, prend dans notre communauté nationale une importance particulière, en tenant compte que c'est de l'évolution démographique que dépendra la survie de notre communauté nationale indépendante.

Pensons également, dans une perspective plus économique, au rôle important joué par les père et mère dans le processus d'éducation des enfants. Certains calculs montrent que le travail effectué par l'homme et la femme à la maison correspond à une part très importante de la production d'un pays. Si le travail accompli par les mères et les pères devait être fait par d'autres personnes, il faudrait bouleverser de fond en comble l'organisation sociale et économique d'un pays.

C'est cependant dans le domaine sociologique que la famille est appelée à jouer un rôle déterminant.

Certains parlent de l'intégration de la personne dans la société par la famille: l'acquisition d'une identité — notion qui prend une importance particulière dans une société où l'individu se trouve isolé dans la masse — étant le fait de l'éducation familiale.

L'on parle encore de socialisation de la personne humaine: l'homme doit être socialisé pour apprendre comment il doit jouer son rôle dans la société. Ne constate-on pas que, dans la mesure où la famille ne parvient plus à assumer ce rôle éducatif, des services sociaux doivent être créés par les pouvoirs publics dans le but «de favoriser une meilleure adaptation réciproque des individus et du milieu social dans lequel ils vivent . . .».

La famille qui assure la socialisation permanente de l'individu lui permet de ce fait de devenir une personne plus indépendante, plus autonome dans la vie sociale. Dans une étude sur l'émergence de nouvelles formes familiales, Chombart de Lauwe a conclu que «c'est la rencontre de deux personnes de plus en plus libres qui se fera dans le couple, qui donnera au couple sa valeur nouvelle: le couple est intégré dans la société, non celle de l'ordre et du repos, mais celle du mouvement permanent qui permet à chaque instant des créations nouvelles».

C'est donc une image dynamique du couple et de la famille qui se dégage de cette conception de la famille. En fonction de cette image d'interaction entre la famille et la société, il convient également de repenser les structures sociales.

La famille, cellule de la société, doit être aidée par cette société en vue de remplir les fonctions essentielles qui lui sont attribuées dans la société. Toute restriction de ces fonctions peut avoir de graves conséquences pour la société elle-même.

Dans une vaste étude sur les devoirs et les services de la famille William J. Goode pose la question si les fonctions de la famille ne peuvent pas être assumées par d'autres institutions. Il conclut qu'aucune entité sociale ne peut remplacer la famille. Si la famille ne parvient plus à remplir les fonctions qui lui sont propres, ce sera la dissolution de la société elle-même.

Sommes-nous conscients que nous devons envisager l'avenir de la société en fonction de la famille et non pas modeler et adapter les institutions familiales aux nouveaux besoins de la société?

Si nous sommes d'accord pour accepter les fonctions essentielles de la famille, sa place et sa valeur dans la société, alors nous parviendrons peut-être à redéfinir une politique de la famille que nous cherchons à promouvoir.

Les problèmes de la sidérurgie européenne

Depuis trois années, la sidérurgie européenne traverse une crise très grave. Ses difficultés ne sont pas seulement de nature conjoncturelle, mais elles traduisent également la restructuration des courants commerciaux au niveau mondial, la redistribution du pouvoir d'achat à la suite du renchérissement des matières premières, et le développement de nouveaux centres de production dans certains pays en voie de développement.

Dans les lignes qui suivent, nous nous efforçons de situer la sidérurgie européenne dans le cadre de cette restructuration et d'analyser les problèmes spécifiques de la sidérurgie luxembourgeoise, en limitant nos développements à quelques idées de base, nécessairement incomplètes. Ainsi, les réflexions sur la situation luxembourgeoise concernent plutôt la société ARBED, que la Métallurgique et Minière de Rodange-Athus, dont les problèmes sont assez particuliers.

1. LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE DE L'ACIER

En 1976, le marché mondial de l'acier se présentait de la manière suivante:¹

	Consommation		Production	
	millions tonnes	%	millions tonnes	%
U.R.S.S.	145 (est.)	21	145	21
U.S.A.	128	19	116	17
C.E.E.	113	17	134	20
Japon	65	10	107	16
Autres	225	33	174	26
Total	676	100	676	100

Deux producteurs, la Communauté Européenne et le Japon, se partageaient les grands marchés d'exportation, à savoir les États-Unis et les «autres pays», qui étaient des importateurs nets. Selon une projection de l'I.I.S.I.² la part des grands producteurs d'acier (U.R.S.S.,

¹ International Iron and Steel Institute, Projection «90», Second Revision, August 1977, p. 75.

² ibidem, p. XXVIII.

C.E.E., États-Unis, Japon) dans la consommation mondiale d'acier irait en diminuant, et, en 1990, elle serait de l'ordre de 54% de la consommation mondiale d'acier contre 67% en 1976, alors que celle des autres pays, soit essentiellement les nouveaux producteurs, passerait de 33% en 1976 à 46% en 1990. Ainsi, le poids de la sidérurgie européenne, qui dominait le marché mondial vers 1900, serait réduit à 12% de la consommation mondiale d'acier à la fin de ce siècle.

Dans les pays moins industrialisés, l'élasticité de la consommation d'acier par rapport au P.I.B. est proche de 1,5, alors qu'elle n'est que de l'ordre de 0,76 pour la Communauté Européenne. En d'autres termes, le produit «acier» est toujours un produit «jeune» au niveau mondial, mais il est plutôt un produit «à maturité avancée» en Europe de l'Ouest³, et l'importance de la sidérurgie dans la structure économique de nos pays devrait donc diminuer au cours des prochaines décennies.

2. LA DÉTÉRIORATION DES TERMES DE L'ÉCHANGE

Au cours des dernières années, le rapport prix-input/prix-output a été bouleversé. En effet, les prix des matières premières (minerai de fer, coke, etc.), qui interviennent pour environ 60% dans le prix de vente, augmentent sensiblement depuis 1973, et ce renchérissement n'est guère ralenti par la crise actuelle. Parallèlement, les prix de vente sont tombés de 30 à 50% selon les qualités d'acier en automne 1974, et, depuis lors, ils ne se sont guère relevés.

Par conséquent, la valeur ajoutée est à un niveau insuffisant, permettant à peine de couvrir les charges salariales: toutes les entreprises européennes ont subi des pertes importantes en 1975 et 1976, et l'année 1977 s'annonce particulièrement mauvaise. Cette évolution se répercute d'autant plus sur la sidérurgie européenne qu'elle doit importer une grande proportion de ses matières premières, et que son marché intérieur n'est guère protégé.

A cet égard, la sidérurgie luxembourgeoise est peut-être avantagée au niveau des matières premières, mais elle est plutôt désavantagée au niveau des marchés: l'ARBED dispose de ses propres gisements de minerai de fer (minette luxembourgeoise et française) et de ses propres charbonnages (Eschweiler Bergwerksverein en Allemagne), qui lui assurent une certaine autonomie au niveau de l'approvisionnement. Il est vrai que ces gisements vont en s'épuisant, mais la société prépare des solutions de rechange (minerai de fer brésilien et charbon américain).

En revanche, l'ARBED écoule des quantités d'acier négligeables sur le marché luxembourgeois, de sorte qu'elle doit exporter la quasi-totalité de sa production sur les marchés étrangers, où elle doit affronter la concurrence de ces pays. Afin de s'assurer une solide pénétration des marchés intérieurs belge et allemand ainsi qu'une forte participation aux marchés d'exportation de ces pays, l'ARBED s'est intéressée depuis un certain nombre d'années à la sidérurgie de ces pays en y acquérant d'importantes participations, notamment en Flandre et en Sarre.

3. LA PERTE DE COMPÉTITIVITÉ

Cette détérioration des termes de l'échange a sérieusement affaibli la sidérurgie européenne: alors que son principal concurrent, le Japon vend d'importants tonnages d'acier sur

³ *ibidem*, p. XXIV. Certains auteurs estiment qu'un produit est en croissance ou en déclin selon que l'élasticité de sa demande par rapport au P.I.B. est supérieure ou inférieure à l'unité.

les marchés traditionnels de la sidérurgie européenne et dans une mesure moindre dans la Communauté elle-même, les sidérurgistes européens ne réussissent pas à pénétrer le marché japonais. Il ressort d'une étude américaine que la sidérurgie japonaise bénéficie d'un coût de production inférieur de 15 à 20% à celui des entreprises européennes et américaines, qui se situent à peu près au même niveau⁴. Ce chiffre explique d'ailleurs que les exportations japonaises à destination des États-Unis équivalent en 1976 au triple tonnage des exportations européennes, alors qu'en 1974 les deux concurrents se partageaient encore le marché américain à parts égales⁵.

La perte de compétitivité de la sidérurgie européenne est surtout due à la modernisation insuffisante de l'appareil de production ainsi qu'à la productivité insuffisante et au coût élevé de la main-d'œuvre: alors que l'ouvrier de l'ARBED produit en moyenne 248 tonnes d'acier en 1976, son collègue japonais en produit 524, et encore l'ARBED se situe-t-elle parmi les entreprises les plus productives en Europe⁶.

Ces problèmes structurels se posent également dans les rapports avec une série de nouveaux producteurs d'acier, tels les pays de l'Est, l'Espagne, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud et T'ai-wan, qui revendiquent des débouchés croissants sur le marché mondial de l'acier et qui commencent à vendre leurs produits sur le marché européen en pratiquant des prix défiant toute concurrence.

4. LA RESTRUCTURATION DE LA SIDÉRURGIE EUROPÉENNE

En fait, l'avenir de la sidérurgie européenne dépend du choix d'une ou de plusieurs des trois politiques suivantes:

- La Communauté Européenne pourrait limiter l'accès au marché des producteurs étrangers et assurer la survie de sa sidérurgie en adoptant des mesures protectionnistes. Comme l'Europe doit acheter la quasi-totalité de ses matières premières sur le marché mondial et qu'elle vend une grande partie de ses produits manufacturés aux pays tiers, elle n'a guère intérêt à céder à ces réflexes protectionnistes. Tout au plus pourrait-on justifier des mesures limitées dans le temps afin de faciliter les inévitables adaptations de la sidérurgie européenne.

Les industriels luxembourgeois sont particulièrement opposés aux mesures protectionnistes, car ils ne disposent que d'un marché intérieur exigu et leur survie dépend de leur accès aux marchés étrangers.

- La sidérurgie européenne pourrait réaliser des investissements de productivité et des investissements de croissance plus importants que ses concurrents afin de bénéficier des équipements les plus rentables. A court terme, une telle politique serait peut-être efficace, mais, à plus long terme, elle ne ferait qu'aggraver les problèmes en imposant des décisions contraires au principe de l'allocation optimale des ressources.

Relevons à cet égard que, depuis de longues années déjà, l'ARBED procède à des investissements de rationalisation et de modernisation plutôt que des investissements de croissance, renonçant ainsi délibérément à la ruineuse course aux grandeurs.

⁴ Étude du conseil de surveillance des prix et des salaires, citée dans «Luxemburger Wort», 15 octobre 1977.

⁵ Rapport annuel de l'ARBED, 1976, p. 11.

⁶ «Le défi pour un nouveau Cokerill», 1977, cité par «l'Entreprise et l'Homme», août-septembre 1977.

- La troisième stratégie consiste à orienter la sidérurgie européenne vers les activités où elle possède des avantages comparatifs et à transférer les autres activités dans les pays plus compétitifs à ce niveau. Une telle politique permettrait l'élaboration de produits à haute valeur ajoutée et à technicité élevée dans les pays européens et le transfert des activités moins sophistiquées (aciers de masse, demi-produits) vers les pays de récent développement. La sidérurgie européenne mettrait ainsi en valeur le grand atout de nos pays, à savoir la main-d'œuvre très qualifiée, alors que les sidérurgies des pays de développement valoriseraient surtout les matières premières et les capitaux financiers dont ils disposent: en accord avec la théorie du commerce international, l'activité sidérurgique serait donc localisée de façon à permettre une utilisation optimale des facteurs de production⁷.

Cette politique est appliquée depuis un certain nombre d'années par l'ARBED, qui a développé une série de spécialités (poutrelles à larges ailes, palplanches H Z), et qui est solidement implantée dans le secteur de l'utilisation et de la transformation de l'acier (TréfilARBED et MécanARBED).

A moyen terme, seule cette troisième stratégie permet de maintenir une activité sidérurgique compétitive en Europe. A court terme, il est cependant indispensable de limiter temporairement l'accès du marché européen, car seule la restauration d'une rentabilité adéquate et d'un cash flow suffisant permettra de financer les investissements de modernisation et d'adaptation de l'outil industriel, sans entraîner un endettement démesuré.

5. CONCLUSIONS

Depuis quelques années, la sidérurgie européenne traverse une profonde crise, due à une restructuration au niveau mondial de ce secteur économique. Ces bouleversements mettent en cause certains équilibres bien établis et créent des situations nouvelles, dont les conséquences commencent à être entrevues. Toujours est-il qu'un fait est généralement admis: si la sidérurgie européenne veut survivre dans cet environnement nouveau, elle doit définir une stratégie d'adaptation: ce n'est qu'au prix d'un important effort d'innovation au niveau des techniques de production, des produits, des marchés, et des méthodes de gestion qu'elle peut améliorer ses termes de l'échange et restaurer sa compétitivité.

Ceci est vrai en particulier pour l'ARBED qui a su s'assurer certains avantages par une politique judicieuse. Tout comme ses concurrents, la sidérurgie luxembourgeoise souffre beaucoup de cette crise, mais il semble bien que jusqu'ici le groupe ARBED ait été moins affaibli que la plupart de ses concurrents, et qu'il soit à même de s'adapter à cet environnement nouveau.

⁷ cf. «Strukturelle Anpassungsprobleme der westdeutschen Stahlindustrie», Institut für Weltwirtschaft an der Universität Kiel, 1974. Cet ouvrage résume plusieurs études prouvant qu'il existe une relation étroite entre le revenu moyen par habitant, la qualification de la main-d'œuvre, et la structure du commerce extérieur d'un pays.

Technischer Fortschritt - Ziehvater oder Totengräber der Demokratie?

Technischer Fortschritt sollte — so hatten dereinst viele gedacht — zu einer neuen Qualität in der steten Vorwärtsentwicklung der Demokratie führen. Er sollte den Bürgern ermöglichen, intensiver am Entscheidungsprozeß teilzunehmen, die von ihnen gewählten Vertreter unmittelbarer und wirksamer zu kontrollieren, aber auch diese Vertreter befähigen, ausführlicher auf die Wünsche der Bevölkerung einzugehen, ihr politische Entscheidungen besser verständlich zu machen und gleichzeitig die Ausführung dieser Entscheidungen besser zu überwachen.

Doch damit die Technik all dies hätte leisten können, hätte es einer vorteilhafteren Rezeption des Fortschritts durch das Volk bedurft, und zwar mittels Bildungsbestrebungen, durch regeres Interesse, breitere Beteiligung, hätte es begabtere Volksvertreter im Parlament geben müssen, hätten die aus einem vorindustriellen Zeitalter übernommenen institutionellen Strukturen reorganisiert werden müssen.

Doch leider waren weder Gewählte noch Wähler den Herausforderungen der neuen Epoche gewachsen. Der Fortschritt brach ungestüm über die Menschen herein, so daß es zu einer progressiven Entfremdung zwischen menschlichem Bewußtsein und objektiver Wirklichkeit kommen mußte.

Der Fortschritt wurde von den Bürgern kaum als Chance zur Befreiung von überkommenen geistigen und materiellen Zwängen verstanden; entweder fühlten sie sich unbehaglich, unwohl, lebten vielleicht sogar in dumpfen Ängsten dahin, welche noch von den Massenmedien aufgepeitscht wurden oder sie verfielen einem blinden Konsumrausch, verschlossen sich Augen und Ohren, wurden apathisch und gleichgültig. Die Politik begriffen die meisten als Taschenfüllerei; ein inflationärer Trend bereitete ihnen Kummer, Steuerveränderungen erregten sie; andere Probleme sahen sie kaum, höhere Interessen ließen sie kalt.

Aber auch das Parlament und seine Bewohner kamen nicht zu höherem Niveau; als Fachleute gab es bestenfalls öde Paragraphenspezialisten oder phantasielose Ökonomen; die Politiker versuchten entweder, die irrationalen Ängste der Bürger zu mindern, zu verscheuchen, zu negieren — sofern diese Ängste ihren politischen Zielen im Wege standen —, oder sie bemühten sich, diese Ängste auszunutzen und sie in ihre politische Strategie zu integrieren.

So waren die einzigen, die dem Fortschritt geistig zu folgen vermochten und die diesen Fortschritt noch gleichzeitig vorantrieben, die Technokraten, die Fachleute auf allen möglichen Gebieten, die nach und nach eine exklusive Gemeinschaft bildeten, eine Kaste mit elitärem Bewußtsein; diese hochqualifizierten Spezialisten in den Ausführungsorganen hören gutmütig dem Geschwätz und den Anweisungen der Politiker zu, um dann anschließend nach eigenem Gutdünken zu verfahren. Die Verstöße gegen politische Direktiven geschehen nicht auf eine brutale Art, sondern schleichen sich allmählich in die dezisionellen Strukturen ein, so daß eine direkte Sanktionierung nur schwer möglich ist.

Auf diese Weise hat eine Machtverlagerung stattgefunden, die eine unmittelbare Bedrohung für die Demokratie darstellt: von der Basis verschiebt sich die Macht in einen apolitischen Raum, zu den außerhalb jeglicher politischen Verantwortung und demokratischer Legitimierung stehenden Technokraten, die sich derart einen apolitischen Freiraum geschaffen haben, in dem sie fast nach Belieben schalten und walten. Die Politiker sind's zufrieden, solange es nicht zu gar zu schlimmen Auswüchsen kommt. Das Volk empört sich nicht, solange seine materiellen Ansprüche mehr oder weniger befriedigt werden. Den wenigen ernstzunehmenden Kritikern dieser Entwicklung hört man kaum je zu oder nur mit halbem Ohr.

Wir sind im Begriffe, allmählich von einer nie perfekten Demokratie in eine perfekte Technokratie hinüberzugleiten.

Den Parlamentariern kommt mehr und mehr eine Alibi-Funktion zu; sie dienen vor allem zur Beruhigung des demokratischen Gewissens der Gesellschaft, währenddem ihnen ein Heer von Fachleuten jegliches Denken abnimmt und ihnen die Entscheidungen mundgerecht vorlegt. In kleinen Ländern sind allerdings nur die Minister so gut ausgestattet.

Sie alle werden zu Sprachrohren wider Willen einer allesumgebenden, allesüberragenden, allesbeherrschenden technologischen Rationalität, zu Exekutoren, Nachplauderern, Interpreten. Vom Volke müssen sie Verständnis heischen für Entscheidungen, die sie halbwegs oder überhaupt nicht verstehen, müssen das Denken der Leute manipulieren derart, daß sie die von den Technokraten ergriffenen Maßnahmen blindlings akzeptieren.

Der Gegenstand der Politik, die objektive Realität entzieht sich also den Händen derjenigen, die politische Verantwortung tragen sollen, wird eigenmächtig, wuchert und blüht. Sogenannte Sachzwänge fegen die politischen Formvorstellungen hinweg. Im günstigsten Falle stellt sich die strategische Frage, wie man ein Maximum an technischer Effizienz mit einem Maximum an politischer Durchschlagsfähigkeit optimal verbinden kann.

Diese Ohnmacht der Politiker führt dazu, daß die Politik immer mehr in Niederungen absinkt, daß sie die «Besten» abstößt, daß diese von der Technokratie assimiliert wird, daß die Politik mehr und mehr von Opportunisten, Karrieristen, Marionetten, Lobbyisten, Syndikalisten, Demagogen beherrscht wird, von Leuten ohne Rückgrat und ohne kritische Vernunft, von Marktschreibern, die das Wissen der Technokraten in politische Formeln zu kleiden versuchen; so werden die Technokraten immer mächtiger, die Politiker immer schwächer, die Bürger zur totalen Passivität verurteilt. Die Ohnmacht des Volkes hat in vielen Ländern zur Bildung von Bürgerinitiativen geführt, die eine Art Revolte gegen einen unverständlich erscheinenden Fortschritt sind, ein verzweifelter Versuch, die Verfügungsgewalt über das Werden des Landes wieder in die Hand zu bekommen, und zwar unmittelbar, ohne Umweg über die politischen Vertreter, von denen man sich kaum noch etwas Positives erwartet.

* * *

Um diesen beängstigenden Mißstand zu beheben, um die noch größere Bedrohung der Zukunft zu vermeiden, genügen institutionelle Reformen nicht: wir brauchen eine neue Konzeption von Politik ... und neue Männer.

Der Politiker der Zukunft müßte ein Philosoph sein und Wissenschaftler zugleich, ein Durchschauender, ein Überschauender, jemand, der gelernt hat, zu analysieren, zu hinterfragen, in Frage zu stellen, nach dem Sinn zu fragen, nach dem Woher und dem Wohin, ein Mann der Tat und ein Visionär zugleich, jemand der Praktisches durchzusetzen vermag ohne dabei seine theoretischen Forderungen verleugnen zu müssen. Diese Politiker müßten Männer sein, die um das Wohl ihrer Gemeinschaft und um die Zukunft ihres Planeten be-

sorgt sind, Männer, die sich nicht vor die Spiegel der Öffentlichkeit, sondern vor die des geschichtlichen Werdens stellen.

Die verschiedenen Parteien eines ausgewogenen politischen Spektrums dürften sich nicht nur gegenseitig überbieten in dem was sie Individuen und Gruppen an materieller Verbesserung zu schenken gedenken, sondern offene, verständliche Modelle der zukünftigen gesellschaftlichen Entwicklung anbieten.

Die Bürger müßten in sachlicher Weise über die Probleme des technischen Fortschritts aufgeklärt werden, um so fähig zu werden, eine rationale Wahl zu treffen. Nur wenn die Absichten und die Handlungen der Technokraten sowohl den Politikern als auch den Bürgern (diesen z. T. durch Vermittlung der Politiker) verständlich gemacht werden, wenn umgekehrt die Bürger mittels der Politiker ihre Wünsche in sachliche Entscheidungen kleiden werden, kann die Funktionsfähigkeit der parlamentarischen Demokratie wiederhergestellt respektiv erhalten werden.

Wird dies nicht der Fall sein, so werden die Technokraten immer dreister und selbstherrlicher werden, die Politiker immer verzagter, unsicherer, verlogener, die Bürger immer verdrossener und verdrießlicher; das Unbehagen dieser Bürger an der technotronischen Zivilisation wird zunehmen; ebenso ihr Zynismus, ihre Abwendung vom Politischen, ihre Flucht in die materielle Befriedigung.

Dies würde sicherlich zur Auflösung der demokratischen Einrichtungen führen — hinein in eine total verwaltete «brave new world» oder in eine Diktatur oder in die Anarchie. Bis 1984 sind es übrigens nur noch sechs Jahre.

Médecine humaine ou scientifique ?

C. et G. Mathé dans leur livre: *La santé est-elle au-dessus de nos moyens?* Plon Edit., Paris, 1970, résument leur pensée de la façon suivante: «Si la médecine fut en effet, à l'origine, essentiellement un art, elle est aujourd'hui, au sens total du terme, une science, et cela malgré les nostalgiques du temps passé. Elle est une des sciences dont la méthodologie est la plus rigoureuse; elle est une des plus efficaces; elle est la plus utile.»

Lors d'un récent débat sur l'euthanasie et l'aide au mourant, un aumônier est intervenu dans les discussions risquant à un moment donné de se perdre trop dans l'abstrait pour dire à peu près ceci: «Messieurs les médecins, faites attention à ce que vos cliniques ne deviennent pas des usines, dans lesquelles les malades ne seraient plus que des numéros. Ayez le courage de vous occuper aussi des cas graves ou désespérés, et ne nous réservez pas cette tâche au moment où elle semble ne plus vous concerner.» Cette intervention faite sur un ton modéré a eu le mérite de replacer les débats dans les faits concrets.

Pour mieux cerner le problème qui nous occupe ici, j'aimerais dresser le tableau de deux médecins:

- du médecin hyperconscientieux et dévoué pour ses malades, peut-être peu au courant des dernières acquisitions de la science médicale, délaissant ses obligations vis-à-vis des siens pour s'adonner de tout son cœur à la tâche de soigner et de soulager les malades. J'avoue que dans notre monde matérialiste le cas de ce médecin est plutôt rare, que par contre on le retrouve encore souvent dans les pays sous-développés.
- du scientifique-né, rivé des heures durant au microscope, à la recherche d'une découverte éventuelle, à l'écoute des dernières publications médicales, mais qui n'aurait que peu d'intérêt pour ses malades et les confondrait plutôt avec des cas à classer parmi des publications futures.

La médecine scientifique a fait des progrès foudroyants depuis quelques décennies. Analysons-en quelques-unes des causes principales:

- Elle a profité largement de pas mal de sciences qui la servent plus ou moins directement: biochimie, physique, électronique, progrès énormes dans les techniques les plus variées, et j'en passe.
- La spécialisation de plus en plus poussée de la médecine a incontestablement servi le côté scientifique, l'approfondissement de secteurs peu explorés encore il y a 20 ans, permis l'acquisition de pas mal de connaissances nouvelles. Ne va-t-elle pas trop loin, comme le pensait déjà Alexis Carrel, alors qu'elle n'était encore qu'à ses débuts?
- Tout le système universitaire et de formation des futurs médecins est largement orienté vers l'aspect purement scientifique de l'art de guérir: études poussées en physique, en bio-chimie, en études de statistiques et d'autres calculs, dans lesquelles les mathématiques prennent une part de plus en plus importante.

- La médecine hospitalière des centres universitaires favorise naturellement le penchant scientifique et de recherche de la médecine, c'est dans son rôle d'une médecine de pointe, qu'à côté de sa mission de soins pour le malade, elle a comme rôle principal la formation des médecins de demain.

On peut se poser la question, si ces tendances de la médecine-science ne vont pas trop contre sa mission humanitaire, si le médecin formé dans une optique essentiellement scientifique n'a pas trop tendance à vouloir dépister une maladie, s'il est encore capable de voir avant tout le malade dans toute sa complexité.

Tient-on suffisamment compte dans la formation du médecin de demain de sa future mission humanitaire?

Je ne le crois pas, et je vais essayer d'étayer ma pensée par les quelques réflexions suivantes:

- Le manque des sciences humaines, psychologie, sociologie, psychiatrie, psychothérapie, pour ne pas parler des problèmes combien essentiels de la déontologie et de la responsabilité médicale, s'il n'est pas total, est à mon avis trop flagrant dans les programmes de la plupart des facultés de médecine. A tel point qu'on a des fois l'impression que la tâche du futur disciple d'Hippocrate s'adresse avant tout à une partie de l'homme et non à l'homme dans sa totalité.
- Les mérites de médecins comme Balint, et ils sont énormes à mes yeux, d'autres aussi, ne sont qu'une réaction à cette tendance vers la spécialisation excessive et la prédominance du scientifique. Il est certes méritoire d'être un éminent spécialiste dans un secteur donné de la médecine, à condition de ne pas oublier l'homme dans sa totalité.
- Les essais de la revalorisation du médecin-généraliste faits depuis pas mal d'années me semblent confirmer cette lacune grave. On peut seulement se demander, si cette revalorisation nécessaire ne vient pas un peu tard dans une médecine de plus en plus orientée vers l'hospitalier et les techniques fines.
- L'association de plusieurs médecins, de la même spécialité ou de disciplines différentes, par contre me paraît un rayon de lumière dans l'évolution de la médecine moderne. Elle a pris à mon avis de l'avance dans d'autres grands pays sur ce que nous constatons chez nous; c'est une tendance à encourager par tous les moyens, car loin d'aller contre une médecine libérale toujours chère à beaucoup, elle est à même de favoriser l'esprit d'équipe entre médecins, et surtout, et cela est capital, de mieux servir l'homme malade.

Loin de moi l'idée de vouloir répandre un pessimisme exagéré: c'est par la reconnaissance de fautes ou de déviations commises, qu'une amélioration de la médecine de demain sera possible.

Mais ce renouveau sera malgré toutes les prouesses scientifiques et techniques lié à la personne du futur médecin. Attardons-nous un instant sur le rôle qui peut être le sien dans un monde tourmenté comme le nôtre: Nous sommes loin de nos jours du médecin de nos pères, temps où il jouait avec le curé, le notaire et l'instituteur du village le premier rôle, rôle assez facile à tenir alors que la médecine était encore parée d'une auréole intouchable ou presque . . .

Plus inconfortable me semble la mission du médecin d'aujourd'hui qui doit être armé pour concilier les desiderata des deux aspects, apparemment contradictoires de la médecine, l'humain et le scientifique. Le peut-il alors qu'il se trouve de plus en plus exposé aux flashes de mass media avides de sensationnel et du jamais vu?

Les erreurs d'une spécialisation trop poussée sont reconnues depuis un moment, des efforts vers une médecine plus compréhensive, tels ceux déployés par les groupes Balint, doivent être poursuivis.

Dans notre pays, l'A.L.U.C., et pour ce qui est de la médecine, la conférence St-Luc, ont là un rôle important à jouer: au début pour conseiller les jeunes et les aider à choisir le bon rail, plus tard au jeune médecin fraîchement sorti de la faculté, à trouver sa place dans la vie active, à éviter les pièges tendus des fois par des confrères jaloux, à s'intégrer rapidement dans la société mouvante de nos jours, pour, après une certaine expérience prise des hommes, aider au développement aussi harmonieux que possible de cette même société.

Car la solution équitable d'un tas de problèmes sociaux en suspens me semble également devoir intéresser le médecin d'aujourd'hui. Une conférence récente sur le défi Japonais nous a appris, s'il en était encore besoin, qu'une telle solution ne peut pas toujours aller vers la recherche d'une facilité plus grande. Nous vivons à une époque où depuis quelques années l'interdépendance des pays dits riches vis-à-vis d'autres dits sous-développés est plus apparente. Et pour faciliter ces relations, toutes les couches sociales, et les plus actives en premier lieu, doivent être rassurées pour ce qui est de leur insertion équitable dans la société.

Pour terminer, j'aimerais lancer un appel aux jeunes, à nous faire profiter tous des contacts et amitiés noués pendant leurs années universitaires, pour des fois inviter l'un ou l'autre à venir chez nous nous parler de ces problèmes, pour prendre part aux discussions de nos groupes, pour trouver des solutions à ces problèmes en pleine évolution. Nous serons toujours handicapés dans notre petit pays par l'absence d'une université. Faisons de notre mieux pour combler ces lacunes par une concertation fréquente!

Objet et limites de la psychiatrie

Un sujet difficile, puisqu'à l'heure actuelle la psychiatrie est mise en question de tous les côtés. Il n'y a qu'à rappeler le congrès des psychiatres à Honolulu où une courte majorité votait contre l'usage politique de la psychiatrie dans certains pays, ce qui est déjà un signe de malaise.

Ce malaise a été amplifié par la façon très contradictoire dont la nouvelle du vote a été reçue. Beaucoup ont trouvé que les reproches à l'adresse des psychiatres soviétiques — pas à tous — sont un problème pour toute la psychiatrie. Le côté répressif de la psychiatrie qui est à la mode, a été généralisé.

Un autre exemple est venu récemment du Conseil de l'Europe de Strasbourg, qui s'occupe des dix-neuf pays européens, qui lui aussi s'occupait de psychiatrie. Je trouve curieux qu'il est du domaine des institutions politiques de s'occuper des théories et des traitements psychiatriques. On n'imagine pas ça pour une autre spécialité médicale.

La psychiatrie est au contact de ce que l'homme possède de plus intime et de plus difficile à cerner. Tout et chacun se croit volontiers psychologue et psychiatre et capable de parler de ces choses, on dirait que cette connaissance est donnée à tout le monde.

Nos confrères, les médecins sont souvent les premiers à ne pas comprendre la position de la psychiatrie dans notre pays et surtout les médecins qui tiennent le haut du pavé dans les cliniques, c'est-à-dire ceux qui sont le plus inclinés vers le côté technologique de la médecine. Ceux-là ont le plus de mal à comprendre la psychiatrie qui est une discipline très peu technologique et même antitechnologique. Le mot antipsychiatrie qui existe depuis dix à vingt ans montre qu'à l'intérieur de la profession il y a des contestations vraiment importantes.

Une deuxième remarque: Ces contestations qui ont une certaine valeur, puisqu'elles nous obligent à réfléchir, paraissent aussi annoncer une contestation de la médecine qu'on voit se dessiner à l'heure actuelle. La psychiatrie, il y a trente ans, n'était contestée par personne. Les malades mentaux étaient envoyés dans des établissements hors des villes, entourés de hautes murailles et généralement on n'en parlait plus. Ils étaient littéralement retranchés de la société.

Ce sont les progrès de la psychiatrie et aussi une prise de conscience sociale plus élargie qui ont permis à ces malades d'être moins retranchés. C'est en raison de ce progrès que la psychiatrie est devenue de plus en plus inquiétante pour le reste de la population. Tant qu'on peut voir le fou comme un étranger, un aliéné, il n'est pas inquiétant. Il n'est pas moi. Il ne me menace pas. Mais la psychiatrie me dit que le fou n'est pas un autre, que nous connaissons tous des petits morceaux de folie, que nous pouvons tous un jour être malade mentalement, et qu'il faut rapprocher ces malades de nous.

A ce moment-là l'inquiétude apparaît et je crois que les attaques contre la psychiatrie sont une projection de cette inquiétude, sur la personne du psychiatre et sur la fonction qu'il

exerce. Il est plus commode de se débarrasser de ce malaise en accusant quelqu'un. Le phénomène est connu.

Ce phénomène, je crois, va aussi se produire pour la médecine. Celle-ci, en devenant très technologique, apporte aux gens quelque chose qui leur paraît toute faite, comme les réponses d'un ingénieur à une question technique. Les exigences du public deviennent de plus en plus grandes. La preuve, ce sont les procès de plus en plus fréquents contre les médecins.

En Amérique, il y a des chirurgiens qui ne peuvent plus opérer. Les compagnies d'Assurances ne veulent plus les assurer, tellement ils ont eu de procès et de procès très chers. La technologie rapproche la médecine d'une denrée consommable facilement. Ils exigent que la technique modifie la médecine à l'intérieur d'elle-même et dont nous ne sommes pas toujours conscients nous-mêmes et qui fait qu'on peut nous reprocher certains aspects de notre métier.

Je propose un point de départ historique pour montrer comment la psychiatrie s'est formée d'une façon très particulière parmi les autres disciplines de la médecine. Elle a vraiment commencé par le problème social :

celui de distinguer parmi les exclus, les déviants d'une population ceux qui pourraient relever d'une pathologie mentale, contrairement à la thèse de Michel Foucault qui pense que la psychiatrie est née en créant son objet, comme si c'étaient les psychiatres qui avaient créé les fous. Il s'est seulement créée la compréhension intellectuelle. Bien avant les malades mentaux étaient déjà exclus des groupes sociaux. Les possédés, qui étaient-ils? Et les procès de sorcellerie au moment de la Renaissance? Et les neufs de fous sur le Rhin et probablement aussi sur la Moselle, sinon un moyen de se débarrasser d'un certain nombre de déviants, mais des déviants de toutes sortes.

A la fin du 18^e siècle a paru comme une exigence de la raison de distinguer parmi les déviants ceux qui pourraient relever d'une pathologie, qu'on pourrait en quelque sorte comprendre. C'est là la naissance de la psychiatrie, ce besoin social et intellectuel de discriminer ceux qui pourraient relever de la pathologie.

La psychiatrie a été composée d'abord, si je peux dire, des instruments mêmes de l'exclusion. Partout on a vu des lieux qui sont devenus ce qu'on a appelé après, des asiles psychiatriques et dès 1838 on a créé les lois sur l'internement. On n'a pas proposé grand'chose pour soigner ces gens, mais on les a quand même étudiés pour les distinguer des vagabonds ou des gens un peu bizarres sans être réellement malades. La psychiatrie est donc née d'un besoin social ressenti.

Cependant la démarche a été très longue pour arriver à cerner l'objet de la psychiatrie. Pendant longtemps la psychiatrie a suivi les mêmes chemins que le reste de la médecine, persuadé qu'à la force de noter des signes, en les classant par espèces et genres, en découpant les cerveaux pour y constater les lésions, on espérait découvrir le secret de la pathologie mentale, comme on avait découvert celui de la phthisie etc.

Cette première démarche, on peut dire qu'elle a duré jusqu'aux années avant la dernière guerre. Elle est restée jusque-là une discipline de classement pratiquement dépourvue de moyens thérapeutiques.

Cependant à la fin du 19^e siècle est née la psychanalyse qui pendant longtemps non plus, n'a pas paru apporter grand'chose, sinon une méthode nouvelle pour fournir par des critères nouveaux une découverte importante :

Celle de la vie inconsciente de l'homme qui est le déterminisme de la maladie mentale. On ne se contentait plus de regarder de l'extérieur le comportement du malade, d'étudier les hallucinations, mais d'essayer de trouver un sens au comportement.

Pendant longtemps la psychanalyse ne s'est pas attaquée aux grands malades, mais aux petites maladies, aux névroses, ce qui était plus facile. La psychiatrie est entrée dans son développement moderne dans les années 1950. En 1952, la date du Lagactyl, il y avait le congrès mondial des psychiatres à Luxembourg. On connaissait déjà les électrochocs à la veille de la guerre. Ils ont pris un grand essor pendant la guerre et après. Mais la psychiatrie est entrée dans son développement moderne avec les médicaments. Depuis il en est né une pléiade. Mais à partir de là elle a pris un certain développement technologique.

Rencontre très curieuse: La psychanalyse avec ses méthodes d'études approfondies du sens du comportement a pris aussi beaucoup plus d'ampleur à partir de ce moment-là. Grâce aux méthodes psychanalytiques, aux médicaments, à l'électrochoc, les médecins, les soignants, les familles ont eu moins peur des aliénés. C'est à partir de ce moment-là qu'on pouvait, non seulement les approcher, leur apporter du soulagement et parfois les guérir par des méthodes extérieures.

Il y a eu un développement énorme psycho-thérapeutique pendant les trente dernières années. L'historique a permis de se rendre compte comment les différentes approches, en se communiquant l'une des résultats de l'autre, ont permis de se rapprocher de son objet.

Son objet c'est donc le mal mental. Ce mal, nous allons le considérer sous trois approches, qui sont indispensables et qui sont indissociables l'une de l'autre et c'est là ce qui rend la psychiatrie si difficile à comprendre pour ceux, médecins ou non, qui sont à l'extérieur. Les médecins praticiens toutefois le comprennent mieux que les médecins savants. Le psychiatre aussi est une sorte de généraliste.

Les trois aspects: social, médical ou psychochimique et psychologique sont à la fois hétérogènes et en même temps ils se combinent pour constituer la personnalité humaine qu'elle soit normale ou pathologique.

Le mal mental implique donc à la société la création d'institutions, de lieux particuliers de soins et de règlements nécessaires, mais c'est aussi du groupe que vient par la répression de ses instincts pour l'individu la constitution de sa personne.

Quand les jeunes ont crié en 1968 la répression, ils ont dit une grande naïveté, car il n'est pas possible de se développer sans qu'une répression ne fonctionne. Le développement de notre vie psychique d'homme résulte de la répression de nos instincts par le groupe autour de nous. Sans cette répression il ne se ferait pas de culture.

S'il n'y avait pas d'éducation, il n'y aurait pas de développement psychique comme le montre l'exemple des enfants sauvages qui ne sont pas même arrivés au langage. Pour apprendre les fonctions psychiques il faut vivre en groupe et se conformer à un certain nombre d'usages, peu importe leur valeur. De toute façon elle sera répressive. La conséquence:

La vie psychique normale se développe ainsi et la vie anormale peut aussi y trouver une racine. Si les besoins psychiques absolus du jeune être humain ne sont pas comblés au moment où il le faut, pour le langage p. ex., eh bien quelque chose va se produire qui laissera dans son développement des traces redoutables. Elles ne se développeront pas forcément rapidement en pathologie, mais peut-être après dix, vingt, trente ans. C'est là une chose que comprennent tous les médecins:

L'influence du milieu sur le développement de l'être humain. Si donc ce développement n'est pas bien assuré, il peut contribuer à la désorganisation de racines au départ de la vie.

Exemple:

Un enfant qui n'a pas eu avec sa mère des rapports assez chaleureux et en même temps assez frustrants — car l'éducation se fait des deux côtés — eh bien, cet enfant reste frustré.

Quand nous étudions à l'heure actuelle longuement un psychotique, un schizophrène p. ex. nous trouvons au début de leur vie psychique des relations extrêmement difficiles avec l'entourage immédiat, surtout avec la mère. Mais attention! Ça ne constitue pas une accusation contre la mère ou les parents. Tous les enfants ne sont pas identiques. Tous n'ont pas le même degré de sensibilité. La difficulté peut bien venir de cette sorte d'extrême sensibilité très tôt développée et à laquelle la mère qui a d'autres enfants à côté, ne pourra pas répondre.

Deuxième remarque: le mal mental a ses aspects socio-psychiques. Cette erreur socio-génétique est extrêmement répandue à l'heure actuelle. Si l'on veut réduire le mal mental à un seul des trois facteurs que je suis en train de développer, on tombe dans une hérésie intellectuelle.

L'organisme en tant que biologique, en tant que forme et dynamisme physico-chimique.

Il est évident que certaines maladies mentales dépendent d'une maladie cérébrale, p. ex. dès la naissance il peut y avoir une tumeur cérébrale, une encéphalite ou des accès aigus avec processus encéphaliques.

Là nous sommes en face de facteurs qui engendrent les troubles de conduite, auxquels nous assistons. Là où il n'y a pas de lésions macroscopiques visibles, il est probable qu'il s'agisse de processus plus fins, plus discrets.

Dans la phase dépressive p. ex. on ne peut pas dépister de lésions visibles. La recherche des lésions doit être abandonnée. Il est certain qu'il y a des lésions physico-pathologiques d'un ordre si ténu qu'on localise à la base du cerveau qui interviennent dans cette maladie qui d'ailleurs est génétique.

Pour la schizophrénie il y a des arguments qui ne sont pas aussi démonstratifs. Pour la schizophrénie il est possible qu'elle regroupe des aspects de diverses maladies qui ne sont pas assimilables l'une à l'autre. Les données génétiques sont incontestables aussi, au moins dans certains cas. Même dans les névroses qui sont les maladies mentales les plus limitées il est possible, et je dirais même probable, que des aspects physiologiques peuvent être mis en question.

Dans la vie psychique normale nous constatons que notre physiologie la détermine. Nous n'avons pas tous le même tempérament, ni les mêmes dispositions. Nous sommes inégaux quant à nos angoisses, à nos dispositions primitives. Nous savons bien qu'il suffit de peu de choses pour modifier notre vie psychique. Un verre de vin et voilà que le monde change. Les influences de notre dynamisme sur notre vie psychique sont assez claires.

J'ai conclu le chapitre sur la vie sociale par une mise en garde. Je conclus celui-ci de la même façon. Il est certain qu'on doit appliquer à l'organisme la vie psychique et dans la psychiatrie il est impossible aussi de réduire la vie psychique et la psychiatrie.

Beaucoup de gens le pensent, mais n'osent pas l'écrire, que la psychiatrie se réduit à la maladie du cerveau. Mais c'est là oublier que dans la vie psychique, il y a des choses qui dépassent les coordonnées de la vie de l'organisme. Si nous sommes asservis à notre organisme il y a aussi dans la vie psychique une partie en décolle, qui n'est pas asservie. C'est notre liberté. C'est la part des éléments qui sont les plus intimes à chacun de nous, qui constituent nos souvenirs, notre vie intellectuelle, affective, qui constituent nos systèmes de valeurs, notre monde spirituel, artistique. Là on est obligé de faire une sorte de fossé entre l'organisme qui sous-entend tout ce système. Donc la réduction à l'organogénèse est impossible, mais l'exclusion de l'organogénèse est impossible aussi.

Enfin le mal mental implique le monde de ce que l'on appelle les fantasmes, la part de l'imaginaire, c'est-à-dire la part de nous-mêmes, qui est souvent exprimée par le terme folie,

employé couramment et qui est un terme un peu vague. Nous savons tous que nous avons des moments de grandes et de petites folies. C'est ce petit brin de folie qui fait notre fantaisie. Le rêve aussi est un moment de folie. Il y a une grande ressemblance entre la pensée du rêve et celle du délire.

Le délire est un rêve qui se poursuit et s'organise à l'état de veille. Ce monde de fantasmes est impliqué en ce sens qu'il est le contenu du mal mental. Le mal mental se déploie dans ce domaine. C'est notre capacité poétique. Ce monde des images nous permet de faire des associations instantanées p. ex. entre une vision en nous et une odeur. Il est la racine de l'art, de la poésie et il est aussi la racine de la folie. Là intervient la discipline psychique dans ce domaine, qui nous a pratiquement tout appris, et un nouveau danger de réduction de la vie psychique et de la psychiatrie.

À l'heure actuelle où en France la psychiatrie s'est développée en beaucoup d'écoles qui entre elles se disputent, à l'heure actuelle une tendance se fait jour, qui elle aussi ne s'écrit pas toujours, mais que l'on sent derrière les propos :

à réduire indirectement les anomalies de la psychiatrie à la psychogénèse et là encore on ne peut que crier casse-cou. Cette réduction est impossible. On ne peut pas réduire la vie psychique

- ni à l'aspect social qui est cependant absolument impliqué en elle;
- ni à la vie organique qui y est impliquée,
- ni à la vie fantasmatique.

Elle y est impliquée mais on ne peut pas l'y réduire.

Pour comprendre ce qui se passe dans notre vie psychique, il faut tenir sur ces trois pieds et comprendre qu'ils sont intimement liés par des chaînons qui nous échappent complètement. Il n'y a pas moyen d'articuler ce qui se passe entre les trois. On a quelques lueurs de compréhension, mais on ne peut pas les articuler d'un bout à l'autre. Ils sont impliqués dans les trois et leur unité est fournie dans chaque être humain.

Dans chaque être humain il y a une vie psychique qui s'est développée dans un groupe par la répression des instincts, par la naissance dans un monde fantasmatique et qui impliquent toutes les forces, les capacités de l'organisme qui est comme son générateur de puissance. Le moteur de notre vie c'est évidemment notre organisme.

Voilà ce qu'on pourrait dire sur le mal mental. Eh bien, l'objet de la psychiatrie c'est ça et ce n'est que ça. Quand on parle du mal mental aussitôt s'élève la question :

Qu'est-ce qui nous permet de dire normal ou anormal? Quel est le moyen de discriminer la pathologie? On ne peut pas échapper à cette question. S'il est vrai que nous avons en nous tout ce qu'il faut pour être complètement fou, comme il est vrai que nous avons en nous tout ce qu'il faut pour être criminel, il est vrai aussi que nous avons des possibilités pour reconnaître le normal et l'anormal. La discussion ici doit s'établir sur deux niveaux, très distincts.

Il y a une normalité ou une anormalité statistique. C'est bien connu. C'est la normalité sociale qui définit ce qu'au début j'ai appelé les déviants. Ce sont ceux qui échappent à la normalité statistique. Comme déviants dans ce sens là on peut aussi bien considérer le génie que le fou.

Anormal sont l'athlète et l'infirme. La normalité pour le psychiatre ce n'est pas la normalité statistique. C'est comme ça que le groupe social exclut ses déviants. Mais c'est parmi ces déviants que le psychiatre doit chercher l'anormalité personnelle. Il faut trouver un

autre mot pour ne pas confondre ces deux notions. C'est notre normalité à chacun de nous, à l'intérieur de nous-mêmes. Ce n'est pas la normalité sociale, mais celle de l'équilibre et de l'épanouissement de chacun de nous.

A ce point de vue chacun de nous peut avoir sa propre normalité comme il peut avoir sa propre anormalité. Voilà une des notions difficiles à comprendre et souvent méconnues. C'est là le propre de l'étude du psychiatre.

Quand un sujet se présente, le propre du psychiatre n'est pas de comprendre dans quelle catégorie le sujet rentre, mais de voir quelles sont à l'intérieur les difficultés qu'il a eues à se développer et par conséquent quelles sont les difficultés dans les circonstances où il vit maintenant.

Le malade mental est quelqu'un qui a échappé transitoirement ou chroniquement à la normativité de son propre développement, qui n'a pas suivi sa trajectoire, qui a subi des carences comme celles évoquées tout à l'heure chez le nourrisson et qui vont surgir à un moment quelconque, quand il subira de trop fortes pressions ou un deuil et qui vont lui permettre à un pointillé propre à l'intérieur de lui-même de craquer.

Voilà donc l'objet de la psychiatrie et pour ainsi dire son unique objet : essayer de cerner la normativité de l'être devant lui, pour, avec lui, chercher où ça fait mal et où il peut reprendre la question de son développement là, où il a été entravé.

J'ai intitulé cette causerie : «Objet et limites de la psychiatrie», parce qu'à mon avis, un des plus grands dangers qui menacent la psychiatrie, c'est de ne pas bien reconnaître ses limites.

Le premier congrès de psychiatrie a eu lieu en 1950. Ce fut un certain triomphe de la psychiatrie qui s'est amplifié encore après la découverte des médicaments. On a aussi assisté à un certain développement quantitatif. Jusqu'à la dernière guerre les psychiatres ont été très peu nombreux. Mais il y a eu un développement considérable. En quelques années il y a eu vingt fois plus de psychiatres. Avec les médicaments la psychiatrie a célébré son entrée dans l'ère thérapeutique. Mais à l'inflation des médicaments s'est ajouté l'inflation des ambitions.

Les gens se sont mis à demander n'importe quoi au psychiatre. Le psychiatre est devenu conseiller éducatif, conjugal, de la justice, criminologiste, etc. Il est vrai que la discipline acquise pendant la formation peut disposer un psychiatre à éclairer les aspects d'un côté différent que d'autres conseillers. Mais le danger est de psychiatriser tout le monde.

Il y a des gens qui ne peuvent plus bouger sans aller voir le psychiatre. Prenez un problème très fréquent en France : l'alcoolisme. Ce n'est pas un problème psychiatrique et je dirais que le psychiatre est un de ceux qui absorbent le moins bien ce problème. Certains alcooliques sont des névrotiques et je ne dis pas qu'ils ne puissent pas être soignés par le psychiatre. Mais là ce n'est pas l'alcool qui est important. C'est la névrose.

Quelqu'un qui a absorbé une bouteille de Pernod en une heure est tombé dans un coma de quarante-huit heures. C'est un schizophrène. Mais les gens qui boivent trop de façon régulière ne sont pas un cas pour le psychiatre. La preuve c'est qu'un médecin les soigne mieux ou bien ils peuvent encore mieux se soigner eux-mêmes. C'est de la toxicomanie. Certes, le psychiatre peut donner des aperçus intéressants sur la toxicomanie. C'est une sorte de régression à l'état du nourrisson. La boisson devient un absolu. Le bébé crie après le sein ou le biberon, le toxicomane après la bouteille. C'est là une jolie analogie qu'on a faite, mais pas plus. On n'est pas avancé davantage. L'analyse n'aboutit à rien.

Il faut que la psychiatrie s'en tienne à son objet : la maladie mentale. Un psychiatre expert devant le tribunal n'est pas chargé de juger les gens.

A l'heure actuelle il y a des discussions là-dessus dans les journaux français qui soutiennent que les psychiatres seraient de véritables juges. Mais c'est complètement fou.

Le rôle du psychiatre devant un criminel c'est d'apprécier s'il a des aspects qui relèvent de la pathologie mentale. Et puis, si on lui pose la question de dire s'il y a des aspects compréhensibles dans la trajectoire et s'il y a certains aspects qui devraient être traités. Un point. C'est tout . . . Mais ce n'est pas au psychiatre de dire le droit et la vérité. Son rôle est de se limiter et s'il ne le fait pas, il risque de tomber sous des critiques qui à ce moment seraient justifiées. C'est un métier très difficile, justement à cause de ses limites.

Ces limites sont aussi socio-politiques. A partir du moment où un sujet n'est plus en possession complète de la liberté intérieure, il est psychiatrique par un aspect.

S'il se met à troubler la société, il va tomber sous la répression de la société. La psychiatrie ne peut pas se passer d'être en coopération avec les institutions juridiques. Il y a des lois pour soigner, même contre son gré. On le fait de moins en moins. Mais quand un maniaque se met à dépenser tout son argent en un jour, s'il se livre à des actes de violence, que peut-on faire d'autre que de le soigner de force.

Un mot des troubles fonctionnels.

Un médecin, même celui qui sort des meilleures écoles de médecine, même celui qui en a fait plusieurs, que sait-il de la pathologie de la médecine dite fonctionnelle; que le médecin praticien rencontre une fois sur deux, et qui est une pathologie de plaintes, de souffrance dans le corps et à laquelle le médecin ne reconnaît pas justement la valeur d'un symptôme significatif. Eh bien, c'est quand même significatif de quelque chose.

Généralement le malade a mal au dos, au ventre, à la tête. Le médecin fait quelques explorations et le malade s'entend dire: Vous n'avez rien. Or, si le malade s'exprime comme ça, le médecin ne sait pas par quel bout il faut prendre le problème. Évidemment la tentation consiste à renvoyer le malade du côté des psychiatres. Je trouve que ce n'est pas la bonne réponse. D'abord si tous les médecins renvoyaient leurs malades aux psychiatres, il faudrait remplacer les médecins par des psychiatres.

Il faut que le médecin apprenne à décoder le langage du malade qui s'exprime par son corps. Les hystériques d'autrefois se réfugiaient dans ces douleurs ou en ayant des troubles fonctionnels qui ne correspondent à aucun schéma de la vie organique.

Quant à la pathologie psycho-somatique elle est du même ordre. Ce sont des douleurs fonctionnelles qui ont réussi à donner de vraies maladies. A force de subir des stress, les douleurs de l'estomac ont donné des ulcères. Cette vraie maladie aussi a un sens profond. Le devoir de la médecine totale est de s'occuper du trou qu'il y a dans la muqueuse mais aussi du trou qu'il y a dans la vie.

La limite entre la psychiatrie et la médecine est tranchée. Je ne me charge pas des ulcéreux. Mais elle est une limite de collaboration. Je trouve un peu plaisant de conclure sur ce mot:

La psychiatrie doit être une ouverture pour la médecine.

Centre universitaire de Luxembourg

Discours prononcé par M. Pierre PESCATORE, Professeur à l'Université de Liège et au Centre universitaire de Luxembourg, lors de la séance solennelle du 2 avril 1976, à l'occasion de l'ouverture officielle du Centre, sur le thème:

«PERSPECTIVES POUR LE CENTRE UNIVERSITAIRE DE LUXEMBOURG»

A l'issue d'une période expérimentale prolongée, le Centre universitaire de Luxembourg a l'avantage de pouvoir fonctionner, depuis cette année académique, dans son cadre définitif. En effet, la loi de 1974 portant statut légal du Centre a reçu, il y a peu de mois, ses compléments d'application nécessaires: les nominations dans le cadre du corps enseignant sont maintenant complètes; les conseils de département ont pu se réunir pour élire leurs administrateurs et leurs représentants; le Conseil d'administration a pu être constitué et il a, comme premier acte de gestion, désigné le Président et le Vice-Président du Centre, en la personne des Professeurs Emile Pier, du Département des lettres, et Jean Dahm, du Département des sciences, auxquels, en cette occasion solennelle, j'aimerais exprimer la confiance et les vœux du corps enseignant. C'est dans le cadre de ces structures définitives que le Centre a pris possession de l'autonomie intellectuelle qui lui est assurée par la loi. Pour la première fois, la communauté nationale luxembourgeoise s'est ainsi donné une véritable institution universitaire, d'envergure modeste il est vrai, mais néanmoins authentique et indépendante.

Au moment de ce nouveau départ, l'atmosphère est propice aux projections d'avenir et c'est de celles-ci que j'aimerais vous entretenir pendant quelques instants.

Je voudrais en effet, dans cet esprit, tracer deux perspectives. D'une part, vous proposer une vision des tâches et des responsabilités nouvelles assumées par le Centre; ce sera, surtout, une prise de conscience des besoins et attentes de nos étudiants et stagiaires et la reconnaissance des responsabilités que nous avons assumées à leur égard. D'autre part, je vous invite à jeter un regard sur l'objet de nos travaux, à travers une réflexion sur les hautes exigences d'un enseignement universitaire, donc scientifique. Ces deux ordres de considérations déboucheront, pour terminer, sur une interrogation, et ce sera la troisième et dernière partie de cet exposé: quel est, à long terme, le sens de notre entreprise? Avons-nous trouvé désormais, dans le Centre universitaire tel qu'il est défini par la loi, notre cadre définitif? Ou la vérité serait-elle plutôt qu'aujourd'hui nous ne faisons qu'aborder une étape de transition qui nous mènera, un jour, vers des réalisations plus importantes?

I. LE CENTRE UNIVERSITAIRE — SES TACHES ET RESPONSABILITÉS NOUVELLES

1. Il faut, pour commencer, souligner l'importance de l'innovation que constitue la création, à Luxembourg, d'un Centre universitaire. En effet, c'est la première fois que la com-

munauté luxembourgeoise reconnaît ainsi ses responsabilités intellectuelles à l'égard de sa propre jeunesse studieuse. On ne peut que s'étonner qu'il ait fallu attendre les années 70 avant que cette prise de conscience se soit concrètement matérialisée. C'est donc aujourd'hui pour la première fois que le Luxembourg tente un effort d'insertion dans la communauté universitaire internationale au niveau d'une production intellectuelle de caractère scientifique, et non seulement, comme ceci a été le cas pendant des générations, à celui de la pure «consommation» et du pur profit. Pour la première fois, il y aura ainsi à l'intérieur du peuple luxembourgeois l'amorce de ce qui fait la force spirituelle des collectivités sociales dotées d'institutions universitaires, à savoir la continuité intellectuelle entre ceux qui pratiquent et qui développent la science et ceux qui, encore, se trouvent au stade de l'apprentissage des choses de l'esprit. Le fait que les jeunes Luxembourgeois aient cherché jusqu'à maintenant intégralement et exclusivement leur formation supérieure à l'étranger n'a en effet jamais permis la constitution, sur ce territoire, d'authentiques familles intellectuelles.

Au demeurant, l'effort est encore d'envergure modeste. Vous savez qu'il s'agit essentiellement d'une première année universitaire, organisée dans le cadre de trois «départements d'enseignement» — droit, lettres et sciences — et de deux «départements de formation», valorisation scientifique du stage pédagogique et du stage judiciaire. L'initiative, il faut le concéder, est encore sans commune mesure avec l'effort intellectuel consenti ailleurs et, plus particulièrement, par nos voisins les plus immédiats, ainsi que nous pouvons l'observer depuis peu de temps, en quelque sorte devant nos portes, grâce à la création d'universités complètes dans les villes de Metz et de Trèves, sans oublier l'implantation d'une Fondation universitaire dans la ville d'Arlon si proche de notre cœur. Que nos amis arlonais, messins, trévirois soient assurés de l'attention sympathique et soutenue avec laquelle nous suivons leurs initiatives.

2. La nouvelle institution qu'il nous est donné aujourd'hui d'inaugurer officiellement est placée décidément sous le signe de l'ouverture intellectuelle. Il faut en rendre grâce au Gouvernement qui en a, dans le temps, pris l'initiative et tout particulièrement à son Ministre de l'Éducation nationale, M. Jean Dupong. Il faut en remercier les autorités législatives qui ont fixé les linéaments essentiels de notre statut; même si le résultat ne répond pas pleinement à nos attentes, qu'elles soient remerciées, néanmoins, du minimum de ce qu'elles nous ont concédé. Il faut enfin reconnaître aussi le mérite du Gouvernement actuel et de ses membres plus particulièrement concernés, M. Robert Krieps, Ministre de l'Éducation nationale, et M. Guy Linster, Secrétaire d'État, spécialement chargé de cet ordre de problèmes, qui ont fait preuve d'un esprit éclairé et constructif dans les dispositions qu'ils ont prises en vue de permettre au Centre le passage d'un régime encore expérimental vers ses structures définitives.

Les diverses caractéristiques de notre statut concourent en vue d'assurer une large ouverture à l'institution. J'ai déjà mentionné l'autonomie assurée par la loi à notre Centre: nos Conseils sont appelés à participer, par leurs avis, à toutes mesures concernant le fonctionnement du Centre, et notamment aux nominations d'enseignants; ils gèrent, en toute indépendance, sous l'autorité des administrateurs et du Président qu'ils ont eux-mêmes élus, les tâches intellectuelles qui leur sont confiées. Cette liberté est en effet la condition essentielle du développement de tout effort scientifique réel.

Mais il y a d'autres ouvertures encore qu'il vaut la peine de mentionner.

Voici tout d'abord un trait assez paradoxal de ce régime de liberté. Le législateur n'a en effet consenti à la création du Centre universitaire que sous la réserve expresse du libre choix de nos étudiants qui ont, ainsi que l'on sait, la possibilité soit de suivre cette première année dans leur propre pays, soit de s'inscrire à toute autre université. L'existence de cette extra-

ordinaire liberté n'est pas sans conséquences pour l'atmosphère et la qualité de notre enseignement. A l'expérience, elle est apparue comme étant favorable à la création d'un esprit de sérénité: par hypothèse, en effet, nos étudiants sont venus librement à nous et cet acte de confiance permet à notre enseignement de se dérouler dans des conditions psychologiques optimales. Au surplus, cette liberté est, pour nous tous, un puissant stimulant du sens de responsabilité à l'égard d'étudiants qui sont ainsi, librement, venus à nous. En même temps, elle favorise l'éclosion d'un esprit de saine compétitivité intellectuelle avec les universités étrangères. Car nos étudiants, dès l'année suivante, ont la possibilité de comparer nos travaux avec ceux de l'université où ils vont poursuivre leurs études. Ainsi nous sommes obligés, pour conserver une chance en présence d'une si grande liberté de choix, d'organiser un enseignement de qualité qui puisse, à la longue, soutenir la comparaison et offrir un attrait réel pour nos étudiants.

Une autre manifestation de ce très large esprit d'ouverture consiste dans le fait que, très sagement, notre législateur a évité de subordonner à la possession de la nationalité luxembourgeoise les nominations aux différents grades de l'échelle universitaire, depuis les professeurs jusqu'aux assistants. Il se fait ainsi que nous avons l'inappréciable avantage de pouvoir compter dans notre corps enseignant tout un nombre de collègues venus d'universités étrangères, la plupart voisines, quelques-unes même lointaines. En parcourant la liste de notre corps enseignant, on y découvre en effet les universités suivantes, que je mentionne dans l'ordre de la fréquence. En tête les Universités de Nancy, puis de Strasbourg, Liège et Sarrebruck, enfin, d'Aix-la-Chapelle, Bruxelles, Bonn, Metz, Trèves et Vienne. Voilà des concours extrêmement précieux qui nous ont permis de confier certains enseignements à des mains expertes; voilà, pour nous tous, un stimulant puissant et une inspiration de tous les jours; voilà enfin des garants du sérieux de notre effort et des témoins, en quelque sorte authentiques, de l'équivalence matérielle de notre enseignement avec celui qui se donne dans les grandes universités.

3. Quelle est donc, dans le cadre ainsi tracé, la mission de notre Centre universitaire?

Il s'agit essentiellement, à ce stade, je l'ai dit tout à l'heure, de donner une première initiation dans les différentes branches du savoir; en fait, toutes les grandes orientations universitaires sont déjà représentées dans nos départements: le droit et l'économie; la philosophie et les lettres; les sciences mathématiques et naturelles.

A la différence de ce qui a été depuis longtemps déjà pratiqué dans ce pays, sous la forme des anciens «cours supérieurs», il s'agit ici de bien plus que d'un simple raccord entre le lycée et l'université, plus que d'une simple propédeutique; d'infiniment plus, dans sa substance, que de la communication de simples rudiments du savoir. Il s'agit en effet, dès cette phase d'études élémentaires, de poser des bases suffisamment larges, suffisamment solides pour qu'elles puissent servir de fondement à une formation universitaire équilibrée et complète. Par-delà la communication des éléments d'un savoir positif c'est, déjà, une première initiation aux méthodes de recherche et de réflexion qui serviront à l'approfondissement et à la spécialisation des années ultérieures.

J'ai à cœur de faire ressortir ici l'importance capitale de cette première étape des études et, corrélativement, la responsabilité profonde des enseignants qui ont la mission — et le privilège — de mettre les étudiants en présence, pour la première fois, de la réalité universitaire. Beaucoup dépend en effet, pour l'acquisition d'une méthode de travail et pour l'orientation intellectuelle d'un chacun, de ce premier contact avec le domaine de l'activité scientifique. Car, dès cette initiation, il s'agit de situer les éléments, même les plus rudimentaires, dans la vision d'un contexte global et lointain. Par-delà les gestes du premier apprentissage, il s'agit d'éveiller la passion de la recherche, le goût de la réflexion personnelle, le sens de

l'expérience scientifique, l'esprit critique; en un mot, par delà la transmission des valeurs sûres, il s'agit de faire sentir l'attrait de ce qui est, encore, inconnu.

Ainsi, cet enseignement élémentaire doit être une porte ouverte, déjà, sur le «royaume enchanté», sur ce monde fascinant qu'est la science, et une initiation à l'esprit de ceux qui l'habitent.

Ces considérations m'amènent au second ordre d'idées que j'ai, tout à l'heure, annoncé.

II. LA SCIENCE, SAVOIR ACQUIS ET OUVERTURE CRITIQUE

1. On souhaite donc que, dès ce premier abord, l'étudiant puisse prendre contact avec la science dans toutes ses dimensions, c'est-à-dire, avec la science ce qu'elle est, non seulement, inventaire d'un acquis parfois vénérable et initiation à des méthodes de travail éprouvées, mais encore renouvellement perpétuel de notre savoir. Ceci est vrai pour toutes les branches d'étude représentées à nos programmes, même pour celles qui semblent avoir atteint leur pleine maturité, autant que pour celles qui passent pour être plutôt traditionnelles et rétrospectives — c'est précisément en tant que représentant de l'une de ces dernières que je le dis avec une grande conviction.

Que mes collègues me permettent de passer en revue, dans cette perspective, et malgré un manque évident de compétence pour la plupart des domaines, les différents départements qui composent le Centre universitaire afin de mettre en lumière, plus concrètement, cette double vocation, mais surtout celle qui regarde vers l'avenir.

Il est évident qu'en parlant de méthodologie scientifique, je doive me tourner en premier lieu vers le *Département des sciences* qui, au plan des méthodes, a l'avantage de pouvoir se fonder sur des procédés scientifiques déjà longuement éprouvés, précis et hautement évolués. Or, en plus de ce passé déjà long et glorieux, ces disciplines nous ouvrent aujourd'hui des horizons proprement vertigineux.

Je me bornerai à donner deux ou trois exemples qui tombent sous le sens. Voilà l'essor extraordinaire de la physique moderne et, à sa suite, de la technologie. La physique nucléaire et la physique spatiale ont profondément révolutionné notre conception de la matière et du cosmos; l'électronique, parallèlement, transforme nos conditions d'existence jusque dans les détails les plus journaliers. Vision nouvelle aussi de la nature vivante par les découvertes non moins extraordinaires de la biologie au point, là aussi, que nos conceptions sur un monde vivant, dont nous sommes existentiellement solidaires et tributaires, se trouvent profondément bouleversées.

Importants en eux-mêmes, au plan tant des méthodes que des résultats, ces développements des sciences dites «naturelles» ou encore «exactes» sont une interpellation constante pour tous ceux qui pratiquent les sciences humaines. L'interrogation est d'autant plus sensible que nous sentons distinctement, à notre époque, un rapprochement entre des disciplines séparées jadis par des barrières méthodologiques qui semblaient infranchissables. Le mouvement de convergence est mutuel.

Du côté des sciences naturelles, nous constatons un abandon de la notion d'un déterminisme rigoureux. Je songe, en le disant, à des notions telles que l'entropie, en physique, qui introduit en quelque sorte une idée d'historicité dans l'évolution de la matière; à la théorie de l'évolution qui inspire la biologie moderne et qui permet à l'homme de mieux situer sa propre place à la pointe d'un processus qui s'étend sur des espaces temporels extrêmement longs; aux calculs de probabilité, aux procédés de caractère statistique, à la cybernétique qui

offrent des points de contact directs et concrets avec les sciences qui s'occupent des différents aspects de la réalité sociale; aux notions éthiques enfin qui pénètrent insensiblement jusque dans des sciences jusque-là considérées comme étant purement «objectives». Les sciences naturelles et exactes se découvrent, en effet, subordonnées à une éthique scientifique dans leur développement et intégrées à un contexte humain dans leurs répercussions; ainsi, des passerelles s'établissent entre le monde des valeurs et le monde factuel ou technique qui est leur domaine propre.

Du côté des sciences humaines, nous sommes témoins d'un mouvement inverse, c'est-à-dire d'une tendance qui vise à substituer des procédés plus rigoureusement scientifiques au vieux dogmatisme et aux méthodes empiriques. Cet effort scientifique ne sera cependant fructueux qu'à la condition, pour les sciences humaines, de réussir la conjonction de deux exigences: premièrement, réaliser dans leur domaine propre les postulats fondamentaux de toute science qui sont la recherche méthodique et l'esprit critique, lié indissolublement, à son tour, à la publicité du débat intellectuel; mais en même temps, il faut que ces sciences aient conscience de leur spécificité et qu'elles cherchent à développer une méthode adaptée aux caractéristiques et exigences du domaine qui est le leur. Trop longtemps, en effet, on a commis l'erreur de vouloir transposer au domaine des sciences humaines les méthodes qui ont fait leur preuve dans celui des sciences naturelles. Cette erreur méthodologique a dû fatalement conduire au discrédit des sciences humaines et au découragement de ceux qui les pratiquent. Elle est responsable du retard considérable de ces sciences et de l'état de sous-développement relatif dans lequel elles se débattent encore à l'heure actuelle. Ces sciences doivent être en mesure d'appréhender la réalité essentielle qui caractérise leur domaine. Car c'est cette réalité qui conditionne leur effort de pénétration et d'explication, je veux dire: le phénomène de l'esprit, c'est-à-dire, l'homme et l'humanité envisagés dans leur libre créativité.

Cette réflexion nous amène à tourner notre attention vers les deux autres départements de ce Centre, et, tout d'abord, vers celui qui porte, significativement, le nom de *Département des lettres et des sciences humaines*. Il s'agit essentiellement ici de l'étude scientifique des langues, de la littérature, de l'histoire, de la géographie, de la philosophie.

Passé le temps où ces disciplines, ou certaines d'entre elles, pouvaient être considérées comme appartenant au domaine de la «gratuité» de l'existence, comme une esthétique, comme préparation, au mieux, à certaines tâches pédagogiques et non comme des sciences au sens propre et strict du terme. A notre époque, caractérisée par une intensification croissante des communications humaines, par une prise de conscience aussi de l'existence d'innombrables civilisations jusque-là méconnues, des horizons entièrement nouveaux sont ouverts devant les sciences humaines.

La linguistique autant que la littérature, l'histoire autant que la psychologie nous apparaissent dès lors comme aspects d'une vaste science de la culture humaine, c'est-à-dire d'une investigation et d'une réflexion sur le phénomène humain envisagé précisément sous l'aspect de la libre créativité dont j'ai parlé tout à l'heure, par delà donc les déterminismes physiques et biologiques. Et c'est dans la vision philosophique que cette science trouve son fondement et son couronnement; c'est en elle aussi qu'elle découvre sa cohésion profonde avec les sciences naturelles.

La critique marxiste a aiguisé notre esprit en vue de ces interconnexions entre les structures techniques, économique-sociales et spirituelles. Plus récemment, la pensée teilhardienne nous a rendus conscients d'une vaste évolution du phénomène humain en nous communiquant une vision dans laquelle l'histoire de notre espèce est replacée dans une perspective globale et dynamique, ouverte sur un avenir encore difficile à cerner. Mais déjà nos yeux

découvrent que cette perspective d'avenir sera avant tout une évolution sociale, en ce sens que l'être humain, sans rien abandonner des prérogatives de son autonomie spirituelle, ne trouve à se dépasser que dans le cadre d'un effort concerté, trans-personnel, hautement complexe qui seul permet, dans une interaction constante des hommes et des groupes, d'atteindre des sommets tels que les différentes sciences, la technique, les arts, la prospérité économique, l'ordre politique et juridique . . . en un mot, toutes ces valeurs infiniment précieuses et complexes qui concourent pour rehausser notre existence.

C'est cette nouvelle conception scientifique — c'est-à-dire la volonté de progresser, par un effort méthodique, vers une meilleure connaissance du phénomène humain, de libérer l'humanité, grâce à la critique scientifique, des mythologies et des idéologies inhibitrices, de contribuer par là au développement des extraordinaires potentialités incluses dans la créativité de l'esprit, d'organiser, dans une telle perspective, la coopération entre les hommes — qui donne une signification nouvelle et une importance accrue à toutes les sciences humaines. Il en découle, par exemple, une actualisation des études historiques comme investigation sur les phases successives des manifestations du phénomène humain; une dimension socio-politique insoupçonnée qui s'ajoute à l'étude traditionnelle des langues et de la littérature; des tâches entièrement nouvelles, posées à l'exploration psychologique individuelle autant que sociale. Cet essor ouvre enfin des perspectives jamais entrevues à l'interprétation fondamentale de notre existence, posant ainsi des tâches originales à la réflexion philosophique, devenue plus nécessaire que jamais.

Des horizons élargis s'ouvrent également, dans cette mouvance, à ces sciences humaines par excellence que sont les sciences sociales, objet et préoccupation de notre *Département de droit et des sciences économiques*. Là il s'agit, grâce à des investigations méthodiques et à une réflexion critique et contradictoire, de cerner les rapports qui se nouent à l'intérieur de la société humaine. Ces investigations sont aptes à nous donner une vue intelligible d'une réalité politique, économique et sociale infiniment complexe et elles permettent, voilà le fait nouveau de notre époque, une action rationnelle sur des domaines jusque-là dominés par l'empirisme. La politique économique, la politique sociale, l'action politique tout court ne peuvent plus se passer d'un substrat scientifique.

Le vent du renouveau atteint jusqu'à la plus traditionnelle parmi les sciences ici en cause, je veux dire la science juridique. Celle-ci, jusque-là empreinte de pragmatisme et de nationalisme étroit, est en train de s'ouvrir au phénomène de l'internationalisation de notre existence; l'application de la méthode comparative lui permet de se découvrir comme partie d'une science de la culture humaine qui dépasse de loin les frontières nationales. Alors que des notions telles que la politique économique, la politique sociale et la politique législative appartiennent aujourd'hui à l'arsenal des idées communément reçues, le droit peut enfin, sans risquer la contradiction, s'affirmer pour ce qu'il est, à savoir une «science normative». Car il me semble admis de nos jours que non seulement le domaine des faits tangibles, mais aussi celui, combien plus conjectural, des tendances, des finalités, des valeurs est susceptible d'une approche méthodique et critique — or, c'est cela la science.

2. Ainsi, toutes les disciplines scientifiques dont nous avons à nous préoccuper se présentent sous un double aspect: il s'agit, tout d'abord, de transmettre un capital culturel, parfois considérable; c'est le côté le plus apparent de notre enseignement — je me permets d'ajouter que c'est aussi, par moments, le plus fastidieux. Mais il y a, au-delà de cet acquis intellectuel, autre chose. La science, avant d'être connaissance, est interrogation; avant d'être solution tout faite, elle est recherche; avant d'être théorie établie, elle est conjecture.

Notre enseignement, tout élémentaire qu'il est, manquerait dès lors son but profond s'il n'était pas de nature à susciter, dans l'esprit de nos étudiants, dès les premiers contacts,

l'inquiétude scientifique, c'est-à-dire la sensibilité aux problèmes, la disponibilité aux remises en cause, l'anticipation de ce qui pourra être demain. Notre enseignement serait bien déficient s'il ne donnait pas, à nos auditeurs, avec l'esprit critique, l'habitude de ce qu'on appelle, dans un néologisme heureux, le regard «prospectif».

Cette vision des choses appellera sans doute un examen de conscience de la part de tous les enseignants. Car une initiation valable aux différentes disciplines scientifiques n'est possible que si l'enseignant possède une vue globale et approfondie du domaine total de la matière qu'il est appelé à présenter et, plus que cela, s'il est engagé dans un effort très personnel de réflexion et de recherche scientifique. Il est absolument nécessaire, pour ceux qui veulent être initiateurs, d'avoir des antennes jusque dans cette zone encore neuve, mouvante, incertaine où se fait le progrès de la science. Il ne sera d'ailleurs pas possible aux enseignants de répondre à cette nécessité s'ils n'ont pas la possibilité pratique de cultiver les contacts avec la recherche scientifique, à la faveur des relations interuniversitaires et des rencontres scientifiques internationales qui sont, à cet égard, un stimulant d'une valeur incomparable. Car ce ne sera qu'au prix de cette ouverture que nous serons capables de donner à nos étudiants vraiment tout ce qu'ils sont en droit d'attendre de nous: les éléments positifs, bien sûr, mais également un reflet de la science en tant qu'elle est recherche et élan vers l'avenir.

C'est à la lumière de cette vision que j'aimerais revenir brièvement, en conclusion, à une question plus concrète et pratique. Nous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer officiellement la création du Centre universitaire de Luxembourg; usant précisément du regard prospectif, j'aimerais poser la question de savoir ce qui, pour finir, sera au bout de notre chemin.

III. L'UNIVERSITÉ DE LUXEMBOURG EST-ELLE AU BOUT DU CHEMIN?

Ce que je me suis permis de proposer ici, parlant au nom du corps enseignant du Centre universitaire, c'est une politique de *qualité*, en ce qui concerne la substance des enseignements que nous sommes appelés à animer, ainsi qu'une politique de *responsabilité* à l'égard des jeunes et, par leur intermédiaire, de l'avenir intellectuel de toute la communauté nationale. Fort de cette intention — déjà matérialisée au cours d'une période expérimentale appréciable — je voudrais poser cette question: pour quoi faire sommes-nous réunis aujourd'hui? pour ouvrir officiellement ce qui est et ce qui restera une propédeutique universitaire ou pour poser la première pierre d'un édifice qui peut-être sera, un jour, l'Université de Luxembourg?

On sait que nos compatriotes sont très divisés sur ce sujet; on sait même plus, que les intellectuels de ce pays ont été traditionnellement hostiles à cette idée. Les arguments sont connus; ce n'est pas le moment d'ouvrir le débat sur le fond de ce problème. Qu'il me soit simplement permis de signaler son existence et de faire à ce sujet trois brèves remarques en guise de prolégomènes.

La première, c'est que le fonctionnement de notre Centre universitaire nous donne enfin la chance de nous mettre à l'épreuve, de nous faire la main, de créer une tradition. Les premiers débuts sont encourageants: nos étudiants partent convaincus; les universités qui les accueillent n'hésitent pas à reconnaître l'équivalence de nos diplômes. Considérons donc cette nouvelle activité comme une expérience ouverte sur l'avenir et gardons-nous de la stériliser d'avance par un quelconque a priori négatif.

Une deuxième observation, confirmée à de multiples reprises, c'est que les réactions de nos amis universitaires étrangers sont univoques. Pourquoi, nous disent-ils, ne faites-vous pas votre propre université? Vous en êtes parfaitement capables. Et la présence, parmi nous,

de collègues étrangers est la preuve tangible de ce que, si un jour le Luxembourg devait se résoudre à faire évoluer cette entreprise en direction d'une université plus complète, il ne se trouverait pas privé de concours extérieurs, surtout dans le cadre de cette région entre Rhin et Meuse. D'ailleurs, l'évolution intellectuelle de ce pays au cœur d'un ensemble caractérisé par l'intensité des rapports mutuels ne peut pas se concevoir autrement que dans le cadre d'une répartition internationale des tâches et d'une coopération interuniversitaire. De multiples formules intermédiaires sont, à cet égard, concevables entre ce modeste Centre et les universités des grandes métropoles.

Enfin, troisième remarque, il faut dans cette matière prendre en considération surtout les besoins de nos étudiants. Nous savons qu'un peu partout les universités se trouvent débordées et qu'elles réagissent par des mesures restrictives. Et là, le conseil amical de nos collègues étrangers risque de devenir une interrogation. Pourquoi, amis luxembourgeois, nous diront-ils, n'assumez-vous pas vos propres responsabilités à l'égard de votre jeunesse studieuse et les charges, de plus en plus lourdes, qu'elles impliquent?

Ainsi, un problème est, à tout le moins, posé. Je suis convaincu que la réponse viendra d'elle-même quand les circonstances l'imposeront et elle sera alors adéquate à des besoins réels et vérifiés; car tel est le tempérament des Luxembourgeois, de ne pas courir au-devant des problèmes, mais de les résoudre en termes raisonnables quand il n'est plus possible de les éluder. En attendant, nous assumons avec joie et conviction les tâches qui nous ont été assignées dans le cadre que la loi a tracé à notre Centre universitaire. Prenons donc, devant les autorités de ce pays et devant nos étudiants, l'engagement de travailler, avec le meilleur de nos forces, à la réussite de cette nouvelle entreprise.

Études universitaires aux USA

I. ORGANISATION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES AUX USA

Les études universitaires aux USA se divisent en «undergraduate» et «graduate studies». Après l'accomplissement du secondaire (High School) les étudiants sont qualifiés de «undergraduate» durant les 4 premières années d'études universitaires. Ces études débouchent sur le «bachelor's degree» (B. A. ou B. S.). Les études «undergraduate» sont moins spécialisées que les études correspondantes en Europe. Les étudiants s'inscrivent au «College of Arts and Science» et suivent en général des cours dans diverses branches pendant la première année. Ce n'est qu'en deuxième année, et parfois même seulement en troisième année, que les étudiants choisissent leur «major» (branche principale). Même pour les étudiants bien décidés quant à leur «major» une certaine diversité est exigée. Ainsi par exemple un étudiant en biologie sera obligé de suivre quelques cours d'anglais, un cours dans une langue étrangère, quelques cours en sciences humaines. Les programmes sont moins stricts qu'en Europe et les étudiants sont beaucoup plus libres de choisir eux-mêmes leurs différents cours. Les études de droit ou de médecine n'existent pas encore au niveau de «undergraduate». Après l'obtention du «bachelor's degree» les étudiants qui désirent continuer leurs études entrent en «Graduate School, Law School» ou «Medical School». Les études en «Graduate School» aboutissent soit au «master's degree» (une à deux années d'études), soit au doctorat, «Ph. D.» (trois à sept années d'études). Les études en «Graduate School» sont beaucoup plus spécialisées que les études d'undergraduate.

II. ADMISSION AUX UNIVERSITÉS AMÉRICAINES

En général un diplôme de fin d'études secondaires est requis pour entrer comme «undergraduate» à l'université, tandis que l'équivalent d'une licence belge ou d'une maîtrise française est exigée pour entrer en «Graduate School». Cependant ces diplômes n'entraînent pas automatiquement l'admission à une université américaine, chaque institution étant libre de choisir elle-même ses étudiants. En général les universités basent leur décision sur des lettres de recommandation, sur le «transcript» (liste détaillée des cours suivis et des résultats obtenus) des candidats. Souvent les universités demandent aux candidats de passer des tests standardisés comme le G.R.E. (Graduate Record Examination). En général les étrangers sont tenus à passer le TOEFL (Test of English as a Foreign Language). Ces tests sont organisés plusieurs fois par an dans le monde entier. On peut obtenir une information plus détaillée sur ces tests à la «Commission for Educational Exchange»¹ qui peut renseigner les étudiants

¹ Commission for Educational Exchange between the United States of America, Belgium and Luxembourg, Boulevard du Régent 29, 1000 Bruxelles.

luxembourgeois sur tous les problèmes relatifs aux études aux États-Unis. Il est à recommander d'écrire, *au moins une année avant d'entreprendre des études aux USA*, aux différentes universités envisagées afin d'obtenir des renseignements précis sur l'orientation des études et sur l'admission aux cours.

III. COUT DES ÉTUDES

Les frais d'inscription sont très élevés aux universités américaines: ils varient entre 800 et 6000 dollars pour une année d'études. A cela il faut ajouter environ 3000 dollars par an pour frais de séjour, de voyage, etc. Ces chiffres n'indiquent qu'un ordre de grandeur, car le coût des études varie sensiblement d'une université à l'autre.

IV. BOURSES D'ÉTUDES

Il y a plusieurs moyens d'obtenir des bourses d'études. D'une part les universités elles-mêmes donnent un certain nombre de bourses à leurs étudiants. Ces bourses sont très rares pour les «undergraduates» et consistent alors en général en une remise partielle ou totale des frais d'inscription. Pour les «graduate students» il est beaucoup plus facile d'obtenir une bourse de l'université qui couvre alors les frais d'inscription et une proportion variable des frais de séjour. Souvent ces bourses sont liées à une position de «teaching assistant». Pour obtenir une telle bourse il faut faire une demande pour aide financière lors de la demande d'admission à l'université. D'autre part la «Commission for Educational Exchange» mentionnée plus haut possède pas mal d'informations sur un certain nombre de bourses d'origine diverse. Par ailleurs les étudiants peuvent éventuellement obtenir une bourse par la Fédération des Femmes Universitaires, la «Rotary Foundation of Rotary International» donne chaque année plusieurs bourses pour étudiants belges ou luxembourgeois et la Miami University met, chaque année, plusieurs bourses à la disposition d'étudiants luxembourgeois. Pour toutes ces bourses, il est indispensables de se renseigner de bonne heure (1 à 2 années avant le départ).

V. REMARQUES FINALES

J'aimerais faire ici quelques commentaires personnels, donc plus subjectifs. La qualité des universités américaines est très variable: vous y avez de très bonnes et de très mauvaises. Il est donc important de se renseigner sur l'Université qu'on désire fréquenter. Il est évident qu'il est d'autant plus difficile d'être admis à une université américaine que sa réputation est meilleure. En considérant une université américaine de qualité comparable à celle d'une université européenne, je dirai que le niveau moyen des «undergraduates» est inférieur à celui des étudiants européens. Cependant, le système américain est plus flexible que le système européen et les très bons étudiants ont beaucoup d'avantages aux USA car ils peuvent choisir leurs cours en fonction de leur niveau (surtout lors des «graduate studies»). Personnellement je pense que faire les études d'«undergraduate» aux USA n'en vaut pas la peine, tandis qu'un certain temps de «graduate studies» peut être extrêmement intéressant.

RELIGION

Justifier la foi

La foi, c'est l'essentiel pour le chrétien. Sa vie devrait être en conformité avec sa foi. Or, la foi est agressée de toute part. Et on découvre trop peu de recherches sur ce sujet. Nos prédicateurs n'abordent guère le problème. Les chrétiens ne s'expriment que rarement: ils évitent la question de la justification de leur foi.

Dans ma foi, où en suis-je? Cette question devrait s'imposer à notre réflexion. De Dieu, on ne nous a guère parlé. Nos professeurs de religion s'étendaient volontiers sur l'histoire et les histoires de l'Église, ils refusaient de glisser sur le terrain d'une honnête métaphysique. Je répéterais volontiers les propos de Raissa Maritain, étudiante en Sorbonne:

«Nous venions de faire le bilan de ce que nos maîtres nous avaient donné comme viatique, à nous, les très jeunes gens qui attendions d'eux les principes d'une connaissance vraie et d'une action juste, et nous nous apercevions ne tenir en nos mains que mort et poussière» (Les grandes amitiés, p. 92).

Effectivement, aucun maître n'a tenté de faire face au problème «critique» que vivent les jeunes en relation avec le problème de la vie. Quel abbé oserait présenter une «Erkenntnis-theorie», *conditio sine qua non* du problème de Dieu?

De plus, si je veux croire, j'ai à répondre au défi des marxistes. En voici un échantillon: «Il ne se pose pas de problème religieux pour moi. Ma famille est chrétienne, catholique. J'ai été baptisé, j'ai fait ma première communion. J'ai perdu la foi sans crise de conscience, tout naturellement, peu à peu, à mesure que je devenais «raisonnable» comme on cesse de croire au Père Noël, à l'ogre et aux fées. C'est ce qui arrive à la plupart des hommes dans les classes les plus saines de la nation (...). La psychologie, la sociologie, l'économie politique, la psychanalyse, toutes les sciences de l'homme expliquent de la façon la plus satisfaisante l'origine, le développement, puis la disparition de ses croyances. Nul mystère en tout cela, aucun tourment, aucune inquiétude, pas la moindre chance pour que je régresse, pour que nous régressions au stade de la mentalité prélogique.» (Roger Vailland, dans le Journal «L'Action»).

Me voilà donc acculé à une vaste enquête sur les sciences de l'homme, sur l'apparition et la disparition du sentiment religieux. Je scruterai l'évolution elle-même, bien sûr, mais encore l'existence qui fait sa réalité. A propos de l'athée, je refuserai «les tranquillisants» de Duméry et même de Teilhard de Chardin. Lorsque Teilhard écrit: «De toutes les conversations que j'ai pu avoir au cours de ma vie avec des intellectuels communistes, l'impression s'est formellement dégagée en moi que l'athéisme marxiste n'était pas un absolu, mais qu'il rejetait seulement une forme extrincésiste de Dieu» (L'avenir de l'homme, p. 339), il ne prend pas très au sérieux l'existence des athées. Je préfère suivre, en cela du moins, Thomas d'Aquin qui se sert des athées pour argumenter que Dieu n'est pas chose évidente.

Qui garde le courage de lire le fameux livre de Sartre: «L'être et le néant»? On se rappelle la thèse du philosophe parisien: La conscience est son propre fondement, bien qu'il y ait dans le pour-soi quelque chose dont il n'est pas le fondement. Entre ces deux affirmations se tisse le fil d'une démonstration: «Le pour-soi, c'est l'en-soi se perdant comme en-soi pour se fonder comme conscience». Sartre pense en quelque sorte que l'en-soi disparaît dans la conscience qui l'absorbe pour le fonder et que la conscience ne surgit que comme néantisation de ce contingent. S'il existe, Dieu est contingent (en-soi), et il se néantit en étant pour-soi (conscience de cet en-soi).

Sartre, c'est un défi lancé à ma conception de la conscience. Je dois prouver qu'elle a vraiment quelque chose «de substantiel», qu'elle n'est pas «un vide total». Je donnerai à la substance sa place médiane dans «l'identité de l'apparence et de l'existence» et je n'absoluerai pas la conscience relative. Partant d'une ontologie plus claire, il me sera possible d'aborder la théodicée.

A vrai dire, il existe nombre de penseurs qui se prononcent pour Dieu. J'invoquerai Maurice Blondel, je citerai Étienne Borne, je suivrai Gabriel Marcel, Jacques Maritain, Étienne Gilson et Louis Lavelle, inconnu mais combien profond.

Chercher Dieu, revient à s'aventurer dans un long débat. Il s'agit de savoir au nom de quel préjugé et pour combien de temps l'on préférera à l'antidogmatisme conséquent, c'est-à-dire loyalement vécu jusqu'à ce qu'il se dénoue, le collier confortable des idées reçues, la chaîne familière des postulats au départ. Il n'y a de solution authentique que dans l'acceptation d'une universalis dubitatio de veritate. Ainsi justifier la foi en Dieu n'est pas une bagatelle.

Vouloir croire m'oblige à me débattre dans le problème de la connaissance et à affronter force objections qui me sont faites aujourd'hui. D'aucuns se plaisent à considérer la foi comme simple faiblesse, comme une forme de crédulité, et se félicitent d'en être exempts. L'incroyant situe la foi au niveau infra-scientifique. Un Nietzsche et, de nos jours, un Malraux ont cru que l'homme libéré de Dieu s'en trouverait grandi.

Arriver à la foi suppose une longue recherche intellectuelle, une discussion honnête de toutes les critiques.

D'autres chemins restent possible. A titre d'exemple, citons la conversion subite de Henri Georges Clouzot, le metteur en scène de «La Vérité», du «Mystère Picasso», des «Diaboliques». Après la mort de sa femme Véra, il a dû affronter une épreuve terrible. Il a senti que «Camus et Sartre, après m'avoir beaucoup enrichi, ne m'apportaient plus rien et qu'en fin de compte la philosophie de l'absurde débouchait sur une impasse.» Il s'est mis à lire Huxley, Platon... Par hasard, il rencontre l'œuvre de Simone Weil. Il découvre la foi à travers «l'exemple de sa vie, la densité de son texte, à travers son explication théologique du mal et de la souffrance des innocents, à travers sa foi profonde, active et contemplative à la fois, et sa façon d'aimer son prochain plus qu'elle-même, par le Christ et non pour le Christ à travers tout cela j'ai pensé qu'il y avait peut-être une voie».

Arriver à une foi adulte, suppose une longue recherche intellectuelle, une discussion sérieuse des nombreuses objections que l'on fait aujourd'hui au contenu même de notre croyance. L'Universitaire qui veut garder la foi, doit faire face, lucidement, aux dangers qui menacent la vie chrétienne pendant les années d'étude. Mieux encore, il doit assumer les nombreux défis que lui lancent un milieu nouveau, des études spécialisées.

Et d'abord, ne faut-il pas craindre, chez l'Universitaire, un développement trop unilatéral des connaissances scientifiques? Peu nombreux sont les étudiants qui se disent qu'il

faut parfaire les connaissances religieuses, parallèlement au savoir professionnel. Qui a eu le courage d'aller écouter les cours religieux à Paris, à Strasbourg, la «Glaubensschule» des aumôniers universitaires allemands? Cette négligence peut entraîner une regrettable atrophie de la foi. Différents témoignages nous apprennent combien le bagage des connaissances religieuses est léger, cela après tant et tant de leçons de doctrine chrétienne. Celui qui passe toute son Université à n'apprendre que sa médecine, par exemple, à étudier la seule structure organique du corps humain, court le risque de perdre tout sens religieux! Insensiblement, il peut devenir matérialiste, sans s'en apercevoir. L'étudiant en philosophie qui prend conscience des difficultés de la connaissance humaine, peut facilement sombrer dans une sorte de scepticisme qui ne sera pas sans conséquences pour sa croyance.

Il y a un autre aspect du problème. Lorsque l'étudiant arrive à l'Université, il entre souvent dans un monde nouveau. Le séjour dans les grandes villes universitaires, le contact avec une foule d'autres étudiants, lui révèlent un monde souvent totalement laïcisé. Les études, les sciences et la littérature développent souvent le sentiment que la religion catholique est un phénomène culturel parmi d'autres. Alors, l'Universitaire se sent flotter dans un océan vaste et sans rivages, il se sent incapable de trouver une orientation bien définie.

C'est alors que s'impose un «ressourcement» sérieux. A aucun prix, l'Universitaire ne doit s'enfermer dans des habitudes religieuses purement extérieures. Il faut aller à l'essentiel du christianisme, redécouvrir le contenu profond de la foi. L'Universitaire a tout intérêt à se demander s'il a saisi le contenu du mystère de la foi. Il pourra se demander si sa foi n'est pas trop chargée par une foule de détails secondaires. Il retournera alors à l'Évangile, à Saint Paul.

Il ne s'arrêtera pas à l'étude de la foi, car la religion est vie. La foi nous introduit dans une communion de vie et d'amour avec Dieu. L'impossible se réalise dans la communication que Dieu nous fait de sa propre vie: ce qu'il est dans son mystère, il nous le donne pour que nous puissions, à partir de cette communauté d'être, réaliser la communauté d'amitié. Le chrétien vit de Dieu. Cela s'apprend peu à peu et se pratique au jour le jour. Celui qui refuse d'entrer en contact avec le Dieu de notre foi, arrivera difficilement à mieux le connaître, à l'aimer et à en vivre.

Si la foi est relation à Dieu, elle est aussi relation aux hommes. La foi se vit en communauté, en équipe. Beaucoup d'étudiants exigent, à juste titre, que les paroisses ou les équipes des mouvements soient des communautés vivantes, où règne un esprit fraternel. Certains ont été scandalisés par l'absence de cet esprit charitable et se dispensent parfois de toute pratique religieuse aussi longtemps que règne l'égoïsme et la division à l'intérieur des assemblées chrétiennes. Il y a là une sorte de défi adressé aux fidèles. A côté de quelques exagérations, il révèle un besoin authentique. D'ailleurs, la communauté chrétienne peut à son tour interpeller les étudiants et les prier de réaliser à Luxembourg cette grande charité qu'ils ont cru discerner et vivre ailleurs. A moins qu'on ne décide de sortir chacun de sa tour d'ivoire pour œuvrer ensemble.

Dans la même ligne se situe l'appel à la participation, à la co-responsabilité sur le plan de la paroisse, des mouvements. L'Universitaire désire être écouté, consulté, et assumer des responsabilités à l'intérieur de la paroisse et de l'Église. Il exige que la gestion des affaires de l'Église soit transparente.

Par ailleurs, l'Universitaire devient de plus en plus critique et lucide à l'égard de l'authenticité des convictions religieuses. En matière religieuse, il n'acceptera plus les contre-façons. Il sera sensible au témoignage d'une communauté chrétienne s'il décèle en elle amitié vraie et authenticité de l'attitude intérieure. Cela semble signifier que l'Universitaire, du moins celui qui se défend contre les déviations possibles, n'est pas a priori fermé à la vie religieuse.

Une pédagogie chrétienne

1. LA REVENDICATION D'UNE PÉDAGOGIE NEUTRE

Beaucoup de parents, d'enseignants et de politiciens réclament une éducation scolaire non orientée. Cette demande me semble constituer un défi à la morale, un défi qui exprime la déception, la méfiance et un grand malaise.

Le refus de la morale est en premier lieu une réaction contre la pédagogie moralisatrice d'il y a un certain nombre d'années, où l'École — elle se voulait catholique — imposait ses valeurs de façon dogmatique et autoritaire.

La demande de la pédagogie neutre exprime également l'opposition à une pédagogie trop philosophique. L'École tenait peu compte de l'enseigné et des réalités de la vie à laquelle elle préparait; l'éducation s'inspirait surtout de réflexions et de principes philosophiques. Aujourd'hui les enseignants savent que pour être efficaces, ils doivent adapter leur message à l'éduqué, qu'ils doivent tenir compte de ses caractéristiques biologiques, psychiques et sociales. D'autre part, notre société — qu'on dit matérialiste et utilitariste — exige que l'école prépare à la vie; le contenu de l'enseignement devient plus concret, plus immédiat, plus direct.

Puis, je soulignerais un malaise — peut-être inconscient —, une ambiguïté qui caractérise notre société. D'un côté, notre enseignement devient de plus en plus démocratisé et nous exigeons des chances égales pour tous, cela indépendamment du donné biologique et psychosocial au départ; nous espérons réaliser cet objectif en réduisant les types d'école et les genres de formation: c'est l'idée du «tronc commun» qui accueille tous les enfants. D'autre part, une des valeurs-clés de notre temps, c'est l'individualisation, la liberté personnelle, la créativité, la pluralité; de son côté, elle se base nécessairement sur la possibilité du choix. Je me demande dans quelle mesure nous ne masquons ce problème en évinçant la morale ou en propageant une morale du «plus petit dénominateur commun».

Enfin la revendication d'une pédagogie non orientée exprime la déception vis-à-vis de la morale, ou mieux devant la relativité de la morale. La moralisation à l'école et dans l'Eglise d'un côté, l'évolutionnisme en sciences d'autre part, nous faisaient croire naïvement à une progression morale continue du bien vers un mieux. Ce schéma est contesté par l'histoire et la sociologie; nous croyons «piétiner» sur place et nous en sommes déçus. De leur côté, les sciences humaines ont fini par annexer la morale: c'est le surmoi pour les uns, la culture pour d'autres, le pouvoir autoritaire et aliénant pour d'autres encore.

2. UNE DÉFINITION DE LA MORALE

La morale est fondamentalement ré-flexion: je reviens sur mon vécu — mes gestes, mes actes, mes paroles — pour l'évaluer, le juger, le réorienter. La morale est absolue en ce sens qu'elle refuse le compromis, qu'elle me juge sans égard et qu'elle vise un idéal.

La réflexion et le jugement moraux se font en fonction d'une échelle de valeurs personnelle. Ces valeurs orientent ma vie et lui donnent un sens profond. J'ai le droit de les défendre et de les propager, mais non pas de les imposer à autrui. Cela reviendrait à démobiliser les autres sur le plan moral. La morale est moins un système rigide et absolu qu'une démarche personnelle et continue.

3. LA MORALE EN PÉDAGOGIE

Je ne crois ni à, ni en l'éducation neutre.

D'abord, j'affirme que l'information pure n'existe pas. Même un instructeur fait des choix moraux, rien qu'en sélectionnant les matières à enseigner. De même sa méthodologie sera «piégée»; parler «ex cathedra», faire discuter autour d'une table, utiliser une bande magnétique... tout cela n'est pas neutre. L'enseignant exprime des options morales jusque dans son vocabulaire, la façon de s'habiller et le choix de sa voiture.

Puis, je crois que la prétention à une pédagogie neutre est dangereuse, cela pour trois raisons:

- 1) Très vite, nous pensons que la vérité n'est contenue que dans ce qui est objectif, technique, saisissable. Cela est illusoire! Par peur de paraître moralisateur le professeur d'éducation sexuelle ne touchera qu'aux dimensions physiologique, génitale et hygiénique en négligeant des aspects tout aussi importants: le plaisir, la responsabilité, les sentiments...
- 2) Nous dépersonnalisons l'éducation et les éducateurs. Par peur de nous imposer nous ne nous disons plus. Ainsi nous mettons l'enfant dans un vide «aseptisé» et terriblement insécurisant qui ne lui donne plus aucun point d'appui ou de départ.
- 3) Les mass-media et la publicité n'hésitent pas à imposer leurs normes à eux, à faire passer des valeurs fort contestables: agressivité, passivité, voyeurisme... Ils le font en utilisant des moyens didactiques très efficaces: film, photo-couleur, text-slogan... Il est de notre devoir de réagir et de prémunir nos jeunes contre ce matraquage, il devient indispensable de prendre position et de s'engager.

Enfin, si le contenu de l'enseignement doit s'adapter aux «réalités», le pragmatisme pur ne saura nous satisfaire. Au-delà des besoins concrets et immédiats qui demandent des «techniciens», nous donnons un sens à l'existence humaine. Autrement dit, nous nous posons des questions sur l'Homme. Que cette interrogation soit consciente ou non et quelle qu'en soit notre réponse, il en découlent des conséquences qui influent sur notre vie et sur notre façon de résoudre les problèmes même futiles. Une réflexion philosophique et morale est inhérente à toute pédagogie. Prétendre le contraire, c'est à mes yeux faire preuve de naïveté ou de lâcheté.

4. LA MORALE CHRÉTIENNE

J'entends souvent dire qu'une morale typiquement chrétienne n'existe pas. En effet, la plupart des valeurs chrétiennes sont défendues même par les athées et les communistes. Puis, il faut admettre que la moralité des chrétiens ne dépasse en rien celle des non-chrétiens. Ils ne sont ni plus charitables, ni plus lucides dans leur réflexion morale. Néanmoins, la morale judéo-chrétienne a deux particularités qui lui donnent une place à part.

D'abord, elle est une morale de la réponse, une morale de la conversion à Dieu, de la «mentanoia». Dieu a pris l'initiative de sauver tous les hommes. Il fait le premier pas, Il se

penche vers vous. Mais pour bénéficier de l'offre immensément riche, nous devons aller à Sa rencontre, nous devons répondre à Son interpellation. L'essentiel, ce ne sont ni la loi, ni le résultat concret de nos actes, l'essentiel c'est notre disponibilité à l'appel. Concrètement nous «répondons» en louant Dieu, en propageant la Bonne Nouvelle et en aimant notre prochain. Cet amour que le Christ nous apprend dépasse les relations affectives qui nous lient à nos parents et à nos amis. Il signifie que dans l'autre je ne vois plus seulement ma mère, mon voisin, mon rival, mon persécuteur, mais que je trouve en lui un enfant de notre Père à nous tous, une image de ce Dieu qui nous sauve et que j'aime.

Puis, la morale judéo-chrétienne est concrète. L'Ancien Testament est moins un traité philosophique qu'un recueil de conseils, de lois, de proverbes, de recommandations très pratiques. Dans le Nouveau Testament, le Christ de son côté ne s'arrête pas à la prédication d'une doctrine abstraite, il vit ses propres préceptes et se donne en exemple. Il ne faut pas conclure à partir de là que tout a été dit, que nous n'avons qu'à suivre des indications précises, universellement valables. Le message chrétien demande toujours et partout des réactualisations, de nouvelles applications. La morale chrétienne est absolue dans ses grands principes, mais très relative dans ses applications concrètes.

5. UNE PÉDAGOGIE CHRÉTIENNE

Une pédagogie se définit par son contenu et par les méthodes qu'elle utilise. Les deux se tiennent et sont intimement liés. Le message pour s'exprimer a besoin d'une enveloppe. La recherche d'une «bonne» méthode a son importance, mais elle est seconde par rapport au contenu. Je tiens à le souligner à un moment, où la recherche pédagogique — fort préoccupée de se faire accepter comme «science» — souvent ne s'intéresse qu'au volet méthodologie. La méthode utilisée varie en fonction de la personnalité de l'enseignant, des capacités de l'éduqué, de la structure socio-politique, des conditions matérielles, de la matière enseignée, de la recherche psycho-socio-pédagogique... Cela revient à dire qu'il n'y a pas de méthode absolue, qu'il n'y a pas non plus de méthode typiquement chrétienne.

Une pédagogie chrétienne se définit par son contenu et par sa philosophie. Selon moi, elle souligne deux aspects qui lui sont spécifiques. D'abord, elle introduit dans l'enseignement le respect chrétien de l'autre et une confiance très grande dans l'autre — peu importe les formes qu'ils prennent pour s'exprimer. Puis, toute pédagogie chrétienne est ouverture vers Dieu. Loin de moi l'idée de vouloir faire du pédagogue chrétien un catéchiste, un missionnaire ou un bon «pasteur». La psycho-sociologie définit l'éducation comme une clarification de mes relations vis-à-vis de moi, vis-à-vis de l'autre, vis-à-vis du groupe des autres, vis-à-vis de mon entourage. La pédagogie chrétienne inclut une mise au clair de mes rapports avec Dieu, ou ce que d'aucuns préfèrent appeler l'Être Suprême.

L'éducation chrétienne se réalise dans une pédagogie de la confiance, de l'engagement et de la joie profonde.

Le Centre Chrétien d'Éducation des Adultes au Grand-Duché

PRÉSENTATION DES PUBLICATIONS (1972-1976)

La «naissance» du Centre

En automne 1971 l'Évêque de Luxembourg nomma un responsable diocésain pour la formation chrétienne des adultes. Ce responsable était un jeune vicaire parti à Paris en 1967 pour se recycler à l'Institut Catholique en vue de devenir professeur de pastorale au Grand Séminaire de Luxembourg. Pendant la même période il avait été accueilli comme vicaire dans une dynamique paroisse parisienne. S'apercevant peu après qu'il n'y avait plus assez de séminaristes pour assurer un cycle normal d'études à Luxembourg, il choisit de se consacrer surtout à l'éducation des paroissiens adultes, jeunes foyers, éducateurs et enseignants, orientation qui était celle des responsables de la paroisse dans laquelle il exerçait son ministère.

En 1970 il proposa — vu les circonstances — à l'Évêque de Luxembourg de créer un centre de formation chrétienne. Ce premier — et toujours — responsable a pu confirmer qu'il a été formé avant tout dans cette paroisse par l'expérience avec les groupes d'adultes. Depuis trois ans il est assisté d'environ trente personnes, surtout de professeurs, d'instituteurs (trices), mais aussi d'avocats, de médecins, de psychologues et d'autres prêtres qui ont spontanément offert leurs services, et cela sans être rémunérés, étant donné que le budget mis à la disposition du Centre ne peut couvrir que les publications et certains menus frais. Le responsable est payé par l'État, étant membre d'une équipe pastorale de trois prêtres dans une paroisse d'environ 8000 habitants en bordure de la ville de Luxembourg.

Comment le Centre s'est-il fait connaître?

Le Centre étant devenu une institution diocésaine a dû se faire connaître. Deux premières brochures ont été publiées et diffusées dans toutes les paroisses, les mouvements d'action catholique, les groupes d'adultes existants. Les dirigeants de l'Action Catholique ont bien accueilli la création du Centre qui ne veut pas être une concurrence, mais une aide pour celle-ci.

Un grand nombre de ces brochures a été distribué à de jeunes foyers qui à leur tour en ont parlé à leurs connaissances et amis. Le responsable affirme que cette dernière «publicité» directe et personnelle a été la plus fructueuse.

Tous les journaux (à l'exception d'un seul) ont trouvé cette initiative de créer un centre assez intéressante pour y consacrer des articles positifs.

Le Centre a participé à différentes expositions:

1972 «Le Salon de l'Enfant» organisé par l'Action Familiale et Populaire et les Foires Internationales à Luxembourg;

1972 «Foi et Engagement».

Depuis 1974: une longue documentation, — livres, disques, illustrés — donne aux nombreux pèlerins (Octave de Notre-Dame de Luxembourg) un aperçu sur l'activité du Centre. Plus de trois cents visiteurs visitent l'exposition tous les jours (l'Octave dure 15 jours) et consacrent en moyenne près d'un quart d'heure pour s'informer auprès des volontaires disponibles pour conseiller les intéressés. Les ventes de livres, disques etc. sont assez importantes.

Depuis 1972, une exposition ambulante sur l'activité du Centre est à la disposition des paroisses.

Les publications

En parcourant les 5 brochures éditées (jusqu'à ce jour) nous constatons que la première est entièrement consacrée à la présentation du Centre: ses buts et son fonctionnement (40 pages).

La deuxième parue au même moment que la première informe sur les diverses possibilités de formation offertes par le Centre (44 pages).

Le troisième cahier (72 pages) présente les programmes pour l'année 1974-1975.

Dans le quatrième cahier est rappelé sur 2 pages le but que poursuit le Centre. Les pages suivantes (4-92) sont consacrées aux programmes proposés pour l'année 1975-1976.

Le programme proprement dit pour 1976-1977 (5^e cahier) est précédé de 8 pages: préface, publicité pour 2 livres édités par le Centre et des extraits d'articles sur un cycle de soirées pour jeunes parents dans le plus petit doyenné du pays: Ospern.

Ces 5 publications parues sont bilingues, voire trilingues (français, allemand et luxembourgeois). Elles s'adressent d'abord aux Luxembourgeois, mais aussi aux étrangers qui forment plus d'un quart de la population du Grand-Duché.

ÉTUDE DU PREMIER CAHIER

Il est utile de voir brièvement quelques citations que nous trouvons dans ce premier cahier. Elles reflètent assez bien les idées-maîtresses sous-jacentes aux projets du Centre.

«Il est vrai, la chrétienté n'a reçu de Dieu aucune garantie lui assurant qu'elle pourrait passer l'époque présente à dormir. La chrétienté peut être vieillote et oublier que la défense de ce qui était vrai jadis et des valeurs d'antan, passe par la conquête d'un nouvel avenir. Et elle est tombée en grande partie dans ces travers si bien que le christianisme, aujourd'hui, donne la pénible impression de suivre en maugréant, en critiquant, en bougonnant le chemin sur lequel l'humanité le précède et qui mène vers un nouvel avenir» (Rahner).

«Les Églises doivent, si elles veulent être crédibles, répondre aux questions sur l'avenir de façon crédible et, pour ce faire, elles doivent avant tout abandonner toute complicité avec le passé. Il n'y a pas de méthode plus déshonorante pour nuire à une bonne cause que de la défendre avec de mauvais arguments» (Karl Steinbruch).

«On ne demande aux chrétiens que d'être eux-mêmes. Il est vrai que c'est là, sans doute, la révolution» (Em. Monnier).

Et enfin une affiche (Sorbonne) de mai 68: «Nous refusons un monde où la certitude de ne pas mourir de faim, s'échange contre le risque de périr d'ennui.

L'un des buts du Centre est de «former» des chrétiens adultes «responsables d'eux-mêmes» et de l'Église — peuple de Dieu. Les temps du chrétien répondant à un certain modèle élaboré par quelques ecclésiastiques sont révolus. Il y a plusieurs façons d'être chrétien

responsable et engagé dans le milieu familial, au travail etc. L'Évangile ne doit plus être exploité pour intimider l'homme ou pour le manipuler. Au contraire, il doit permettre à tout homme de s'épanouir dans toute la liberté qui lui est donnée par le Père.

Préface de l'Évêque

Dans sa préface l'Évêque de Luxembourg se base sur les documents du dernier Concile pour dire qu'il est nécessaire de rendre les adultes conscients du fait qu'ils sont l'Église et que par conséquent ils ont des droits et des devoirs à l'intérieur de la communauté ecclésiale. Il insiste sur le fait que les laïcs devront s'efforcer de bien connaître la vérité révélée. «Alors l'Église — portée par un esprit de foi réfléchi, solide et ouvert, mûrie dans une vie imprégnée de ce même esprit — pourra accomplir sa mission dans la société. Être signe et instrument de la bonne nouvelle divine.»

LES IDÉES-MAITRESSES DU PREMIER CAHIER

L'éducation permanente

«L'éducation en général ne doit plus être un privilège d'une élite, ni le fait d'un âge. Elle doit se manifester comme une activité permanente et omniprésente» (René Maheu). Il en est de même pour l'éducation chrétienne qui ne doit pas s'arrêter après l'enfance ou l'adolescence . . . en préparation à la vie, mais elle doit être une dimension de la vie entière. De nombreux chrétiens demandent aujourd'hui une aide pour voir plus clair au sujet de la «Doctrine» qu'ils ont apprise au cours de leur jeunesse.

L'Éducation permanente ne veut en aucun cas donner des réponses toutes faites (cf. le catéchisme de jadis) aux nombreuses questions qui se posent. Au contraire, elle veut aider les gens à trouver eux-mêmes leurs propres réponses qu'ils peuvent donner par et dans leur vie concrète de tous les jours. C'est pourquoi le domaine de la formation religieuse ne doit pas être séparé d'autres domaines d'éducation. Dans ses programmes le centre insiste sur l'unité de la foi et de la vie. Une Église qui veut «fonctionner» et qui veut exister réellement doit être composée d'hommes et de femmes adultes, adultes dans l'Église, mais aussi adultes dans la société.

La fonction de la foi dans le monde

Le Centre fait sienne une réflexion de Paul Ricœur: «Toutes les sociétés poursuivent le même but: le bien-être. La raison d'être d'une communauté confessante, c'est de poser en permanence la question des fins, des motivations profondes . . . ce que Ricœur appelle: «la perspective de la prospective». L'homme actuel est déchiré d'une part par la rationalité croissante dans les domaines technique, économique et politique et d'autre part par l'absurdité croissante dans les domaines du travail, des loisirs, de la sexualité, etc. Les hommes ne voient plus de sens dans tout ce qui concerne de près leur vie personnelle. «Une communauté confessante,» dit Ricœur, «est d'être témoin et agent d'un sens fondamental. Les chrétiens ont des raisons propres de le faire: L'annonce de la mort et de la résurrection du Christ les aide à déchiffrer dans l'histoire le surplus du sens sur le non-sens. Là où le péché abonde, la grâce surabonde. Le chrétien est invité à déchiffrer les signes de cette surabondance, dans l'ordre même où l'humanité exprime son dessein. Il doit le faire, non pas par volonté désespérée, mais par reconnaissance que ce sens a été signifié dans les événements que l'Écriture proclame.»

Pour une intelligence de la foi

Nombreux sont aujourd'hui les gens qui vivent «instinctivement» leur vie de chrétien. Ils agissent et prennent des décisions sans bien savoir pourquoi. Ou bien ils ont vu leurs parents vivre un certain idéal qu'ils ont adopté à leur tour, ou bien ils mènent une vie où la morale, apprise à l'École ou à l'Église est un point de repère capital.

Confrontés à des non-croyants ou même entre chrétiens, ils ont souvent de la peine à exprimer le «quoi» et le «pourquoi» de leur vie chrétienne.

Le Centre d'éducation chrétienne des adultes veut ouvrir des pistes pour une recherche personnelle et communautaire, afin que les chrétiens puissent redécouvrir leur foi *et la dire* avec des mots d'aujourd'hui.

Pour une Église d'adultes

Aujourd'hui il ne suffit plus de vivre avec de vagues souvenirs de catéchisme. Sans vouloir dévaloriser l'enseignement religieux d'hier, le Centre invite surtout les jeunes adultes à confronter leur vie actuelle, celle qu'ils mènent quotidiennement, avec le message biblique. La foi qui n'est jamais une «chose» acquise, doit croître avec l'âge. Toutes les étapes d'une vie humaine ont un rôle irremplaçable dans la vie de foi. Après un long cheminement seulement, l'adulte peut prendre en toute liberté la décision capitale que demande l'Évangile: le «oui» au Christ. Dès lors la foi n'est plus réduite à un pieux accessoire d'une vie qui a plus ou moins de sens. Ainsi: «la communauté des adultes représente le point capital de l'agir ecclésial ou elle-même est tout bonnement l'agir ecclésial» (Dreher). Les enfants et les jeunes ressentent l'inefficacité et l'incrédibilité chaque fois où ils ne trouvent pas un support auprès des adultes, à savoir le témoignage vécu ainsi que la recherche critique et réfléchie.

Une recherche commune dans la formation

Dans de nombreux domaines de la vie profane il est important d'être renseigné au sujet des réalisations les plus récentes. Il en est de même pour la réflexion dans le domaine de la foi. Mais il est impossible de demander à chaque chrétien intéressé de lire les innombrables publications qui paraissent aujourd'hui à un rythme effréné dans le domaine de la théologie. C'est pourquoi il faut encourager les chrétiens à la réflexion et à l'action personnelles et responsables. Cela leur peut être facilité par des confrontations à l'intérieur de petits groupes d'étude et de partage (8 à 12 personnes). Cette formule évite qu'il y ait d'un côté un représentant de la «hiérarchie» ou de «l'institution» et de l'autre côté une «masse de consommateurs».

Formation religieuse et «hésitants» ou incroyants

Le responsable du Centre estime — et nous partageons sa conception — que le contact avec des non-croyants ou des «tièdes» est indispensable dans la formation d'une foi personnelle et réfléchie. La confrontation avec d'autres pensées et idéologies empêche de se replier sur soi-même ou de se mouvoir dans un milieu clos bien limité. Des contacts avec des gens à la recherche d'un sens qu'ils veulent donner à leur vie, un sens différent de celui de l'Évangile, permettent et stimulent l'approfondissement de la foi. De même ces contacts évitent de condamner ou de mépriser tout bêtement «les autres». Le Centre est prêt à réunir des groupes qui ne traitent pas exclusivement de problèmes internes à l'Église, afin de permettre à un large public de découvrir toute la richesse qu'offre à une vie humaine le message biblique.

Les 4 cahiers-programmes

Les programmes sont destinés à intéresser le plus grand nombre d'adultes qui se posent des questions dans les domaines les plus divers qui de loin ou de près touchent leur vie de croyant, leur vie familiale ou leur vie sociale et politique. Les différents thèmes qui sont en général proposés en forme de questions incitent à la curiosité et suscitent d'autres positions. Ensuite les thèmes, tels qu'ils sont proposés ne veulent pas donner des réponses toutes faites, des recettes définitives et valables pour toute une vie,» mais au contraire ils sont destinés à accompagner les adultes dans leur réflexion sur leur vie de croyant, ou non-croyant. Bien sûr il y a des thèmes qui ont pour but d'informer ou de communiquer un savoir. Mais ces deux facteurs d'éducation sont indispensables aux croyants qui désirent vivre une foi réfléchie et critique.

Le Contenu

En gros nous pouvons classer l'ensemble des thèmes en parties bien définies:

I. La foi du chrétien

Que veut dire croire?
La foi pose des questions
Pourquoi croire?
Que veut dire «croire» aujourd'hui?
Pourquoi être chrétien?
La foi en J. X. — J. X. fondement de notre foi
 La foi, fondement de notre vie
Quel est le sens de notre vie?
La liberté, l'angoisse, la mort?

Des expériences concrètes que nous avons pu faire dans des entretiens ou au cours de discussions avec des adultes nous ont montré que la grande majorité des chrétiens n'a pratiquement jamais connu un cheminement dans leur foi. Leurs connaissances sont celles qu'ils ont acquises au catéchisme à l'école primaire. Ces sujets ont aussi pour but d'apprendre aux adultes de «dire» leur foi, de s'exprimer avec des mots d'aujourd'hui.

II. Initiation à la lecture de la Bible

L'homme de Nazareth, la personne et son œuvre
Jésus dans la compréhension actuelle de l'Écriture
La résurrection de Jésus
L'Évangile de Marc
Maintenant je comprends la Bible (6 soirées)
 Gerhard Lohfink: Jetzt verstehe ich die Bibel
Des situations bibliques d'aujourd'hui: Osée, Amos, Jérémie, Ezéchiël, Samuel.
La spécificité et le message des Évangiles de l'enfance.
La Genèse
Le 1. Évangile (Pasolini) à partir d'un film.

III. Spiritualité

Soirées de méditation et de prières
Montages audio-visuels

L'incarnation dans l'Art romain
Images du Christ
Que représente Noël pour nous?
Passion, Croix et Résurrection — méditation de l'Évangile de Marc.
Plusieurs groupes de prières (charismatiques ou autres) sont «nés» ces dernières années.

IV. *Mariage*

Théologie du mariage
La régulation des naissances
L'avortement
La famille
Préparation au mariage (6 soirées)

Les cours de préparation au mariage sont organisés en collaboration avec le Ministère de la Famille. L'initiative a été celle du responsable du Centre chrétien d'Éducation des Adultes. Ces cours ne sont pas obligatoires, mais vivement recommandés dans le document synodal sur le mariage, promulgué par l'Évêque de Luxembourg en 1975. Il est recommandé de participer à ces soirées, non pas quelques semaines seulement avant l'engagement des fiancés, mais plusieurs mois, voire un ou deux ans. Des «cours» sont organisés durant toute l'année dans les différentes régions du pays. Pour «l'année scolaire» 1976-1977 près de 400 couples ont participé à ces cours.

- Soirées: 1. Vivre à deux
2. L'amour dans la vie quotidienne des époux
3. La sexualité de l'homme et de la femme
4. La sexualité dans le mariage
5. Les époux devant la loi
6. Le sacrement du mariage.

Il est intéressant de noter que le gouvernement laisse toute l'organisation de ces soirées au responsable du Centre.

V. *Problèmes d'éducation / Parents et Enseignants*

Les expériences de Dieu chez l'enfant
Peut-on transmettre la foi aux enfants?
Comment parler de Dieu, de Jésus?
de la prière?
de l'Église?
des problèmes moraux?
Comment fêter Noël, Pâques, etc. avec les enfants?
Les jeux et les jouets. Leur importance dans l'éducation des enfants.
Les enfants et les médias (télévision, radio, illustrés, affiches, etc.)
Instruction religieuse à l'École. Pourquoi?
Catéchèse en famille. Comment?
Éducation sexuelle en famille
à l'école
Rapports enfants - parents / Conflit des générations

VI. *Jeunes adultes (16 à 25 ans)*

Nous sommes majeurs et alors?
L'avenir, c'est nous
Conflit des générations
Notre société, société de consommation?
Les médias
Expression corporelle
Chansons qui nous parlent
Rapports sexuels avant le mariage?
Grossesse avant le mariage officiel?
La puberté?
Sexualité et tolérance?
L'homosexualité?
L'alcoolisme, le sexe et la drogue.
Taizé, Église où vas-tu?
L'homme de Nazareth.
3 chrétiens pour notre temps: François d'Assise
Mère Thérèse
Helder Camara.
Église, chrétiens et politique
Le manifeste de la Joc luxembourgeoise.

VII. *Le III^e Age*

La crise de la vieillesse
Grands-parents, co-éducateurs aujourd'hui.
Pourquoi la religion change-t-elle?
— Catéchèse hier et aujourd'hui
— La liturgie
— Questions de morale
Le sacrement des malades (montage audio-visuel).

VIII. *Communauté et Pastorale*

Qui est chrétien?
Le rôle du laïc dans la communauté paroissiale
Les ministères des laïcs
Introduction à l'étude sociologique de la communauté
Le conseil paroissial: son élection (préparation)
sa mission
ses devoirs
sa structure
son rayonnement
La liturgie — lecteurs
— prière universelle
— introductions aux lectures bibliques.
Équipes d'entr'aide
Spiritualité des membres du Conseil Paroissial
Paroisses vivantes à l'étranger.

et surtout le «Cours Pastoral» destiné aux membres des Conseils Paroissiaux avec la présentation de paroisses vivantes à l'étranger.

Dans l'avenir il faudra songer à offrir un cours pastoral pour les communautés paroissiales sans prêtres.

Il faut noter qu'à partir de 1969 seulement bon nombre de laïcs ont commencé à devenir conscients qu'ils ne sont pas membres d'une Église comme on est membre d'un club, mais que l'existence de l'Église dépendait d'eux et de leur engagement. Entre autres ces trois événements concrets ont contribué à cette prise de conscience :

- les élections pour les premiers conseils paroissiaux;
- la préparation du Synode diocésain;
- le nombre fortement décroissant des séminaristes.

En 1970 il y a eu 6 ordinations,	
en 1971:	1
en 1972:	5
en 1973:	2
en 1974:	4
en 1975:	2
en 1976:	0
en 1977:	0
en 1978 probablement 3.	

IX. Église, Foi et Politique

- L'Église, les chrétiens et la politique au Luxembourg
- La doctrine sociale de l'Église
- Christianisme et marxisme
- Analyse de la position politique des chrétiens à Luxembourg
- Instruction morale et religieuse dans les écoles
laïque
- L'éducation sexuelle à l'École
- Le devoir social des catholiques de Luxembourg
- Les travailleurs immigrés
- Le Tiers Monde
- Le manifeste de la Joc luxembourgeoise
- Avortement
- Divorce.

Certains sujets sont d'une grande actualité dans notre pays, non seulement parce qu'ils sont traités au Synode, mais également pour des raisons politiques. Le parti chrétien social qui a fourni tous les présidents de gouvernements de 1918 à 1925 et de 1926 à 1974, fut «désavoué» lors des «législatives» de 1974. Les libéraux et les socialistes ayant des vues différentes sur certains points (— différentes de celles du parti chrétien social) forment le gouvernement depuis 1974.

De nombreux chrétiens qui avaient voté jusqu'à cette date à droite, changèrent d'orientation et votèrent à gauche. Le Centre Chrétien d'Éducation des Adultes ne pouvait ignorer ce phénomène historique et il s'engageait à proposer aux chrétiens de s'expliquer ouvertement sur ces questions.

Comment les programmes ont été établis?

Dans le contexte du Synode qui se déroule actuellement à Luxembourg, une enquête préparatoire aux travaux a été lancée en 1971.

225 531 questionnaires ont été distribués à tous les habitants (les étrangers inclus) du pays âgés de 16 ans et plus.

91 510 questionnaires (41%) ont été remplis et renvoyés à l'Évêché.

79 799 questionnaires (35%) ont pu être retenus ayant été remplis en bonne et due forme et utilisables pour l'ordinateur.

71 275 réponses provenant de catholiques

8 524 réponses provenant de non-catholiques ou athées.

Les résultats de cette enquête ont été très utiles à la composition des programmes d'années que nous retrouvons dans les différents cahiers.

Dans ce contexte une analyse plus poussée de toutes les propositions qui sont faites dans les cahiers édités jusqu'ici par le Centre chrétien d'éducation des adultes n'est pas possible. Mais il faut noter qu'en général le langage est simple et très accessible à la grande majorité des Luxembourgeois ainsi que des étrangers qui habitent notre pays. Le responsable du Centre n'hésite pas à soulever franchement certaines questions auxquelles de nombreux chrétiens se sentent incapables de répondre tout seuls et dont ils n'osent pas parler à des membres de leur famille ou à des prêtres. En effet une fonction capitale du Centre est de débloquent nombre de problèmes qui peuvent à la longue enfermer un chrétien dans un ghetto d'incertitude et de malaise.

LES PREMIERS RÉSULTATS

«Un message est accueilli s'il est demandé.» Cette phrase est l'une des devises du responsable du Centre. Avant de divulguer un programme il «prend le pouls» des gens auxquels il s'adresse.

Les deux premières années on s'est rendu compte que les groupes de discussion n'étaient possibles que dans les milieux plus ou moins intellectuels. Les gens provenant de milieux ouvrier et rural demandaient des exposés magistraux, à la suite desquels ils posaient des questions. Ces dernières années des groupes de discussion devinrent possibles dans à peu près tous les milieux étant donné que des «anciens», ayant appris à exposer leurs idées et à parler ouvertement, ont entraîné d'autres personnes à participer aux réunions organisées par le Centre.

Si les sujets le permettent, on commence les soirées ou la première réunion d'un cycle proposé par un film ou un montage audio-visuel suscitant les questions. Les réactions sont souvent vives, ce qui permet des échanges fructueux. Les responsables des cycles de soirées se chargent de faire la synthèse.

Pour des études qui exigent plusieurs réunions on demande aux participants de rédiger en quelques mots ce qu'ils ont retenu de la réunion précédente ou bien de mettre par écrit leurs réflexions sur ce qui a fait l'objet des différentes réunions.

On a retenu qu'il est d'une importance capitale, surtout dans le milieu rural, que les curés de paroisses soutiennent les initiatives du Centre. Dans les paroisses où la propagande de la part du curé fait défaut, les gens ne participent pas de peur que leur foi ne soit sérieusement secouée. Mais il faut dire que dans beaucoup de paroisses, les curés ou les conseils

paroissiaux font spontanément appel au Centre. Des statistiques précises à ce sujet n'existent pas pour le moment.

Les réunions traitant des problèmes d'éducation sont les plus demandées.

En conclusion on peut dire que les résultats obtenus sont très positifs. De nombreux adultes s'engagent dans les paroisses parce qu'ils sentent que le prêtre n'a pas le monopole des espérances et des connaissances concernant leur religion et leur foi.

Die Kirche und die Gastarbeiter

Christliches Engagement gegenüber unseren «fremden» Mitmenschen



Die Zahl der Ausländer im Vorschulunterricht übersteigt zum ersten Mal die der Luxemburger und zwar gibt es in Prozenten ausgedrückt 40% Luxemburger und 60% Ausländer

Das Thema «ausländische Arbeitskräfte» gewinnt ständig an Aktualität und Interesse, wobei die Meinungen und die Beurteilung der Situation in den öffentlichen und den Fachdiskussionen z. T. weit auseinandergehen. So wird z. B. die Frage, ob die Beschäftigung von Ausländern — von Menschen die wir eigentlich gar nicht haben sollen oder wollen — gesamtwirtschaftlich überhaupt sinnvoll ist, selbst unter Ökonomen sehr unterschiedlich gestellt und beantwortet.

Fest steht, daß der Einsatz ausländischer Arbeitskräfte in allen Bereichen unserer gewerblichen Wirtschaft längst kein Provisorium mehr ist, sondern ein Faktum, mit dem wir uns sachlich, frei von Emotionen und tatkräftig auseinanderzusetzen haben.

Denn, wenn nicht alle Zeichen trügen, wird selbst im Falle unserer aktuellen Wirtschaftskrise und bei fortschreitender Automatisierung die Zahl der ausländischen Arbeitnehmer hierzulande, allein schon aus demographischen Gründen, weiter ansteigen.

Aus dieser starken Zuwanderung ergibt sich eine Fülle sozial- und gesellschaftspolitischer Probleme, die in ihrer vollen Tragweite von uns viel zu spät erkannt werden und um deren Lösung sich zahlreiche Institutionen und Organisationen bemühen werden müssen.

Im Zusammenhang mit der oft lautstark geforderten Integration der ausländischen Mitarbeiter und ihrer Familien stellt sich natürlich die Frage unserer strukturellen und potentiellen Aufnahmefähigkeit. Wenn, wovon wir ausgehen müssen, unsere Wirtschaft und unsere katastrophale nationale demographische Situation auch in Zukunft den Bedarf bestimmen werden — nicht zu vergessen dabei auch die garantierte Freizügigkeit der Wanderarbeitnehmer innerhalb der EWG-Länder — so bleiben nur durchgreifende Maßnahmen zur Erhöhung der Kapazität unserer sozialen Infrastruktur.

Zweifellos eine schwierige, gesellschaftspolitische Aufgabe, der wir uns vorbehaltlos stellen müssen.

Unabhängig jedoch von den Alternativen: Integration oder Rotation, müssen wir uns an die gegebenen Tatsachen halten und uns bemühen, die mit der Ausländerbeschäftigung auftretenden Probleme vorurteilsfrei, menschlich, schnell und wirksam zu lösen.

In diesem Zusammenhang sei hier nur kurz hingewiesen auf den Sitzungsbericht des hauptstädtischen Gemeinderates vom 27. Juni 1977. Darin erwähnt der zuständige Schöffe in Bezug auf die Schulorganisation Luxemburgs u. a. nachstehende Tatsachen: «Für das Jahr 1977/78 drängt sich folgende erschreckende Feststellung (Sperrdruck von uns) auf: Die Zahl der Ausländer im Vorschulunterricht übersteigt zum ersten Mal die der Luxemburger, und zwar gibt es in Prozenten ausgedrückt: 40% Luxemburger, 60% Ausländer.»

Für uns, als Christen, dürfte dies eigentlich keine solche «erschreckende Feststellung» sein, denn für die Kirche gibt es keine Ausländer, sondern nur Schwestern und Brüder in Christo.

Wir alle kennen doch das Wort: Es wurden Arbeitskräfte gesucht und es kamen Menschen! Demnach müssen wir also auch versuchen die ausländischen Arbeiter — diese ungeliebten Gäste — mit ihren Familien, als Mitmenschen, als Mitchristen aufzunehmen, zu verstehen und zu behandeln. — Nicht ausschließlich als notwendiger Faktor zum Funkzionieren unserer Wirtschaft, oder gar nur als unentbehrliches, relativ billiges Arbeitspferd.

Viele Kräfte, auch auf katholischer Seite, müssen sich demnach immer mehr mühen, um die soziale und gesellschaftliche Stellung und das Ansehen des einfachen Nichtluxemburgers unter uns zu verbessern.

Die Frage ist doch tatsächlich die, ob sich die Kirche und ihre Mitglieder in solche Dinge, wie etwa soziale Probleme der Fremdarbeiter, einmischen sollen. Das sollte doch eigentlich und vor allem Angelegenheit der Politiker, der Regierungen sein.

Christliches Engagement muß aber für uns Christen immer bedeuten, sich für die menschlich-sozialen Belange all unserer Mitmenschen — auch der Fremdarbeiter z. B. — einzusetzen. Das «Für andere Dasein» ist seit jeher die Grundstruktur der Kirche Gottes, die stellvertretend für die Menschen da ist und insbesondere jene «Fremden» vertritt, für die keiner sonst eintritt.

Denn auch die sogenannten bilateralen und multilateralen Sozialkonventionen bedürfen der Realisierung durch Menschen: Menschen, die sich als Gäste und Gastgeber begegnen.

Dazu bedarf es aber jedenfalls der Kenntnis über den anderen, der Erfahrungen mit dem anderen.

Es gilt da u. a. die Kultur des jeweils andersartigen kennenzulernen. Damit ist mit «Kultur» nicht nur Kunst und Literatur des Partners, sondern vor allem das ganze Spektrum der Werte: Religionen, Überzeugungen, Bräuche, Verhaltensweisen und dgl. gemeint.

Hier muß immer wieder die Chance des individuellen Kontaktes betont werden. Was nutzen alle Informationen, wenn sie nicht durch den lebendigen Austausch von Meinungen und Wertungen ergänzt, oder durch den Vergleich in Frage gestellt werden?

Gerade dieser Austausch trägt durch Erörterung der Probleme, durch Konfrontation kultureller oder sonstiger Eigenarten, besonders jedoch durch persönliche Kontakte zum Abbau einseitiger, meist vorgefaßter Meinungen und Klischees bei und schafft Voraussetzungen zu internationaler Zusammenarbeit. Es gilt die Dimension des anderen kennenzulernen, um dadurch die eigene Dimension — ehrlich und aufrichtig — in Frage stellen oder wenigstens klären zu können. Durch den Abbau von Vorurteilen erfolgt eine Hinwendung zum wechselseitigen Verständnis und wird sich schließlich statt Polarisierung Solidarisierung vollziehen.

Wir bescheinigen uns ja so gern in Gesprächen keine Vorurteile irgendwelcher Art gegenüber irgendwelchen Menschen und Nationen zu haben und weisen gar solche Verdächtigungen energisch zurück. — Und doch leben die meisten von uns mit sozialen Vorurteilen insbesondere rassistischer Art, gegenüber unseren «Gastarbeitern», wenn, auf simplistische Art und Weise, Urteile über diese Leute gefällt werden, die in keiner Weise überprüft oder stichhaltig sind.

Gerade hier wird es immer die Aufgabe der Mitglieder der Kirche, also unsere Pflicht sein, tatkräftig einzugreifen und uns dieser «Fremden» anzunehmen. Zugleich aber auch die Schmach oder Demütigung auf uns zu nehmen die wir, als Mitmenschen, diesen unseren Mitmenschen, leider oft im Unterbewußtsein, zukommen lassen.

Christentum kann nämlich nicht bei Italienern, Portugiesen, Türken oder Schwarzafrikanern aufhören. Wenn alle verantwortlichen (politischen) Institutionen versagen oder resignieren, dann hat meiner Ansicht nach die Kirche immer noch die Aufgabe die Finger auf die Wunden zu legen und die Öffentlichkeit zu wecken. Jesus hat sich doch auch wohl nie Gedanken darüber gemacht, ob sein Verhalten, seine Worte und Taten vielleicht politisch mißverständlich oder sogar mißliebig sein könnten.

Die weitverbreitete Ängstlichkeit, auch unter uns Christen heute, betreffend die «Ausländer» ist von daher nicht recht zu verstehen. Allzuvielen Mißverständnisse und vielfältige Vorurteile in unserer rational-technisierten, modernen Leistungsgesellschaft verbauen nämlich immer noch den Weg zu einem wirklichen menschlichen Verständnis.

Gemäß dem Neuen Testament ist die Kirche nichts anderes, als die Selbstdarstellung des einen Gottes durch seinen einzigen Sohn Jesus Christus in der Welt, die keine Unterschiede im Wert der Person kennt oder zuläßt.

Die Gleichberechtigung der Rassen und Nationen in der Kirche wird also aus dem Wesen der Kirche und den damit verbundenen besonderen Gesetzen des Lebens und Handelns unserer katholischen Religion abgeleitet. Der Begriff des Bruders in der Kirche schließt jede Rechtungleichheit ebenso wie überhaupt jede in irdischen Verhältnissen vermeidbare Verschiedenheit oder Andersartigkeit aus.

Indem die Kirche Gemeinschaft der an Christus Glaubenden und auf seinen Namen Getauften ist und gar nichts anders, würde sie aufhören dies im vollen Sinne zu sein, wenn sie

es zuliesse in ihrer Gemeinschaft Unterscheidungen zwischen anderen Völkern, Nationen oder Rassen zu erlauben.

Gott hat alle Menschen, auch die «Ausländer» nach seinem Bilde geschaffen und handelt an ihnen. Das bedeutet, daß jeder Mensch, gleich welcher Farbe oder Kultur von Gott mit besonderer Würde ausgestattet ist, die zu leugnen Gott selber leugnen hieße. Damit ist auch die Gleichwertigkeit aller Menschen in der Kirche prinzipiell ausgesprochen.

Wenn wir demnach die Kirche Gottes annehmen als eine Fortsetzung seiner Menschwerdung und wenn die Kirche und Christus bei den Unterdrückten sind, dann werden sich Christus und seine Kirche immer mit den sogenannten Gastarbeitern z. B., sowie deren Familien auch bei uns solidarisieren.

Denn Gott wird immer der Gott der Armen, der Erniedrigten, der «Fremden» sein. Das soll demnach auch bedeuten, daß wir als Christen uns mit den vielfach verachteten und wirtschaftlich ausgebeuteten «fremden» Menschen identifizieren müssen. Das evangelische Motiv für das kirchliche Handeln wird für uns immer ein vorbehaltloses Eintreten für die Diskriminierten, die Verachteten, die «Ausländer» sein.

Sollen wir demnach also gerade als Christen nicht einsehen, daß unser Wohlstandsmenschsein sinnlos ist, solange wir dazu beitragen und einverstanden sind wenn andere Menschen unwürdiges Menschsein erleiden müssen und dies gerade indem sie unser Wohlstandsmenschsein ermöglichen.

Erst wenn wir, auch gegenüber unseren Gastarbeitern, unseren katholischen Glauben richtig auffassen und leben, verdienen wir auch als Christen diesen Namen und werden nimmer aufhören uns vorbehaltlos für die immer zahlreicher unter uns lebenden nicht-luxemburgischen Mitmenschen einzusetzen.

Echternach, ville d'art et d'histoire

En 698, l'abbesse Irmine de Trèves offre à saint Willibrord sa partie de la
villa «que vocatur Epternacus»

avec un sanctuaire et un petit monastère qu'elle a fait construire elle-même pour les missionnaires itinérants¹. Cet acte de donation est fondamental pour l'histoire d'Echternach. Quelques années plus tard, en 706, Pépin de Herstal et son épouse Plechude, fille d'Irmine, offrent à leur tour au saint la partie de la villa qui leur appartient². Quand Willibrord reçoit la deuxième moitié de la propriété en question, il a déjà fait ériger un monastère qu'il recommande à la protection de Pépin.

Saint Willibrord lui-même n'a pas vécu l'aboutissement de la longue évolution, qui a commencé au moment où il a formulé cette demande. Au mois de novembre de l'année 739, il s'est endormi pour toujours dans son abbaye d'Echternach où il a été enterré.

Les descendants de Pépin ne se contentaient plus d'être maire du palais. En 751, Pépin le Bref s'empare du pouvoir royal. Maintenant l'abbaye d'Echternach devient abbaye royale, elle reçoit des privilèges confirmés par tous les successeurs du père de Charlemagne.

Pour saisir l'importance de l'abbaye d'Echternach, il ne faut pas perdre de vue les personnalités qui l'ont fondée et protégée: Irmine de Trèves appartient à une grande famille de l'aristocratie franque; saint Willibrord, né dans une famille de la haute noblesse, est le vrai pionnier de la mission anglo-saxonne sur le continent³; Pépin et Plechude figurent parmi les ancêtres de Charlemagne. Ces données sont sûres, elles constituent le fruit d'une longue recherche historique et n'ont rien à voir avec les élucubrations de quelque rêveur à l'imagination sauvage. Aujourd'hui, personne ne saurait plus les contester sans risquer de se rendre ridicule.

L'ORIGINE DE LA LOCALITÉ

d'Echternach remonte cependant au delà de celle du monastère. Il est connu depuis longtemps que la colline sur laquelle s'élève actuellement l'église Saint-Pierre, conserve des vestiges d'une fortification romaine⁴. Au 19^e siècle, des fouilles sporadiques avaient permis de découvrir à l'ouest de la ville des constructions et des mosaïques romaines⁵. Des fouilles

¹ Wampach C., *Geschichte der Grundherrschaft Echternach im Frühmittelalter*, I, 2 Quellenband, Luxembourg 1930, numéros 3 et 4.

² *ib.*, numéros 14 et 15.

³ Voir Levison W., *England and the Continent in the Eighth Century*, Oxford 1946.

⁴ Meyers J., *L'église Saint-Pierre d'Echternach*, dans «Hémecht», 1964, 2.

⁵ Brimmeyr J.-P.: *Geschichte der Stadt und der Abtei Echternach*, I, Luxembourg 1921, pp. 96-105.

entreprises en été 1975 ont révélé que les fondations mises au jour au siècle dernier, font partie d'une seule et même villa, qui s'étend sur une superficie de plus d'un hectare. L'origine de ce palais remonte au milieu du 1^{er} siècle après Jésus-Christ. Par la suite, la construction a été agrandie et transformée. Les vastes salles de réception, les dimensions des installations de bains, les fragments de marbre retrouvés, tout témoigne de l'extraordinaire richesse du propriétaire de cette résidence. Au moment des invasions barbares, la villa d'Echternach a été incendiée et pillée⁶. Qu'est-ce qu'elle est devenue par la suite? — L'état actuel des fouilles ne permet pas encore de le dire avec précision. Une hypothèse particulièrement intéressante a été formulée par Monsieur le professeur Georges Kiesel: cette villa, ne serait-elle pas celle qui en 698 et 706 a été donnée à saint Willibrord?⁷

Revenons-en maintenant aux certitudes. Dès sa fondation, le monastère de saint Willibrord a été un haut-lieu spirituel et culturel de l'Occident. C'est d'Echternach que sont partis de nombreux missionnaires anglo-saxons formés par Willibrord, c'est là qu'ont été copiés et enluminés des livres de la Bible qui comptent parmi les plus intéressants de l'époque⁸. Inspirés des miniatures anglo-saxonnes et irlandaises, ils témoignent du sens artistique des moines et de leur niveau intellectuel. La rédaction de la «Vita» de saint Willibrord a été confiée à Alcuin, l'un des plus grands érudits de l'époque carolingienne.

Du point de vue monumental, il convient de mentionner qu'en 1949 ont pu être dégagés sous l'actuelle Basilique les restes de l'église mérovingienne construite vers 700⁹. L'importance croissante du pèlerinage aux reliques du saint évêque a rapidement rendu nécessaire la construction d'un sanctuaire plus grand. Aucun document ne nous renseigne cependant sur l'église carolingienne érigée à la fin du 8^e ou au début du 9^e siècle. Il en subsiste la crypte et plusieurs particularités architecturales de l'église «ottonienne» ne s'expliquent que par la présence d'un bâtiment plus ancien¹⁰. Les questions concernant l'aspect et les dimensions exactes de l'église carolingienne n'ont pas trouvé de réponse satisfaisante jusqu'à présent¹¹.

Peu après sa fondation, la jeune abbaye atteint donc une première apogée. L'empereur Charlemagne accorde plusieurs privilèges à Echternach et fait quelques donations.

A partir du milieu du 9^e siècle, le monastère connaît néanmoins un déclin certain du fait qu'un laïc, le comte Adalard, reçoit la dignité abbatiale¹². Les Bénédictins disparaissent peu à peu pour céder la place à

DES CHANOINES SÉCULIERS.

Cette époque de décadence ne se termine que tout à la fin du 10^e siècle, lorsque l'empereur Otton I^{er} rétablit la règle bénédictine à la demande du comte Sigefroid de Luxembourg. Pour repeupler le monastère, il fait venir quarante moines sous la direction de l'abbé Ravanger de Saint-Maximin de Trèves.

⁶ Metzler J., Ausgrabungen in der Römervilla von Echternach-Schwarzuecht, dans «Hémecht», 1976, 4.

⁷ Kiesel G., Echternacher Kulturwerte in Gefahr, dans «Luxemburger Wort», 1. 10. 1975.

⁸ Spang P., Handschriften und ihre Schreiber, Luxembourg 1967; Schröder J., Echternach: An der Wiege der deutschen Sprache, dans «Die Warte», 28. 5. 1977.

⁹ Kiesel G., Die Basilika des heiligen Willibrord in Echternach, Luxembourg 1949.

¹⁰ Staud R.-M., L'architecture religieuse préromane et romane, dans «L'Art au Luxembourg», I, Luxembourg 1966, pp. 128-129.

¹¹ Cf. Cüppers H., Die Basilika des heiligen Willibrord zu Echternach und ihre Vorgängerbauten, dans «Hémecht», 1975, 2/3.

¹² Wampach C., op. cit., I, Textband, Luxembourg 1929, p. 164.

Il convient de souligner que la période des chanoines n'a pourtant pas été aussi obscure que certaines traditions et descriptions ont voulu le faire croire. N'oublions pas que l'école «monastique» a continué de fonctionner, que le nombre des habitants d'Echternach a sensiblement augmenté et que la ville fut entourée de murs¹³. C'est donc sous leur domination que furent faits plusieurs pas importants pour l'évolution de la localité en un centre humain et économique régional.

LE RETOUR DES BÉNÉDICTINS

a entraîné un renouveau par l'abbaye malgré toutes les difficultés que les moines ont rencontrées.

En l'an 1016, l'église abbatiale devient la proie d'un incendie. Les religieux se sont rapidement mis à reconstruire leur sanctuaire auquel ils ont donné l'aspect que nous lui connaissons de nouveau depuis la restauration terminée en 1953. Ce qui retient l'attention de l'historien de l'art, c'est le «système d'Echternach», c'est-à-dire l'alternance de piliers et de colonnes supportant les murs de la nef. Les peintures qui décoraient l'intérieur ont malheureusement disparu. Le 19 octobre 1031, l'archevêque Poppon de Trèves peut procéder à la dédicace de l'église abbatiale d'Echternach¹⁴. Au cours des siècles, cet édifice a beaucoup perdu de sa splendeur, c'est certain, mais aujourd'hui encore nous sommes frappés par sa grandeur et ses proportions harmonieuses. Il continue d'inviter au recueillement et à la prière comme du temps des moines, à condition que l'on sache s'arrêter quelques instants et se laisser pénétrer par cette sobre beauté.

La même époque voit naître dans le scriptorium des moines des chefs-d'œuvre de l'enluminure qui suscitent l'admiration de tous les connaisseurs et qui suffiraient à eux seuls à établir la gloire d'Echternach. Exécutés pour les besoins du monastère ou pour la cour impériale, ces manuscrits sont aujourd'hui dispersés à travers toute l'Europe. Mentionnons à titre d'exemple le Codex Aureus de Nuremberg, le livre de péricopes de Henri III de Brême et le Codex Aureus Escorialensis de l'Escorial¹⁵. Le chœur de la crypte carolingienne d'Echternach conserve quelques fragments de fresques peintes vers le milieu du 11^e siècle.

De 1083 à 1110, un érudit remarquable, l'abbé Thiofrid, préside aux destins de l'abbaye. La cité établie à côté du monastère s'étend elle aussi. Elle reçoit sa propre église construite aux 10^e et 11^e siècles. Echternach est la première ville du Luxembourg qui obtienne une charte de libertés. Cela se passe en 1236.

La période qui s'étend du 14^e au 16^e siècle est caractérisée par le règne de

PRÉLATS NÉS DANS LA NOBLESSE

Echternach n'a pas échappé au sort de la plupart des monastères qui sont devenus des refuges pour les fils puînés des grandes familles. Certes, il y avait parmi eux des moines zélés qui sont devenus d'excellents abbés, mais leurs vies exemplaires ne permettent pas d'oublier que d'autres ont obtenu la dignité abbatiale à force d'intrigues. Sous leur abbatiat, office

¹³ Brimmeyr J.-P., *op. cit.*, I, pp. 219-230.

¹⁴ Wampach C., *op. cit.*, I, 1, p. 230.

¹⁵ Voir Spang P., *op. cit.*

divin et études ont été négligés, le nombre des moines a considérablement baissé, les biens de l'abbaye ont diminué.

Au 14^e siècle a été fondé à côté de l'abbaye Saint-Willibrord un couvent de clarisses réservé aux filles de la noblesse. Cette institution a subsisté jusqu'à la fin du 18^e siècle. D'incessants conflits ont d'ailleurs opposé religieuses et moines¹⁶.

Les difficultés de l'abbaye n'ont pris fin qu'avec la nomination de l'abbé Antoine Hovaeus par Marguerite de Parme, gouverneur des Pays-Bas Espagnols¹⁷. Plusieurs successeurs de Hovaeus sont désignés de la même façon, au détriment des droits des moines. Ces prélats dignes et bien formés permettent cependant à l'abbaye de traverser sans trop de problèmes une période particulièrement critique. Ainsi la réforme luthérienne, violemment combattue par les archevêques de Trèves, n'arrive pas à s'infiltrer dans notre région, et le monastère continue d'exercer ses droits seigneuriaux à Echternach et dans les autres localités qui lui appartiennent.

Echternach n'échappe quand-même pas aux nombreuses guerres qui touchent le Luxembourg. Il va sans dire que cette prestigieuse abbaye réputée pour ses richesses a dû attirer les convoitises de toutes sortes de pillards. En 1596, ville et abbaye sont mises à sac par une bande de Gueux hollandais. L'abbé Jean Bertels est emmené comme otage à Nimègue, et il n'est libéré que contre une forte somme d'argent après plusieurs mois de captivité. Pour éviter que pareille aventure ne lui arrive une deuxième fois, il ne retournera plus à sa résidence d'Echternach, mais il s'établit à Luxembourg et à Trèves. Ce prélat est sans doute l'un des plus remarquables qui ont détenu la crosse de saint Willibrord. Grand érudit, il nous a laissé la première histoire écrite du Luxembourg. L'«*Historia Luxemburgensis*» fut imprimée à Cologne en 1605.

«PRINCES-ABBÉS» DU 18^e SIÈCLE

L'abbé Mathias Hartz, natif d'Echternach, s'employa surtout à écarter les différents que ses prédécesseurs avaient eus avec les bourgeois de la ville. Le fait le plus important de son abbatiat fut cependant la pose de la première pierre du nouveau palais abbatial en 1727. L'abbé Grégoire Schoupe, instigateur de ce projet monumental, assista à l'achèvement de la demeure. Les plans de la nouvelle résidence avaient été dressés par Léopold Durand, bénédictin de Saint-Avold et architecte réputé. Ce qui avait déterminé les moines à faire construire ces bâtiments, ce n'était pas tellement l'état de l'ancien monastère — certes, une restauration s'imposait et la place venait parfois à manquer — mais surtout le désir de disposer d'un palais digne d'un prélat qui recevait sans arrêt des personnalités venant de tous les horizons. Le nombre des moines culminait, en effet, en 1741 à quarante qui cependant ne vivaient pas tous à l'abbaye¹⁸. La communauté n'avait donc nullement besoin d'un logis aussi spacieux. L'abbé ne se contenta pourtant pas d'achever ce palais. En face de l'«aile des prélats», il fit construire une orangerie entourée d'un jardin destiné à son usage personnel. Le château de Bollendorf fut transformé, la maison de campagne des moines sise en dehors de la ville fut agrandie (cette maison a été démolie le 17 mai 1977), un refuge destiné à abriter la communauté en cas de guerre fut élevé dans la forteresse de Luxembourg.

¹⁶ Brimmeyr J.-P., op. cit., II, Luxembourg 1923, pp. 129-136.

¹⁷ ib., p. 62.

¹⁸ Schmitt M., Die Bautätigkeit der Abtei Echternach im 18. Jahrhundert, Luxembourg 1970, p. 65.

Les dignitaires succédant à Grégoire Schouppe, grands seigneurs comme lui, ont eux aussi investi le meilleur de leurs forces dans la construction de résidences d'été et de châteaux-fermes. Le pavillon dans le jardin de l'abbaye, le prieuré de Berg-sur-Moselle en France, la ferme de Cröv et le château de Dreis en Allemagne sont dus à l'initiative de Michel Horman. La résidence de Weilerbach sur la rive gauche de la Sûre, à quelques kilomètres d'Echternach, fut réalisée pour Emmanuel Limpach par l'architecte Paul Mungenast¹⁹.

Toutes ces constructions, en premier lieu le palais d'Echternach, comptent parmi les plus belles réalisations de l'art baroque dans notre région.

Malheureusement ces nombreuses activités ont profondément marqué l'esprit de la communauté qui, à l'exemple de son abbé, se détournait peu à peu de la vie contemplative. Les «princes-abbés» menaient avant tout une vie de gentilshommes et ne se préoccupaient plus guère du bien-être spirituel des moines qui leur étaient confiés. Emmanuel Limpach, dernier abbé d'Echternach, ne réussit jamais à gagner la sympathie de la totalité des religieux divisés en deux camps, l'un favorable au prélat en place, l'autre demandant sa destitution. Lorsqu'il mourut en 1793, les circonstances politiques et la discorde à l'intérieur du monastère ne permettaient pas de procéder à la désignation d'un successeur dont l'abbatiate eût de toute façon été de très courte durée.

En août 1794, l'armée française s'approcha de la ville d'Echternach. Devant le danger imminent, les moines quittèrent précipitamment leur abbaye, qui en direction de Laach en Allemagne, qui pour le refuge de Luxembourg. Au mois d'octobre, le monastère fut pillé. Après la capitulation de la forteresse de Luxembourg en juin 1795, quelques religieux revinrent à l'abbaye pour reprendre la vie régulière. Cette reprise dura jusqu'au 10 janvier 1797, date à laquelle un commissaire de la République ordonna aux Bénédictins de quitter immédiatement les bâtiments²⁰. Ce jour-là se termina l'histoire de l'abbaye d'Echternach qui avait duré onze cents ans.

Vendus comme bien national, les bâtiments furent affectés à différentes activités qui ne contribuèrent guère à leur conservation. La Basilique Saint-Willibrord ne fut sauvée que de justesse de la destruction. Grâce à l'obstination de quelques intellectuels et à la collaboration de toute la population, elle put être rendue au culte en 1868. Le palais abbatial, après de nombreuses années de délabrement, est devenu propriété de l'État et a en sorte, extérieurement au moins, retrouvé son aspect d'autrefois.

QUELQUES RÉFLEXIONS

s'imposent à la fin de cet aperçu. Une abbaye qui, pendant plus d'un millénaire, a marqué voire déterminé, le destin d'une localité, ne disparaît pas sans laisser de traces. Aujourd'hui nous trouvons à Echternach des monuments de toutes les époques de l'histoire de l'art occidental. Les constructions de l'abbaye elle-même subsistent, elles continuent de donner à la cité de saint Willibrord un caractère qu'aucune autre agglomération de notre pays ne saurait revendiquer. De ce point de vue, l'héritage des Bénédictins semble donc sauvegardé, mais la récente destruction de la maison de campagne des moines montre clairement que certains «responsables» politiques n'hésitent pas à sacrifier les valeurs reçues du passé à la

¹⁹ Schmitt M., op. cit., pp. 184-218.

²⁰ Brimmeyr J.-P., op. cit., II, p. 116.

réalisation de leurs ambitions personnelles. Cette façon de penser et d'agir nous appelle à la vigilance. Est-ce que la remarquable histoire d'Echternach ne nous engagerait pas ou n'aurait plus de signification pour nous? Aurions-nous le droit de laisser se dilapider les richesses que nos ancêtres nous ont léguées, d'autant plus que nous savons que le patrimoine culturel du Luxembourg n'est guère considérable? Pour ma part, je pense que le passé que je viens d'évoquer mérite un autre avenir que celui que quelques esprits éclairés s'efforcent de lui préparer.

Der wissenschaftliche Atheismus

GRUNDLAGEN DES WISSENSCHAFTLICHEN ATHEISMUS

Gemäß marxistisch-leninistischer Darstellung beruht der wissenschaftliche Atheismus auf dem gesicherten Fundament der marxistisch-leninistischen Philosophie, dem dialektischen und historischen Materialismus, dessen Konsequenz und untrennbarer Bestandteil er ist¹. Damit hat sich der wissenschaftliche Atheismus den Boden unter den Füßen bereits entzogen denn sowohl der dialektische als auch der historische Materialismus sind in sich widersprüchlich und unhaltbar.

Der dialektische Materialismus ist eine Philosophie, welche nur dadurch bestehen kann, daß sie in den entscheidenden Fragen die elementarsten Denksätze aufgibt. So muß der dialektische Materialismus bei der Erklärung der Entwicklung als Selbstbewegung aufgrund eines dialektischen Widerspruchs, einer Gegensatz-Identität von Potenz und Akt, von Möglichkeit und Wirklichkeit, auf das Nicht-Widerspruchsprinzip und auf den Satz vom zureichenden Grund verzichten. Für die Erklärung des Hervorgehens einer höheren Seinsstufe aus einer niedrigeren muß er gegen das Kausalitätsprinzip verstoßen, dem er doch selbst verpflichtet ist. Dabei ist materialistische Dialektik von vorneherein in sich widersprüchlich, weil sie eine Negativität als ontisches Prinzip voraussetzt, die bestenfalls bei einem Idealismus möglich wäre².

Was den historischen Materialismus betrifft, so ist hier nicht einzusehen, worin der Materialismus eigentlich bestehen soll. Es sei denn, man bezeichnet auch das geistige als materiell, wodurch der dialektische Materialismus jedoch in die Position des Vulgärmaterialismus zurückfallen und sich selbst aufgeben würde. Sowohl aus den Produktivkräften (Menschen und Werkzeuge) als auch aus den Produktionsverhältnissen (Planung, Organisation, Führung, Recht usw.) geht hervor, daß die «unmaterielle» menschliche Bewußtseinstätigkeit als ein konstitutives Element in die Produktionsweise eingeht, daß diese also durchaus geistdurchtränkt ist und es demnach nicht ein materieller Faktor ist, der letztlich die Geschichte bestimmt³.

Es stellt sich nun die philosophische Grundfrage über den wissenschaftlichen Atheismus:

IST WISSENSCHAFT OHNE GOTT MÖGLICH?

Wissenschaft ist ein System der Erkenntnisse über das Wesen (Sosein) und die Existenz (Dasein) der Wirklichkeit. Man unterscheidet zwischen empirischer Wissenschaft (Natur- und Geisteswissenschaften) und Seins-Wissenschaft (Metaphysik). Die Wissenschaft ist ein Faktor, welcher neben der Kunst, der Moral und der Beschaulichkeit die Philosophie ani-

miert. Es wäre falsch, die Wissenschaft mit der Philosophie zu identifizieren, denn die Wissenschaft ist weder eine Philosophie, noch die Philosophie schlechthin⁴. Zur Wissenschaft gehört eine subjektive Seite (Intentionalität) und eine objektive Seite (Realität außerhalb des Bewußtseins).

Entscheidend für die subjektive Seite, die Intentionalität, ist die Tatsache, daß es keine Erkenntnis ohne Wahrheit und ohne Streben nach Wahrheit und Wert gibt, wenn es nicht zur Retorsion (Umkehrung, Einwand gegen sich selbst) kommen soll. Es läßt sich nun nachweisen, daß es keine Wahrheit und keine Strebedynamik und mithin auch keine Erkenntnis und keine Wissenschaft ohne Gott geben kann.

«Das Sein trägt alle eindeutigen Bestimmungen (Prinzip der Nicht-Widersprüchlichkeit), und es garantiert für alles den notwendigen Grund (Prinzip vom zureichenden Grund). Deshalb ist das Sein das in sich und durch sich selbst Bestimmte und das in sich selber Gründende, das Notwendige. Auf dieses Sein also zielt unser Geist letztlich. Er geht nicht auf ein bestimmtes Seiendes (das würde ihm seine Wahrheitsbefähigung nehmen), wohl aber auf das ganz und gar bestimmte Sein (das eben gibt ihm seine Wahrheitsbefähigung). Das Sein, das das Letztziel unseres Geistes ist, kann nun nicht seinerseits endlich sein; es wäre sonst ja nur ein bestimmtes endliches Seiendes neben anderen. Und die Ausrichtung des Geistes auf ein solches Seiendes würde die Wahrheit unserer geistigen Erkenntnis aufheben. Das Sein, auf das der Geist letztlich zielt, muß also unendlich sein — nicht im Sinne einer bloßen endlosen Summe von endlichen Dingen, denn so wäre es ja ganz unbestimmt und könnte nicht die Grundlage für alle bestimmte Erkenntnis sein»⁵.

Noch bevor der Mensch erkennt, treibt ihn ein innewohnender Drang zur ersten Wahrnehmung. Der Mensch erkennt und will. Der Wille zielt jedoch über Erkenntnis hinaus, will nicht nur Erkenntnis, sondern Teilhabe am Gegenstand der Erkenntnis, und zwar auf typische Weise: Er will sich dem Gegenstand als Wert einen, mit ihm «wirklich» kommunizieren. Den eigentlichen Gegenstand aber der personalen Willensintentionalität bildet das Reich der personalen Werte, denn alles A-personale bedeutet empfindlichste Grenzerfahrung. Aus all dem folgt, Grenzerfahrung impliziert Grenztranszendenz, zutiefst auf personal-interpersonale Werterfüllung hin, die als reale Möglichkeit offensteht. Dieses realmöglich Unbegrenzte ist ontologisch identisch mit Wirklichkeit, da der Bezugspol letzter Realmöglichkeit mit ihr zusammenfallen muß. Nimmt man hinzu, daß diese Letztwirklichkeit personal entgegenkommende, Person «erfüllende» Wirklichkeit sagt, dann hat sich erwiesen, daß unser dynamisches Wesen sich auf Gott hin öffnet oder richtiger, daß es von Gott auf ihn hin eröffnet ist⁶. Wir können Seiendes als Seiendes und Endliches als Endliches nur deshalb erkennen, weil unser geistiges Wesen ausgerichtet ist auf das Unbegrenzte, Unendliche, auf die unendliche Seins- und Wertwirklichkeit Gottes. Nur auf Grund dieser innersten Ausrichtung unseres Geistes vermögen wir in der Begegnung mit dem Seienden dieses auf die Unendlichkeit hin zu prüfen, können wir es messen, wissen wir um seine Endlichkeit⁷.

Entscheidend für die objektive Seite, die Realität außerhalb des Bewußtseins ist die Kontingenz, die Nichtwesensnotwendigkeit der Welt. Immer neue Strukturen, Soseinsgehalte und -gestalten, bedeuten als vollzogene, aktuierte, auch und wesentlich immer neue Aktualität, aufeinanderfolgende Reihe von Akten. Wir haben es mit Soseins- und Daseinskongingenz zu tun. Das Welt-Sein ist durch Potenzialität gekennzeichnet und bezieht sich daher strukturmäßig auf eine andere Wirklichkeit, welche die Aktuierung der Potenzialität, das Mehr an Sein, ermöglicht, denn Potenzialität, deren Akt metaphysisch unmöglich ist, ist selbst unmöglich, weil sie, als ontologischer Bezug auf mögliche Wirklichkeit, zugleich auch nicht auf diese bezogen wäre (bezogen sein könnte), sich also ontologisch aufhobe⁸. «Niemals eignet dem Kontingenten ein inneres Prinzip der Einheit von Wesen und Sein, und gerade diese

Unmöglichkeit eines inneren Grundes der («materialen») Identität fordert das Wirken der göttlichen Schöpferkraft einfachhin, nicht nur in irgendeinem Augenblick: vertiefte Wesentlichkeit der Kontingenz — von sich aus «fällt» das Kontingente, seine ontologische Synthese hält nicht ohne ständige Einwirkung von der Transzendenz her»⁶.

Wissenschaft ohne Gott ist somit weder von der subjektiven, noch von der objektiven Seite her möglich. Trotzdem gibt es atheistische Wissenschaftler, welche große Erfolge aufzuweisen haben. Deshalb stellt sich als nächstes die Frage:

IST WISSENSCHAFT UNABHÄNGIG VON DER RELIGION?

Die Wissenschaft an sich ist unabhängig von der Religion, da einerseits die anthropologischen Voraussetzungen der Wissenschaft (Wertbewußtsein, Strebedynamik) dem Menschen angeboren, andererseits die ontologischen Voraussetzungen der Wissenschaft (Gesetzmäßigkeit) in die Welt hinein verlegt sind. Gerade daraus ergeben sich die anthropologischen Gottesaufweise, während der metaphysische Gottesbeweis dadurch erleichtert wird.

Ein Wert- oder Sollensbewußtsein, welches dem Menschen angeboren ist, verweist auf eine transzendente Instanz, der selbst ein Verstehen der Zusammenhänge zwischen Wert, Freiheit, Sollen zukommt. Die Strebedynamik des menschlichen Wollens, welche nicht erworben, sondern dem Menschen naturhaft mitgegeben ist, zielt auf das unendliche Sein und den unendlichen Wert. Der Mensch erkennt sich als ek-statisch offene Seinsform, der eine absolute, unendliche Erfüllung als reale Möglichkeit korrelativ entspricht⁶. Die Gegenwart des göttlichen Seins in allen Dingen hebt die Gegenwart eines eigenen Seins in uns nicht auf sondern macht sie erst möglich mit allem was dies einschließt: auf der Ebene der Erkenntnis ein natürliches Licht, welches das unserige ist und auf der Ebene des Handelns ein angeborener Moralsinn, welcher uns anregt, das Gute zu entdecken⁷.

Die Philosophiegeschichte rechnet es der thomanischen Metaphysik zur Ehre an, daß sie den Dingen und Menschen, bei aller Kreatürlichkeit, formal-eigenes «Sein» und selbst-eigene Tätigkeit, «potentia activa», zuspricht. Damit kommt dem Kontingenten ein eigenes Existenzprinzip zu, obwohl es ein inneres Prinzip der Synthese mit dem Wirklichsein nicht geben kann. Potenzialität bezieht sich auf eine Wirklichkeit, welche ihrerseits nicht wieder auf Potenzialität zurückgeführt werden kann. Andernfalls entsteht ein unendlicher Regreß, da die Wirklichkeit ein Mehr an Sein gegenüber der Möglichkeit erfordert. Ein unendlicher Regreß ist ontologisch nicht haltbar, da eine aktual unendliche Reihe von Kontingenten keines ihrer Glieder und so auch nicht sich selbst jemals adäquat begründen könnte, wofern man sie streng ontologisch nimmt, und zwar für sich allein, also ohne die Möglichkeit eines Nichtkontingenten, Absoluten, miteinzurechnen⁶. Sieht man einmal von den verschiedenen nicht aufeinander reduzierbaren Seinsgehalten der verschiedenen Seinsstufen ab und legt der Welt ein Minimum an Eigensein, eine Art Urmaterie zugrunde, so kommt man doch nicht an der Tatsache vorbei, daß dieses Sein durch Potenzialität gekennzeichnet ist und sich daher strukturmäßig auf eine andere Wirklichkeit bezieht. Ist bereits passive Potenzialität ein einsichtiges Kennzeichen für die Kontingenz des Welt-Seins, so wird diese Einsicht noch gestärkt durch das Zugeständnis der aktiven Potenz. Selbsteigene Tätigkeit einer in der Zeit veränderlichen Welt bedeutet, daß die Welt in ihrem ureigensten Sein kontingent ist, denn selbsteigene Tätigkeit hat ihren Ursprung in der unbegrenzten Tiefe des eigenen Seins. Nichtkontingenz steht im Widerspruch zu Selbst-Veränderlichkeit.

Die Auffassung, daß Gott überflüssig sei, wenn das Wertbewußtsein und die Strebedynamik dem Menschen angeboren seien und wenn der Welt selbsteigene Tätigkeit zukomme,

hat sich als Irrtum erwiesen. Gott ist sowohl als Schöpfer als auch als Erhalter der Welt und des Menschen absolut notwendig. Dadurch, daß die anthropologischen Voraussetzungen der Wissenschaft dem Menschen angeboren sind und nicht erworben werden, bedeuten sie eine Existenzbedrängung des Menschen und gerade dadurch werden sie zu einem wissenschaftlichen Gottesaufweis. Ebenso bestätigt die Tatsache, daß die ontologischen Voraussetzungen der Wissenschaft (Gesetzmäßigkeit) in die Welt hinein verlegt sind und nicht von außen an die Welt herangebracht werden, daß nicht nur die je anderen Verwirklichungen der Welt kontingent sind, sondern das Sein der Welt selbst und gerade daraus ergibt sich der wissenschaftliche Gottesbeweis.

Das Zweite Vatikanum sagt zur Autonomie der irdischen Wirklichkeiten: «Wenn wir unter Autonomie der irdischen Wirklichkeiten verstehen, daß die geschaffenen Dinge und auch die Gesellschaften ihre eigenen Gesetze und Werte haben, die der Mensch schrittweise erkennen, gebrauchen und gestalten muß, dann ist es durchaus berechtigt, diese Autonomie zu fordern. Das ist nicht nur eine Forderung der Menschen unserer Zeit, sondern entspricht auch dem Willen des Schöpfers. Durch ihr Geschaffensein selber nämlich haben alle Einzelwirklichkeiten ihren festen Eigenstand, ihre eigene Wahrheit, ihren eigenen Wert sowie ihre eigene Gesetzmäßigkeit und ihre eigenen Ordnungen, die der Mensch unter Anerkennung der den einzelnen Wissenschaften und Techniken eigenen Methode achten muß»⁸.

Zusammenfassend kann die Schlußfolgerung gezogen werden, daß die Religion zwar keine Bedingung der Wissenschaft ist, sie jedoch ganz entschieden fördert. Unverständlich und befremdend sind daher religionsfeindliche Äußerungen, wie sie noch beim letzten Weltkongreß der Philosophie in Varna aus dem Lager des Materialismus vorgetragen wurden. Da die marxistisch-leninistische Religionskritik gerade an der wissenschaftlichen Argumentation scheitert und auf bestimmte Geisteshaltungen zurückgreift, von denen sich auch die Kirche distanziert, stellt sich allen Ernstes die Frage nach den wirklichen Ursachen des «wissenschaftlichen» Atheismus.

URSACHEN DES WISSENSCHAFTLICHEN ATHEISMUS

Es gibt vor allem zwei Ursachen des wissenschaftlichen Atheismus: Vorbehalt der freien Hingabe und Egoismus der Erkenntnismacht. Zum Vorbehalt der freien Hingabe schreibt H. Ogiermann: «Erst wer anerkennt, erkennt Gott so, wie er erkannt sein will und muß. . . Wie erst im Vollzug der unbedingten Hingabe das Licht sich schenkt, in dem Gott wahrhaft als der erscheint, der er für uns ist, so auch im Vollzug der unbedingten Verweigerung — wofern sie weiß, was sie tut, und daß es sie gibt, wird man philosophisch nicht a priori bestreiten dürfen. Wie der konkrete Mensch die Dialektik von Erkenntnis und Anerkennung (oder Zurückweichen vor dem absoluten Geheimnis) lebt, darüber befindet Philosophie nicht; übrigens durchzieht diese Dialektik irgendwie wohl das ganze Leben und bedeutet zugleich eine gewisse «Verifikation» des Wissens um Gott, «mit» dem man Erfahrungen macht, oder eine vermeintliche «Falsifikation». Aber einfacher (zu einfach?, zu undialektisch?) stellt sich das Verhältnis dar, wenn nicht tatsächliche Anerkennung oder Verweigerung sich so direkt mit dem Moment der Erkenntnis selbst durchdringen, wie angenommen wurde; es reicht die Bereitschaft (oder nicht) zu Anerkennung. Die Einheit von Erkenntnis und Anerkennung kann auch überspannt werden. Eine wesentliche Differenz von Erkennen und Hingabe des Willens läßt sich nicht zum Verschwinden bringen. . . Der Vorbehalt der freien Hingabe schlägt als solcher schon zurück auf das Erkennen, vermag die Einsicht zu verdunkeln, hat vielleicht ein Interesse daran, daß Gott nicht sei, macht also irgendwie nicht Ernst damit, daß Gott sein «könnte». Eine gewisse Priorität des Erkennens ist aber unab-

dingbar. Nur muß sie getragen und durchstimmt sein von einer vorbehaltlosen Bereitschaft, von der freien Vor-Entscheidung, sich dem Gott, der sich zeigen würde, bedingungslos zu überantworten. Mangelt es an solcher Bereitschaft, dann ist der Mensch geneigt, das aufgehende Licht der Erkenntnis zu verdrängen. Allerdings darf man vermuten, das Bewußtsein der Verdrängung lasse sich selbst nicht völlig verdrängen. Und hier könnte das existentielle Schuldigwerden beginnen»⁶.

Der Egoismus verweigert nicht nur die freie Hingabe sondern möchte auch über die gesamte Wirklichkeit herrschen. Mit der Erkenntnismacht befaßt sich J. Meurers: «Wissenschaft und das die spezielle Methode am speziellen Gegenstand überschreitende Denken vermögen nur dann etwas, wenn sie durch die entsagende Liebe im Verzicht auf Erkenntnismacht veredelt werden. Die Tiefen des Seins eröffnen sich nur der Liebe, aber nicht der Macht.»⁹ Erkenntnismacht ist Macht über die Wirklichkeit. «Mit den naturwissenschaftlichen Einsichten ist dem Menschen eine Macht gegeben, die sich zunächst im Gebrauch des Technischen ausdrückt. Aber das Technische und dessen Gebrauch wären nicht möglich, wenn nicht die Wirklichkeit sich in den Einsichten des Naturwissenschaftlichen so öffnete, daß das Technische möglich wird. So ist die Macht schon mit dem Erkennen gegeben, bereits in ihm enthalten. Im wissenschaftlichen Erkennen, d. h. in einem Erkennen auf der Basis einer Anwendung der speziellen Methoden auf den speziellen Gegenstand, ist dem forschenden Geist nicht nur Erkennen, sondern auch Erkenntnismacht gegeben.»⁹ Gemeint ist hier empirisch-wissenschaftliches Erkennen.

Dem Verzicht auf Erkenntnismacht kommt entscheidende Bedeutung zu, wenn sich die Wirklichkeit dem forschenden Geist nicht öffnet und ihm damit keine Macht über sich gibt. Wer empirische Wissenschaft verabsolutiert, erkennt nur jenen Teil der Wirklichkeit an, über den er Macht hat und hier dürfte eine weitere Ursache des «wissenschaftlichen» Atheismus liegen.

LITERATURNACHWEIS

¹ G. Klaus und M. Buhr: Marxistisch-Leninistisches Wörterbuch der Philosophie, VEB Bibliographisches Institut Leipzig 1970, S. 128.

² H. Ogiermann: Materialistische Dialektik, A. Pustet München-Salzburg-Köln 1958, S. 157-217.

³ G. A. Wetter: Sowjetideologie heute, Fischer Frankfurt am Main 1962, S. 189.

⁴ 15^e Congrès mondial de Philosophie: La philosophie et la science, Sofia 1973, vol. 1 p. 25 (A. Mercier).

⁵ W. Kern und G. Stachel: Warum glauben? Echter-Verlag Würzburg 1967, S. 120 (O. Muck); S. 158 (W. Kern).

⁶ H. Ogiermann: Sein zu Gott, A. Pustet München-Salzburg 1974, S. 77-81; 148-149; 153; 179; 287-289.

⁷ 7. internationaler thomistischer Kongreß: De Homine, Rom 1972, 2. Band S. 146 (A. Dondeyne).

⁸ Pastoralkonstitution «Die Kirche in der Welt von heute», Nr. 36.

⁹ J. Meurers: Können wir von Gott wissen? P. Pattloch Aschaffenburg 1965, S. 64; 126.

Warum ein «Ja» zum Leben, ein «Nein» zur Abtreibung?

Die Antwort eines Arztes, Humanisten, Staatsbürgers, Menschenrechtlers und Christen

Der nachstehend veröffentlichte Beitrag ist der volle Wortlaut jener Konferenz, die Univ.-Prof. Dr. Heribert Berger, Leiter der Univ.-Kinderklinik Innsbruck in Ettelbrück, Esch/Alzette und Luxemburg vor rund 1.800 Leuten gehalten hat.

Prof. Dr. Berger resümiert (siehe Fettdruck) die gängigsten Argumente der Befürworter einer Liberalisierung der Abtreibungsgesetzgebung und antwortet darauf als Arzt, Humanist, Staatsbürger, Menschenrechtler und auch als engagierter Katholik und Christ.

Neulich wurde ich gefragt, wie ich als Kinderarzt dazu komme, mich in der Abtreibungsfrage zu engagieren. Ich habe geantwortet, weil der Schwangerschaftsabbruch eben immer einen Lebensabbruch für das Kind bedeutet und es unsere Aufgabe ist, für das Leben des Kindes einzutreten. Die Befürworter des Schwangerschaftsabbruches lassen selbst in all ihren Voten das Kind immer links liegen, und sogar der Gesetzgeber hat in dieser so ernststen Frage dem Kind einen von Amts wegen bestellten Anwalt und Verteidiger versagt. Außerdem bin ich als Universitätslehrer nicht imstande, meinen Studenten zweierlei Wahrheiten zu dozieren. Ich kann ihnen nicht eine klinische Pathologie der ersten Lebenszeit, d. h. der Erbkrankheiten, der angeborenen Anomalien, der Erkrankungen des Embryos und ihre Vermeidung oder eventuelle Behandlung lehren und gleichzeitig erklären: ja, aber in dieser Zeit ist dieses Kind eigentlich noch kein Mensch, wie befangene Abtreibungsbefürworter unbelehrbar behaupten, und: ihr könnt es auch abtreiben.

Es ist tatsächlich eigenartig, daß das Problem der Abtreibung fast nur von der Seite der betroffenen Frau her gesehen wird, was zumindest eine recht unvollständige Betrachtungsweise ist.

Gewiß ist die Frau in diesem Geschehen eine, aber nicht die einzige Hauptbeteiligte. Es ist gewiß ihre Schwangerschaft, die abgebrochen wird. Es ist aber auch *ihr* Kind und das des zeugenden Vaters, dessen Leben abgebrochen wird, denn das ist ja die Absicht des Schwangerschaftsabbruches: man will nicht, daß dieses zu erwartende Kind weiterlebt und geboren wird. Es ist da aber auch der Täter, etwa ein Mediziner, der eigentlich derjenige ist, der dieses Leben und die Schwangerschaft abbricht. Und es gibt da den weltlichen Gesetzgeber und unser inneres Sittengesetz, die uns verpflichten, das Leben jedes einzelnen Menschen zu schützen, aber sie schützen auch uns davor, daß wir nicht an dem Leben eines anderen Menschen schuldig werden.

Jedem Lebewesen auf dieser unserer Erde, jedem Menschen, jedem von uns ist eine ganz bestimmte zeitliche Frist zu leben beschert, in der wir die Möglichkeit haben, jeder nach unserem Maß, uns selbst und diese unsere Welt mit den uns Menschen eigenen Kräften zu bewegen. Dabei bleiben das Warum und die Stunde des Beginns unseres Lebens und die unseres Todes ein tiefes Geheimnis. Einmal beginnt dieses unser Leben, um eine mehr

oder weniger lange Zeit zu dauern und um dann eines Tages, gemessen an natürlichen Merkmalen, wieder aufzuhören.

Wir sind wirklich Gerufene, in dieses Leben Gerufene. Gerufen durch Naturgesetzlichkeiten, aber eben auch durch unseren Willen, Verstand und unser Herz und durch Gott. Es gehört zum typisch Humanen, zum eigentlich Menschlichen, daß die Zeugung eines Menschenkindes nicht bloßer Geschlechtsakt ist, sondern daß diese Zeugung eingebettet ist in einen Akt gegenseitiger personaler Liebe, einer Liebe freilich, die nicht nur wenige Augenblicke dauern soll, sondern die in ihrer Treue den anderen mitträgt, ein Leben lang, ja über den Tod hinaus.

Aber selbst dort, wo in der Stunde des Werdens neuen menschlichen Lebens diese Liebe fehlt, hat unser Wollen etwas Unwiderrufliches bewirkt, haben wir ein Kind, ohne es zu fragen, ins Leben gerufen, und deshalb tragen wir für dieses Kind auch Verantwortung, für sein Leben, für sein Werden, für seine Entfaltung, und zwar Frau *und* Mann, Vater *und* Mutter, aber auch die «Gesellschaft».

Freilich lehrt uns die Erfahrung mit Menschen, daß es immer auch solche gegeben hat und gibt, die vor dieser Verantwortung, die vor dem Kind davongelaufen sind, vor allem trickreiche Männer, die dann Kind und Mutter allein ließen. Ebenso gibt es Frauen, die aus Angst oder aus Unfähigkeit, ihr Kind zu lieben, dieses geopfert haben.

Immer aber wußte man bisher, daß dies ein Unrecht war, ein großes Unrecht diesem hilflosen Kind gegenüber, das man zuerst ins Leben rief, um es dann im Stich zu lassen oder gar zu beseitigen. Immer wurde dies auch als ein Unrecht empfunden von denen, die es taten, und von denen, die davon wußten, letztlich von der menschlichen Gesellschaft.

Es ist unserem, ach, so fortschrittlichen 20. Jahrhundert, das sich ironischerweise auch als das Jahrhundert des Kindes bezeichnet, vorbehalten geblieben, dieses klare Unrecht, nämlich die Beseitigung eines «unerwünschten Kindes» als richtig und rechtens und für moralisch einwandfrei zu erklären. Dies alles kommt uns vor wie ein großer neuer Trick, ausgedacht von den belasteten Gewissen eines Menschenkollektivs, das mit seiner Schuld nicht fertig wird und das mit dieser Flucht nach vorne vorgibt, sich zu befreien, in Wirklichkeit sich aber nur in neue Schuld verstrickt. Das Ganze ist eine gewaltige persönliche und soziale Tragik, die man sehen muß und die umso schrecklicher ist, als die daran Beteiligten ihre Position mit unhaltbaren Argumenten verteidigen, meist gegen besseres Wissen, denn praktisch alle vorgebrachten Argumente sind durch die Erfahrung und Wirklichkeit längst widerlegt, trotzdem werden sie ständig wiederholt.

Welche Argumente sind dies?

Das Wichtigste ist natürlich die Frage: *handelt es sich bei einem menschlichen Embryo in den ersten Schwangerschaftsmonaten wirklich um ein schutzbedürftiges menschliches Wesen?* Ist die Empfängnis, d. h. die Verschmelzung einer weiblichen Eizelle mit einer männlichen Samenzelle im Eileiter der Frau wirklich der Beginn eines neuen Menschen oder haben diejenigen recht, die behaupten, diese befruchtete Eizelle sei eine menschliche Zelle wie jede andere, die sich dann eben wie jede andere Zelle teilt und anfangs nur einen nicht schutzbedürftigen Zellhaufen bildet? — Nach dem heutigen Stand biologischen und medizinischen Wissens handelt es sich bei der befruchteten Eizelle nicht nur um eine lebende menschliche Zelle, sondern um die erste Urzelle eines neuen Menschen, mit dem vollständigen Plan für ein neues, einzigartiges, individuelles, von der Mutter und dem Vater unterscheidbares und unterschiedenes Leben, d. h. um den tatsächlichen Beginn eines neuen Menschenlebens.

Während die Ausstattung der Eizelle die Merkmale der Mutter trägt und die Samenzelle die individuellen Merkmale des Vaters, ist die durch die Samenzelle befruchtete Eizelle eine völlig neue Zelle mit der höchst eigenen, persönlichen genetischen Ausstattung des Kindes. Schon zu diesem Zeitpunkt steht z. B. das Geschlecht des neuen Menschen fest, aber im Großen auch sein persönliches Schicksal, soweit es von den Erbmerkmalen beider Elternteile geprägt ist. Was nun folgt, ist Entwicklung, ist Ausformung dieses menschlichen Individuums durch fortwährende Zellteilung bis zu einem Endzustand von rund 60 Trillionen Zellen, die alle die Merkmale dieses Individuums tragen, durch Differenzierung dieser Zellen zu bestimmten Geweben, Organen, die ihrerseits bestimmte Funktionen zur Erhaltung dieses Individuums besitzen, und durch seine Auseinandersetzung mit dem es umgebenden «Milieu».

Von Anfang an, also von der Empfängnis an, wirken aber auch positive und negative Kräfte auf diese Entwicklung ein. So ist Entstehung von eineiigen Zwillingen eine Art positiver Fehlbildung, wenn in den allerersten Teilungsphasen der befruchteten Eizelle nicht nur eine Teilung, sondern eine vollkommene Trennung dieser Zellen stattfindet, wobei es infolge der noch vorhandenen Totipotenz dieser ersten Zellen zur Entwicklung zweier gleichartiger Kinder kommt. Diese eigenartige positive Fehlentwicklung, die in den ersten Tagen nach der Befruchtung entstehen kann, wird manchmal als Argument gegen die Auffassung der Individualität der befruchteten Eizelle angeführt, in Wirklichkeit ist die Entstehung eineiiger Zwillinge aber bereits das Resultat einer, allerdings glücklichen, Fehlentwicklung.

Mit erfolgter Befruchtung können aber auch schon Chromosomenanomalien feststehen und damit ein individuelles, durch eine negative Fehlentwicklung belastetes Menschen-schicksal. Gewiß ist der neue Mensch zum Zeitpunkt der Befruchtung noch kein ausgeformter Mensch, aber in dieser einen Zelle ist die gesamte Potenz der nachfolgenden quantitativen und qualitativen Entwicklung des einmal ausgeformten Menschen in für uns unvorstellbarer Weise bereits vorhanden, für einen Zustand also, den der Mensch erst etwa zwanzig Jahre später erreicht.

Es ist daher müßig, irgendeinen Punkt in dieser Entwicklung herauszugreifen, der markieren soll, von wann an dieser neue Mensch als Mensch vor dem Gesetz schutzbedürftig ist. Es wäre willkürlich zu sagen, schutzbedürftiges Menschsein beginne mit dem Einnisten des jetzt etwa schon 100 000 Zellen großen Wesens in der Gebärmutter-schleimhaut, was etwa 8-9 Tage nach der Befruchtung stattfindet; oder mit dem ersten Herzschlag um den 21. Tag; oder etwas später mit der Differenzierung von Nervenzellen oder der Meßbarkeit von Hirnaktionsströmen; oder wenn das Kind erstmals auf Sinneseindrücke reagiert; oder wenn die Mutter etwa im 5. Monat die ersten Kindesbewegungen verspürt; oder vom 6. Monat an, wo es erstmals extra-uterin lebensfähig ist; oder mit der Geburt; oder mit den ersten erkennbaren Denkvorgängen und Bewußtseinsakten. Mit den letzteren werden von einigen Leuten auch die Merkmale des Personseins als Kriterien des Menschseins verknüpft. Aber auch das Personale ist ein in jedem Menschen eigenes Reifen, vom Augenblick der Zeugung an bis zu jenem Personsein hin, das bewußt aktive Ausübung des Menschseins darstellt, das eigene verantwortbare und verantwortete Aktionen setzt und Interaktionen pflegt.

Es ist demnach falsch zu sagen, bis zur 12. oder 15. oder 18. Schwangerschaftswoche sei dieser Mensch noch kein Mensch und deshalb nicht schutzwürdig, wohl aber von der folgenden Woche an, ganz abgesehen davon, daß sich ein solcher Zeitpunkt nicht einmal genau feststellen läßt. Was allerdings sicher ist, ist die Tatsache, daß mit der Entfernung eines so jungen Kindes aus dem Mutterleib dieses sicher stirbt und sein Reifungsziel als menschliche Person jedenfalls nicht erreicht.

Das alles war den Menschen der Generationen vor uns klar, obschon sie noch keine derartig genauen Einsichten in die Menschwerdung durch die Biowissenschaften hatten, erst

die scheinbar so selbstsicheren Menschen des zu Ende gehenden 20. Jahrhunderts glauben eindeutige Fakten, glauben die Wirklichkeit ignorieren zu dürfen.

Besonders merkwürdig wird es, wenn Atheisten und Materialisten zur Stützung ihres Argumentes, daß der menschliche Embryo noch kein Mensch und deshalb nicht schutzbedürftig sei, den Heiligen Thomas von Aquin bemühen, nach welchem der Embryo erst drei Monate nach der Empfängnis beseelt und deshalb erst dann ein Mensch wäre. Was Thomas von Aquin und vor allem sein Lehrer Albertus Magnus gemeint hatten, war, daß beim Menschen als Geisteswesen «dieser Geist vom Schöpfer hervorgebracht wird, einem Prinzip, das der Natur des Menschen nicht äußerlich, sondern immanent ist.» Albertus Magnus war es denn auch schon, der festgestellt hat, daß die vegetative, die animale und die rationale Seele, also die Leib- und Geistseele eine einzige Substanz und bei der Zeugung schon vorhanden ist.

Für den Gläubigen, für den Christen ist jedes Kind, jeder Mensch freilich nicht nur ein von Menschen Gerufener, sozusagen nicht nur ein naturgesetzliches Selbstverständnis, sondern ein theonomes, ein auf Gott bezogenes Wesen, ein immer neues Gegenüber zu Gott, der Erstursache des Lebens, das ihm, wie H. Leiner schreibt, «in freier, liebender Hingabe Antwort gibt auf den schöpferischen Ruf.» Theologisch ist der Mensch nicht definiert als homo sapiens oder homo faber, sondern als imago dei, als Bild Gottes, und zwar von seinem Beginn an, vom Augenblick der Empfängnis an.

Fassen wir zusammen: Das Leben des Menschen beginnt mit der Befruchtung, d. h. mit der Verschmelzung der menschlichen Keimzellen, der Samenzelle mit der Eizelle. In diesem Augenblick ist die gesamte individuelle Entwicklungspotenz des Menschen grundgelegt. Alles, was dann noch folgt, ist eine von dieser Potenz ausgehende Ausformung des Menschen, die auch bei seiner Geburt noch keineswegs abgeschlossen ist. Wenn dieses Ziel erreicht werden soll, nämlich die Ausformung des grundgelegten Menschen, dann ist jede willkürliche Störung oder Zerstörung dieser Entwicklung ein Unrecht an diesem Menschen und deshalb schuldhaft.

Es wird behauptet, die Frage der Schuld und Schuldhaftigkeit im Falle eines Schwangerschaftsabbruches sei eine rein religiös-moralische und könne deshalb nicht alle Menschen gleich verpflichten.

In einer säkularisierten Welt spricht man heute so, das erstaunt nicht. Was schon mehr erstaunt, ist die Tatsache, daß es in dieser Art von Welt auch keine moralische Verpflichtung geben soll! Gewiß ist die willkürliche Beseitigung eines werdenden Kindes für den gläubigen Menschen eine große, eine doppelte Schuld. Einmal, weil er sich gegen das Leben eines Menschen vergeht, gleichzeitig aber auch gegen die Liebe und die Hoffnung. Das Gleiche tut natürlich auch der nichtgläubige Mensch, wenn er einen Schwangerschaftsabbruch durchführt, nur meint er wegen seines Nichtglaubens, Liebe und Hoffnung ignorieren zu können. Nicht ignorieren kann er aber den Tod dieses Kindes.

Ein Rechtsstaat, auch der säkularisierte Rechtsstaat in einer «pluralistischen Gesellschaft» muß daher das Leben des Kindes, auch des werdenden Kindes schützen, solange er ein Rechtsstaat sein will. Er kann nicht die wissenschaftlichen Fakten über den Beginn des menschlichen Lebens einfach deshalb nicht zur Kenntnis nehmen, weil sie nicht in das politisch-ideologische Konzept der regierenden Parteien passen.

Es ist von den Befürwortern des straffreien Schwangerschaftsabbruches kein einziges Argument vorgebracht worden, das dafür sprechen würde, daß menschliches Leben nicht mit

der Empfängnis begänne. Doch selbst, wenn in dieser Frage Zweifel bestünden, müßte ein fairer Gesetzgeber eine Entscheidung zugunsten des Lebens des Kindes verlangen, wie jeder Richter weiß.

Und ein zweites sollte der staatliche Gesetzgeber zur Kenntnis nehmen: christliches Gewissen möchte sich nicht nur schützend vor das Leben dieser Kinder stellen, sondern auch vor den Staat als Bewahrer und Hüter des weltlichen Rechtes. Für einen Staatsbürger mit normalem Rechtsempfinden ist es unerträglich zu wissen, daß es in seinem Staat zweierlei Menschen geben soll: die einen, die durch das Recht geschützt sind, und daneben die Rechtlosen, Vogelfreien und Ungeschützten, in diesem Falle die ungeborenen Kinder.

Ja, aber im Empfinden des Volkes, so argumentiert man weiter, ist eben der Schwangerschaftsabbruch heute keine Untat mehr, und weil die meisten Leute so denken, müßte in einer Demokratie der Mehrheitsentscheid zum Recht werden.

Das ist ein positivistisches Rechtsdenken und eine Pervertierung des Rechtes und der Demokratie. In einer Demokratie können Sachgeschäfte durch Abstimmung im Sinne der Mehrheit entschieden oder abgeändert werden, aber nicht menschliche Grundrechte. Das erste Grundrecht des Menschen aber ist, daß der Mensch ein Recht hat, zu leben.

Das Maß unserer weltlichen Gesetze in einem Rechtsstaat kann doch nicht durch unser schlechtes Gewissen in dem Sinne bestimmt werden, daß wir einfach alles, was unser Gewissen belastet, für ohnehin in Ordnung und für straffrei erklären! Gesetze, die die Grundrechte des Menschen betreffen, lassen sich eben nicht nach den Regeln einer Planwirtschaft, aber auch nicht nach denen einer freien Marktwirtschaft machen. Die Unwahrheit oder das Unrecht wird nicht zur Wahrheit oder zum Recht, wenn eine Mehrheit dies beschließt.

Aber was ist Recht, was ist Wahrheit — werden einige fragen? Wir alle kennen den Fortgang dieser Geschichte: Pilatus wusch sich seine Hände zum Zeichen der Unschuld, und den wirklich Schuldlosen hat eine Mehrheit als «unerwünscht» ans Kreuz geschlagen. Muß sich das denn wirklich ständig wiederholen, sogar in christlichen Ländern?

Dabei bin ich überzeugt, daß im Falle des Schwangerschaftsabbruches die Entscheidung zugunsten des Kindes ausfallen würde, wenn das Volk, wenn die Volksvertreter, die hier entscheiden sollen, sich vorher auch nur einigermaßen ausreichend und wahrheitsgemäß informieren würden. Nachdem es ja sogar schon ausreichende Film- und Fotodokumentation über die erste Lebenszeit des Kindes im Mutterleib gibt, sollte eine solche Information heute leicht möglich sein.

In den Ländern, wo der Schwangerschaftsabbruch nicht straffrei ist, so wird ferner argumentiert, würde die Straftat des Abbruches ja kaum geahndet werden, ein Umstand, der das ganze System des Strafrechtes in Frage stelle, weshalb man die strafrechtliche Verfolgung für den Schwangerschaftsabbruch besser ganz fallen ließe.

Es ist richtig, daß die Straftat der Kindestötung durch einen Schwangerschaftsabbruch verhältnismäßig nur sehr selten vor den weltlichen Richter kommt, aber nicht, weil die Menschen darin nicht mehr eine strafwürdige Untat erblicken, sondern weil die allgemeine Verstrickung mit diesem Delikt bereits so groß geworden ist. Nicht weil diese Untat so nichtig ist, schweigt man darüber, sondern weil es so viele sind, die an diesen Kindern schuldig ge-

worden sind. Weil man sich selbst schuldig weiß, will man die anderen, die schuldig wurden, schützen und schweigt deshalb. Es gibt nur ganz wenig Herzlose und Schamlose, die sich quasi rühmen, daß sie das Leben ihres Kindes haben abbrechen lassen.

Damit soll selbstverständlich — ich hoffe, es ist für alle selbstverständlich — nicht einer Denunziation das Wort geredet werden. Nein, das Strafgesetz muß, auch wenn es nur wenige Verurteilungen gibt, deshalb bleiben, weil in dem Augenblick, wo es fällt, der Schutz für das Kind *und* die Mutter noch geringer, ja gleich null wird.

Außerdem sind Gesetze auch Orientierungshilfen und führen in vielen Fällen eben doch dazu, daß eine Straftat nicht begangen wird.

Die bisherigen Strafgesetze, so sagt man, haben jedenfalls die Abtreibungen nicht verhindern können und haben nur dazu geführt, daß der Schwangerschaftsabbruch heimlich durchgeführt wird, dann aber unter schlechten hygienischen und schlechten technischen Bedingungen, was manchmal zu dramatischen Schädigungen der Frau führt.

Was hier vom Schwangerschaftsabbruch gesagt wird, gilt ja für jede Straftat. Ich kenne jedenfalls keine, die allein durch das Erlassen eines Strafgesetzes ausgemerzt worden wäre. Man wird aber doch wohl zugeben, daß Strafgesetze notwendig sind! Außerdem werden ja die meisten Untaten heimlich durchgeführt und sie sind zugegebenermaßen mit Risiken verbunden. Dazu kommt, daß den größten Teil auch der heimlich durchgeführten Abtreibungen Mediziner, und nur einen kleinen Teil Nichtmediziner vollziehen.

Bezeichnenderweise kommt in den Ländern mit «legalisiertem Schwangerschaftsabbruch» der heimlich durchgeführte Abortus in großer Zahl weiter vor. Schließlich kommt es auch bei legal durchgeführtem Abortus bei einem Drittel (!) davon betroffener Frauen zu Früh- oder Spätschäden, über die verständlicherweise wenig an die Öffentlichkeit dringt. — So weiß ich von einem in der allgemeinen Praxis tätigen Mediziner, der allein in den letzten drei Jahren bei fünf Frauen durch den Schwangerschaftsabbruch infolge Gebärmutterverletzungen so schwere, ja lebensbedrohliche Blutungen verursachte, daß bei den dadurch notwendig gewordenen Notfalloperationen die Gebärmutter entfernt werden mußte. — Nicht nur das, bei späterem Kinderwunsch kommt es nach Schwangerschaftsabbrüchen auch eher zu einer Schädigung der Leibesfrucht, wie ungenügendes Gedeihen des Kindes im Mutterleib, und zu vermehrter Frühgeburtlichkeit mit allen Folgen für diese Kinder.

Man hört und liest, daß allein die Mutter die volle Verfügungsgewalt über ihr in ihrem Leib heranwachsendes Kind habe, da es ja ein Stück ihres eigenen Körpers sei, mit dem sie machen könne, was sie wolle.

Das ist in mehrfacher Hinsicht nicht richtig. Einmal kann man auch mit seinem eigenen Körper nicht machen, was man will, und außerdem ist das im Leibe der Mutter heranwachsende Kind keineswegs ein Teil des Körpers der Mutter, auch biologisch nicht. Immunologisch gesehen, ist das Kind für die Mutter sogar ein «Fremdkörper», der vom Organismus der Mutter bis zur Geburt allerdings in großartiger Weise toleriert und akzeptiert wird. Andererseits kann sich eine Mutter von diesem ihrem Kinde vor der Geburt nur mit Mitteln der Gewalt befreien, was eben den Lebensabbruch eines Menschen bedeutet.

Obschon das Leben der Mutter mit dem des Kindes nicht identisch ist, ist aber das Kind auf seine Mutter völlig angewiesen. Die menschliche Natur will es, daß die ersten 40 Wochen

eines neuen Menschenlebens im Leibe eines weiblichen Menschen in einem wunderbaren Intimverhältnis verbracht werden, «unter dem Herzen der Mutter», wie wir sagen.

Dieser neue Mensch ist der Mutter wohl anvertraut, aber sie darf über ihn nicht ganz verfügen. Sie hat kein Recht über das Leben dieses Kindes. In dem Maße allerdings, als sie dieses Kind annimmt, zu diesem neuen Menschen ja sagt, es liebt und pflegt und ihm einmal diese ganze Welt und Gott erklären wird, indem sie es nährt und für es sorgt, indem sie es beschützt und sich mit ihm freut, wird es immer mehr ihr Kind und gebührt ihr immer mehr der ganze Wohlklang des Wortes Mutter und auch immer mehr unsere besondere Wertschätzung. Denken wir dabei auch einmal dankbar an unsere eigene Mutter.

Die Aussagen einzelner Frauen und Befürworter des legalen wie des illegalen Schwangerschaftsabbruches, *das werdende Kind, der Embryo, die Schwangerschaft behindere die Frau in ihrer Persönlichkeitsentwicklung*, oder sie könne sich eben dieses Kind nicht «leisten», zeugt nicht nur von einer besonderen Ichsüchtigkeit, sondern ist ein hartes, ja böses Wort. Und leider oft ein unaufrichtiges oder mutloses dazu. Sicher kann ein unerwartetes, vielleicht sogar krankes Kind manchmal große, neue Probleme schaffen, deren Lösung man nicht gleich sieht. Aber ist nicht jedes Kind eine Herausforderung für seine Eltern, sich mit jeder dieser neuen Möglichkeit auch neu zu bewähren, selbst eine noch stärkere, tragfähigere Persönlichkeit zu werden? Jedenfalls erlebe ich das als Kinderarzt ständig. Nicht die, die Kinder ablehnen, sind die Starken und Bedeutenden im Lande, sondern die, die dieses menschliche Wagnis «Kind» annehmen und es lieben.

Wie schwach nimmt sich dagegen die *Argumentation für eine «soziale Indikation»* zum Schwangerschaftsabbruch aus. Ausgerechnet heute, wo es den meisten Menschen in unseren Ländern materiell einigermaßen gut geht, meint man kein Kind oder kein weiteres Kind mehr verantworten zu können und bringt es sogar fertig, deshalb das Leben eines solchen Kindes auszulöschen. Ja, es wird dies von den gleichen Kreisen verlangt, die von sich behaupten, durch ihren politischen Kampf die soziale Wohlfahrt und Chancen-Gleichheit für jeden erkämpft zu haben. Man spricht von Menschenrechten, meint aber immer nur sich, man verlangt die Respektierung der Menschenwürde, meint aber nur die eigene.

In diesem Zusammenhang ist es wichtig, auch einmal festzustellen, was wir allein zur Vermeidung des Kinderkrieges ausgeben. Was wir uns da «leisten»: in Österreich wurden 1976 1/4 Milliarde Schillinge nur für den Kauf der Antibabypille ausgegeben, und etwa doppelt soviel für die direkten Kosten des legalen Schwangerschaftsabbruches.

Und was soll man zu einem Argument sagen, das feststellen will, daß ein Strafgesetz das den Schwangerschaftsabbruch verbietet, eine soziale Diskriminierung darstellt, weil sich nur wohlhabende Kreise einen solchen im Ausland leisten können, während die weniger Bemittelten im eigenen Lande nur heimlich abtreiben können?

Dieses Argument kann man kaum mehr unterbieten. Denkt man denn allen Ernstes daran, in Zukunft Strafgesetze und Strafbemessungen danach auszurichten, ob sich der Täter eine Straftat leisten oder nicht leisten kann? Hat man den Klassenkampf bereits so weit getrieben, daß man sich innerhalb der verschiedenen Gesellschaftsschichten bereits seine Kindstötung neidet? Das heißt doch Gesetze und das Recht auf den Kopf stellen, das heißt aber auch vom Humanen endgültig Abschied nehmen.

Herr Armand Clesse (cf. LW vom 27. 2. 78) hat durchaus recht, wenn er schreibt: der Unverstand der meisten Befürworter des Schwangerschaftsabbruches hält diese nicht davor zurück, das unerwünschte eigene Kind einfach zu einem Nicht-Menschen zu erklären,

bzw. erklären zu lassen, nur um es straffrei umbringen zu können. Und dabei kann man gar nicht so sicher sein, ob hier immer nur Unverstand, und nicht auch übelster Opportunismus im Spiel ist.

Es wird behauptet, daß mit einer Legalisierung des Schwangerschaftsabbruches die Häufigkeit derselben abnehmen wird.

Diese Behauptung wird immer wieder wiederholt, obschon in allen Ländern, wo der Schwangerschaftsabbruch straffrei geworden ist, diese Behauptung widerlegt wurde. Seit wenigstens 25 Jahren weiß man das. In all diesen Ländern hat er zugenommen. Verständlicherweise. Niemand kann doch so naiv sein zu glauben, daß die Häufigkeit einer Straftat abnimmt, wenn diese Straftat offiziell vom Gesetzgeber erlaubt wird. Für wie dumm hält man eigentlich das Volk?

In einer ganzen Reihe kommunistischer Länder hat der gleiche Gesetzgeber jedenfalls, weil, wie zu erwarten, das Gegenteil eingetreten ist, wieder Strafgesetze einführen müssen, um die große Zahl der Abtreibungen eindämmen zu können. In Österreich haben schon im zweiten Jahr der Fristenlösung, 1976, bereits fast so viele Kinder durch «legalen» Schwangerschaftsabbruch ihr Leben lassen müssen, als zur gleichen Zeit geboren wurden, nämlich etwa 80.000. Um die Jahrhundertwende wurden in der von uns doch so als «rückständig» angesehenen Zeit, im selben Staatsgebiet 100.000 (!) Kinder mehr geboren als ein Dreivierteljahrhundert später. Eine eher erschütternde Zahl für das stolze Jahrhundert des Kindes und des Fortschrittes!

Aber angesichts der drohenden Überbevölkerung der Erde muß doch die Nachkommenschaft eingedämmt werden, hört man.

Nun, ganz sicher stellt die Tötung der Kinder im Mutterleib dafür nicht den richtigen Weg dar. Interessanterweise — ich bin versucht zu sagen, typischerweise — sind es wieder die gleichen Kreise, die darüber jammern, daß wir die Weltbevölkerung nicht mehr werden ernähren können, die auch alles dafür tun, daß der landwirtschaftliche Raum zugunsten von Industrie- und Brachland eingeengt wird. Ich zitiere den derzeitigen Rektor unserer Universität, Prof. Fliri: «Nicht das Wachsen der Bevölkerung ist die Weltgefahr, sondern der Abzug der Menschen aus dem ländlichen Raum.»

Und weiter: «Wenn sogar für die Vereinigten Staaten, die der Sowjetunion Getreide liefern, eine Überbevölkerung behauptet wurde, wird der Widersinn der Untergangphilosophie greifbar. Andererseits hat gerade die Sowjetunion vor zwei Jahren auf dem Weltbevölkerungskongreß in Bukarest keinen Grund gesehen, das Zweikindersystem als bevölkerungspolitische Empfehlung für sich und andere anzunehmen. Dort bleibt man optimistisch, obwohl die Landwirtschaft, ebenfalls wegen des Gefüges der Gesellschaft, ein Sorgenkind des Systems ist.»

Und ein drittes Zitat: «Näher liegt der Verdacht, daß die Wurzel der Ideologie vom katastrophalen Menschenwachstum gar nicht die Sorge um Mensch und Natur von morgen ist, sondern das Nichtteilenwollen mit den physisch Armen von heute, dazu die völlige Unfähigkeit, sich die Erfüllung des einmaligen Erdendaseins anders vorstellen zu können, als im zunehmenden Umsatz von Energie und Freizeit.»

Gibt es denn nicht die vitale, medizinische Indikation, nach der der Schwangerschaftsabbruch erlaubt ist?

Es gibt eine Situation, in der das Leben einer Schwangeren, gewöhnlich durch eine gleichzeitig bestehende Krankheit, wegen der bestehenden Schwangerschaft und der dadurch bedingten Verschlechterung der Krankheit, ernsthaft auf dem Spiel steht. In diesem Falle wäre mit einem möglichen Tod der Mutter auch das Leben ihres Kindes besiegelt. Hier wird man in der zweiten Hälfte der Schwangerschaft eine vorzeitige Entbindung anstreben, um auch das Kind zu retten, in der ersten Hälfte könnte der allerdings sehr seltene Fall eintreten, daß das Leben des Kindes zur Rettung wenigstens des Lebens der Mutter geopfert werden müßte, d. h. der Arzt wird versuchen, das Beste in dieser schweren Lage zu machen.

Dagegen ist die genetische bzw. eugenische Indikation zum Schwangerschaftsabbruch oder die ethische Indikation letztlich nicht vertretbar, wenn auch zugegeben werden muß, daß hier ein sehr ernster Konfliktfall eintreten kann, bei dem ein Gericht unter Umständen ein Höchstmaß an mildernden Umständen und einen Freispruch gelten lassen müßte. Eine generelle Straffreiheit scheint mir wegen der Gefahr des Mißbrauches nicht richtig.

Bei der genetischen bzw. der eugenischen Indikation soll nach den Befürwortern der Schwangerschaftsabbruch dann erlaubt sein, wenn die Schwangere nachgewiesenermaßen ein mißgebildetes oder krankes Kind erwartet, z. B. ein Kind mit einer Chromosomenanomalie, wie den Mongolismus.

Hier muß bedacht werden, daß zwischen der Tötung eines solchen Kindes in der frühen Schwangerschaft bzw. einer solchen nach der Geburt des Kindes kein prinzipieller Unterschied besteht und sie deshalb nicht erlaubt sein kann. Bei den meisten Erbkrankheiten ist außerdem das zu erwartende Kind nur mit einer gewissen Wahrscheinlichkeit krank. Man würde deshalb mit einem Schwangerschaftsabbruch nicht nur kranke, sondern noch mehr gesunde Nachkommen «ausmerzen». Dasselbe gilt für die bekannte «Rötelnembryopathie». Das soll natürlich nicht heißen, daß in solchen Fällen nicht eine verantwortete Geburtenregelung auf anderer Basis stattfinden soll. Der «legale» Abortus ist jedenfalls kein Mittel zur Geburtenregelung. Im Falle der Röteln gibt es ja heute die Möglichkeit der Vorbeugung durch eine aktive Schutzimpfung der Mädchen und Frauen.

Ähnlich verhält es sich mit der *ethischen Indikation*. Das klassische Beispiel ist die durch Vergewaltigung entstandene Schwangerschaft. Auch hier sollen alle mildernden Umstände in Betracht gezogen werden. Doch auch in diesem Falle darf nicht ausgerechnet der Unschuldige in diesem Geschehen, nämlich das Kind zum Tode verurteilt werden. Wenn die Mutter das auf so brutale Weise entstandene Kind wirklich ablehnt, sollte man ihr helfen, das Kind wenigstens auszutragen, um es dann eventuell zur Adoption freizugeben. Man muß in diesem Zusammenhang auch bedenken, daß der Tatbestand der Vergewaltigung sehr schwer nachweisbar ist und damit auch eine breite Möglichkeit zum Mißbrauch bestünde.

Schließlich vergesse man nicht, daß eine *Legalisierung des Schwangerschaftsabbruches und seine Bindung an den graduierten Arzt* eine weitere Ungeheuerlichkeit darstellt. Auch wenn man die Entscheidung, ob der Arzt den Abbruch durchführen will oder nicht, seinem Gewissen überläßt, schafft man damit zwei Kategorien von Ärzten und Medizinern: solche, die den hippokratischen Eid zu halten verpflichtet sind und solche, die es nicht sind, bzw. absurderweise beides in einem. Ja, man macht einen Teil der Mediziner zu Vollziehungshelfen eines solchen Gesetzes, zu Exekutoren einer Art Todesstrafe. In jedem Lande, wo die Legalisierung des Schwangerschaftsabbruches bisher durchgeführt wurde, haben sich ja leider Mediziner gefunden — eine Minderheit freilich —, die Schwangerschaftsabbrüche in großem Stil und in der Regel, der großen finanziellen Einnahmen wegen, durchführen.

Es braucht nicht betont zu werden, daß diese Tatsache dem Ärztestand schwer schadet und letztlich damit auch der diesem Stand anvertrauten Bevölkerung.

Es ist von der Seite des Gesetzgebers auch schon der Vorschlag zur Einsetzung einer Ärztekommision gemacht worden, die über Durchführung eines Schwangerschaftsabbruches, d. h. eines Lebensabbruches des Kindes entscheiden soll. Darf ich daran erinnern, daß es im 3. Reich, im nationalsozialistischen Deutschland, solche «Ärztekommisionen» gab, die über Leben und Tod unerwünschter Personen zu entscheiden hatten, wozu auch Tausende geschädigte Kinder gehörten?

Endlich darf nicht übersehen werden, daß die weltweit betriebene Liberalisierung des Schwangerschaftsabbruches nur ein Teil eines ebenso weltweit betriebenen und von agnostischen und materialistischen Kreisen *gesteuerten Kulturkampfes* ist, zu dem außerdem eine dumme Versexualisierung der Gesellschaft und die Verbreitung der Pornographie gehören, eine pervertierte Sexuaufklärung besonders der Kinder und die Zerstörung bewährter Ehe- und Familienstrukturen, ebenso wie die Verächtlichmachung einer natürlichen gesunden Autorität und Ordnung, der Treue und Verlässlichkeit, sowie die Verunmöglichung einer vernünftigen Bildung. Wer sich dies alles gefallen lassen will, darf sich dann später über die Resultate dieser Gesellschaftsveränderung nicht beklagen. Im Falle des legalen Schwangerschaftsabbruches heißt das Ergebnis jedenfalls Zehntausende und aber Zehntausende kleine Kinderleichen und ein Mehrfaches dieser Zahl schuldig gewordene und mehr oder weniger sich ihrer Schuld bewußte Erwachsene, dazu eine Entmenschlichung der Gesellschaft und der Verlust der natürlichen Achtung vor dem gerechten Gesetzgeber.

Es ist bei einem so ernsten Thema wohl unvermeidlich, daß man mit der einen oder andern Aussage einigen Menschen weh tut. Ich habe sie aber nicht gemacht, um zu verletzen, sondern um zu helfen, um zum Nachdenken anzuregen, um auf die unabsehbaren Folgen aufmerksam zu machen. Wir dürfen nicht den falschen Weg gehen. Das Hauptproblem für den betroffenen Menschen ist nicht die an sich notwendige Strafe für seine Straftat, sondern die Möglichkeit der Befreiung von seiner Schuld. Diese Befreiung kann uns eine Straffreiheit jedenfalls nicht bringen, ich würde sagen: sogar ganz im Gegenteil.

Wie Befreiung von Schuld, wie Erlösung stattfindet, sollten wir als Christen wissen, es ist der einzige reale Weg, der uns offensteht und auch der einzige, der zum Ziel führt. L. Kierkegaard sagt: «Gottes zu bedürfen, ist des Menschen größte Vollkommenheit.»

Ich möchte schließen, indem ich bekenne, daß ich sehr wohl weiß, daß es sich bei den vielen Menschen, denen Kinder im Augenblick oder überhaupt unerwünscht sind, oft um *hoffnungslos gewordene Menschen* handelt, die nicht mehr fähig sind, zwischen ihrem Heil und ihrem Unheil zu unterscheiden, geschweige denn sich für ihr Heil zu entscheiden. Gerade diesen Menschen aber könnte ein Kind, vor allem das eigene Kind helfen, denn ein *Kind ist seinem ganzen Wesen nach lebendige Hoffnung*: es ist ständig in Erwartung, offen und erfüllt zugleich; es hat ein tiefes Vertrauen in die Wirklichkeit, in den Ursprung allen Seins; es gehorcht ohne unbedingt begreifen zu müssen; es ist materiell arm, aber immer dankbar; es ist im guten Sinne sorglos und stets darauf aus, daß wir uns mit ihm freuen; es isoliert sich nicht, weil es sich als Teil des Ganzen empfindet; es ist selig, wenn es geliebt wird und wiederlieben kann; es ist im Grunde anspruchslos, sucht und liebt über alles Verbundenheit mit einem Du, mit seiner Mutter, seinem Vater, seinen Geschwistern, mit einem es liebenden Menschen und mit dem es liebenden Gott, denn es möchte geborgen sein. Unverbildete Kinder haben ein grenzenloses Vertrauen zu uns. «Die Bejahung durch ein Kind», sagt Spaemann, «das uns in die Arme läuft, hat etwas Schrankenloses, darum Schranken sprengendes, Erlösendes.»

Ich möchte hinzufügen: mit Kindern zu leben und zu sehen und zu erfahren, wie sie leben, heißt immer wieder einen Blick ins verlorene Paradies tun zu dürfen. Und deshalb muß es für uns heißen: Ja, zum Leben, ein Ja zu jedem neuen Menschen, zum Kind — aber ein entschiedenes Nein zur Abtreibung.

Univ.-Prof. Dr. med. Heribert Berger
Direktor der Universitätskinderklinik
Innsbruck/Österreich

Résolution sur l'avortement

L'ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES UNIVERSITAIRES CATHOLIQUES
(AV - ALUC) réunie en assemblée générale à Luxembourg, le 3 décembre 1977

CONSIDÉRANT que le Gouvernement a annoncé le dépôt d'un projet de loi tendant à une large libéralisation de l'avortement;

CONSIDÉRANT que le droit à la vie est intangible, que la personne humaine est inviolable et qu'un respect absolu est dû à cette vie dès la conception;

CONSIDÉRANT qu'à chaque instant de son développement, le fruit de la conception est un être vivant, essentiellement distinct de l'organisme maternel qui l'accueille et le nourrit et que de la fécondation à la sénescence, c'est ce même être humain qui s'épanouit et qui meurt;

CONSIDÉRANT que la protection de la vie est le fondement même de la société humaine et qu'il revient à l'État d'établir et de maintenir un ordre juridique et social qui contribue au plein épanouissement de la personne humaine et qui la préserve de toute atteinte;

CONSCIENTE de son obligation de défendre la vie humaine et de contribuer à l'épanouissement de la personne humaine;

ADOpte LA RÉSOLUTION SUIVANTE:

ELLE S'OPPOSE à l'abandon du principe de la protection intégrale de la vie humaine dès la conception par l'introduction d'une législation permettant l'avortement sur base de larges indications;

ELLE REFUSE de voir qualifier de problème privé à trancher par la femme et son médecin une question tenant à la vie humaine et relevant comme telle de l'intérêt de la société et de la protection légale;

ELLE S'ÉTONNE de l'intention du Gouvernement d'introduire un système d'avortement dans de larges conditions pendant les quinze premières semaines, disposition qui, contrairement aux affirmations des auteurs du projet, revient en fait à l'introduction de la solution du délai.

ELLE ADRESSE un pressant appel à tous les Luxembourgeois et en particulier aux Gouvernants et aux personnes investies du pouvoir de décision, de prendre conscience de leur responsabilité relative à la protection de la vie et les invite à s'engager positivement au service de l'épanouissement de la personne en prenant les initiatives propres à éliminer les causes de l'avortement plutôt que d'en faciliter la pratique.

La vision prophétique de Teilhard de Chardin: Le nouveau mysticisme.

Déjà en 1936, Teilhard de Chardin méditait sur la nécessité de moderniser la pensée et le culte des chrétiens. Persuadé par suite de longues discussions avec des personnes des intérêts les plus divers, que quelque chose de profond se mouvait dans le monde, il conclut que les totalitarismes impersonnels (le communisme, le fascisme . . .) faisaient fausse route. Ne trouvant aucune solution naturelle si ce n'était du côté d'un Univers Personaliste, sa foi en un néo-christianisme devenait chaque jour plus forte. En réalité ce fouilleur du passé sentait le besoin de s'orienter vers l'avenir.

Je resterai, j'imagine, lié jusqu'au bout à un travail de recherches qui est ma plate-forme, — et aussi mon lot. Mais plus que jamais je sens l'intérêt profond de ma vie émigrer ailleurs: vers la renaissance d'une Religion qui ferait vraiment de la foi en un Dieu personnel un *rouage* du Monde en activité (et non un ornement — ou un poids — surrogatoire, comme cela a lieu, en fait, maintenant)¹.

D'une sensibilité prophétique en ce qui concerne la direction de la pensée contemporaine, il raconte ses tentatives pour faire envisager aux autorités ecclésiastiques le rôle inéluctable de l'Église dans le monde moderne. Pendant ses voyages en France il avait de longs entretiens avec les supérieurs de sa congrégation qui craignaient que ses idées innovatrices ne fussent dangereuses. «J'essaie d'attirer l'attention des autorités sur ce qui se passe dans le monde en ce moment. C'est l'apparition d'une nouvelle foi en l'homme, sans laquelle la foi chrétienne perd son pouvoir de contagion, de consolation, et de défense contre les nouveaux humanismes (le marxisme, pour commencer). Tout ce que je veux dire peut se résumer en trois phrases. 'Quelques-uns — les chrétiens traditionalistes disent: Attendez le retour du Christ. D'autres (les marxistes) répondent: Achevez le monde. Et le troisième groupe (les néo-catholiques) croient: Pour que le Christ *puisse* revenir, nous devons *achever* le monde².»

On pourrait donc conclure que Teilhard de Chardin entrevoyait et, de son temps, proclamait la prochaine mission de l'*aggiornamento*. C'est le même esprit d'engagement, d'amour, d'unité — qui marque la pensée de l'Église post-conciliaire. Nous nous proposons de le découvrir dans les écrits prophétiques de Teilhard de Chardin.

Au cœur de la pensée chrétienne actuelle se trouve la notion de l'immersion dans le monde, l'abandon du moi isolé, le désir de participer, l'engagement à l'humanité, l'esprit du Samaritain. De là, l'éthique sociale qui caractérise l'Église post-conciliaire. Et en effet, voilà

¹ Teilhard de Chardin, Pierre: *Lettres intimes de Teilhard de Chardin à Auguste Valensin, Bruno de Solages, Henri de Lubac, André Ravier*, Éditions Aubier-Montaigne, Paris, 1974, p. 312, Lettre au Père Valensin, datée du 18 janvier 1936.

² Cité dans l'essai de Lucille Swan, «Memories and Letters», publié dans le livre de Neville Braybrooke: *Teilhard de Chardin, Pilgrim of the Future*, The Seabury Press, New York, 1964, pp. 44-45. Trad. par l'auteur de cet article.

l'esprit qui est réitéré tant de fois dans les documents du Concile œcuménique Vatican II «La Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps» (qui prend son titre «Gaudium et spes» des paroles initiales du document) proclame dès le début le souci de l'Église pour le genre humain :

Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur³.

Démontrant une vive sensibilité en ce qui concerne les conditions du monde temporel, et le rôle de la science dans la situation mondiale, les auteurs des documents font remarquer que «parmi les principaux aspects du monde d'aujourd'hui, il faut compter la multiplication des relations entre les hommes que les progrès techniques actuels contribuent largement à développer⁴.» Les hommes, étant plus dépendants l'un de l'autre par suite du rapprochement imposé par les progrès techniques, la nature communautaire de la vocation de l'homme est d'autant plus accentuée — et de là, la suprême importance du concept de la fraternité. Cette notion est partout évidente dans la pensée conciliaire.

L'ampleur et la rapidité des transformations réclament d'une manière pressante que personne, par inattention à l'évolution des choses ou par inertie, ne se contente d'une éthique individualiste⁵.

Et de nouveau :

De même que Dieu a créé les hommes non pour vivre en solitaires, mais pour qu'ils s'unissent en société, de même il lui a plu aussi «de sanctifier et de sauver les hommes non pas isolément, hors de tout lien mutuel; il a voulu au contraire en faire un peuple qui le connaîtrait selon la vérité et le servirait dans la sainteté⁶.»

D'où le rôle nouvellement assigné aux laïcs et la réorientation de la vie sacerdotale et conventuelle pour se conformer au nouvel accent sur la mission sociale de l'homme. «Aussi faut-il stimuler chez tous la volonté de prendre part aux entreprises communes⁷.» Le Pape Jean XXIII réitère ce besoin dans l'encyclique *Mater et Magistra* :

Il serait cependant erroné de déduire de ce que Nous avons brièvement exposé ci-dessus que Nos fils, surtout les laïcs, doivent chercher avec prudence à diminuer leur engagement chrétien dans le monde. Ils doivent, au contraire, le renouveler et l'accroître. Le Seigneur, dans sa prière sublime pour l'unité de l'Église, ne demande pas au Père de retirer les siens du monde, mais de les préserver du mal . . . Il est parfaitement conforme au plan de la Providence que chacun se perfectionne par son travail quotidien, qui, pour la presque totalité du genre humain, est un travail à matière et à finalité temporelles⁸.

C'est précisément dans l'exhortation à vivre dans le monde, à se sanctifier par un travail solidaire que nous trouvons le nouveau mysticisme, envisagé il y a bien des années dans les écrits de Teilhard de Chardin.

³ Concile œcuménique Vatican II: *Constitutions, Décrets, Déclarations, Messages*, Éditions du Centurion, Paris, 1967, p. 209.

⁴ *Ibid.*, p. 238.

⁵ *Ibid.*, p. 246.

⁶ *Ibid.*, p. 248.

⁷ *Ibid.*, p. 248.

⁸ L'encyclique *Mater et magistra*, Les Éditions Bellarmin, Montréal, 1961, p. 46.

A la différence de ce mysticisme engagé, saint Jean de la Croix, sainte Thérèse d'Avila, et de notre temps le grand mystique Paul Claudel ont affirmé chacun que «l'acheminement vers Dieu» s'accomplit par le détachement progressif de ce monde. Dès le moment qu'on a conscience de l'impermanence et de la vanité du monde, c'est par la pratique de l'abnégation, d'un détachement volontaire, que l'âme prend son essor vers la liberté parfaite de la fusion des volontés humaine et Divine. Sainte Thérèse, qui peut-être mieux que tout autre mystique, a saisi les nuances psychologiques de l'état mystique, décrit la lutte de l'âme pour atteindre l'union avec Dieu, et c'est en proportion directe qu'elle recule du monde que cette union s'accomplit. Pour sainte Thérèse, ce monde n'est qu'un exil. Ce n'est qu'une prison. La seule attente de la délivrance engendre une angoisse si féroce que sainte Thérèse dit qu'elle meurt parce qu'elle ne meurt pas⁹. Voilà l'attitude traditionnelle du mystique chrétien; voilà la notion classique du mysticisme. Cependant il faut noter que sainte Thérèse, qui pourrait être considérée comme le prototype de tous les mystiques, n'était d'aucune façon une recluse adonnée à la passivité et à l'inactivité. Tout en sachant que le secret de la perfection spirituelle réside dans le détachement du monde, sa vie dans le domaine pratique était presque pragmatique dans sa poursuite méthodique du bien-être des couvents de sa congrégation. Elle visitait les uns, elle en fondait d'autres, là où c'était possible. En réalité elle vivait dans ce monde sans en faire partie. Elle accomplissait sa mission, en se servant du monde pour l'offrir à Dieu. Autre mystique qui combinait l'activité empressée avec la tranquillité de la quête intérieure — et cela au XX^e siècle — c'est le mystique-diplomate Paul Claudel, qui représentait la France en qualité d'ambassadeur dans les grandes capitales du monde. Pourtant à côté des missions politiques les plus délicates, il s'en proposait une autre infiniment plus sensible, de portée infiniment plus grande. Sa mission était d'offrir «à son Créateur cette portion du monde dont il vit», tout en traçant à travers ses drames le vide qui se fait sentir dans le monde moderne, qui a déplacé son Centre, et où une jeune fille détachée du monde par la lépre atteint à la sainteté.

Au fond c'est l'interprétation du rôle de ce monde dans la quête de la sainteté qui semble déterminer la distinction entre le mysticisme traditionnel et le mysticisme post-conciliaire. La tradition veut que l'union mystique s'achève par la méfiance envers le monde — philosophie fondée sur le conseil biblique que l'amitié du monde c'est l'inimitié de Dieu. Ce n'est pas que la matière soit mauvaise en soi; c'est tout simplement qu'elle constitue un aimant qui détourne l'âme de son véritable Destin. La notion du mysticisme qui se dégage de la pensée post-conciliaire c'est qu'il n'est plus question d'utiliser le monde comme champ de bataille pour la conquête de la nature inférieure de l'homme; il faut *jouir de l'immersion totale dans le monde*, et se sanctifier par l'engagement au genre humain. Des invitations à l'activité humaine abondent dans les documents du Concile Oecuménique Vatican II.

Que l'on ne crée donc pas d'opposition artificielle entre les activités professionnelles et sociales d'une part, la vie religieuse d'autre part. En manquant à ses obligations terrestres, le chrétien manque à ses obligations envers le prochain, bien plus, envers Dieu lui-même, et il met en danger son salut éternel¹⁰.

Il est évident que cet accent sur le mérite eschatologique de l'activité humaine implique la substitution de l'éthique sociale pour l'éthique individualiste, la sublimation de l'esprit à la matière et même du théocentrique à l'anthropocentrique — dislocation doctrinale contre laquelle le Pape Paul VI nous a mis en garde. Cette nouvelle divinisation de la matière serait-elle basée sur une vision évolutionnaire? C'est dans la *Constitution Pastorale sur*

⁹ Santa Teresa: *Obras* (Éditeur: P. Silverio), Burgos, 1923, pp. 1065-1066. Extrait de «Aspiraciones de vida eterna.»

¹⁰ Concile œcuménique Vatican II: *Constitutions, Décrets, Déclarations, Messages*, p. 265.

l'Église dans le monde de ce temps, «*Gaudium et spes*» que nous lisons «Bref, le genre humain passe d'une notion plutôt statique de l'ordre des choses à une conception plus dynamique et évolutive: de là naît, immense, une problématique nouvelle, qui provoque à de nouvelles analyses et à de nouvelles synthèses¹¹.» Et de nouveau:

Nous ignorons le temps de l'achèvement de la terre et de l'humanité, nous ne connaissons pas le mode de transformation du cosmos. Elle passe, certes, la figure de ce monde déformée par le péché; mais, nous l'avons appris, Dieu nous prépare une nouvelle demeure et une nouvelle terre où régnera la justice et dont la béatitude comblera et dépassera tous les désirs de paix qui montent au cœur de l'homme¹².

Donc l'attente d'une nouvelle terre ne doit pas affaiblir, mais plutôt stimuler, notre souci de cultiver le monde car c'est ici que croît le corps de la nouvelle famille humaine, corps qui même en ce moment peut nous faire entrevoir la préfiguration de l'âge nouveau.

Car ces valeurs de dignité, de communion fraternelle et de liberté, tous ces fruits excellents de notre nature et de notre industrie que nous aurons propagés sur la terre selon le commandement du Seigneur et dans son Esprit, nous les retrouverons plus tard, mais purifiés de toute souillure, illuminés, transfigurés, lorsque le Christ remettra à son Père «un royaume éternel et universel: royaume de vérité et de vie, royaume de sainteté et de grâce, royaume de justice, d'amour et de paix». Mystérieusement, le royaume est déjà présent sur cette terre; il atteindra sa perfection quand le Seigneur reviendra¹³.

D'où l'invitation à s'engager à la perfectabilité de ce monde:

Le Seigneur est le terme de l'histoire humaine, le point vers lequel convergent les désirs de l'histoire et de la civilisation, le centre du genre humain, la joie de tous les cœurs et la plénitude de leurs aspirations . . . Vivifiés et rassemblés en son Esprit, nous marchons vers la consommation de l'histoire humaine qui correspond pleinement à son dessein d'amour: «ramener toutes choses sous un seul chef, le Christ, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre» (Eph. 1, 10).

C'est le Seigneur lui-même qui le dit: «Voici que je viens bientôt et ma rétribution est avec moi, pour rendre à chacun selon ses œuvres. Je suis l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin» (Apoc. 22, 12-13)¹⁴.

Nos progrès spirituels doivent s'effectuer au moyen d'une participation consciente et même agréable au monde dans le but de contribuer à son évolution vers le bien. Mais cette évolution vers le bien, — cette perfectabilité — dépend du progrès vers l'unité, et prend donc un caractère communautaire.

Dans la poursuite de la perfectabilité de la terre, il faut respecter les domaines du savoir qui traitent de la matière. Ce savoir doit avoir droit à une existence indépendante. « . . . qu'on nous permette de déplorer certaines attitudes qui ont existé parmi les chrétiens eux-mêmes, insuffisamment avertis de la légitime autonomie de la science¹⁵.» L'incompatibilité de la religion et de la science est inadmissible parce que « . . . la recherche méthodique, dans tous les domaines du savoir, si elle est menée d'une manière vraiment scientifique et si elle suit les normes de la morale, ne sera jamais réellement opposée à la foi . . .¹⁶»

¹¹ *Ibid.*, p. 215.

¹² *Ibid.*, p. 257.

¹³ *Ibid.*, p. 258.

¹⁴ *Ibid.*, p. 270.

¹⁵ *Ibid.*, p. 253.

¹⁶ *Ibid.*, p. 253

L'évolution humaine vers l'éternité, ce progrès vers la perfectabilité doit être achevé par la coopération avec la grâce. Après sa mort et sa résurrection, le Christ a fondé une communauté composée de tous ceux qui Le reçoivent par l'amour et par la foi. «Cette solidarité devra sans cesse croître, jusqu'au jour où elle trouvera son couronnement: ce jour-là, les hommes, sauvés par la grâce, famille bien-aimée de Dieu et du Christ leur frère, rendront à Dieu une gloire parfaite¹⁷.» L'Église nous exhorte donc à nous faire des «artisans d'une nouvelle humanité,» des «citoyens du monde», assurés du lien entre l'activité et la religion car c'est au moyen de cette activité que le monde peut tendre vers la perfection ultime.

Comme Teilhard de Chardin, le prêtre-paléontologiste, représente dans sa personne l'union de la religion et de la science, sa vision évolutionnaire de la réalité est la synthèse philosophique de l'esprit et de la matière. Il trace la matière dès la Barysphère, à travers la Biosphère (la sphère de la vie), jusqu'à la Noosphère (la sphère de la pensée), qui converge vers la Conscience et l'hyperpersonnalisation pour trouver sa culmination au point Oméga (Dieu). Et au cours de cette création transmuée, il chante l'hymne à la matière, en se réjouissant de sa beauté et de sa nécessité, en chantant sa litanie. Dans son *Hymne à l'univers*, nous trouvons «l'Hymne à la matière»:

Bénie sois-tu, âpre Matière, glèbe stérile, dur rocher, ...

Bénie sois-tu, dangereuse Matière, mer violente, indomptable passion ...

Bénie sois-tu, puissante Matière, Évolution irrésistible, Réalité toujours naissante...

Bénie sois-tu, universelle Matière, Durée sans limites, Éther sans rivages, — Triple abîme des étoiles, des atomes et des générations, — toi qui débordant et dissolvant nos étroites mesures nous révéles les dimensions de Dieu.

Bénie sois-tu, impénétrable Matière, toi qui, tendu partout entre nos âmes et le Monde des Essences, nous fais languir du désir de percer le voile sans couture des phénomènes.

Bénie sois-tu, mortelle Matière, toi qui, te dissociant un jour en nous, nous introduiras, par force, au cœur même de ce qui est.

.....

Je te salue, inépuisable capacité d'être, et de Transformation où germe et grandit la Substance élue.

Je te salue, universelle puissance de rapprochement et d'union, par où se relie la foule des monades et en qui elles convergent toutes sur la route de l'Esprit.

.....

Je te salue, Milieu divin, chargé de Puissance Créatrice, Océan agité par l'Esprit, Argile pétrie et animée par le Verbe incarné¹⁸.

Pour lui le monde n'est plus le marche-pied de la spiritualité. La matière n'est plus l'instrument de la maîtrise de soi. Le monde est plutôt un but en soi, digne d'être savouré avec abandon.

Par toutes les issues, le sensible nous inonde de ses richesses: aliment pour le corps et nourriture pour les yeux, harmonie des sons et plénitude du cœur, phénomènes inconnus et vérités nouvelles, tous ces trésors, toutes ces excitations, tous ces

¹⁷ *Ibid.*, p. 249

¹⁸ Teilhard de Chardin, Pierre: *Hymne à l'Univers*, Éditions du Seuil, Paris, 1961, pp. 71, 72, 73.

appels, issus des quatre coins du Monde, traversent à chaque instant notre conscience¹⁹.

Le mysticisme traditionnel cherchait à perfectionner l'individu en se servant du monde; le mysticisme teilhardien cherche à perfectionner le monde en se servant de l'individu. Qu'il regarde en arrière vers ses enquêtes paléontologiques ou qu'il regarde en avant vers la quête de la perfection personnelle — et plus au delà, vers la perfectabilité du monde, le père Teilhard revient toujours, paraît-il, au rôle primordial de la matière. On dirait qu'il n'est pas content de l'union de l'individu avec le Créateur. Il voit plutôt l'évolution de la matière qui, ayant été progressivement divinisée par l'effort collectif de l'humanité, arrive à la convergence avec le point Oméga. La vision teilhardienne suppose l'émergence d'une nouvelle éthique sociale, et l'unité nécessaire de la race humaine qui s'accomplit par le lien unitif de l'amour.

Il est possible de trouver dans le titre de chaque chapitre du *Milieu Divin* une espèce de manuel du nouveau mysticisme. Dans la Première Partie, il s'agit — sous «La Divinisation des activités» — de (1) *L'existence certaine du fait, et la difficulté de son explication. Le problème chrétien de la sanctification de l'action.* (2) *Une solution incomplète: l'action humaine vaut, et ne vaut que par l'intention avec laquelle elle est faite.* (3) *La solution définitive: tout effort coopère à achever le monde «in Christo Jesu».* L'âme est inséparable de l'univers:

Dieu ne veut que les âmes, répètent à l'envi les maîtres de la vie spirituelle. Pour laisser à ces mots leur juste valeur, n'oublions pas que l'âme humaine, si créée à part que notre philosophie l'imagine, est inséparable, dans sa naissance et sa maturation, de l'Univers où elle est née²⁰.

La théologie teilhardienne est évidemment enracinée dans la notion scientifique de la perfectabilité, de la *divinisation* de la matière. Il s'agit, paraît-il, d'une espèce d'existentialisme évolutionnaire.

Ainsi chaque homme, au cours de sa vie présente, n'a pas seulement à se montrer obéissant, docile. Par sa fidélité, il doit *construire* en commençant par la zone la plus naturelle de lui-même une œuvre, un «opus», où entre quelque chose de tous les éléments de la Terre. *Il se fait son âme*, tout le long de ses jours terrestres: et, en même temps, il collabore à une autre œuvre, à un autre «opus» qui déborde infiniment, tout en les commandant étroitement, les perspectives de sa réussite individuelle: l'achèvement du monde. Car il ne faut pas oublier cela non plus, en présentant la doctrine chrétienne du salut: dans son ensemble, c'est-à-dire dans la mesure où il constitue une hiérarchie d'âmes, — qui n'apparaissent que successivement, qui ne se développent que collectivement, qui ne s'achèveront qu'unitairement —, le Monde, lui aussi, subit une sorte de vaste «ontogenèse» dont le développement de chaque âme, à la faveur des réalités sensibles, n'est qu'une harmonique réduite. Sous nos efforts de spiritualisation individuels, il accumule lentement, à partir de toute matière, ce qui fera de lui la Jérusalem céleste ou la Terre nouvelle²¹.

La vision mystique de Teilhard est donc beaucoup plus large que la vision traditionnelle. Il y a deux processus de spiritualisation qui s'opèrent simultanément et auxquels il faut nous engager: la sanctification de l'homme et la divinisation de la matière. Il faut que chaque individu travaille non seulement à sa perfection personnelle mais aussi qu'il fasse sa contribution à l'œuvre de l'Incarnation et de la Rédemption pour achever l'œuvre du Christ.

¹⁹ Teilhard de Chardin: *Le Milieu Divin*, Éditions du Seuil, Paris, 1957, p. 46.

²⁰ *Ibid.*, p. 47.

²¹ *Ibid.*, p. 48.

Et l'Incarnation ne sera achevée que lorsque la part de substance élue que renferme tout objet, — spiritualisée une première fois dans nos âmes, et une seconde fois avec nos âmes en Jésus, — aura rejoint le Centre définitif de sa complétion. «*Quid est quod ascendit, nisi quod prius descendit, ut repleret omnia.*»

Par notre collaboration qu'il suscite, le Christ se consomme, atteint sa plénitude, à partir de *toute* créature²².

On aurait cru que la création fût achevée il y a longtemps, mais ce serait une erreur. La création va croissant, et nous servons à l'achever même par le travail le plus humble. Voilà la signification et la valeur suprême de nos actes.

En vertu de l'interliaison Matière-Ame-Christ, *quoi que nous faisons*, nous ramenons à Dieu une parcelle de l'être qu'il désire. Par chacune de nos *oeuvres*, nous travaillons, atomiquement mais réellement, à construire le Plérôme, c'est-à-dire à apporter au Christ un peu d'achèvement²³.

Au fond, voilà la distinction entre le mysticisme traditionnel et le mysticisme teilhardien, le premier se limite à l'interliaison Ame-Christ, le second s'étend à l'interliaison Matière-Ame-Christ.

Dans une partie du *Milieu Divin*, intitulée «La Communion par l'Action», on lit: «Chacune de nos œuvres, par la répercussion plus ou moins lointaine et directe qu'elle a sur le Monde spirituel, concourt à parfaire le Christ dans sa totalité mystique²⁴.» Et encore: «Dans l'action, d'abord, j'adhère à la puissance créatrice de Dieu; je coïncide avec elle; j'en deviens non seulement l'instrument, mais le prolongement vivant²⁵.»

Au point de vue traditionnel, l'essence de la vie unitive résidait dans le domaine de la volonté. Le mystique cherchait à sublimer par la pratique ascétique la plus rigoureuse, l'orgueil qui dictait l'ascendance de sa volonté. Le progrès spirituel devait être mesuré en proportion directe avec la conquête de la volonté humaine qui devait trouver la plénitude de son bonheur en embrassant la Volonté Divine. Ce concept théologique suppose la doctrine du salut personnel, d'où l'éthique individualiste.

Le mysticisme teilhardien veut la divinisation de l'âme et de la matière, l'union de l'individu et du monde avec le point Oméga.

Associés d'abord à Dieu dans le simple exercice commun des volontés, nous nous unissons maintenant avec lui dans l'amour commun du terme à enfanter; et la merveille des merveilles est que, dans ce terme possédé, nous avons le ravissement de le trouver encore présent²⁶.

Nous nous efforçons d'affermir «la bienheureuse mainmise du Christ sur l'Univers²⁷.» Teilhard nous exhorte donc à nous vouer, dans les domaines de la pensée, de l'art, de l'industrie, du commerce et de la politique à la sanctification des efforts humains. Il veut que le temps puisse venir où les hommes, ayant pris conscience du lien étroit entre tous les mouvements de ce monde et l'œuvre de l'Incarnation, se rendront compte de ce que leur œuvre, si

²² *Ibid.*, pp. 49-50.

²³ *Ibid.*, p. 50.

²⁴ *Ibid.*, pp. 50-51.

²⁵ *Ibid.*, p. 51.

²⁶ *Ibid.*, p. 52.

²⁷ *Ibid.*, p. 52.

humble qu'elle soit, est bien utilisée par le Centre de l'Univers. «A ce moment-là, vraiment, peu de chose séparera la vie des cloîtres de la vie du siècle²⁸.»

Dans la Deuxième Partie du *Milieu Divin*, intitulée «La Divinisation des passivités», bien que le concept de la renonciation soit considéré comme fondamental («L'union au Christ suppose essentiellement que nous reportions en Lui le centre ultime de notre existence, — ce qui signifie le sacrifice radical de l'Égoïsme...»²⁹), cependant la formule du Renoncement, pour être totale doit satisfaire à cette double condition :

- 1° Nous faire dépasser tout ce qu'il y a dans le Monde.
- 2° Et cependant nous assujettir, en même temps, à pousser (avec conviction et passion) le développement de ce même Monde³⁰.

Le père Teilhard nous rappelle que le Christ se donne à nous à travers le Monde à consommer par rapport à Lui. Aux diverses constructions naturelles il n'attribue aucune valeur définitive et absolue. Il n'aime pas en elles leur forme particulière, mais leur fonction, qui est de construire mystérieusement, d'abord du divinisable — et puis, par la grâce du Christ se posant sur notre effort du divin... En résumé, dit-il, l'effort chrétien *complet* consiste, à mon avis, en ces trois choses :

- 1° collaborer passionnément à l'Effort humain, avec la conscience que, non seulement par la fidélité dans l'obéissance, — mais par l'*oeuvre* réalisée, nous travaillons à l'achèvement du Plérôme en préparant sa matière plus ou moins prochaine.
- 2° puiser, dans ce labeur pénible et dans la poursuite d'un Idéal de plus en plus élargi, une première espèce de renoncement et de victoire sur l'égoïsme étroit et paresseux.
- 3° chérir, parallèlement aux «pleins» de la vie, ses «vides», — c'est-à-dire ses passivités et les diminutions providentielles, par où le Christ transforme directement et éminemment en Soi les éléments, la personnalité que nous avons cherché à développer pour Lui... Détachement et effort humain s'harmonisent donc³¹.

Il y a une infinité de vocations dans l'Église. Il y a saint Thomas d'Aquin et saint Vincent de Paul à côté de saint Jean de la Croix, dit-il. Il y a un temps pour «l'effort humain constructeur,» un autre pour «l'annihilation mystique». Dans la «Conclusion aux deux premières parties» intitulée «Quelques vues d'ensemble sur l'ascétique chrétienne», Teilhard de Chardin conclut : «Ainsi, dans le rythme général de la vie chrétienne, développement et renoncement, attachement et détachement, ne s'excluent pas³².» Et nous trouvons la notion de la perfectabilité évolutionnaire :

Il n'y a plus lieu de distinguer un «anthropocentrisme» (ascétique) et un «théocentrisme» (mystique) dès lors que le centre humain n'est aperçu et aimé qu'en conjonction avec (c'est-à-dire en mouvement vers) le Centre Divin³³.

Il y a donc une nouvelle dignité communiquée à la matière puisqu'elle est susceptible de divinisation et capable d'achever l'œuvre de l'Incarnation. Sur «La puissance spirituelle

²⁸ *Ibid.*, p. 58.

²⁹ *Ibid.*, p. 100.

³⁰ *Ibid.*, p. 101.

³¹ *Ibid.*, pp. 101-102.

³² *Ibid.*, p. 111.

³³ *Ibid.*, p. 112.

de la Matière», il écrit: «Mais que seraient nos esprits mon Dieu, s'ils n'avaient le pain des objets terrestres pour les nourrir, le vin des beautés créées pour les enivrer, l'exercice des luttes humaines pour les fortifier?³⁴»

Il voit en prophète, paraît-il, l'avenir de son Église lorsqu'il écrit:

Ce que nous disions des individus doit se transposer à l'ensemble de l'Église. Il est probable que, suivant les phases de son âge, l'Église est amenée à faire dominer dans sa vie générale, tantôt un plus grand soin de concourir au labeur terrestre, tantôt un plus jaloux souci de marquer la transcendance finale de ses préoccupations³⁵.

Il voyait évidemment qu'*il est temps de collaborer au Monde*.

³⁴ *Ibid.*, p. 123.

³⁵ *Ibid.*, p. 114.

CULTURE

Une visite à Vauclair

Vauclair se trouve à une quinzaine de kilomètres au Sud-Est de Laon (Aisne) sur le territoire de Bouconville-Vauclair. Voilà situées géographiquement les ruines de cette abbaye cistercienne qui les dernières années n'ont fait qu'augmenter leur renommée de sorte qu'elles soient devenues le site le plus visité de l'Aisne.

Qui dit ruines, dit passé et parler de Vauclair exige un bref aperçu historique pour montrer comment dans cette vallée s'est installée une abbaye, comment celle-ci a été abandonnée et détruite, comment de ce tas de pierres surgit une nouvelle vie, celle des ruines de l'abbaye de Vauclair.

L'abbaye de Vauclair a été fondée au XII^e siècle; elle était la quinzième fille de Clairvaux. A la tête de cette nouvelle communauté, saint Bernard plaça un ancien écolâtre du nom de Murdoc qui devait rester le plus illustre des abbés de Vauclair. La prospérité rapide de cette abbaye était telle qu'au milieu du XIII^e siècle on prit la décision de construire un nouveau monastère sur un plan plus vaste que l'ancien. Les ruines visibles à Vauclair appartiennent à ce monastère du XIII^e siècle.

Au cours des siècles qui vont suivre, l'abbaye a connu une vie assez mouvementée. Elle a été plusieurs fois pillée et partiellement détruite. Son histoire est même assombrie par le meurtre d'un de ses moines. Comme un religieux avait pris la fuite, il fut soupçonné d'être l'assassin et les autorités de l'ordre ont réagi par des mesures d'une extrême gravité contre l'abbé qui devait être écarté pour toujours de Vauclair, mais également contre la communauté qui devait exécuter un tombeau en pierre pour le frère assassiné et chanter pour lui un office solennel chaque année à perpétuité. Cependant il n'y a pas que du néfaste. En effet toute une série d'abbés de Vauclair eurent la confiance du chapitre général et furent chargés d'importantes missions. Au XVIII^e siècle, après avoir visité Vauclair, Dom Martène pouvait écrire sur l'abbaye qu'«elle passe pour une des mieux réglées de l'ordre de Cîteaux».

En 1791 — c'est le temps de la Révolution Française — l'abbaye fut mise aux enchères et adjugée à un maréchal d'Ardon. Elle fut vidée de son contenu, mais les bâtiments, à l'exception toutefois des églises, restèrent relativement intacts jusqu'en 1917. C'est la première guerre mondiale; ce sont les terribles combats du Chemin des Dames; la plupart des bâtiments sont détruits. Abandonnés comme zone rouge en 1918, les vestiges de Vauclair deviennent la proie de ceux qui désirent reconstruire leurs maisons et routes détruites.

Triste fin, s'il n'y avait eu la résurrection. En effet, en 1965, le Père Courtois qui venait de terminer avec le groupe archéologique «Sources» une campagne de fouilles à Orval, rencontra le moine cistercien, le Père Anselme Dimier, qui lui parlait de Vauclair. Le Père Courtois visitait les ruines de cette abbaye et, à Pâques 1966, il y commença avec le groupe «Sources» (un groupe d'environ 200 jeunes étudiants européens qui s'engagent à travailler

bénévolement à une recherche archéologique sérieuse et à une mise en valeur des sites historiques) des fouilles archéologiques, fouilles qui ne sont pas encore achevées aujourd'hui.

C'est à ces fouilles qu'un groupe d'alucistes a pu prendre part cette année. Nous remercions le Père Courtois de son bon accueil. Il a en effet su rendre vraie pour nous cette fameuse phrase que saint Bernard écrivait à Murdoc et qui est si typique pour Vauclair: «Vous trouverez quelque chose de plus au milieu des bois que dans les livres.»

Le travail du groupe à Vauclair consiste à fouiller le terrain pour découvrir l'emplacement exact des bâtiments. Ce travail n'avance pas toujours très vite vu qu'il s'agit de creuser avec des bêches, des pelles, des truelles. Malgré ce travail parfois pénible, le groupe «Sources» sous la sûre direction de son chef a découvert l'emplacement exact du premier monastère cistercien, le plan précis de la première église et celui de la seconde du XIII^e siècle, l'ancienne église paroissiale Saint-Martin, et une grande partie du village où le groupe fouillait lors de notre séjour.

Remarquons qu'une abbaye ne se réduit nullement à un monastère. A côté de celui-ci il y a les champs, les prés, les forêts et le village de ceux qui travaillent avec les moines et les frères sans pourtant être des religieux. L'accès au monastère étant interdit à ces gens-là, ils ont leur propre église et forment une paroisse. Les fouilles ont vérifié cet état de choses pour Vauclair. Mais ce n'est pas l'unique résultat.

Grâce à ces fouilles, le groupe «Sources» a découvert deux ensembles funéraires gaulois et deux fours de potiers également gaulois d'un type inconnu sur le continent et qui n'existait jusqu'alors qu'en Angleterre. Ces découvertes ont permis de conclure que le site de Vauclair est habité depuis trois mille ans au moins.

En fouillant la terre, le groupe a rassemblé une quantité considérable de céramique. En 1973, quelques fouilleurs tombaient sur le fameux trésor monétaire de Vauclair. Ce trésor compte plus de quatre mille pièces des XVI^e et XVII^e siècles. On pouvait l'admirer au musée de Vauclair, où une partie a été exposée.

Vauclair a donc été ressuscité et cela à un triple niveau.

Grâce aux fouilles, on connaît les bâtiments détruits, et ce qui en reste, forme un très bel ensemble de ruines qui attire beaucoup de visiteurs. Si les ruines et les résultats des travaux archéologiques répondent à ce qu'étaient l'abbaye et ses constructions, le groupe «Sources» par son travail et sa vie communautaire répond à ce qu'étaient les religieux de l'abbaye. Reste à ressusciter les hommes du village et ceux qui passaient à Vauclair. Mais ceux-ci ont trouvé leurs correspondants dans les nombreuses gens qui viennent admirer les ruines, visiter le musée et l'instructif jardin de plantes médicinales ou passer leur soirée en écoutant l'histoire de Vauclair et du chant grégorien au milieu du cloître illuminé. Ainsi l'abbaye retrouve une seconde vie, digne de sa première. Mais est-ce la nostalgie d'un temps passé, considéré comme meilleur que le nôtre, qui pousse non seulement de jeunes fouilleurs mais aussi de nombreux visiteurs en ce site? De ce point de vue, Vauclair ne serait qu'un phénomène parmi tant d'autres si tristement illustres surtout en France.

Notre séjour à Vauclair parmi des membres du groupe «Sources» et au milieu des visiteurs nous incite par contre à demander si ces gens ne sont pas plutôt attirés par l'élément éternel qui se manifeste dans chaque œuvre humaine et d'autant plus si cette œuvre est une œuvre d'art comme l'est l'abbaye de Vauclair.

Christin Oriann

(os hire perséinlechen Notizen)

Vorbemerkung:

Diese Tagebuchnotizen einer jungen Frau bilden den Kern eines Romans: Die Freude eines Ehepaares, endlich ein Kind zu bekommen.

Der Leser hat es mit Pratzertaler Idiom zu tun. Hier dazu einige Besonderheiten:

1. au wird zu o. Z. B. Hos für Haus; Brot für Braut; os für aus;
2. breitangelegte Diphtongierung: e kéint für er kommt und für er könnte; koum für er kam;
Hound für Hund; Laund für Land; Kaund für Kind;
Kéinki, Käinki und sogar Kainki für Lampe;
ech hu geméinkt, gemäinkt und gemainkt für, ich habe gemeint;
ech wéilt für ich wollte; hie woult für er wollte;
3. gedehnte Nasalierung bei äent für eines; Amäent für Augenblick; Stodäent für Student; Presidäent für Präsident.
4. Die Neigung k nach d und t wie ch und g wie j auszusprechen, wurde im folgenden Text nicht graphisch festgehalten, weil dies die Lektüre allzusehr belastet hätte. Aber die einheimischen Leute zwischen Arlon und Ettelbrück — ein breiter Streifen zu beiden Seiten der «Routbaach» und der «Waark» — sprechen so, falls sie sich un-beobachtet ausdrücken. Z. B. «Wéi gät et?» — «Ma, 't jät jutt.» Dat schéint Jraf fir Graf. Déi jutt Chou fir déi gutt Kou. Dat jutt Chaund jët chraunk fir dat gutt Kaund gët kraunk.
Andere Eigentümlichkeiten wird der Leser selbst herausfinden.
5. Die Schreibweise hält sich an das 'Luxemburger Wörterbuch'. Das heißt auch an das Memorial vom 16. 11. 1976, B, N° 68.

5. Mä 1920

Wat än drolege Bréif! Do schreift mer jo nit die Martin Arens vun Toulouse os!

Gewëss, ech hun die Jong e puermol näleg¹ zu Iechternach begéint. Et war än nach esou jounk an hien esou komesch! Wien hätt da geduecht, datt e sech esou verkomme léiss wéi hien do schreift! An da sech u mech géif riichten, datt ech e soult aus dem Moraascht eroshiewen!

¹ knapp.

Wat soll ä vun esou éngem Stodäent halen? Fir wat huet hie sech nit éischter deklariert? Am Bauerewiesen wëll ech wuel nit bleiwen. Méng Mamm méngt och, duerfir wier ech nit staark genuch, villméi nit haart genuch. Ech wëilt all Béischt ophalen an trotz méng Gefiller Geschäfte mäen.

Ma, ot dat doten die richtege Freier fir mech kéint gin? E freet op see Bréif direkt éng Äent wert an éng Foto. Dat muss ech mär iewer emol nach am Fong iwwerleën! An dann as do och nach de Jhéng, dien éiwege Stodäent hei os der Ënneschtgaass.

10. Mä 1920

Ech méngen, ech woën et iewer! — De Martin kritt éng Foto an zwéi Sätz als Äentwert: ech wier d'accord, mat him ze korrespondéieren.

Hanner deër Geschicht as jo och e bësse Mistri¹. An dat hun di jong Mederche gären.

Diemoos, virun aacht, ning Joer, woulten die friem Jonge mech donidden op der Bréck bäätschen. An deem Amäent as hire Komerod, jhust die Martin Arens do, viru se gestan an huet gedrot: «Da pak emol äen et un!»

War dat ni schéi vu sénger Seet! Äe Bouf vun 12 oder 13 Joër trëtt op ämol fir ä friemt Meedchen an. Dat geseet än nit all Dag! Do huet en än noblen Zoch a séngem Charakter gewis. Och di schei Aart wéi e mär — wann ech zu Iechternach op Besuch war — nogaang as, huet mär gefaul.

Et as iewer vleecht die richtege Borscht fir d'Christin?

Ech krome jo hei séng Äegenschaaften zesuemen, wi wann ech an e verkraacht wier. Gutt, de Martin krëtt e puer Reie geschriw.

30. Mä 1920

O Mamm! Wat ä Bréif! Et gët engem bal ellen. Zwaunzeg Seeten: éng Aart Generalbeicht. Än, dien drop waart, datt he lassgesprach géif!

Wéi e spéit zum Studium koum. Wat he gläeft a wat hen nit gläeft. Watfer Versuchongen e schons zu München an zu Toulouse matgemät huet. A wat he plangt als Architekt, wann hie sech elo geschwënn zu Iechternach wëllt opschlouën.

Ech déinken alt, de Martin kéint am Fong kää schlechte Jong sin! Än, dien esou affe Faarf bekennt an esou ä Vertrauen a mech setzt! Sëcher léiss sech och nach munches un hem besseren! Am Bestueden — sou héiert än — wier éng Haaptsaach, datt d'Fra duurch hir Äegenart schons Aufloss op hire Maun hätt.

De Martin sicht dat vleecht grad: äent, op dat he gär géif looschteren. Da bléif nach d'Fro, op ech esou äent sin. Hie méngt «jo».

Wann ech éierlech mat mir selwer sin, da sichen ech dem Martin séng Feler z'entschëlegen a séng gutt Seeten ervirzestreechen. Ech muss soën, hien interesséiert mech staark. Ech muss emol nach weider a mer fuerschen. Da kommen ech op dat Richtegt.

¹ Mystère.

20. Juni 1920

De Martin huet schons erëm geschriiwen. Hien erënnert sech ëmmer u méi Faitën os sénger Iechternacher Stodäentenzeet. Un Amäenter, déi mer an eisem jounke Liewen zesuenen haten.

Do wier nit nëmmen déi Geschicht hei zu Baille op der Bréck gewiescht. Do wieren och nit nëmmen di puer Schrëck, déi mer emol zu Iechternach an der Lëtzeburger Strooss zesueme getrëppelt sin. — Dat war diemools, wéi en esou gaunz onbehollef no méngem Nuem gefrot hat. —

Ma, do wier och nach dat apaart Erliefnës, wéi he soult am grouss Waasser schwamme léieren. An zwar wier dat och zu Iechternach geschitt. Deër Saach schingt en elo éng grouss Bedaitong ze gin.

Wéi war dat schons méi? — Ech hat mech ewëll zu Dikkerech als Pensiounsnix freegeschwomm. Am Waasser hun ech mech esou sëcher gefüllt wi op der Strooss. Mee, de Martin soult grad di éischt Stéiss an d'groust Waasser woën. Ech sin zoufälleg nobee um Reck do vum Waasser gejuunscht gin. An der Schwemm war décken Zodi: Mederchen a Jongen duurjrnän. Et war iech éng Gellecht! De Schwammäeschter war nach nit do. D'Jongen hun d'Mederche mat Waasser gesprëtzt an ëmgekiert. Änt huet dat anert ënnergedoocht.

De Martin stong um Briet an huet deem Spaass jhalous nogekuckt. Wéi gär hätt hien an deër Wull do och matgemät! E kount bal eléng schwammen. An der Léngt as et schons flott gaang. Ma, hie war hei eben nit an der Léngt. An de Schwammäeschter war nach nit behaud fir uechtzeginn.

Hei spréngt jo de Martin schéin am Bou mam Kapp vir an d'Waasser. Sprangen, dat kount hien, a Courage hat en och. Ma, see grouss Sprouk huet hie gleech an déift Waasser bruecht. A wéi en erëm eropkoum, huet hie kää Buedem méi gespuurt. An der Aangsch mécht e faulsch Jhesten, gäet ënner a krëtt e puer Schluppen. Zoufälleg erwëscht séng éng Haund méng Fiescht. Duerdurch koum en erëm erop, an ech hun en duer gezunn, wou e Buedem hat.

Wéi en do sech d'Waasser os dem Gesiicht an os der Nues gedréckt huet, dun hun ech nieft e fest mat de Bän an d'Waasser gefacht an en esou nach e wéineg am Trubbel gehal. Déi Geschicht huet de Martin verhal, an e geseet och nodréilech doran än Zäechen, ä Symbol. Hien hëlt un, gewësse Fügongen hätte schons an eisem Liewe gespiilt.

Dat ass jo alles schéin a gutt, mee, wéi soll et elo weidergouen? Do as de Hoken. T' as mer, wi wann ech d'Reítsel vu méngem Liewen ze léisen hätt. Sën ech mer nit selwer ä Réítsel?

D'Bestuede wier éng eescht Saach, widerhëlt méng Mamm mer all zwäten Dag. Dat, obschons si mat méngem Papp ä gudde Stot, Brout z'iessen an en etlech uerdécklech Kanner huet. Ech si gespaant wi ee Wissbaamssäl, dat än déckt Fudder Hä nidderzehalen huet.

20. September 1920

D'Saach gët ëmmer méi eescht. De Martin huet sech zou Iechternach opgeschlou. E méngt, do wier en alt méi kënneg. Ma, all Ufouk as schwéier. D'Konne kommen nëmme lues gedrëpst. An et si bal eloter Bekaunter, déi wéineg Spéin hun.

Ech war elo éng Woch no Iechternach bee méng Tata Marri op Besuch. De Martin hun ech e puermol begéint. En dät mer bal leed: Esou voller Energie a Schaffenskraaft an nit genuch Aarbecht! Ma, do as et erëm, dat Gefill! Ech hun emol geliess, d' Matläd wier eng Paart fir d' Léift. — Ech hätt also mat éngem geféierleche Gefill do ze din?

Fir de Martin vu sénge pessimistesche Gedanken afzebréngen, hun ech et gewot, hen op eis Kiirmes aunzelueden. Hien huet gleech zougesot. An du war et mir nit méi ändun, wëll doheem hat ech nit gefrot.

Wi ech bee der Mamm mat der Noriicht koum, huet ä Lächeln ëm hir Aë gespiilt.

«Hues de dann eppes mat deem?» frot se. «Nuje, dann häss de alt ä weider fir ze daunzen! Um groussen Dësch gät et nit op än un», huet se hir Gedanken bekaunt gin. A wi se gesinn huet, wéi verleën at ech wier, huet s et iwwerholl, beem Papp déi Saach z'arranjhéieren.

Do hat s et, wi et schingt, liicht. «Gewass, huet die geméngt, «ech hun neescht duergéint. Da kritt dat dommt Geméch mat dem Jhéngi, deem éiwege Stodäënt, dach vleecht emol e gutt Enn.»

Wi wann dat esou einfach wier! De Jhéngi mécht all Meedchen d'Zeet laang, wëll hie sech nit zu den Exame stellt. Ma, 't ass ä gudde Kärel. A flott as en och! Ech zécken, fir e gaunz falen ze loossen. Dat bréngt see Studium och nit weider. A bis elo hat ech alt hien, fir d'Männer e bässe besser kennen ze léieren. Hei zu Baville as guer nit vill lass. Et huet än ëmmer mat dene selwechte Leiden ze din. Op d'Dauer gët dat laangwëlleg. Et léiert än nëmnen éng Seet vum Liewe kennen.

Elo kréie mer emol d'Kiirmes. Wie wäess, wéi d'Welt sech duerno dréint!

4. Oktober 1920

Die leschte Sonnden hate mer eis Kiirmes. Méng Mamm hat hiirt Bescht gemät. Ech hun natiirlech beem Baken a Botze gehollef. A vun Donneschdes un war eist Klar och heiheem. Et hat acht Deg free kritt. Et huet wëlles, geschwë gaunz hei ze bleiwen. Wëll d'Mamm géif d'Aarbicht nit méi laang eléng packen. Dës Kéier huet se d'Kniede vun énger Mull voll Broutdäg an dun dees fir Kuch an Taarten nit méi gutt verdro.

«Dët as vir d'Lescht!» sot se. «Et muss elo äënt vun iech léiere knieden! Wuefir hutt der är staark Äerem dann! 'T as jo och kéng Kounscht!»

Gutt! De Kiirmessonnden koum erbee. An de Martin och — no alem Brooch — mat Zeet. Mee Monni Éim as och vun deer Iddi. Si hun de Sproch erniimt vum Klos, die virun der Dir op de Noper gewaart huet an op ämol geruff hätt: «Haans, fliess iech, datte mer nach éng Drëpp an ä Stéck Kuch kréie virun der Houmass!»

Wirklech, déi zwéin, de Monni Éim an de Martin, hu sech schons aufound éng hallef Stonn virun der Mass an husch dūn no der Traditioun och gestierkt. Si hun och liicht Gespréich matenā found. A nach éi se an d'Mass gaang sin, hat de Monni de Martin ugestault, him ä Plang fir éng nei Scheier mat modernem Kéistaul ze maën. Die Bo kréich de Martin dann och ze iwwerwaachen.

Dat war wéinegstens vun denen zwéin os éng uerdécklech Virberädong op d'Kiirmesstëmmong.

Um Mëttesdësch huet d'Gehäcks an duerno dat gekachte Raundfläesch mat Muurten ees all gutt geschmaacht. Wien nit genuch hat, kount sech nach un der Ham senen.

Eist Klar hat sech un den Dessert gin. Äerkräm mat zwou Vanillestaangen dran, fir Goût ze maën. D'Wafelen hat ech gebak.

Zum schwaarze Kaffi huet mee Papp ä Liter Kirsch op den Dësch bruecht.

«Die gouf am Joër gebraunt, wi eist Christ op d'Welt koum.»

Domat huet mee Papp see Likör recommandéiert. Esou huet en all Geleenhät benotzt, fir d'Gesellschaft op mech opmierksam ze maën.

Fir d'Nuechtiesse war kä méi esou richtig hongreg. Et gouf gebrode Kroumpere mat Weenzossiss an duerno Ham mat Aundéiwenzalot. Nom schwaarze Kaffi war d'Zeet do, fir eroszegoën. D'Maansleit hun dorënner zum Däl d'Kaartespil verstan an di jong Leit den Daunz.

5. Oktober 1920

Ech war gëschter bee méngen Notizen ënnerbrach gin, wi d'Haaptsaach soult kommen.

Beem Daunz war ech souzesoë stänneg am Tur: bal mam Martin, bal mam Jhéngi. Béid sin ëmmer méi jhalous gin. An aner Jonge si seele beekoum, fir än Tur mat mir ze dréinen.

Dem Martin hat ech iwver méng Komerodschaft mam Jhéngi nit vill gesot. Fir wat och? De Jhéngi woussst kä Pipswiirtche vum Martin.

Hien huet natiirlech gleech gefrot, wien do an eiser Gesellschaft wir. Wat e géif schaffen an esou virun. 'T gouf direkt verstan, wat do hannerwands géint hie kéim. En hat jo nit vir neescht esoulaang bee de Bicher gesiess.

No énger Stonn as och de Martin méi wibbelech gin.

«So emol, mee Kaund», huet en ugefaang, «wien as dien aartlechen Häärchen, dien och do ëm dech erëmscharwäenzelt? Ech wier nit gär zum Beschte gehal. Déi Saach muss haut kloër gin tëscht ees zwä!»

Ech sin alt nach osgewach, esou gutt wi ech kount. Um Enn hun ech em versprach, bee deër nächster Waulz bléife mer méi laang am Tur. Op d'Musek géifen d'Wiirder sech méi liicht am Monn dréinen.

Gleech koum éng Mazurka: Léinks a rechts gestouss an da roundrëm. Dat Gespréngs leet dem Martin nit. A schons stung de Jhéngi viru mer.

Ma wéi dien Tur eriwwer war, huet de Martin mech direkt engajhéiert a mech nit méi lassgelooss. «Eng Wiener Waulz, Spillmaun! An hei sin d'Suën fir fënnef Tir hannernän», war see Wounsch. De Spillmaun war d'accord, wëll et waren nit méi vill Koppelen am Tur.

Wat soult ech maën? Ech war gespaunt.

Nit nëmmen an de Pausen, mee och iwver dem Daunzen si mir zwä ëmmer méi zu énger gréindlecher Ossprooch iwvergaang. Ech hun dem Martin gesot, datt de Jhéngi nach e bësse Famill as. Datt séng Mamm déi Komerodschaft tëscht Jhéngi a Christin gär gesinn hätt. Vleecht hätt se gehofft, duurch mech kéint en am Studium äëndlech virukommen, an um Enn géife mer dann och nach ä glécklecht Puer.

Ech selwer hätt iewer nach nit un ä Bestiednës mam Jhéngi geduecht. Wëll, wat méich ä Meedchen mat engem Jong, dien nit wéilt Bauer gin an och nit genuch Energie opbriecht, fir see Studium afzeschléissen.

«Dat as alles schéin a gutt», huet de Martin erëmgeäntwärt, «ma, wéi stäet et da mat ees zwäe? Watfer än Zäeche gëss de mär, datt ech op ä gutt Enn hoffe kann? Ech hun der alles getrei gezielt, gebeicht. Du wääss, wat s de fir mech kéins sin. Wéi ech dech brooch, grad an dësem Momäent, wou den Ufaunk esou schwéier as.»

Jee, en huet mech deermoosse gediréngelt, datt ech hu misse mat der Faarf erosrécken. Dat war emsou méi ze roden, wëll och mee Papp vun dësem Dag ä kloëre Beschäd erwaart huet. Hien hat schons méi wi éinker zu ménger Mamm gesot, ech soult mech geschwënn entschäde, esou laang wi ech nach jounk a frësch wier.

«Abee», sot ech zum Martin, wi di laang Waulz mech séierno ëm den Otem bruecht hat, «du wëlls än Zäeche. Dat Zäeche war eben d'Foto. Ech hun nach soss kéngem Jong mee Biild uvertraut, mat soss kéngem Jong Bréiwe gewiesselt. Héchstens huet emol än éng Ansichtskart mat éngem Bonjour drop als Äentwert kritt. Dat war jo sécher neescht ze vill. Ech sin also fir dech freebliwen.»

Dat huet de Martin richteg verstan. An de Spillmaun huet et och os der Situatioun eros begraff. Dien huet op ämol an éngem Stéck dieselwechte Schlager gespiilt an derbee gosong:

«Wir gehören zusammen wie der Wind und das Meer,
Von dir mich zu trennen, ja, das fällt mir gar schwer.»

Mir zwä waren op ämol eléng am Daunzsaal. D'Leit, abséins d'Fraën, hun ees ugestuerkt. A méng Mamm huet héieren, wi Gaarde Liss zur Nopesch gesot huet: «Di do zwä gin nach bee den Här, éi d'Schmuurbelen¹ sech néinker hei siemelen.»

Méng Mamm koum dun eriwwer bis no bei ees a sot bestëmmt: «Kommt, elo as et déck Zeet fir hãmzegouën! Kuckt, 't as bal kä Méinsch méi hei.»

Duergéint war neescht aunzewennen. Mär hu matzen am Tur opgehal an hun ees mat der Famill op den Hämwee gemät.

De Wee war schmuuel, a mer kounten nit all nieftenä gouën. De Martin an ech hun es vum selwe méi zrëck gehal. Op der Bréck as de Martin stouë bliwen.

«Hei war et, Christin,» sot en, «wou mer es fir d'éischt gesinn haten. Wääss de nach, wéi méng Komeroden dech woulte bäatschen an an d'Baach zappen!»

«Gewëss wääss ech dat! E Meedchen behält esou Geschichte méi gutt wi ä Jong. Ma, wien huet dech missen zou Iechternach emol drun erënneren? Du hätt s mech mol nit méi erëmerkaunt.»

«Gutt! Gutt!» huet de Martin geméinkt, «wann ä sech iewer och esou chanjhéiert wi s du: os éngem kléng Kneppchen zu énger voller Rous; vun éngem Virfréijoër zu éngem volle Summer! Vergiess hat ech iewer neescht. Och nit, datt s de mech an der Sauer os dem Trëmmel erosgeschlääft hues, bis ech erëm Buedem kritt hun. Iwwregens war dat ä Symbol, dat fréi a méngem Liewen opgeliicht hat. Well, wi d'Wale vun engem trubbele Liewen mech zu München an Toulouse bal matfortgespullt hätten, as dee Biild erëm opgedaacht an huet mech néinker un ä ferremt Uwer gezunn.

Duefir wier ech glécklech, wann ech mech vun haut un als dee Fiancé betruachte kéint. Well s de mech op déi Aart glécklech maën?»

Dat war ze vill! Ech sin dem Martin an d'Äerem gefaul. An du huet e mech op d'Stiir an duerno fest op de Mound gekësst. Ech hu mech séngen Äerem entzunn a stomm an

¹ Schwalben.

d'Waasser gekuckt. Mer stongen allebéid esou, nach e puer Amäënter, iwwer d'Gelänner gebéckt. D'Baach huet lues gepëschpert, an de Mound huet um Spigel vum Waasser geglënnert. Du hun ech mech a seen Arem gehaang, a mir sen als am Häerz fiancéiert eise Leiden no-gaang.

Ouns datt mer hu misste schwätzen, haten déi och alles richtig verstan. A mee Papp huet de Martin gebieden, och nach Méindes bee ees op der Kiirmes ze bleiwen.

Dat waren e puer schéin Deg. Ech wëll se nimools vergiessen!

3. Januar 1921

Et stät elo alles fest. Krëschtdag hu mer mat eise Gäscht zesuemen an eppes méi feierlech «Wéingkëf»¹ gehalen. Et war méi Ween um Dësch wi Béier a Quetsch. An et gouf beschloss, dien nächste Kiirmesméinden Houchzeit ze maën.

Wéi dat alles elo esou séier kéint! 'T gät mer duurch de Kapp wéi än Dram. Dat heite Liewen soll da gaunz ophéieren! Duerno sin ech mam Martin op friemem Buedem doheem! Kéng Déieren, déi mir gehéieren, si méi ëmt mech!

Hoffentlech kréie mer geschwë Kanner, da sen ech nit esou eléng am Hos, wann de Martin fort as. See Beruff bréngt dat mat sech. Dueru muss ech mech nach gewinnen! Hei zu Baville fillt än ëmmer Leit ëm sech.

20. August 1921

Elo häescht et, di néideg Schréck maën! Alles aukafen, wat deem jounke Stot feelt. Nach e puer Deg, da gät et bei den Här! Si maën éngem et richtig baang mat dem Brot-examen. Ma, ech ka mee Kartchësser nach. Do as neescht, wat mech ëmgeheit.

2. Septimber 1921

Mir ware bei den Här. Äen Amäënt hat ech gefaart, 't ging lass mat de Froën. «Dir kennt jo allebéid di fënnel Haaptgebottes vun der Kirech?» huet den Här Paschtouer geméinkt?» Mee, en huet kéng Äëntwert afgewaart. En huet direkt ä Pättche Ween offeréiert an éng zing Menutte mat ees gebabbelt.

Die Pounkt war also gutt eriwvergaang. De Martin huet iewer allerhaund Pastang gehat, fir erëm mat mir hämzekommen. Op all Eck vum Duerf stungen Duerfjunge Posten. Hanner de Giewelen hu se da geschoss; et ware Säler iwwer d'Strooss gespaant, fir ees de Wee ze verspären. Mat all Kéier éngem Stéck Gäeld a gudde Wiirder hun d'Jongen ees de Wee freeginn. Wi mer éinker am Hos waren, as d'Geschëss erëm lassgaang. Et huet widder de Giewel geknuppt, datt ä geméinkt huet, d'Féinstere gingen a Fatzen.

«Dat as di kléng «Wéingkëf», huet mee Papp ze verstoë gin, «déi se gär géife mat iech feieren. D'Mamm huet sech gerichtet. De Martin soll kucken, datt hen d'Jonge mat gudde Wiirder bis eraukrëtt!»

¹ Verlobung.

Wi de Martin oskoum, huet ä vun dene Borschten éng Ried gehal. Hei wier ä Friemen an die Baviller Rousegaart augebrach. Die wier amgaang, die schéinste Rous os deem Gaart ze briechen. Mee, die ging sénger Strof nit entgouën! Back an Doud stingen op deem Verbriechen.

De Martin huet am selwechten Toun mat hine palavréiert, wëll bee hinen zu Booscht gët och bal esou verfuere. Um Enn hu se sech esou weet zësse gelooss, datt se mat eraukoum sen. Eng Zeetchen as d'Gespréich nach op déi Aart weidergaang, bis se emol e puermol geschockt haten. Di mäescht hun du Béier op Plaz Brauntween a Wee gedrounk. Dobee hun d'Zossisschmierer hine gutt gemond. D'Jonge sin ëmmer méi opgaang an hu sech um Enn mat énger Zomm Geld zefridde gin. Die Frieme kount am Rousegaard bleiwen.

Jee, et as ëmmer méi lëschtteg erafgaang. Wat mech apaart gefrät huet, dem Jhéngi see Brudder war derbee. D'Jongen hu gewéinscht, de Martin soll hinen d'Lidd sangen: «'T si vill schéi Rousen an der Stad». Ouns sech vill fléiwen ze loossen, huet de Martin hirem Wonsch entsprach. Duerno huet de Baaschtje vum Haff an de Martin zesummen ä Lidd gesong, dat ech nach nit kaunt hat: än nom aner éng Strof. Die drëtt an di véiert Rei, hu mer all matenä wi ä Refrain widerholl.

Dien aner Dag huet mee Papp mer dien heiten Text vum Lidd gin:

«Et wuunt emol ä Meedchen
op der Wëller Laundstrooss.
An dat hat sech ä Freier, (zwämol)
en häescht Péitchen oder Klos. (zwämol)

Éinker owes, du koum hien
duurch Ziedesch hir Gaarden.
An du wuscht e jo d'Burgëssel eraun (zwämol)
duurch d'Scheier an d'Hos. (zwämol)

Hie sëtzt sech esou gemittlech
hannert den Uewe bee d'Meedchen.
An du sprooche si vum schéine Brotgezei, (zwämol)
wat hien him schéins käeft. (zwämol)

Hie käeft him ä schéine
seidene Mauntel mat Fränjhelen.
An da feelt him nach e schéine Fiederhutt (zwämol)
mat énger Putschstrooss. (zwämol)

Dien Hittchen, die war jo
nit geroden am Maachen.
Vir do gät hie gutt, hannen ower nit, (zwämol)
die Buedem as ze breet. (zwämol)

Gefuedesch¹ betruecht iech,
eist Groussecht kacht Déngen.
An dat hat mech jo uechtzëng Daler kascht (zwämol)
an d'Käschten derbee.» (zwämol)

¹ Gevatterin, Partnerin.

Duerobber hin huet Duschte Jhéngel vum Képpbësch nach éng Strof beeginn. Déi war esou:

«Méng éischt Bees, déi hat mech
än Daler kascht.
A wann all Bees mech än Daler kascht, (zwämol)
Da brooch ech vill Gäeld.» (zwämol)

No deem Lidd as d'Feier ëmmer méi os de Néite geroden. No Halefnuecht sin d'Jongen dann opgebrach, ëmmer mat Gesaunk. De Bierg aun hu se weider getrommt a getrottert. Si ware wi opstänneg. Esou datt än dien aner Dag frou war, ze héieren, et wier neescht Abséinses geschitt. Well dat hätt än nit gär. Dat hätt ä Schied op eist Fest geworf. Ma, wa se esou ugeschoss sen, a si gi mat Gewierer odder och nëmme mat Fläschen a Karbid ëm, dann as alles dran. An 't huet schons méi wi än beem «Haundsträäch halen»¹ ä Fanger odder esouguer än A verluer.

5. Oktober 1921

D'Houchzeet as eriwwer. 'T war wuel ä schéint Fest, ma 't huet mech al ergraff.

Wi mer virun dene véier Elteren am Brotgezei niddergeknéit sin, fir hire Segen ze kréien, du kount ech mech der Tréinen nit erwieren. An de Martin war och no drun, ze schmélzen. Ech hu gespuurt, wéi e geschléckt huet.

Um Altor as et mer d'selwecht gaang, wi den Här, ä Frënn vum Martin, sech an énger Usprooch direkt un ees zwä gericht huet. Duerno koum dann di entschädend Fro, ot² ech de Martin als mee Mau géif unerkennen. Well ech bal dran erstéckt sin, gouf mee «Jo» esou schwaach, datten d'Leit ënnen an der Kirech neescht héieren hun. Domatter hu se ees hanenno gezéckt.

An elo häescht et, d'Konsequënzen os all dene Versprieche a Feierlechkeeten zéien: De Päckelchen hei zu Baviile maën an no Iechternach plënnenen! An zwar, nit nëmme mee Gezei an de Miiwel verpaken. Nän, mee Papp hält drop, datte mer d'Kroumperen, d'Äppel an éng Ham fir den Ufaunk mathuelen. Jee, et gët éng ganz Abberzuel. De Miiwel a méng aner Auriichtong kommen natiirlech am Won no.

12. Oktober 1921

Haut hun ech mech zu Iechternach ugemelt. Ma, wat virosgaang as, war allerhaund traureg: den Eddi doheem vun eise Leit a vu méngen Déieren. Abséins d'Kéi an de Gulo, den Hound, hu mer leed gedou. Fir méng Tréinen zrëckzehalen, sin ech higaang an hun de Raundbéischen e puer Gräfer voll gutt Hä an de Raf gestach. Dem Gulo hun ech ä Kichelchen op d'Zong geluegt. Du huet e mer éng Patt no der aner duergehal, wi wann en d'Lag versting.

«Dommt Kaund», sot méng Mamm, «du gäs jo nit os der Wäelt! Der sit jo dach all Sonnden erëm heuewen!»

¹ Verlobungsfeiern.

² ob.

Dat Wuurt huet och neescht gehollef. Wi ech am Auto souz an de Motor ugesprong as, sen d'Tréinen iewer gebockelt koum. Do léisst sech nit alles dergéint maën.

30. Novmber 1921

Äendlech hun ech alles zéimlech an sénger Rei stouën. Ech wäess och, a watfer Geschäfte ä Biffdécker, Vermicelle an Zocker ze kafe krëtt.

Mee, schons méngen ech, ech briecht d'Zeet nit ëm. Stonnen an hallef Deg hun ech elo viru mer, fir ze hekelen an ze strécken. Ma, wann än d'Zeet esou vëlleg viru sech geseet, da gët et éngem schons duerdurch laangwëlleg.

De Martin as vill fort: bal de gaunzen Dag an och nach dacks owens. Nëmme vir z'iessen an ze schlofen, as en ëmt mech. Natiirlech och, wann e séng Pläng osschafft, héieren ech en am Atelier koschteren. Iewer ech kann och nit ëmmer bee em stouën an nokucken. Dat kéint him op d'Nerve gouën. Anerseets gät see Liewen hin op de Chantierën an am Gespréich mat de Konnen. Déi musse versuergt gi wi Gouldstécker. Mār hun der nach nit ze vill.

Hoffentlech hu mer iwwer e Joër ä Këndchen, da wäess ech, wéi ech d'Zeet ëmbréngen.

21. Mäerz 1924

'T as mer anescht! Ech méngen, et gët eppes Neies!

Sin ech an Hoffnong? A gudder Hoffnong!

Léiwer dem Martin nach neescht soën! Wann et dach nit wier! Hie waart grad esou vill wi ech, wann en och ball kāmools dervu schwätzt.

Wann ech nëmnen nit esou midd géif! Mee, dat as vleeht dat deetlecht Zäechen!

25. Mäerz 1924

Elo wäess de Martin et iewer. Ech war esou schrécklech midd an hat mech op d'Kootsch geluegt. Do sin ech entschlof. Esou huet de Martin mech found. Ech si laang nit os dem Dusel eroskoum. Ech hu mer alt d'Stir, d'Aën an d'Bake geriiwen, fir zoumerzekommen.

De Martin huet mech alt ëmmer bekuckt a gelächelt. Op émol sot en: «So, wat ass mat dir lass? Du bas esou bläech an esou trouschtmiddeg! Et géif äe méngen du krichs kéng warem Zopp z'iessen. Dobeë bas de dach selwer Kach a Schëmmläffel zugleech».

Du kount ech nit méi anescht. Du hun ech him misse vu ménger hämlecher Fräd eppes matginn.

«Jo, Martin,» sot ech, «ech géif bal méngen, ech erwaarden!»

Du as en opgesprong an huet mech gekësst, gaunz stiirmesch, wéi nit all Dag. Domat huet e gewiisen, wéi frou at en as, an datt e schons laang op déi Zëddéng gewaart hat.

24. Juni 1924

'T as wirklech! Ech gi méi déck an den Hëffen. An ech hun än Appetit fir zwä. Lo hun ech wuel déi schwéierst Méint hanneru mer. An ech fille mech gutt a staark.

'T kann än esou lues drun déinken, deem Klénge seen Trousseau an d'Rei ze setzen. Gehekelt hun ech alt schons e bëssen. Schéin al Saachen fir d'Daf wäerd méng Mamm versuert hun, vun anno änt eros. Si huet jo ëmmer Reserven. Wann ech deemnächst no Baviille fueren, muss ech d'Gespréich emol duerobber bréngen.

Eis zu Baviille sin och esou frou wi Gécken, datt et elo soll Zouwuess an der Famill gin. Méi frou wi de Martin an ech kann iewer kä Mënsch iwwer de «Bitzi» sin. Äe Bitzi as et jo nach nëmmen. Ech muss emol am Martin séngem Lexiko schnoffelen, wéi grouss at esou äe Bitzi elo schons ka sin!

30. September 1924

Elo as et nit méi laang! Dat war fir mech äe schéine Summer! Ech hun op ämol méi wi soss no häm verlaangert, no Baviille. Wi wa meen Häm nit schons zéinter e puer Joër hei zu Iechternach wier!

Ma, dat Verlaangeren war do. Duerfir hun ech wochelaang zu Baviille geongert. Alles os deem Milieu huet mech deermoosse berouegt: dat grousst Hos, di Ställ voller Béischten, die getreie Gulo, an absëins d'Laundschaft, de Gaart mat dene ville Rousen an mat gaunze Plaisch Flachs. Ech hu mech gefillt wi esou äe Rousebäämchen, un deem elo geschwënn ä Knapp opsprange wäerd.

Wi gesot, zu Baviille war ëmmerzou Liewen ëmt mech, an ech war frou.

Hei zu Iechternach sin ech vill eléng, an da spréngt d'Aangscht mech un. Dat Gefill as erëm geschwënn ewech, zemol wann de Bitzi a méngem Booch struewart a Sätz mécht wi éng Karnéngchen. Odder wann de Martin ëmt mech as, an ech him d'Fräd kann os den Aën an os dem gaunze Gesiicht afiesen. Dann as et mär gutt, dann droën ech alles gären.

Den Trousseau as bal fäerdeg. Di nächst Woch fiert de Martin no Lëtzebuurg, fir ä Bettchen ze kafen. Wat daun u Gedécks oder Léngent dru feelt, kann ech hei besuergen. Ech hu jo Hëllef, wann et muss sin. Esou bal wi d'Kroumperen an d'Rommelen am Keller sin, kann eist Klar emol éng Woch bee ees op Besuch kommen. Hatt verstät nach méi vum Bitzen a vum Hekele wi ech.

24. Oktober 1924

Elo wier alles esou weet. Mir gët heinsdo esou droleg zu Mutt. Wéi soll dat alt osgouën?

Bis haut huet et mer nit u Courage gefeelt. Ma, elo fäerten ech alt, ech hätt nit Kraaft genuch. Ech spire mech méi schlapp.

D'Hiewan war gëschter hei. Si huet ënnersicht a found, 't wier alles an der Rei. An dach gin ech dees Gefill nit lass, wi wann a méngem Zoustaund eppes geännert hätt.

Ech muss ménger Mamm emol téléphonéieren, ot se nit wëllt e puer Deg bee ees kommen. Wier si ëmt mech, da wier ech berouegt.

20. März 1925

Zéinter e puer Deg sin ech erëm ëmstaund, éng Zopp ze kachen. Aner Hosaarbecht besuert de Martin esou gutt wi et gät. En as wi än Haundkessel ëmt mech.

O Gott am Himmel, wat waren dat schro Méint! Eis Hoffnong as an e puer Stonne brutal geknéckt gin. Mee Gefill war leider richtig gewiescht.

Wéi et driwwer hiergong, hat ech nit Kraaft, nit Wéie genuch. A well d'Hiewan ees ze spéit iwwer d'Lag an d'Biild gesat huet, kount den Dokter och nëmmen än doudegt Këndchen erosbréngen. Et war am Damm erstéckt.

Ech loug wi vu mer, deeglaang wi geläamt. Eréischt no Wochen kount ech vum Martin a ménger Mamm gewuer gin, wéi alles gaang war. Och dun hun ech alles bedréckt opgeholl, wéll ech mech méintlaang géint éng Infektioun ze wieren hat.

A wi ech erëm duurft opstouën, hun ech néinker misse léiere gouën. Wann ech boossent d'Dir gin, sin ech frou, fir mech am Martin seen Arem kënnen ze héinken. A ménge Jugendjoerën hätt ech jo nit gegläeft, datt ech elo schons éng Steep ging broochen. Mee, dat as elo de Faul.

A wann de Martin fort op d'Aarbecht as, fillen ech mech méi wi je eléng. Esou verloossen, datt ech an den Tréinen éng Entspaannung sichen.

De Martin huet enuecht geholl, datt ech niddergeschlou sin. Hien huet schons virgeschlou, mir soulten vun hei fortzéien. «Äe Changemäent», seet en, «as dir esou néideg wi d'Brout dat mer iessen.»

Vleecht huet e recht, mee, ech gin nit gär fort vun eisem Kënni, dat um Kiirfecht schléift. Hei as mer déi Erënnerong un hat villech méi no.

18. Juli 1926

Ech war dëst Fréijoër zu W. an zu L. am Bad, fir déi steif Glidder ze kuréieren. Et huet och gedingt. Ech hun och nuets nit méi esou vill Häärzklappen.

Elo huet den Dr. G., dem Martin seen Duzfréind, mer geroden, de Milieu ze changéieren. Dat wier bal néideg, méngt dien, wann éng nei Hoffnong méi Chance soll kréien.

Ech geheien déi Iddi och schons nit méi esou weet ewech. Dem Martin géif an der Haaptstad äe gaunz anere Rayon opgouën.

Elei sin ëmmer déi Erënnerongen ëmt mech, abséins an denen Zëmmeren, wou et mech erwëscht hat. Wou ech dree Méint wi geläamt dolueg.

8. August 1926

Ech sin esou weet mat mer äens. Ech hun dem Martin free Haund gin. Seen Entschloss war dun, wi ëmmer, gleech gefaasst. En as e puermol an d'Stad gefuer, an du hat en éng Wunnéng an ä Studio gelount. Schons dësen Oktober zéie mer vun hei fort.

29. Septimber 1926

Dat Geplënners as alt esou éng Saach. Et gët kän Enn mat Aupaken. Ma, eppes Guddes as derbee. D'Zeet flitt fort ewi de Waund. Et krëtt ä kä Fouss op de Buedem, an 't bleiwen nit vill Amäenter fir nozedéinken. Et as än ëmmer gespaant, wat dien Ablack ze maën as, odder wat mar an iwwermar wuel muss regléiert gin.

6. Oktober 1926

Et as alles verpaakt, bis op dat Bichelchen hei. Dat huet éng Parti vu méngen intime Gedanken opgeholl. Dat gët an d'Mauntelstäsch gestach. Kän huet doranner eppes ze schnoffelen. Mar kéint de Miwelow, an da maë mer d'Kreez iwwer dat, wat de Martin an ech hei zu Iechternach erlieft hun. Vun deer éischer Kéier un, wou mer ees begéint sin bis op de Gaunk, die mer gësch den Owend zesueme gaang sin.

Mir sin duurch d'Stroosse gefändelt, fir alles nach éinker gutt an d'Aën ze huelen: de Rempart, d'Plaz, den Däenzelt. Wi mer bis éinker do waren, sin mer och laanscht de Kolléisch getrëppelt, a du si mer an d'Basilika eraugaang. Et war esou feierlech wi wa mer biede gingen. Mer hun ees och éng kuurz Zeet an éng Bäink gesat.

Wi mer hanneno erëm hei boosse waren, huet et mech op de Kiirfecht higezunn. Mir sin duurch verschidde Gaasse geschläentert, an op ämol ware mer do.

U ville Griewer koume mer laanscht, bis de Martin virun éngem elere Grafstä stouë blouf.

«Hei am Monni séngem Grafleet et», huet e gepëschpert. A mir sin, ouns weider ä Wuurt ze schwätzen, éng Zeetchen do stouë bliiwen.

Duerno war et mer méi liicht. Elo sin ech prett, vun Iechternach fortzegouën.

15. Oktober 1926

Mer sin elo schons iwwer éng Woch, wi se soën, «an der Stad».

Ellen as et hei nit. Mir hun e kléngt Hos fir ees gelount. Do as méi Plaz wi an éngem Quartier. Ma, mir hun och schons méi Miiwel an honnert Klénggekäten méi wi viru fënnef Joër. Esou, datt geschwënn erëm alles voll stät. Éinker wäede mer jo alt än ägent Hos no eisem Goût kréien!

D'Stad leet weet versprät. Dat mécht vill Gelääfs, bal an dët Geschäft, bal an än anert. Am Fong huet dat och séng gutt Seeten. Et léiert än allerhaund bee. Hei an der Wunnecht gin ech esou bal nach nit fäerdeg. Dëst stät nit richtig, an dat muss op de Speecher. An dann as d'Affär mat de Rideauën! Am grouse gaunzen sin ech iewer zefridden, datt mer ees zu Lëtzebuurg an der Wunnecht méi réiere kënnen; datt d'Stad dach méi Spannong an d'Liewe bréngt. Mech erhëfft dat os deem villen Nodéinken iwwer eist perséinlecht Läd.

12. Mä 1927

Dem Martin gät et gutt an der «Stad». En huet sech méi Gesellschaaft gesicht, an u Konne feelt et him nit. Eis Geschäfte bléien also. Dat mecht ees allebéid Fräd. Anerseets gin d'Kollege jhalous. «Die gät elo op wéi Kuchendägg», hun der schons gesot.

Vleecht huet de Martin ze vill Aarbecht. Ech méngen alt, e géif mer nit alles soën. He wäerd dach kéng Hämlechkäten dreiwen! Kéng Affär mat éngem aneren hun! «Nän, duerfir schingt he mer dach ze brav! En hat wuel als Stodäent ,wéi e mer verzielt huet, bal deer Nope krit. Dovu schingt en iewer kuréiert se sin. Jee, ech traue him dat nit zou, datt he mech hannergouë géif. 'T muss än ebe séngem Maun traue! Wann e mer elo vleecht eppes verhämlecht, da kéint iewer den Ablack, wou en dermat ospäckt.

30. Oktober 1927

De Secret as bekaunt.

Dat hat de Martin gutt gemäet. Heinsdo huet e mer ä Katelo virgeluegt, wouran atte Pläng mat gefällegen Haiser waren. An dann huet e gefrot, wat géif der un deem Modell nit gefalen. Jee, en huet mech ëmmer méi a see Fach aufgefëiert an dobee gemaint: «Da kriss de ä bessert Uurtel, wann et sech éinker ëm eist ägent Hos dréint.»

Dobee hun ech alt gesot: «O, än ägent Hos as jo nach weet ewech. Esou gutt sin dach d'Geschäften nach nit gaang, datt déi Fro akut géif.

A gëschtt géint den Owend huet e mech du wi zoufälleg op d'Bellevue gefëiert. Mer sin dorëmmer getrëppelt an hun ees an éngems du vill nei Haiser ugekuckt, déi do an der leschter Zeet entstane waren. Natiirlech war éng Parti drënner, fir déi de Martin de Plang gemät hat.

Ech hu mech ëmmer méi verwonnert a si richtig jhalous gin op di aner Leit, déi sech mat Hëllef vum Martin esou schéi Wunnechte läeschte kounten.

«Watfer äënt geféil der dann am beschten?» huet de Martin mech um Enn vum Spaziergaunk gefrot. No éngem Amäent Iwerleës hun ech op e mëttelgrousst gewisen, dat zéimlech eléng dolueg. Et war éng einfach Konstruktioon, déi iewer vill gudde Stil osgestraalt huet.

«Häss de da gären esou äënt?»

«Jo, dat géif mer eppes soën!»

Da looss mer et emol méi genä vu banne kucken! Vleecht bas de dann anerer Mänong!»

De Martin as mat mer bis bee d'Hos gaang, huet ä Schlësselbound os der Täsche gezunn an huet opgespaart.

Schons gleech am Hal war ech ewech. Bannena war alles féx a fäerdeg. An den Träpen, an den Zëmmer hat ech ä Gefill, wi wann ech an deem Hos alles ëmstaund wier.

«Wier dat dénger Saach?» huet op ämol de Martin gefrot. En huet mer afgesinn, datt et «Jo» bee mir wier.

«Soll ech der dann esou äënt bauen?»

«Ei!» hun ech nëmme gemät.

Du huet de Martin mer och ä Schlëssel geräecht a gelaacht: «Abee, dann as et déint.»

Dien éischten Amäent hun ech bal kéng Loft méi kritt vu Fräd. En hat mech iwwerroumpelt. An dach hun ech mech gefillt wi an éngem Paradees. An du as mer ä Saz entfuer:

«Hei kéint ech och Kanner kréien!»

De Martin huet gelächelt, wi wann hie mat deem Hos et och dorobber afgesinn hätt.

Eréischt um Hämwee hun ech ugefaang, en ze hänselen: «Da kennen ech elo de Mistri, dien s de mat der erëmgedro hues! Déng Léift huet hämlech dësem Hos gegoll, ma nit énger anerer Fra. Männche soss wier et iewer déi Kéier Bombax¹ gin.»

10. ¹Novimber 1927

Et gët ërem geplënnert. Dës Kéier iewer hoffentlech fir d'lescht. An an deër Hoffnong mécht et Fräd: alles esou aunzeriichten, datt et fir eist Liewe gëlt. Dat kascht nach Kräëmpes

¹ Prügel.

a Mommess. Mee, fir de Mommess suergt jo de Martin, an da wäerd he mech jo bee Kléngech-
käten nit am Plang loossen! Duerfir as en ze stoulz op see Wierk. Et soll mir jo gefalen!

25. November 1927

Bannen am Hos as elo schons dat mäescht an der Rei. Boosse geseet et nach allerhaund
wëll os. Do musse mer waarden, bis d'Wieder et erlaabt, méi doboossen ze werken. All
Beeter a Platebaunte gin nom Martin séngem Plang ugeluegt. Wat mir zwä nit packen, musse
mer ebe maë loossen.

19. März 1928

Mir sin déckevoll am gaang, Buedem ze droën, Platebaunten unzeleën. Äe Gléck, fir
die schwéierst Äerdaarbichten hat de Martin ä staarken Aarbichter engagjëiert, soss wiere
mär iewer wuel bee dene Kéip Sténg a Buedem leie bliiwen.

Mer fainken alt schons un, en etlech Bäm an och Getraisch ze plaunzen. Do gët et di
gutt kruppseg Kiischten, den Triumph bee den Äppel an den Henry-de-Beurry bee de Biren.
D'japanesch Kiischte, den Hieselter an d'Bich, allen dree mat roudem Laf, komme vleecht
elëischt den Hierscht un d'Rei.

Elo gët emol gemät, wat mer nach duerbréngen. Mir si bee all freër Stonn doboossen
an haten dobee nach nit emol ä Schnapp. Ech hu mech schons laang nit méi esou staark
gefillt wi dëst Fréijoër. An de Martin schíngt sech d'selwecht ze spiren. Mir sin allebéid esou
lëschteg, verlëift a wuel derbee, datt ech méngen, elo kann ech geschwë mee Versprieche
aulëisen, fir datt Hos och mat de Kräesch vun ägene Kanner bekaunt gët. Et soult mech
wonnere, wann déi Wett hei nit gewonne géif, éi ä weidert Joër ëm as! Esou ä Gefill hun
ech. Wéi schéin as dat, wann zwä jonger Leit un hirem ägenen Häm schaffen an dobee esou
frou matenä sin wéi frësch Bestueter! Éng méi glécklech Zeet hun ech a méngem Liewen
nach nit kaunt.

6. Juni 1928

Bestëmmt as erëm eppes anescht mat mir. Ech spiren dat. Wann ech dem Martin dat elo
soën, da verbitt he mer, iwwerhaapt nach ä Sträech am Gaart ze schaffen. Ech duerf en awer
och nit hannergouën, wëll esou vill wi ech an seen Tagebuch geluusst hun, verlaangert hie
wuel esou vill no éngem Këndchen wi ech. Wi ech elo séng Bicher ausgepaakt hun, as esou e
gríngt Heftchen mer an d'Hänn gefaul. A wéi ech dra gebliedert hun, gesouch ech, datt et
dem Martin seen Tagebuch wier. Ech hu mer d'Plaz gemierkt, hanner welleche Bicher et
ongeféier ze fannen as.

Nujee, et wier nit korrekt, wann ech ouns séng Erlaabnës dat Gaunzt géif duerchhuelen.
Do muss ech emol nach waarden, watfer än Zoufaul mer do hëlleft. Vleecht, wann ech éinker
gutt Zeet hun odder zevill nom Martin verlaangere. Odder, wa mer wiirklech äënt, zwee
Kënnercher hun, datt de Martin da seen Tagebuch als Niewesaach ukuckt a mer gär erlaabt,
séng Notize wéi méng ägen ze betruuechten!

Wa mer doduurch, datt mer Mamm a Papp gin, nach méi éink zesuemewuesse wi elo,
da kéint ä sech och dat heite virstellen: Mir zwä hätten zesuemen nëmme än Tagebuch a
mer géife reiëm draschreiwene? Wie grad Loscht derzou hätt, die géif zur Fieder greefen.

20. Dezimber 1928

Dat wier op än Hoer e Krëschtkëndche gin!

Dës Kéier as alles gutt verlaf. Den Dr. G. huet déi Couche op éng gaunz natiirlech Aart a Weis geféiert an zu éngem gudden Enn bruecht.

Ech hu gehjot vu Fräd: «Hieft et héich! Lieft et! Lieft et!»

«Jo, do hutt der äre Jhaumper!» huet den Dokter geäntwert. An de Martin stung do ze laachen. Beem Laachen hat en Tréinen an den Aën.

«Den Owend gët sech éng fatzeg geknätzelt!» Esou huet hie séng Fräd osgedréckt. Eléischt wi ech mat hem eléng war, huet e mech zerkësst an sou fest u sech gedréckt, datt ech bal kën Otem méi hat.

7. Januar 1929

Bien! Ech sin erëm heiheim! Ma schwaach an aremséileg. Gutt, datt eist Klar nach hei as, fir de Stot ze maën!

D'Daaf as och eriwwer. D'Mamm koum erëm esou weet op d'Bän, datt se kount fir d'Fest an d'Stad kommen. Si souz an der Fotell an huet vun do os dem Spaass nogekuckt.

Die klénge Jhaumper leet elo hei nieft mer a schléift séileg a séng Wäelt eraun. Ech méngen, ech kéint géckeg gin vun eloter Fräd!

De Virwëtz stëppelt mech ëmmer méi, wéi de Martin déi Gebuert an d'Daf erlieft huet. Wi et schingt hun déi Männer jo aner Härzer!

Ma, ech wäess jo, wou seen Tagebuch stécht. Et kann nit gefeelt sin, wann ech grad erauluussen, wéi hien déi zwou verschidde Gebuurte matgemät huet: d'Deceptioun an d'Fräd. Aner Seete vun séngen Notize liesen ech nit!

9. Januar 1929

Wat än iewer nit ustiwwelt, wann ä gutt Zeet huet! Ma, hei, wat de Martin den 29. Oktober 1924 niddergeschriwwen hat:

«O mei! Wat war ech do erféiert gin! Op ämol vun deer schéinsten Hoffnong an Aangscht an Trauer geworf! Ech hun nëmme méi schwaarz gesinn. Dat hääsch nëmme méi rout Blut, nëmme Blut.

Wi ech an der Apdikt stung, fir di Spezialsprëtz ze kréien, as et mer duurch de Kapp geschoss! «Wittmaun! Du bas vleecht scho Wittmaun!» Dun as de Schwääss mer osgaang. Et war mer, wi wann d'Versinn mer op de Kapp féil.

«Wann et nit staark genuch as, da kommt der gleech erëm», huet den Apdikter gemaint. Ech hun him d'Fläsch os der Haund gerass an zur Dir os. Äe Gléck, datt et Nuecht war, well ech sen duurch d'Stroosse geraunt wi ä Géckchen. Ech si gelaf, ma ech sin dach nit séier genuch fortkoum. Et war, wi wann d'Gëssel voll Waasser kéim: mat Walen, déi méng Bän ugehal hun, datt ech soult nit virukommen. Géint die Stroum sin ech gelaf a gelaf.

Äentelech koum ech doheem un. Nach grad zur Zeet. Ma duerno gouf et nach ellen Deg a Wochen. D'Christin lueg stänneg tëschent Doud a Liewen. Méi no beem Doud wi beem Liewen.

Dacks as de Gedaunke vum jounke Wittmau mer nogaang. «Wat méich s de? Wat gët da mat dir! Du bas dann erëm verluer. D’Klar as nach ze jounk, fir dem Christin séng Plaz ze versinn. Et as och nit die selwechten Tipp. D’Klar huet iwwregens seen ägene Liewesplang. Hatt géif op ä Wittmau peefen.»

Wat domm Gedaunke falen än un! Wou déng äge Fra op den Doud kraunk donidderleet! Emmer wëllt ä sech Zoukonftsbiller osmolen!»

Krëschttag 1924

«Äen traurege Krëschttag! D’Christin nach ëmmer gepaakt vun énger totaler Infektioun. Mir hu kâe Bâemchen a kêng Krëppchen opgestault. Mir, dat hääscht, d’Schwéiermamm an ech. Mir maën de Stot alt zesummen, esou gutt wi et gât.

D’Klar as hãm no Baviile».

Neijooschdag 1925

«D’Christin huet d’Kéier. Et huet ees allen dree besser geschmaacht wi soss. Et wier nach éng laang Geschicht, méngt den Dokter, mee, et kéim erëm an d’Rei. Et wier och gutt méiglech, datte mer nach éng Häerd Kanner kéinten op d’Welt setzen.» —

* * *

15. August 1939

Nu kuck emol do, dat gläeft de Martin. Villméi, dat huet en diemools gär gegläeft. Ech hat hem dat jo och versprach — a gehal. Mer hu jo elo grad dat véiert gedäeft. Looss mer emol kucken, wat en doriwwer schreift an och op deem Dag, wi mer dat éischt lieweg behal hun.

15. Dezimber 1928

«Dat war iech än Dag an — éng Nuecht! Ech si spéit eräemkouw, well d’Christin mech nach ëmmer dohale woult, fir dat mer matenän d’Fräd vun deem Dag soulte gaunz osdréinken.

D’Mamm war schons schlofen. Si as erëm opgestan an huet mer gefléift, esou datt ech néinker giess hun. Du hëlt se éng Fläsch ale Bordeaux hanner dem Schaf eros, an du hu mer zesuemen e puer Glieser op die klénge Jhaumper gedrounk.

Wi se erëm schlofe war, hun ech niddergeschriiwen, wéi dat alles gang war. Heinsdo hun ech alt nach éng Schlippche geholl, an ech sin drounkech gin vun all deer Fräd, déi ech dun erëm memoréiert hun.

Op éinker hun ech gemierkt, datt d’Heizong nogelooss huet. Ech sin an de Keller gang an hun d’Eise mat Force duurch d’Schlaake gestouss, datt de Réck vum Uewe gebiift huet.

Eis Kazen hun de Kapp gehoff, an ech hu se allen dree gestréilt an e versprach, mar kréiche se Flääsch ze friessen. Wi ech dun éinker op de Bã war, sen ech nach méi an d'Feër geroden. Ech hun all Luuchten am gaunzen Hos ugedréint an hu mat mir selwer a mam Hos iwwer de Jhaumper geschwat. Och all Waasserkrinn hun ech un d'Lafe bruecht. A wi d'gaunzt Hos esou gedosch a matgefeiert huet, hun ech weider geschriiwen. Mee, 't as nit méi laang gaang, du as de Kapp mer op de Schreifdësch gefaul, an ech sin esou entschlof.

Mueres huet d'Mamm mech esou found. Si huet gelaacht a mech an d'Bett geschéckt. Dien Dag as neescht geschafft gin. Esou än Ierwe kéint jo och nit all Dag op d'Wäelt.» —

24. August 1939

A wat seet en dës Kéier?

«Et as éng Gellecht, esou ä Fest. Elo hu mer zwou Koppelen. Wéi soll ech mech dem Christin erkäentlech weisen! Die Courage, dien et bewiisen huet, fir trotz deer éischer schlëmmer Couche un d'Famill an un d'Liewen ze gläawen!

Hatt hat recht. Des véier hu mer wi vum selwe kritt. Natiirlech war den Dr. G. ëmmer mat séngem Rot beehaund. Et as eppes wäert, esou ä Frënd ze hun.

Hie war elo all Kéier mat anere vu ménge Frënn odder Frëndinnen vun Christin um Kaunddaf. Leider sin d'Elteren vu béide Seeten an der Éiwegkät. Wéi hätten déi zwou Mamme sech gefrät, wa se elo eis Familje geséiche wuessen!

Dëse Kaunddaf war bal durch ä kléngt Malheur verduerf gin.

Wi mer grad um Dësch souzen, gouf et op ämol ä schrëckleche Krääsch doboossen. D'Christin spréngt op an eros, a gleech drop koum et blääch an opgereegt erëm. Et hat see schwaarze Pitter um Haals.

«Dem Frinn see Juegdhound, den Tom, hat dien elo an der Mol. Op äen Hoër hätt en en ermélzt!» huet et ervirgestouss. D'Christin hat gleech Tréinen an den Aën. Hatt as eben esou mat de Kazen. Nujee, si soën, dat wiere guttmittech a verléifte Fraen. Allefauls as d'Christin éng gutt Fra. An eisem Stot gät et och op e puer Kaze nit un. Déi gi mat durch.

Hoffentlech wäerd d'Christin elo neescht dohannert fannen! Datt op deem schéinen Dag et bal fir see häärzege Pitter gaang wier!»

* * *

5. Septimber 1939

Do geseet än iewer, wéi di Männer rasonnéieren a fillen, wann än dat Gefill kann nennen!

Ma dach, Martin, ech hun eppes dohanner found, datt deer Kaz grad um Fest bal dat schlëmmt zougestouss wier! Fir mech war dat än Zächen, wi wann et än Ongléck géif.

Et as eppes an der Luucht.

'T hun der schons esou geschwat gehat, wi wann den Hitler gleech ging lassschlouen. Dat géif ä Krich wéi nach kãn ä gesinn hätt.

Abee, wi de Pitter bal an der Mol vun deem Juegdhound zerquëtscht gi war, hun d'Preise mat de Russe die Pakt gemät. An zéinter virgëschter si se hei hannernän. Wat dat nach gi kann! Mir leiën tëscht de groussen Arméien.

Ech fäerte fir de Martin. Hie ka se nit réchen, an e kann och de Mound nit halen. Ma, déi Preise vun haut si vill méi schlëmm wi déi vun 1914. Vun denen huet méng Mamm mer viles verzielt. Si huet schons du fir hire Maun an hir Bridder gefaart. Si war am Läd, d'Preise géife se huelen an an de Krich schläfen. Dat selwecht fäerten ech haut. Fraen, déi hun esou allerhaund Anongen. Ech hun ët nit gutt fir eis kléng Hämecht stouën.

Wat dat wuel bedeit, datt mee Pitter knapps dem Gebëss vun deem raiberzechen Hound entgaang as?

Titre

Auteur

Amour et Fidélité	P. Delepiepierre sj.
L'Amour et le Mariage chrétiens	P. Delepiepierre sj.
Amour et Sexualité	Dr Chauchard
Apocalypse	P. Cren op.
Apport de la Dynamique de Groupe à l'Approfondissement des Relations Humaines	Jean Morval
Apport de la Sociologie à l'Aggiornamento de l'Église et à la Préparation du Synode Diocésain	P. Delooz
L'Avortement, faut-il le légaliser?	P. Delepiepierre sj.
Brauchen wir ein Jahr der Versöhnung?	Mario von Galli sj.
Das Sakrament der Buße	abbé Lesch A.
Buße, Sakrament, Christliches Leben	Bischof Wetter
Condition Humaine dans les Romans de F. Mauriac	Prof. G. Gædert
Das entscheidend Christliche zum neuen Buch von Hans Küng «Christ sein»	P. W. Kroh sj.
Christ sein Heute (Konservativ - Progressiv)	P. Leppich sj.
Dimension verticale et horizontale du Christianisme	Mgr Dondeyne
Divorce et Indissolubilité du Mariage	P. Delepiepierre sj.
Les Dogmes changent-ils?	P. Geffre op.
L'Enseignement libre, pourquoi?	P. Courtois sj.
L'Enseignement secondaire rénové en Belgique	P. Lambert sj.
Erbsünde in Bibel und Theologie	Prof. Dr. Stendebach
Euthanasie, Ethische Aspekte	P. Rotter sj.
Foi en Jésus Christ et Témoignage Chrétien	Mgr A. Brien
Foi et Culture dans le Monde d'aujourd'hui	P. Daniélou sj.
Foi, Église et Culture	P. Lintanf op.
Foi et Religion I (Le fait religieux)	P. Liège op.
Foi et Religion II (Conscience chrétienne et formes de Religion)	P. Liège op.
Foi Chrétienne — Foi Hindoue	P. Antoine sj.
Crise de la Communication de la Foi	P. Jossua op.
Formation d'une Foi adulte chez les Adolescents	P. Liège op.
L'Hindouisme a-t-il quelque chose à dire aux Chrétiens?	P. Cren op.
Jugendatheismus	Prof. Dr. A. Thomé
Gibt es einen Mittelweg zwischen Kapitalismus und Kommunismus?	Pr. Dr. Bochenski
Katholizismus unter den großen Weltdeutungen heute	Urs von Balthasar

Lettre Apostolique de PP VI au Cardinal Roy
 Luther und wir Katholiken
 Macht ohne Eigentum
 Marienverehrung (Apostolisches Schreiben)
 La Préparation au Mariage
 La Préparation au Mariage
 Mitbestimmung und Eigentumsstreueung
 Neue Formen von Gebet und Meditation
 Neugestaltung der Kirche
 Was ist Christliche Politik?
 Preuves de l'Existence de Dieu
 La Prière
 Prière dans la Vie
 Prière et Action
 Laien im Öffentlichen Leben
 Le Sens du Péché
 Quelle Église pour demain?
 Qu'est-ce que la Paroisse?
 Révélation et Culture
 Structuralisme de Claude Levi-Strauss
 Schule in freier Trägerschaft aus:
 Schulreform — Ja; und Gesamtschule — Nein
 Integrierte Gesamtschule
 Den Sterbenden beistehen
 Tiefendimension im Menschen neu entdeckt
 Thérèse de Lisieux
 Totalitarisme et Démocratie
 Die unzeitgemäße Kirche
 Wandlungen im Weltkommunismus und der Westen
 Ein Versuch ehrlich zu glauben
 La Vie spirituelle du Chrétien
 Wozu braucht die Kirche Sakramente?
 Heilige anders gesehen
 Christentum und Marxismus
 Der Mensch auf der Suche nach Sinn
 Die Kirche und Wir in der Krise
 Mgr Lefèbvre et la Crise de l'Église

Paul VI
 Dr. Lortz
 Dr. Kirsch
 Paul VI
 P. Demolder OSB.
 Dr. F. Seywert
 P. v. Nell-Breuning
 P. Pünder sj.
 P. Bacht sj.
 Hans Hirschmann Dr.
 P. Javaux s.j.
 Marcel Legaut
 P. Lintanf op.
 P. Jossua op.
 Mario von Galli
 P. Lintanf op.
 P. Lintanf op.
 A L U C
 Mgr Dondeyne
 P. Nossent sj.
 Stimmen der Zeit
 Georg Bürke
 5 Autoren
 Georg Volk
 B. Staehelin
 P. Bro sj.
 P. Raes sj.
 Mario v. Galli sj.
 W. Leonhard
 Mario v. Galli sj.
 P. Lintanf op.
 P. W. Kroh sj.
 Prof. Dr. W. Nigg
 Prof. J. Schmit
 Prof. Dr. V. Frankl
 Dr. J. Lortz
 P. Joset sj.

A L U C (Association Luxembourgeoise des
 Universitaires Catholiques)

12, avenue Marie-Thérèse
 Luxembourg
 Tél. 470 128
 CCP 11899-65

Verser 20 F par exemplaire

Gedichter vum Jos Keup

BABY

Du butzég kläasper Mënschebléi!
Mat dénge kloren Aestären
Hues du erkannt schons an der Wéi
Deng Mami . . . o si huet déch gären!

Si lét déch mollég, deckt déch zou;
Si schwätzt dër léiw; si hält déch warem;
Si léisst déch dréncken, laacht dër frou;
Si duckelt déch an hirem Arem.

An hues du eppes zougesat
— Du gës all drëtten Dag gewiën
Dann hues du voller Loscht geschwat
Mat dénge léiwe Guckeliën

Ma wanns de guurgels «Ma-a-Ma»,
Der Mami wénks mat Kapp an Aën,
Da, wetten éch, dann as di Fra
Di gléckeléchst vun alle Fraën.

DE MAARKERÉCKELER

Vum Kiirféch iirt a spéider Stonn
E Lantergäppchen duurch d'Gewanen
E Kloë ríft aus heesem Monn:
A wou huet dach di Maark gestanen?

Et as e Schléifer, den am Graw
Kee Fridde fënd a kën Ergetzen
E klot wi d'Häard beim eidle Raf
«O wéisst ech wuer ech d'Maark soll setzen!»

En hat um Aker d'Maark verréckt
Lo schlääft en eng op wonner Schëller;
E jéimert doudesmidd, gebéckt
«Wou as dat Feld vum Noper Mëller?»

Du knaart e Käizen «Huhuhu»
Wéi Uertel bläärt en an den Hohen
«E Maarkeréckeler wis du
Dé soll se laang um Bockel droën».

à Piet

quand les enfants jouent au pré
sous une volée de colombes
le cœur tressaille de chants nouveaux
un souffle d'instrument à vent parcourt
le ciel bleu et brumeux
où trouver la paix
la ville bouge et murmure sa désolation
les bébés dans leur landau crient après leur mère
à la poitrine gonflée
à l'aube *ils* ont exécuté le condamné à mort
et déjà
ce matin un autre solitaire aveuglé a perpétré son crime
et Dieu regarde
du haut du calvaire de l'abomination de l'existence humaine
le sourire
le don à autrui perpétuel et ondulatoire trompe son propre homme
le vin réchauffe le cœur humain
mais que faire de la souffrance
des myriades qui meurent dans des lits solitaires
je trouverai les mots convenables pour exprimer l'amour
que Dieu m'y assiste
mon cœur voudrait éclater dans l'angoisse
l'amour de ceux qui cherchent d'un regard
d'une main que la patience leur apprendra à s'ouvrir
j'aiderai l'enfant paralysé à marcher de nouveau
à la vieille aveugle je chuchoterai les chansons
de sa jeunesse
et son sourire sera une étoile dans le désespoir
j'en ai assez de mes mains blanches efféminées
d'intellectuel ou de pseudo-savant
je les veux voir souillées du sang et des excréments
de ceux qui dans les rues ou les prisons meurent
matraqués par l'égoïsme d'autrui et la dureté de cœur
à l'origine du crime

écrit au Mont César par Paul Lanners

Liste des comités de l'ALUC

COMITÉ DE LA SECTION DES GRADUÉS

- Président:* Jean-Mathias GOERENS
Secrétaire: Mil JUNG
Trésorier: Georges WIRION
Membres: Guy BERNARD, Paul BETTINGEN, Roby BIEVER, Lucien N. SEYWERT, Paul WEBER
Aumônier: P. Jos KLOPP sj

COMITÉ DE LA SECTION DES ÉTUDIANTS

- Président:* Gilbert HATZ
Vice-Président: Marc SALENTINY
Membres: Jean-Jacques FLAMMANG, Nadine HAGEN, Guy HARLES, Georges HENGESCH, Joseph REISDORFER, Henri WERNER, Vicky WEYDERT
Aumônier: P. Jos KLOPP sj

COMITÉ DE LA CONFÉRENCE ST-YVES

- Présidents d'honneur:* GUILL Joseph
PESCATORE Pierre
DUPONG Lambert
DELVAUX Henri
Président: KRAUS Lucien
Vice-Présidents: KESSELER Francis
GOERENS Jean-Mathias
Aumônier: WEBER Paul
Secrétaire: DIEDERICH-TOURNAY Christiane
Trésorier: RAUS Joseph
*Responsable de la
Feuille de Liaison:* HOFFELD Jean

Membres:

BETTINGEN Paul (Barreau Luxembourg)
 GERARD Edmond (Tribunal Luxembourg)
 GONNER-DE WAHA Raymonde (Tribunal Diekirch)
 GUILLAUME-COLLING Friedel (Justice de Paix Luxembourg)
 HANSEN Albert (Administration)
 HARLES Guy (étudiant en droit)
 LAMBERTY Adèle (Barreau Luxembourg)
 LORANG Edmond (Barreau Luxembourg)
 LUTGEN Romain (Barreau Luxembourg)
 MODERT Marc (Barreau Luxembourg)
 NEUEN Jacques (Administration)
 PROBST Pierre (Barreau Diekirch)
 ROD Vic (Barreau Luxembourg)
 SCHAEFFER Nico (Barreau Luxembourg)
 SCHUMACHER Edmond (Administration privée)
 WAMPACH Camille (Cour Supérieure Luxembourg)
 WERNER Jean (Administration privée)

COMITÉ DE LA CONFÉRENCE ST-LUC

Président: Dr FABER Ernest
Vice-Président: Dr KAYSER Georges
Secrétaire: Dr THILL Paul
Trésorier: Dr RUPPERT Raymond
Membres: FISCHER Paul, pharmacien; Dr SCHEER Gilbert, médecin-dentiste
Aumônier: P. KLOPP Jos sj

CONFÉRENCE ST-AUGUSTIN

Un groupe de responsables sous la direction de M. le professeur GOEDERT Georges et de l'aumônier M. l'abbé MULLER Léon, s'occupe de la réorganisation de la conférence.

CADRES CHRÉTIENS

Responsable: WOLFF Paul
Aumônier: P. Jos. KLOPP sj

Un mot du président de la section des étudiants

J'ai le plaisir de remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont collaboré en 1977 à la bonne marche de l'ALUC; sans leur dévouement il ne me serait probablement pas permis d'écrire ces quelques lignes dans l'Annuaire de l'ALUC.

S'il me fallait résumer en quelques mots la vie de la section des étudiants, en 1977, je dirai que pour elle l'année passée a été celle de la recherche d'une dynamique et d'une identité nouvelles.

Des progrès ont été réalisés non seulement sur le plan des activités à orientation 'externe' — cfr. travaux en matière de chômage, lutte dans le domaine des subsides, efforts au niveau de l'information des jeunes... — mais aussi et surtout sur le plan de la cohésion, de l'intégration internes. Plus qu'avant s'est développée la conscience d'appartenir à un groupe d'étudiants au service d'autrui et de contribuer au développement d'un mouvement appelé à jouer un rôle dans la mise en pratique d'une conception chrétienne de la vie, de la société.

C'est en ce sens que j'adresse un appel chaleureux à tous les membres, gradués et étudiants, d'appuyer les efforts de leur comité, de sorte qu'il soit possible de profiter au maximum de l'occasion qui nous est offerte pour avoir une ALUC plus prospère, dont un chacun aura plaisir d'être membre.

Gilbert Hatz,
prés. de l'ALUC - section des étudiants

Un cadeau aux lecteurs de l'Annuaire ALUC

Les Cahiers de Critique, dirigés par François H. Gerbaud, correspondant parisien du Luxemburger Wort dans le domaine culturel, publient dans leurs numéros de 1977 et 1978 des inédits originaux destinés à enrichir le patrimoine culturel européen: des lettres de Cosima de Bulow, de Blandine Ollivier et de Daniel, tous trois enfants de Marie d'Agoult et de Franz Liszt; des études sur Péguy, Lautréamont, Haydn; des critiques musicales destinées à faire connaître les artistes qui n'ont pas l'honneur de la grande presse. — Les Cahiers de Critique offrent aux lecteurs de l'Annuaire ALUC la possibilité d'acquérir un abonnement au tarif préférentiel de 400 FB au lieu de 450 FB (4 nos par an). Mentionnez sur vos chèques ou mandats: „de la part de l'Annuaire de l'ALUC“. Cahiers de Critique, 38, rue Le Brun, 75013 Paris ou CCP Paris 19 517 67 à l'ordre de François H. Gerbaud.



banque de suez — la luxembourgeoise

société anonyme

Luxembourg

10, rue Aldringen

boîte postale 1104

téléphone 4 76 71

recommande ses formules d'épargne:

- Livrets d'épargne à vue et à terme
- Livrets d'épargne de la Jeunesse
- Plans d'épargne à 3, 5 et 10 ans
- Certificats de dépôts nominatifs
ou au porteur

JUNGBLUT

FLEURS

10, rue du Marché-aux-Herbes

LUXEMBOURG

Téléphone: 2 34 41

ALMA

4, rue Glesener

LUXEMBOURG

TOUT POUR LE BUREAU

Ets A. LEMOGNE S.à r.l.

SPÉCIALISTES DU TAPIS

BERELDANGE

62, rue du X-October Téléphone: 3 32 38

Grand-Duché de Luxembourg

TAPIS-D'ORIENT

TAPIS-PLAIN

TAPIS-LAINE

TAPIS-MODERNE

FORTUNA

Société coop. de crédit et d'épargne

Sécurité

Discrétion

- Comptes d'épargne
 - à vue
 - avec préavis
 - à terme
 - séries
 - épargne de la jeunesse

- Conditions avantageuses de prêt

**Siège social: 128-132, bld de la Pétrusse
à LUXEMBOURG
Boîte postale 1203**

Agences dans les principales localités du pays.

Tous les imprimés

Imprimerie P. LINDEN

Fabrication de timbres en caoutchouc
Editions luxembourgeoises

Rue du Père-Raphaël
LUXEMBOURG-GASPERICH
Téléphone: 48 12 08

SANYO-Geschenk-Idee Nr. 1:

Schenken Sie Zeit

Schenken Sie z.B. exakte, elektronische Zeit
aus einem SANYO-Elektronikrechner. SANYO CalClock
— der die Zeit sekundengenau anzeigt und bis zu
sieben Stellen hinter dem Komma genau rechnet.
Elektronik-Rechner und Elektronik-Uhr in einem SANYO
— und trotzdem liegt der Preis unter der Abschreibungsgrenze.

SANYO

Alle SANYO-Rechner zeigt Ihnen:

Papeterie - Imprimerie

Eug. HOFFMAN

74, Grand-rue LUXEMBOURG

Devenez Millionnaire, jouez

LOTERIE NATIONALE

Gros Lots: 1 Million
2 Millions



HOFLIEFERANT
GEGRÜNDET 1871

BRAUEREI DIEKIRCH

A L'AMITIÉ AVEC

DIEKIRCH

Relieur de la Cour

ERNEST GLESENER

25, rue des Bains

LUXEMBOURG

BUREAU DE VOYAGES

Emile WEBER

LUXEMBOURG, Tél. 48 44 28/29

1, rue du Fort Elisabeth

Pour tous vos encadrements
en tous genres, la

Galerie Wierschem

Maison fondée en 1866

succ. Madame Pierre Moës



vous présente:

le plus grand choix
de moulures du pays

14, avenue Monterey
près du parc

LUXEMBOURG

Téléphone inchangé 2 24 51

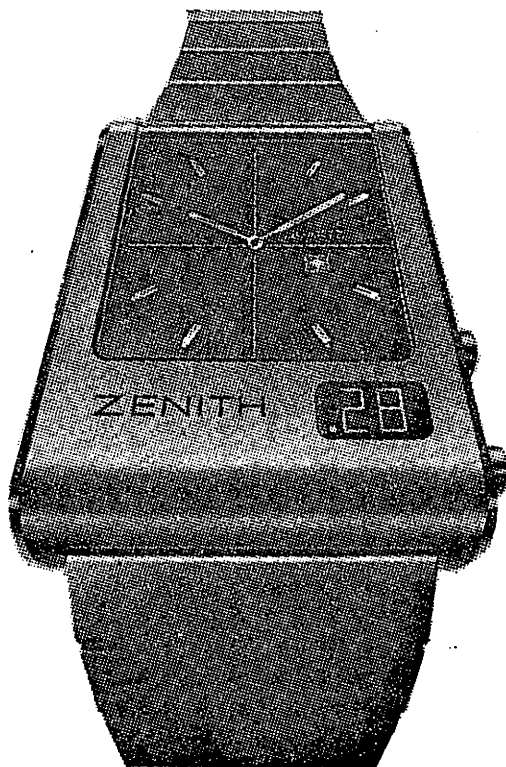
Fournisseur
de la Cour

Travail soigné

Prix modérés

bijoux
MOUSEL
montres
24, rue de l'ALZETTE
ESCH/ALZETTE

Grand choix en
bagues de fiançailles
et alliances
Ateliers de création
et de fabrication
de bijoux
Montres automatiques
électroniques, Quartz,
Solar



tous produits pétroliers



carburants
huiles combustibles
charbons
gaz liquéfiés
lubrifiants
spécialités
produits chimiques

R. Mathey & Cie

LUXEMBOURG

130, route de Thionville

LIBRAIRIE-PAPETERIE

BRUCK Paul

22, Grand-rue

LUXEMBOURG

Téléphone: 2 93 63

Georges Goedert

Nietzsche

Critique des valeurs chrétiennes

Souffrance et compassion

S o m m a i r e : I. „La naissance de la tragédie“ et le sens de la souffrance - Le caractère ontologique de l'opposition entre Dionysos et Apollon - La rédemption par l'art tragique - L'optimisme socratique - II. L'héroïsme tragique du connaissant - Égoïsme et „amor fati“: le „fondement“ nietzschéen de l'activité humaine - La destruction du „fondement“ schopenhauérien de la morale: la critique de la pitié - La critique des valeurs chrétiennes - III. Le nihilisme des valeurs chrétiennes (le nihilisme occidental - la triple orientation de la critique des valeurs chrétiennes - les valeurs chrétiennes, nées du ressentiment) - L'héroïsme tragique de l'homme supérieur - La théodicée dionysienne. - Bibliographie.

Éditions Beauchesne

72, rue des Saints-Pères - 75007 Paris

Tél. 548-80-28 - C.C.P. Paris 39-29

Vol. broché 13,5×21,5 cm - 428 pages - Prix: 51 FF - En vente aussi chez nos libraires.

LES VINS

de

René DECKER-WEYRICH

REMERSCHEN

Tél. 6 00 40

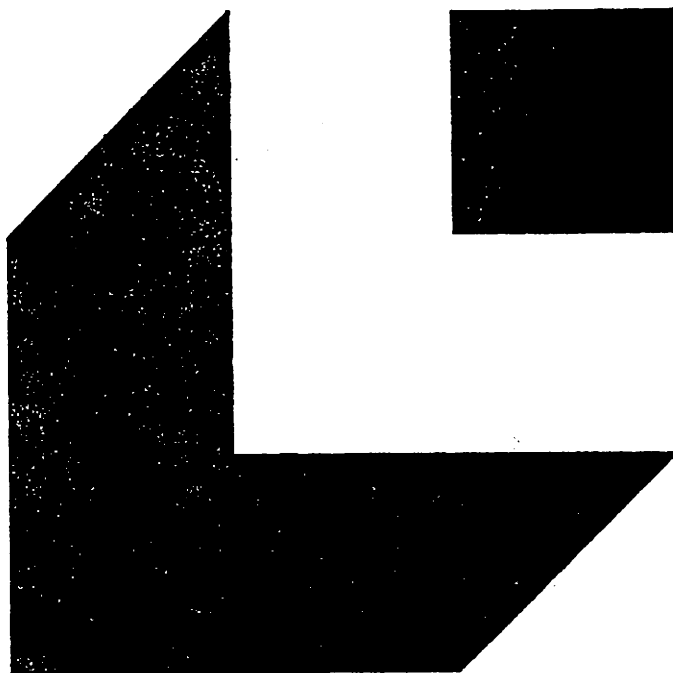


Supermarché **monopol**

ETTELBRUCK
Place du Marché

monopol

Alimentation - Textile - Ameublement
Jeder spart auf seine Weise -
sparen Sie durch **MONOPOL-Preise**



LA LUXEMBOURGEOISE

VOTRE ASSURANCE

- connue pour ses tarifs et conditions avantageux
- connue pour ses règlements rapides et coulants

LUXEMBOURG, 10, rue Aldringen — Tél. 4 76 11